This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Bachaumont

~~1008~~

NKF

MÉMOIRES SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,
DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Éloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME VINGT-SEPTIEME.

Bachaumont

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*

HOR. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXVI.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXIV.

13 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Constantinople du 12 Octobre. Une de mes principales remarques depuis que je suis ici, c'est que l'athéisme y a fait de grands progrès, en proportion autant qu'ailleurs; surtout depuis que le projet d'adopter la tactique Européenne a multiplié les étrangers à Constantinople. Ainsi les Turcs en acquérant nos connoissances militaires, perdront leur religion & même toute religion. Lequel vaut le mieux?

13 *Novembre* 1784. Mr. *Menc*, Maître des Requêtes, vient de périr par accident chez son confrere Mr. *Laurent de Villedeuil*; il étoit connu dans la Littérature par une traduction de *Machiavel* & un discours préliminaire, où il venge ce grand politique de la mauvaise réputation qu'on lui a donnée. Ses amis assurent qu'il y a des choses dignes de la profondeur des vues de *Montesquieu*. Quoi qu'il en soit, c'étoit un homme d'esprit & de méri-

te, mais sans fortune; ce qui le faisoit souvent gauchir dans ses fonctions de Magistrature.

Mr. *Menc* étoit d'une ancienne & bonne famille de Provence; il étoit membre du Parlement d'Aix & quitta lors de la révolution pour passer au Conseil & achetant à crédit une charge de Maître des Requêtes. L'intrigue & la souplesse lui avoient valu les bonnes graces de Mr. le Garde des Sceaux. Ce Chef de la justice cherchoit à le soutenir en lui procurant des places ou des fonctions utiles. C'est ainsi qu'il l'avoit mis dans le nouveau bureau des Quinze-vingts; il étoit en outre d'une nouvelle commission pour la recherche, la collection, la réunion & l'interprétation de toutes les ordonnances de nos Rois.

13 *Novembre* 1784. Relation de la Séance publique tenue aujourd'hui par l'Académie Royale des Sciences, pour sa rentrée d'après la St. Martin.

Le Public en entrant a d'abord observé avec satisfaction un ballon suspendu à la voûte de la salle; il a jugé qu'il seroit question de ces machines dont il est si fort enthousiaste. Ce ballon a même servi de joujou pour le désennuyer jusques au moment de l'ouverture de la Séance; on le descendoit de tems en tems afin de le bourrer d'air inflammable, & c'étoient des brouhaha, des cris de joie qui ne finissoient pas. A chaque fois cependant il se répandoit une odeur infecte, qui obligeoit d'ouvrir les fenêtres.

Messieurs étant en place il n'y a eu aucune annonce de Prix, soit décerné soit à décerner; le Secrétaire est entré tout de suite en matiere & la durée de la séance a été entierement remplie & au-delà par la lecture de quatre Eloges & de quatre Mémoires.

Dans les premiers, M. le Marquis de *Condorcet* a soutenu la réputation qu'il s'est déjà si justement acquise en ce genre. Messieurs *Morand*, *Bezout*, *Macquer* & le Comte *de Tressan*, de onze confreres auxquels il avoit à payer le tribut, ont été ceux qui se sont trouvés en rang pour passer.

L'Eloge de Mr. *Morand* a été court. C'étoit un Médecin, fils du fameux Chirurgien du même nom. Les morceaux qui ont frappé dans ce discours, sont lorsque le panégyriste a peint son héros, amateur de toutes les sciences, les effleurant toutes; ce qui l'a empêché de se distinguer dans aucune à certain point; embrassant la médecine pour avoir un état, sans vouloir la pratiquer, comme propre à lui donner occasion d'acquérir les vastes connoissances dont il étoit avide. L'endroit où, à l'occasion des Mémoires assez étendus de Mr. *Morand* sur le charbon de terre, le Marquis de *Condorcet* disserte en homme d'état sur la disette du bois à Paris & en France & veut en assigner la cause, n'a pas été du goût de bien des politiques. Ses raisonnemens ont paru maladroits & tirés de trop loin. Tout le monde n'a pas été aussi fort content de sa

digreſſion ſur la Société royale de Médécine, pour laquelle on lui reproche une complaiſance ſecrette. Il n'a pu cependant ne pas rendre juſtice à l'attachement de Mr. *Morand* envers la Faculté, attachement qui ne lui a pas permis de reſter chez cette rivale, dès qu'elle a voulu s'élever contre ſa mere. Enfin la peinture d'un Directeur de compagnie par où il termine, a réuni tous les ſuffrages; il a repréſenté Mr. *Morand* comme un modele en ce genre, joignant la fermeté à la douceur & ſachant ſe faire aimer de tous ſes confreres, ſans jamais courber la régle au caprice de perſonne.

L'Eloge de Mr. *Bezout* n'a pas été plus long. Il fourniſſoit peu. Cependant l'auteur a eu l'art d'y faire venir des digreſſions qui ont attaché dans ce ſujet aride. Celle par exemple, où il excuſe les difficultés ſouvent fondées en raiſon de la part des parens qui s'oppoſent au goût peu réfléchi & nuiſible de leurs enfans pour la carriere des lettres ou des ſciences, a paru préſentée ſous un aſpect nouveau & piquant; mais le morceau vraiment applaudi & qui a emporté tous les ſuffrages, c'eſt le détail dans lequel à l'occaſion du choix fait de Mr. *Bezout* par le Miniſtre pour Examinateur des gardes-marine & des éleves de l'artillerie, il développe les diverſes parties, non ſeulement du talent, mais du génie qu'exige un pareil emploi: Mr. *Bezout*, malgré ſes frayeurs de la petite-vérole qu'il n'avoit point eue,

allant interroger auprès de leur lit deux jeunes gens attaqués de cette maladie, pour qu'un pareil retard ne nuisît pas trop à leur avancement & les jugeant dignes du sacrifice qu'il leur faisoit, est une anecdote à conserver & que le panégyriste a rendu plus intéressante encore par l'onction qu'il a mise dans son récit.

Mr. *Macquer* étoit un chymiste qui a beaucoup écrit en ce genre; ce qui a donné lieu au Marquis de *Condorcet* d'entrer dans une infinité de détails sur cette science si amusante & si à la mode aujourd'hui. La peinture de l'union qui regnoit entre son héros & un frere, homme de Lettres, auquel il a survécu dans les larmes & la douleur, a serré le cœur de tous les spectateurs sensibles. Celle de Mr. *Macquer* avec toutes les qualités les plus sociables, n'aimant que son intérieur & y rentrant toujours avec plaisir & le plus qu'il pouvoit, est un tableau non moins touchant & plus philosophique. Enfin ce savant recelant en lui-même une cause de mort dont il éprouvoit journellement les effets sans la connoître, calculant les approches du terme fatal, en prévenant sa femme & ordonnant que son corps fût ouvert, afin de pouvoir être utile peut-être à l'humanité, même après son trépas, a mis le comble à l'attendrissement & à l'admiration de l'assemblée.

Mr. le Marquis de *Condorcet* a changé absolument de ton pour son dernier éloge; il

s'agiſſoit d'un homme de grande qualité, d'un guerrier, Lieutenant-général des armées du Roi; il a embouché en quelque ſorte la trompette & a débuté par un éloge pompeux des ancêtres de ſon héros. Outre ce morceau qui diſtingue ce panégyrique des autres déjà prononcés pluſieurs fois à la gloire du défunt, le Secrétaire a trouvé le moyen de s'en ménager pluſieurs qui n'avoient pas été employés. Ce qu'on peut lui reprocher, c'eſt d'avoir plus parlé du courtiſan & de l'homme de lettres que du ſavant; il n'a pas diſſimulé que ſon héros avoit peu de titres à cette derniere qualité. Quelques diſſertations ſur l'électricité au moment où elle devint l'objet des recherches de tous les phyſiciens, comme aujourd'hui les différentes ſubſtances aeriformes, furent le prétexte plutôt que le motif fondé de ſon admiſſion à l'Académie des Sciences. A en croire Mr. de *Condorcet*, le Comte de *Treſſan*, quoique neveu & éleve de deux Evêques, n'en étoit pas plus religieux. C'eſt ce que lui reprocha le Jéſuite *Menou*, lors de la fondation de l'Académie de Nancy, à laquelle ne contribua pas peu Mr. de *Treſſan*. Il y prononça différens diſcours & le Jéſuite, Confeſſeur du Roi *Stanislas*, l'accuſa de s'y être montré exceſſivement hardi dans ſes opinions. Le Roi de Pologne lui en fit des reproches: „ Sire, lui répondit l'accuſé, je ſupplie votre Majeſté „ de ſe reſſouvenir qu'il y avoit trois mille „ moines à la proceſſion de la Ligue & pas

„ un

„ un philoſophe." Mr. de *Condorcet*, dont la plume eſt naturellement amere & ſatyrique, n'omet jamais de pareils traits & avec d'autant plus de raiſon, qu'ils enchantent toujours l'auditoire.

Une choſe fort remarquable dans ces quatre éloges, c'eſt qu'il n'eſt queſtion dans aucun que le héros ait fait une fin chrétienne: point d'extrême-onction, de viatique, de Confeſſeur même; on en infere avec aſſez de vraiſemblance qu'ils ont tous été philoſophes juſques au bout.

Mr. *Demareſt* a lu le premier Mémoire *ſur la cauſe de la diſtinction & de la ſéparation des couches de la terre & ſur les conſéquences qui en réſultent*. Les moyens qu'employe la nature ſont ſimples & uniformes. On n'a pas deviné ſon ſecret, quand on aſſigne de grandes cauſes à la plupart des effets qu'elle produit. C'eſt ce que prétend Mr. *Demareſt* dans ſon Mémoire. Il n'y offre qu'une très légere eſquiſſe des obſervations qu'il a faites depuis vingt ans ſur cette partie de l'hiſtoire naturelle; il s'eſt contenté d'y préſenter ſes vues générales & il a très bien fait. Cette matiere aride n'étoit gueres propre à intéreſſer le très grand nombre des auditeurs.

Le ſecond Mémoire d'Aſtronomie eſt de Mr. de *Caſſini*: ſon but eſt *la vérification des nouvelles découvertes faites en Angleterre ſur les étoiles doubles*. C'eſt avec des lunettes qui groſſiſſent des milliers de fois l'objet plus que

les autres, qu'on a fait ces obſervations. Il a été ſurtout queſtion de la Planete de *Harſchel*. Tout ce Mémoire fort ſec & fort ennuyeux a été peu écouté.

L'attention a été ſinguliérement réveillée par le Mémoire de Mr. *Sabatier* ſur un grand nombre de morſures qu'avoit faites à une même perſonne un chien enragé, traitées avec ſuccès. C'eſt qu'il intéreſſoit puiſſamment tous les auditeurs. La cautériſation eſt le moyen employé par Mr. *Sabatier* : avant lui on le regardoit purement comme auxiliaire, & il a éprouvé qu'il étoit curatif & peut-être le meilleur qu'on pût employer.

L'auteur commence par établir l'état affreux du malade, qui portoit ſur lui ſoixante-quinze morſures ou égratignures. Nul doute que l'animal dont il avoit été ſi horriblement déchiré, ne fût enragé; puiſqu'un jardinier mordu peu avant une ſeule fois par le même chien, ſe croyant guéri, étoit mort peu après d'une hydrophobie bien avérée.

Mr. *Sabatier* entre enſuite dans tous les détails de ſon procédé très violent, dont le ſuccès avoit en moins de cinquante jours paſſé ſes eſpérances.

Du reſte, nul remede adminiſtré au malade, ſauf quelques gouttes d'*alkali volatil* qu'il avoit déſirées; mais l'académicien les lui avoit accordées par complaiſance pure, & ne regarde point ce ſpiritueux comme anti-hydrophobique. Ce Mémoire a été fort applaudi.

Le Public s'impatientoit beaucoup de ne rien entendre sur le ballon offert à ses yeux, lorsque Mr. *Meusnier* a fini la séance par un *Extrait de l'exposé des recherches & expériences faites jusques à ce jour par ordre de l'Académie pour la perfection des machines aërostatiques.* De tout son récit il résulte que la Compagnie a jugé comme le plus essentiel de trouver une enveloppe absolument imperméable à l'air inflammable; c'est à quoi elle travaille & ce qu'elle espere avoir obtenu dans le ballon suspendu, dû à l'invention du Sieur *Fortin*, artiste très intelligent. Ainsi elle n'est encore qu'au premier pas.

13 *Novembre* 1784. Extrait d'une lettre de Loches du 2 Novembre...... La manie des aërostats a pénétré jusques dans notre petite ville. Le 14 Octobre dernier nous avons joui du spectacle d'un ballon lancé dans les airs; il étoit d'une figure *hexagonale*; un cône tronqué formoit sa base, un prisme son milieu, & son sommet étoit terminé en pyramide. Une de ses faces représentoit les armes de la ville; sur une autre on lisoit le quatrain suivant:

Superbe aërostat, dont la noble structure
De l'esprit des humains annonce la grandeur;
Tout émerveille en toi; l'art aide la nature;
Le ciel est ton pays, un homme est ton auteur.

Ce globe s'éleva environ à mille toises;

mais la circonſtance la plus extraordinaire c'eſt que plusieurs de nos amateurs aſſurent avoir vu, à l'aide de leurs lunettes, une infinité d'hirondelles ſe repoſer ſur lui.

14 *Novembre* 1784. Partout le goût de la belle typographie ſemble ſe ranimer. En Italie l'imprimerie royale de Parme dont Mr. *Bodani* eſt Directeur, & celui de la Propagande à Rome, cherchent à le diſputer aux *Aldes*, aux *Giolitti*, aux *Torrentini*, ces anciens imprimeurs ſi renommés dans ce berceau de la Littérature en Europe. On a exécuté dans l'imprimerie de la Propagande, avec de très beaux caracteres & ſur de très grand papier, un eſſai typographique en 46 idiomes, pour célébrer *Guſtave III*, Roi de Suede, lorſqu'il y a voyagé. L'éloge de ce Prince original eſt en un quatrain latin que voici:

Amplius haud memores Alarici, Roma, furorem;
Res fato verſas nunc meliore vides;
Nam te GUSTAVI *recreat præſentia; gaude*
Quod te nunc tanti Principis ornet amor!

Ces vers traduits d'abord en ſuédois, le font enſuite dans les autres langues de l'ancien continent. Voici comme un amateur les rendus depuis ici très librement en françois:

Trop de cruels Tyrans, ô déplorable Rome,
Ont jadis dans ton ſein déployé leurs fureurs;
Ouvre les yeux, ſeche tes pleurs:
Dans un Monarque vois un homme.

15 *Novembre* 1784. Afin de pouvoir mieux comparer la Lettre Ministérielle aux Evêques & la plaisanterie dont le clergé l'a fait suivre, il faut les rapprocher l'une de l'autre. Voici d'abord la premiere.

De Versailles, le 16 Octobre 1784.

Le Roi ayant fixé, Monsieur, son attention particuliere sur l'importance de vos fonctions, ainsi que sur les avantages multipliés que recueille son service, comme celui de la religion, de vos bons exemples & de vos soins journaliers, Sa Majesté m'ordonne de vous marquer qu'Elle desire que vous résidiez beaucoup & que vous ne sortiez jamais de votre Diocese sans en avoir obtenu sa permission. Vous avez donné, Monsieur, trop de preuves de votre zele au Roi, pour que Sa Majesté ne soit pas persuadée que vous entrerez dans ses vues avec un empressement égal à leur justice. L'intention de Sa Majesté est donc que toutes les fois que vous serez dans le cas de vous absenter de votre Diocese, vous m'en préveniez, ainsi que du tems à peu près que vous croirez que vos affaires pourront vous en tenir éloigné. Je me ferai un devoir, comme un plaisir, de mettre sur le champ votre demande sous les yeux de Sa Majesté & de vous faire part de ce qu'il lui plaîra de décider.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre, &c.

Réponse de Mr. l'Evêque d'.... à la Lettre

de Mr. le Baron de Breteuil, *du* 16 *Octobre* 1784.

J'ai reçu, Monsieur le Baron, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 16 Octobre. La premiere phrase de cette Lettre est un peu longue; mais avec de la patience on en vient à bout, & après l'avoir lue, on est bien édifié des grands principes qu'elle renferme; ainsi que vous me le prescrivez, Monsieur, je résiderai beaucoup, en ne sortant jamais de mon Diocese. Il a trois lieues de long sur deux de large. Je ne franchirai pas ses bornes, sans en avoir obtenu votre permission; je réponds de la soumission de mes confreres, comme de la mienne. Le Clergé de France, le premier Corps de l'Etat, va devenir un college, dont Monsieur le Baron sera le Régent. J'ai soixante ans, je croyois mon éducation finie; mais je vois bien que sous un maître aussi habile on peut toujours apprendre quelque chose de nouveau. Je vous prie, Monsieur le Baron, de me continuer vos leçons. Elles m'enseigneront à sacrifier l'amitié, la reconnoissance, la nature même; le service du Roi recueillera des avantages particuliers, multipliés de mon ministere; les prémices du vôtre annoncent une récolte abondante.......

P. S. Si ma santé m'oblige de vous demander la permission de sortir de mon Diocese, je prendrai d'avance la précaution d'écrire à mon Médecin pour savoir à peu près le tems

que durera ma maladie, & j'aurai l'honneur de vous en informer."

On voit par-là que cette facétie portant tout au plus contre le premier Commis, auteur de la Lettre circulaire assez mal tournée en effet, ne peut en ridiculiser l'objet, trop bien entendu du côté de la politique & du côté de la religion.

15 *Novembre* 1784. Il se tient depuis quelque tems un comité chez Mr. le Garde des Sceaux, composé de quatre Magistrats, quatre membres de l'Académie des Belles-Lettres & quatre Bénédictins. Son objet est de rassembler en corps toutes les Ordonnances de nos Rois pour en former un Code de jurisprudence du Royaume. On n'en est encore qu'à la premiere Race, & l'on compte qu'il en paroîtra un premier volume l'année prochaine. Quand la vieille Ordonnance est bien constatée, bien déchiffrée, ces Messieurs joignent des notes au texte; dans lesquelles ils font voir ce qui en est tombé en désuétude & ce qui en est en vigueur; ce qu'il y avoit de bon, & ce qu'ils y trouvent de défectueux. On ne connoît encore que quelques membres de cette assemblée: Mr. de *Saint Genis*, Auditeur de la chambre des comptes, qui depuis longtems s'étoit occupé lui seul d'un travail de cette espece & avoit rassemblé en ce genre un recueil des plus étendus; M. *Pastoret*, Conseiller à la cour des Aides, homme de lettres qui a remporté un Prix à l'Académie des In-

scriptions & s'est occupé déjà de cette savante matière; enfin, Mr. *Menc*, Maître des Requêtes, qui vient de mourir.

Il ne faut pas confondre ce comité avec un autre plus étendu, dont on a rendu compte, purement littéraire & dont le but est d'enrichir, de completter & d'éclaircir l'histoire de France.

16 *Novembre* 1784. On sait aujourd'hui que Mr. *François de Neufchâteau*, distingué dans la République des Lettres & au Barreau, dont on ne parloit plus depuis quelque tems, est Procureur Général au Conseil supérieur du Cap. Il y a signalé son Ministere par des conclusions qui ont été suivies & provoqué un Arrêt du 8 Janvier dernier, célebre parmi les marins. Il défend sur les vaisseaux le baptême du tropique, scene profane & puérile, qui dégénere trop souvent en injure réelle ou en exécution tyrannique; parodie burlesque d'ailleurs de la plus essentielle des cérémonies du Christianisme. C'est un procès élevé au sujet d'une pareille momerie pratiquée sur la *Claudia*, navire de la Rochelle, le 14 Janvier 1783, qui a donné lieu à Mr. *François de Neufchâteau* de faire parler la raison, l'humanité, la religion, la philosophie, s'accordant toutes à demander la proscription de cet usage bizarre, tyrannique & cruel quelquefois.

16 *Novembre* 1784. La *Cléopâtre* de Mr. *Marmontel* a reparu sur l'affiche depuis quelques jours & a été jouée hier. Elle n'avoit été

retardée que parce que l'auteur en vouloit donner les prémices à la cour. Les trois premiers actes y ont beaucoup réussi; mais les deux derniers ont paru mauvais & en cela la ville a été d'accord avec elle. Du reste, la piece étoit parfaitement oubliée depuis trente-quatre ans & l'on n'a pu juger si elle avoit beaucoup gagné ou si elle n'avoit pas perdu. On ne se ressouvenoit que de l'*Aspic*, y faisant son rôle & opérant le dénouement. Ce reptile, ouvrage du fameux *Vaucanson*, étoit imité & composé avec tant d'art & d'intelligence qu'on le voyoit s'élancer en sifflant sur la Reine & la piquer de son dard; ce qui fit dire malignement à un spectateur à qui l'on demandoit son jugement, *qu'il étoit de l'avis de l'aspic*. Le poëte qui n'avoit pas oublié ce bon mot a voulu éviter qu'on le rappellât & fait *Cléopâtre* se tuer hors de la vue du spectateur. Quoiqu'il en soit, il y a de grandes beautés dans cet ouvrage, dont le défaut essentiel est du sujet inadmissible au théâtre. On ne peut s'habituer à voir un grand homme, au même instant joindre tant de sublime à tant de bassesse, ou plutôt démentant continuellement ses discours par les actions, parler en héros & agir en lâche. Le rôle d'*Octavie*, femme d'*Antoine*, absolument nouveau, que Mr. *Marmontel* a créé dans l'espoir d'augmenter l'intérêt, ne sert qu'à l'affoiblir, en ce qu'il met dans un plus grand jour l'avilissement du personnage principal, abandonnant une épouse pleine de

beauté, de douceur & de vertu, pour une femme à laquelle il n'a d'autre obligation que celle de lui avoir fait perdre toute son énergie & toute sa gloire. Ce rôle même d'*Octavie* n'est pas aussi touchant qu'il devroit l'être, parce que sa tendresse pour son époux l'a fait se porter à trop de complaisance & d'abjection envers sa rivale. En général, on observe dans cette tragédie que l'auteur excellent pour rendre les détails, les tableaux, les peintures fortes qu'il a puisés dans les historiens Romains & autres, pêche absolument par l'invention, lorsqu'il lui faut marcher seul & qu'il a eu tort de reparoître dans la carriere à un âge où il est tems, au contraire, pour les plus beaux génies de s'en retirer.

Du reste, suivant une anecdote bonne à conserver, les courtisans prétendent que la Reine n'a point été fâchée du peu de succès de Mr. de *Marmontel* à Versailles. Elle s'est ressouvenue de l'acharnement qu'il mit dans le tems contre le Chevalier Gluck, le maître de Sa Majesté & son protégé, & par zele pour venger celui-ci, en riant & par plaisanterie, elle cabaloit en quelque sorte contre sa *Cléopâtre.*

16 *Novembre* 1784. Depuis quelques jours le bruit couroit de la mort de M. le Marquis de *Pompignan.* Elle est certaine. On sait aujourd'hui qu'elle est arrivée le premier de ce mois; ce qui laisse une place vacante à l'Académie Françoise.

16 *Novembre* 1784. Les S^rs^. *Dorfeuil* & *Gaillard*, qui réunissent aujourd'hui la direction des deux troupes foraines de l'*Ambigu Comique* & des *Variétés Amusantes*, ont accédé aux propositions de Mr. le Duc de *Chartres*, dont l'objet est toujours d'attirer de plus en plus les curieux dans son palais par toutes sortes de jeux & de divertissement & d'actes publics. En conséquence ils y font construire une salle provisoire dans l'emplacement appellé autrefois *le Jardin de Son Altesse Royale*. On la dit provisoire, parce qu'elle ne doit durer que le même tems que les nouvelles boutiques, qui est celui de l'interruption des travaux. Alors on verra à fournir un autre local. La salle dont il s'agit, doit être construite moyennant 75000 livres & l'on leur en doit remettre les clefs à la main au 1 Janvier 1785.

17 *Novembre* 1784. On a donné hier à la comédie Italienne la premiere représentation d'une comédie parade en un acte, en prose & en vaudevilles, suivi d'un divertissement analogue, même de couplets. Le titre *des Docteurs modernes*, avoit attiré beaucoup de monde. On savoit qu'il s'agissoit du *Mesmérisme*, c'est-à-dire, qu'on s'attendoit à voir cette doctrine, ses chefs & adhérens baffoués sur la scene; ce qui a eu lieu en effet. Cette bagatelle a été assez bien reçue. Cependant on reproche à l'auteur, qu'on veut être Mr. *Radet*, d'avoir évaporé tout son sel & toute sa gaieté dans le commencement & de n'en avoir

pas assez réservé pour la fin. Au reste, il s'est passé à cette représentation une anecdote singuliere.

Les *Docteurs modernes* ont été précédés de la *Brouette du Vinaigrier*, drame fort goûté du public. On a été surpris au milieu du second acte d'entendre partir du centre du parterre un coup de sifflet très fort & très prolongé. Tout le monde a été indigné & les voisins du spectateur malveillant lui en ont fait des reproches; ce qui a occasionné une sorte de tumulte, l'a fait connoître & il a été arrêté & conduit au corps de garde. Il s'est trouvé que c'étoit un homme du peuple, qui n'avoit jamais vu le spectacle, à-qui quelque Mesmériste avoit donné de l'argent & un sifflet pour qu'il fît usage du dernier au milieu de la piece des *Docteurs modernes*. Son peu d'usage, son ignorance si l'on jouoit deux pieces, ou si l'on n'en jouoit qu'une seule, l'avoient fait se méprendre & siffler trop tôt. Sa bonne foi lui a servi d'excuse & il a été relâché. Vraisemblablement il ne connoissoit pas même le nom de celui qui l'avoit mis en œuvre, ou au moins il n'a pas encore percé dans le public.

18 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Rennes du 13 Novembre...... Quoique les Etats se tiennent dans cette ville, où ils se sont ouverts le 8 de ce mois, contre l'usage & son droit, notre Evêque ne les préside pas & reste absent. C'est Mr. l'Evêque de Dol, comme plus ancien, qui le remplace, par ordre du

Roi. Cette disparition de Mr. l'Evêque de Rennes est d'autant plus singuliere, qu'elle arrive précisément au moment où tous les Prélats ont reçu l'injonction de sortir de la capitale & d'aller résider dans leur diocese. On dit que le nôtre a la défense contraire, jusques à ce que les Etats soient finis. C'est un problême de savoir si c'est volontairement ou non. Bien des gens estiment qu'il s'est fait adresser cette Lettre de cachet pour se soustraire aux reproches de l'assemblée, à laquelle il avoit donné sa parole d'honneur de n'y point reparoître qu'il n'eût fait retirer les Arrêts du Conseil qui déplaisoient. . .

Nos Etats du reste sont assez tranquilles à présent. Mr. de *Calonne* & Mr. le Baron de *Breteuil* paroissent avoir à cœur de contenter la Province; c'est d'autant plus généreux de leur part, qu'ils ne trouveroient pas grande résistance. La Noblesse est présidée par un Mr. de *Tremerga*, qui n'est rien moins que fait pour occuper cette place, & en général tous nos chefs sont reconnus fort souples.

Pour amuser les Etats sans doute, on a répandu au commencement de leur ouverture un pamphlet sans titre contre l'Evêque de Rennes. Comme je sais qu'il en est parti des ballots pour Paris, il vous en tombera sûrement un exemplaire sous la main & je ne vous en dirai pas davantage. . . . . . .

Je vous ferai passer deux Arrêts de notre Parlement, qui vous parviendroient plus diffi-

cilement, parce qu'ils sont très mortifians pour les Fermiers-généraux & pour le Conseil qui les soutient & a été obligé de les abandonner ou du moins de pallier leurs torts dans son Arrêt du 16 Octobre.

Par le premier Arrêt du 12 Octobre la Cour en Vacations ordonne que cent trois barils de tabac en poudre, & la totalité des rôles de tabac filé dit *cantine*, à l'usage des troupes, saisis au bureau général & à l'entrepôt des fermes à Rennes & à Saint-Servan, seront brûlés au bout de la promenade du cours de Rennes, & enjoint à l'agent des fermes de remettre, dans le jour, aux débitans de tabac en cette ville les moulins leur appartenans, &c.

Le second du 15 Octobre confirme les saisies de tabac en poudre qui ont été faites par les différens Juges de la province de Bretagne; fait défenses à tous agens & entrepreneurs des fermes unies de France, de distribuer du tabac en poudre venu en baril, & leur ordonne de remettre, dans le jour de la notification du présent Arrêt, aux débitans de tabac, les moulins qui pourroient leur avoir été ci-devant enlevés, afin qu'ils puissent pulvériser les tabacs en carottes pour l'usage du Public.

18 *Novembre* 1784. Madame la Duchesse de Villeroy, chez laquelle loge le Sieur *Radet*, est très attachée à la doctrine du *Magnétisme animal*: elle lui a fait des reproches d'avoir osé

en mettre en ſcene les apêtrès : pour complaire à cette Dame il renie aujourd'hui ſon ouvrage dans le Journal de Paris & la piece demeure ſur le compte du Sieur *Roſiere*. Voici du reſte ce qui s'eſt paſſé avant-hier à cette occaſion.

Au dénouement, on voit les malades rangés autour du *Baquet de ſanté*, pour ſubir l'opération du Magnétiſme. Quand on eſt au moment où l'influence agit fortement, tous les malades ſe levent, & on les envoye dans la *Salle des criſes*. Après la piece, le Sieur *Roſiere* a adreſſé ce joli couplet au Public :

Du vaudeville enfant gâté,
Meſſieurs, avec ſévérité
Ne jugez pas les entreprifes;
Pour ſavoir votre ſentiment,
L'auteur eſt-là qui vous attend
Dans la ſalle des criſes.

Le Public ayant demandé l'auteur avec beaucoup d'applaudiſſemens, le Sieur *Roſiere* eſt revenu ſeul & a répondu au Public : *Meſſieurs, j'ai eu l'honneur de vous annoncer que l'auteur étoit dans la Salle des criſes : vos bontés l'en ont fait partir & nous ne ſavons point ce qu'il eſt devenu* : ce qui a fait recommencer les applaudiſſemens.

19 *Novembre* 1784. Malgré tout le ridicule que Voltaire a voulu imprimer ſur Mr. de *Pompignan*, ſes Odes ſacrées, ſa tragédie de *Didon*

& sa traduction des tragédies d'*Eschyle* feront toujours regretter en lui la perte d'un de nos meilleurs Littérateurs, d'un Poëte formé sur les grands modeles, qui avoit beaucoup de goût & nous rappelloit le siecle dernier, dont l'éclat s'affoiblit & se perd tous les jours.

19 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 16 Novembre.... J'ai découvert depuis que je suis dans cette ville une nouvelle branche de commerce qu'il est important de faire connoître. Passant dans une rue du faux-bourg Saint Seurin, je vis dans l'attelier d'un forgeron beaucoup de têtes de fer concaves & qui s'ouvroient & se fermoient à clef. Je demandai quelle étoit la destination de ces sortes de masques? L'ouvrier me répondit que c'étoit pour les Negres des Isles. Voici l'usage de cette jolie invention. Lorsque ces esclaves sont à l'ouvrage & qu'ils parlent mal-à-propos ou commettent quelque autre crime de ce genre, on leur met la tête dans cette boîte, à laquelle est soudée en-dedans une forte lame de fer, large d'un pouce & longue de deux, qu'on leur fait entrer dans la bouche & qui s'applique sur la langue, de sorte qu'ils ne peuvent la remuer, ni fermer la bouche, ni l'ouvrir. Excellent moyen pour n'être pas touché de leurs plaintes ni de leurs larmes; car vous saurez qu'un Negre gémit & pleure tout comme un homme.

20 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Saint Maxence du 15 Novembre. J'ai été émer-

émerveillé d'un nouveau pont qui se trouve ici sans que personne en ait parlé. A la hardiesse de celui de Neuilly, ajoutez des colonnes accouplées qui tiennent lieu de piles, & dont l'élégance pare la solidité : imaginez un trottoir intérieur, d'une invention nouvelle, adossé à l'extrêmité du pont, de maniere que les chevaux qui traîneront les bateaux, passeront sous la voûte sans s'arrêter. En voyant le moyen si simple d'avoir réduit à rien la manœuvre la plus difficile des bateliers, on ne peut s'empêcher d'admirer le génie, qui sait ainsi anéantir les entraves physiques de la navigation.

Du reste, ne soyez pas scandalisé si je mets le nouveau pont au dessus de celui de Neuilly, cela ne fait point tort à la réputation de son auteur qui est le même : cela veut dire seulement que Mr. *Peronnet* s'est surpassé : on pourroit justement l'appeller *le Vauban des ponts & chaussées.*

20 *Novembre* 1784. C'est le 9 au soir décidément que Mr. le Comte d'*Oels* revenu de Sainte Assise est parti en dernier lieu de cette capitale. On raconte qu'en prenant congé de Mr. le Duc de *Nivernois*, il lui a dit : *j'avois passé la plus grande partie de ma vie à désirer voir Paris ; j'en vais passer le reste à le regretter.*

21 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Rennes du 17 Novembre..... Le 31 du mois dernier, les Plans de la Navigation intérieure de la Bretagne, dressés d'après les Mémoires

du Comte de *Piré*, pour joindre la Vilaine à la Mayenne & à la Rancé, ayant été présentés au Roi par les Députés Commissaires des Etats de Bretagne, il doit en être grandement question dans l'assemblée & ce sera un des principaux objets du travail.

21 *Novembre* 1784. Tandis qu'on laisse sans encouragement la belle institution de l'abbé de l'Epée, l'Empereur qui en fut frappé dans le tems n'a pas négligé de la former dans ses Etats & il en a rempli depuis peu le projet. On apprend que ce Prince a fait choisir trois maisons à Léopoldstadt pour y recevoir & instruire trente sourds & muets: La premiere leur servira de logement; la seconde, d'école; la troisieme, où se trouve un jardin, est destinée à leur récréation. Au frontispice de la premiere on lit cette inscription: *Jurdorum, mutorumque Institutioni & Victui.* JOSEPH. AUG. 1784.

Le 29 du mois dernier, ces Eleves disgraciés de la nature ont rendu pour la premiere fois, dans une assemblée publique, un compte très satisfaisant de leurs progrès durant le cours de l'année.

21 *Novembre* 1784. *Le Desœuvré* ou l'*Espion du Boulevard du Temple*, a, comme on l'y avoit invité, étendu sa sphere & depuis quelque tems il paroît une brochure dans le même genre sur les grands spectacles. Elle est si rare qu'on ne peut encore en parler que sur parole. Il faut espérer que les héroïnes & les

coryphées de l'opéra & des deux comédies trouveront quelque défenseur, meilleur que l'auteur du pamphlet intitulé, *le désœuvré mis en œuvre* ou *le revers de médaille*, pour servir d'opposition à *l'Espion du Boulevard du Temple*, & de préservatif à la tentation. Pamphlet très plat qui ne pouvoit pas avoir même le mérite de défendre l'innocence. Quelle innocence en effet que celle qui se trouve au milieu de tout ce qu'il y a de plus vil, de plus crapuleux, de plus infame, où la vertu la plus pure se souilleroit nécessairement.

22 *Novembre* 1784. Il est mort il y a peu de tems une courtisanne du vieux serrail, nommée Mlle. de *Beauvoisin*. Obligée de donner à jouer pour se tirer d'affaire, elle avoit par ses charmes usés eu l'art en dernier lieu de captiver Mr. *Baudard de Sainte James*, Trésorier des dépenses du département de la marine. Ce magnifique seigneur, ayant plus d'argent que de goût, avoit fait des dépenses énormes pour elle: on estime qu'il faut qu'il lui ait donné en bijoux seuls & autres effets environ quinze à dix-huit cens mille francs, outre vingt mille écus de fixe par an. Sa vente est aujourd'hui l'objet de la curiosité, non-seulement des filles élégantes, mais encore des femmes de qualité. On y compte deux cens bagues plus superbes l'une que l'autre: on y voit des diamans sur papier, comme chez les lapidaires, c'est-à-dire non montés; ses belles robes se montent à quatre vingts; on parle de

draps de trente-deux aunes, tels que la Reine n'en a point. Enfin depuis la vente de la fameuse *Deschamps*, on n'en connoît point en ce genre qui ait fait autant de bruit.

22 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Strasbourg du 12 Novembre... Une des choses qui m'a fait le plus de plaisir dans cette ville depuis que je la parcours, c'est un jardin botanique semblable à celui du Roi à Paris. C'est un des mieux tenus & des plus riches que l'on connoisse. Mr. *Gerard*, Préteur de Strasbourg, qui, comme vous savez, a été le premier Ministre du Roi auprès des Etats-Unis, a déposé dans ce jardin une collection des plantes les plus curieuses de l'Amérique Septentrionale, qu'il a rapportées lui-même des environs de Philadelphie; ces végétaux acclimatés sous un ciel ami du leur & propice à leur culture, réussissent à merveille.

Ce jardin doit beaucoup aux soins d'un Médecin fameux de cette Université, nommé *Spielman*, chymiste encore plus célebre, mort en Septembre de l'année derniere. Lorsqu'on lui confia la direction du Jardin de Botanique de Strasbourg, il n'y avoit ni serres, ni école, aucuns fonds n'étoient destinés à son entretien; il lui a procuré tout cela, & il peut en passer, sinon pour le créateur, au moins pour le restaurateur. Une des anecdotes singulieres qu'on m'a racontées de la vie de ce savant & que je ne puis omettre, c'est qu'en

1756 il fut nommé à la chaire de Professeur de Poésie; ce qui ne vous laissera pas une grande idée du goût de cette ville & des éleves qu'il a pu former en ce genre....

23 *Novembre* 1784. Comme la piece des *Docteurs Modernes*, quelque médiocre qu'elle soit, porte sur le ridicule du jour, elle fait grand bruit & sera certainement suivie avec fureur. Il court dans les maisons un petit écrit imprimé à ce sujet. C'est une espece de Consultation au public, dans laquelle on demande s'il est permis de jouer ainsi sur la scene, non-seulement des médecins connus, mais tous leurs disciples, choisis entre ce qu'il y a de plus illustre, de plus éclairé & de plus estimé dans le Royaume? On attribue cette feuille, qu'on dit bien tournée, à M. d'*Eprémesnil*, grand enthousiaste du Magnétisme. On assure qu'il attend le retour de quelques confreres aussi fanatiques que lui en ce genre, pour dénoncer la parade des *Docteurs Modernes* aux Chambres assemblées & en demander la proscription.

23 *Novembre* 1784. Le bureau académique d'écriture est une des institutions qui feront époque dans l'administration de Mr. le Lieutenant-Général de police actuel. Il a été établi par Lettres-patentes du Roi du 23 Janvier 1779, régistrées au Parlement le 12 Mars audit an. Il est composé de 24 membres & doit avoir 24 agrégés, 24 associés écrivains & graveurs; en outre des correspondans écrivains, dont le

nombre n'eſt pas déterminé. Ce bureau s'aſſemble quatre fois par mois pour traiter de la perfection des écritures; du déchiffrement des anciennes écritures; des calculs relatifs au commerce, à la banque & à la finance; de la vérification des écritures, & de la grammaire françoiſe relativement à l'orthographe. Il a une ſéance publique de rentrée au mois de Novembre. Celle de cette année qui a eu lieu le dix-huit Novembre, a préſenté un ſpectacle plus nouveau & plus curieux qu'aucune ſéance des autres Académies.

Un Mr. *Haüy*, Interprête du Roi & Profeſſeur pour les écritures anciennes, agrégé du bureau, a fait paroître un éleve, âgé de 17 ans, nommé *le Sueur*, aveugle depuis l'âge de ſix ſemaines, auquel par un procédé particulier en moins de ſix mois il a appris à lire, à calculer, à diſtinguer des cartes de géographie, à ſolfier, à noter la muſique & même à imprimer des livres à l'uſage de ſes ſemblables, & ſur le champ il lui a fait donner devant l'aſſemblée des preuves de ce qu'il avançoit. Il eſt à obſerver que cet infortuné, obligé d'aller mendier des ſecours qu'il partage avec ſa famille, ne peut ſacrifier à l'étude que quelques inſtans par jour. Cette ſcene auſſi mémorable que touchante a déja été gravée. On voit une eſtampe repréſentant le jeune aveugle liſant à l'aide de ſes doigts.

Mr. *Haüy* de ſon propre mouvement & avec le déſintéreſſement le plus noble s'eſt offert à la

Société Philantropique pour consacrer ses talens à l'instruction des enfans aveugles-nés, dont elle prend soin, & il est à souhaiter que digne rival de Mr. l'abbé de l'Épée, mais ayant moins de facultés, il trouve plus d'encouragement. Au reste, c'est à l'aveugle de Puisaux, instruisant son fils avec des caracteres en relief; à *Sanderson*, aveugle enseignant les mathématiques au milieu d'un cercle de clair-voyans; & tout récemment à Mr. de *Kempellen*, auteur du joueur d'échecs qu'on a vu ici, & le maître de Mlle. *Paradis*; enfin à Mr. *Weissemburg*, de Manheim, privé de la vue dès l'âge de sept ans & suppléant à la perte de cet organe par la perfection donnée à son tact, que Mr. *Haüy* avoue modestement qu'il est redevable de l'imagination d'une tentative qui a si bien réussi.

23 *Novembre* 1784. On se rassure de plus en plus aujourd'hui sur la santé de Mr. *Charles*. Il annonce qu'il ouvrira son cours de physique expérimentale le jeudi 2 Décembre; ce qui prouve que son malheureux accident n'a pas eu de plus longues suites. Bien des gens même assurent, malgré toutes les probabilités du contraire & la rumeur générale soutenue à cet égard, qu'il n'a jamais eu lieu.

24 *Novembre* 1784. Le pamphlet contre l'Evêque de Rennes qu'on a annoncé, a percé en effet dans cette capitale. Il n'a point de titre. C'est un Recueil de Lettres, où l'on

« t

assimile Mr. de *Girac* à *Figaro*, & à l'occasion de la piece du Sieur de *Beaumarchais* on fait venir ce Prélat sur la scene. Tout cela est fort mal agencé & tiré de très loin. L'envie de médire s'y montre trop à découvert. On y a inséré jusques à la généalogie des *Bareau*; manuscrit dont nous avons parlé il y a plusieurs années. Quoi qu'il en soit, comme la méchanceté, bien ou mal assaisonnée, produit toujours de l'effet, les Bretons recherchent avidement celle-ci & le pamphlet en est très couru, très fêté.

Il paroît que l'auteur en veut aussi à Mr. *Poujaud de Montjourdain*, Administrateur des Domaines de Bretagne, & à ce titre seul le place dans sa brochure. Il y rapporte une anecdote de procédé dur & de mauvaise foi, par laquelle il voudroit indisposer contre ce financier Mr. le Contrôleur général, qui, dans ce moment-ci, bien loin de vexer les Bretons, cherche à se rendre de son mieux agréable à leur Province.

24 *Novembre* 1784. Le petit imprimé dont on a parlé, a pour titre *Réflexions préliminaires à l'occasion de la piece des Docteurs Modernes*. Comme il est fort court, qu'il ne se vend point & n'a été envoyé qu'aux adeptes ou partisans du Mesmérisme; qu'il est d'ailleurs très important, puisqu'il semble destiné à servir de base à la dénonciation de Mr. d'*Eprémesnil*, on va le consigner ici dans toute son intégrité.

„ Voici

„ Voici un Pouvoir terrible & d'un nouveau genre qui s'éleve dans l'Etat."

„ Mr. *Mesmer* a des ennemis puissans, il en a même qui sont revêtus d'une grande autorité. Il a fait une découverte, il propose une doctrine, il a beaucoup d'éleves plus distingués les uns que les autres par leur rang, leurs lumieres, leur existence personnelle.

„ Ses ennemis n'osent pas attenter à sa vie. Le tems des auto-da-fé passe partout ailleurs. Il n'a jamais existé en France. Forcés de ménager sa personne, ils l'attaquent dans son honneur. On l'a joué sur le théâtre Italien de la maniere la plus indécente & la plus calomnieuse, lui directement, & indirectement ses éleves, ses malades. En attendant que Mr. *Mesmer* le demande aux loix, on ose demander aujourd'hui aux peres de famille, aux citoyens honnêtes, en un mot au public impartial, s'il est bien convenable que dans un Etat policé, une autorité quelconque s'arroge le droit de disposer sur le théâtre de l'honneur d'un individu ?

„ *Aristophane* jouoit *Socrate* & l'a conduit à la ciguë. Est-ce-là l'intention des ennemis de Mr. *Mesmer* ? Ils se trompent. L'honorable cortege dont Mr. *Mesmer* est entouré, portera, quand il en sera tems, au pied du Trône & dans le secret de la Justice un témoignace de son savoir & de sa vertu.

„ Si les ennemis de Mr. de *la Chalotais* avoient imaginé la ressource des théâtres, ils

auroient pu mener loin ce grand homme & la Magiſtrature Françoiſe. Le lecteur eſt prié de peſer ce petit nombre de réflexions dans l'intérieur de ſon foyer.

„ L'auteur de cet écrit ſe nommera un jour. Connu par ſon reſpect pour la puiſſance du Roi, l'autorité des loix & la vérité, il a toujours fait profeſſion de ne craindre ni les railleries, ni les intrigues, ni l'abus du pouvoir."

24 *Novembre* 1784. *Dubarri* le *roué* revient ſur l'eau & cherche à tirer parti aujourd'hui, non de ſa belle-ſœur, mais de ſa femme. On ſait qu'il a épouſé une jeune & jolie perſonne de ſa province, bien née d'ailleurs. Il l'a menée à Paris avec lui depuis quelque tems. Il a commencé par chercher à la dégoûter de lui & à la familiariſer avec le vice, en lui donnant le ſpectacle de ſes propres débauches & en faiſant venir ſans ceſſe ſous ſes yeux toutes ſortes de coquines. Enfin il l'a introduite chez M. le Contrôleur général & c'eſt elle qui fait aujourd'hui les honneurs de la table de Mr. de *Calonne*.

On veut que Madame la Vicomteſſe de *Laval*, furieuſe de cette préférence, ſe ſoit retirée & vive actuellement avec Mr. *Micault d'Harvelay*.

25 *Novembre* 1784. On a commencé hier la vente des tableaux de Mr. le Comte de *Vaudreuil*, Grand-fauconnier de France. Cette ſuperbe collection eſt au nombre de plus de

cent. Il n'y a de l'École françoise que quelques *Casanove*, & les huit tableaux de Mr. *Vernet* pour la galérie de la Ferté, qui n'ont jamais été exposés au Sallon. On a parlé dans le tems de ces chefs-d'œuvre commandés par Mr. de *la Borde* & dont il avoit eu la malhonnêteté d'enlever la jouissance momentanée aux yeux du public.

On est très surpris que Mr. de *Vaudreuil* se défasse de tant de richesses pittoresques, & l'on ne peut trop en donner la raison. La plus vraisemblable, c'est qu'il avoit en vue la place de Mr. d'*Angiviller*; que pour mieux y parvenir il avoit été bien aise de se donner la réputation d'un connoisseur & que cette petite charlatanerie ne lui ayant pas réussi, il s'est trouvé gêné & a été obligé d'user de cette ressource pour faire honneur à ses affaires.

25 *Novembre* 1784. Vers à Madame de *** qui avoit éprouvé des revers de fortune & étoit tourmentée d'une maladie cruelle, à l'époque du jour de Sainte Catherine, sa Patrone.

O *Catherine*, autrefois si brillante,
D'appas remplie & d'esprit pétillante,
Qu'on fêtoit tant! plus de cour ni de fleurs,
Même de vers; personne ne te chante.
Ce jour s'alonge au milieu des douleurs,
Et ton tribut, hélas! ce sont mes pleurs.
Cet abandon que ma Muse déteste,
[illegible] pourtant, calculons tes malheurs)

Sembleroit-il à tes yeux si funeste?
Qu'as-tu perdu? des amis vains, trompeurs,
De tout état, tout rang, toutes couleurs,
Epouventail du mérite modeste
Flagorneurs bas, ou méchans persiffleurs;
Tu n'en avois qu'un vrai.... Mais il te reste.

25. *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Rennes du 20 Novembre. Nos Etats, depuis leur ouverture, se passent assez bien jusques à présent avec la cour & le ministere: mais il y a des tracasseries particulieres dont il faut empêcher les suites. Je ne vous ferai point un journal fastidieux de nos séances & m'en tiendrai aux faits principaux.

Après le discours du Comte de *Montmorin*, le nouveau Commandant de la Province, plein de graces & d'aménité, le don gratuit de deux millions a été accordé par acclamation. Ensuite les Etats ont exposé leurs doléances & ont demandé si les Commissaires du Roi étoient autorisés à redresser leurs griefs? Mr. de *Montmorin* a dit que Sa Majesté étoit disposée très favorablement, qu'ils pouvoient députer en cour & qu'ils seroient très bien venus; en sorte que nous ne doutons pas que le droit d'élire nos députés ne nous soit rendu & que nous n'ayons satisfaction sur les octrois municipaux : on nous offre même des choses que nous ne demandons point, tels que la confection des chemins publics &c.

Les partisans de l'Evêque de Rennes, sur-

tout dans l'Ordre du Clergé, ont élevé à son sujet une question qui auroit pu aller loin, si l'on n'y eût mis un terme. Ils se sont plaints de ne point voir leur Président-né & celui des Etats? Ils ont rendu compte des bruits qui couroient que ce Prélat étoit retenu par ordre supérieur & ont fait valoir l'article de nos Privileges qui s'oppose aux Lettres de cachet contre aucun membre avant ou pendant la tenuë. En conséquence il a été député vers le Commandant pour savoir si ces bruits étoient fondés? M. de *Montmorin* a répondu fort sagement qu'il l'ignoroit. Arrêté ensuite qu'il seroit écrit à Mr. l'Evêque de Rennes & qu'on lui demanderoit si son absence étoit forcée ou volontaire? Mr. de *Girac* n'osant se compromettre vis-à-vis de la cour, a répondu trop ambigument pour que la chose fût bien éclaircie; mais, comme au fond on n'étoit pas fâché de ne le point voir, on a interprêté favorablement sa lettre & l'on n'a pas été plus loin.

Un autre incident s'est élevé encore à son occasion. Mr. le Comte de *la Violais*, l'ancien Président de la Noblesse, fort zélé pour la Province, a rendu compte de tout ce qu'il avoit fait en sa faveur, durant son séjour à Paris, où d'office il avoit veillé à ses intérêts. Il n'a pas dissimulé qu'il avoit éprouvé beaucoup de contrariétés, & il les a attribuées à des menées de Mr. l'Evêque de Rennes. Mr. de *Châtillon*, un des membres de la Noblesse,

s'est levé & lui a demandé s'il étoit bien sûr de ce qu'il disoit & s'il en avoit la preuve? Il a répondu que non; que c'étoient de simples soupçons assez bien fondés, qu'il communiquoit à *son* Ordre. Sur quoi Mr. de *Châtillon* l'a poussé vivement, au point que le Comte lui en a témoigné sa surprise & lui a rappellé l'ancienne amitié qui les lioit. Son adversaire a repliqué qu'il y en avoit pu avoir autrefois; mais qu'il n'en existoit plus aujourd'hui, pas même d'estime. Un pareil propos devenoit une insulte, qui demandoit une réparation. Les deux champions ont mis les armes à la main; on les a séparés: mais il paroît difficile d'empêcher les suites de cette rixe après les Etats finis.

Les partisans de l'Evêque de Rennes ont voulu faire naître d'autres incidens pour troubler les Etats; mais ils n'ont pas encore réussi, même à l'égard du tabac dont ils vouloient qu'on se mêlât, & l'on a par prudence laissé cette affaire entre les mains du Parlement.

On n'auroit jamais cru que sous Mr. de *Calonne*, Contrôleur-général, les Bretons eussent été si bien traités & se fussent conduits avec tant de modération.

26 *Novembre* 1784. Mr. le Comte d'*Oels*, en revenant de France est passé au fort de Kehl & s'y est arrêté. C'est-là qu'est établie l'imprimerie de la Société littéraire typographique. Le Sieur de *Beaumarchais* s'y étoit rendu vraisemblablement à [illegible]

luſtre étranger qui avoit quitté l'*incognito*, à viſiter ces fameuſes preſſes, formées des caracteres de *Baskerville*, gémiſſant depuis plus de quatre ans pour donner au public l'édition de *Voltaire*. Quoique le nom de ce grand homme ne dût pas être infiniment agréable au Prince *Henri*, depuis la publication de ſes Mémoires, monument d'ingratitude & diatribe ſanglante contre le Roi ſon frere, le Sr. de *Beaumarchais* eut l'impudence de propoſer à Son Alteſſe Royale de manipuler Elle-même. Elle s'y prête volontiers & croit imprimer une feuille de *Voltaire*; Elle veut voir ſi elle a réuſſi & trouve le long Madigral ſuivant, avec ce titre:

Eſſai d'une Preſſe de l'imprimerie de la Société Littéraire Typographique, fait en préſence de Son Alteſſe Royale Mgr. le Prince Henri *de* Prusse, *à ſon paſſage à Kehl, le 16 Novembre* 1784.

Auguſte ami des arts, arbitre des guerriers,
Que Mars & les neuf Sœurs couvrent de leurs
lauriers,
Au chantre de *Henri* quel honneur tu viens faire.
Héros! qui méritas un chantre tel que lui,
Toi, l'honorable ami de notre grand *Voltaire*,
En viſitant ſon ſanctuaire,
Henri! tu mets le comble à ſa gloire aujourd'hui.
C'eſt quand l'aigle divin ſur ſon autel ſe poſe,
Qu'il ne manque plus rien à ſon apothéoſe.
Mais cet autel, Henri, n'eſt-il donc pas le tien?

Vois comme aux tems futurs avec nous on arrive;
De l'immortalité nous composons l'archive;
De FRÉDERIC le grand frere, émule & soutien,
Tes hauts faits, tes vertus, leçons de tous les âges,
Rempliront à leur tour nos plus brillantes pages.

Au style amphigourique de cette piece, à sa prolixité, on juge aisément quel en est l'auteur. C'est cet homme qui depuis sept mois occupe seul le théâtre des François. On voit qu'il ne réussit pas mieux dans la louange que dans le sentiment. Ces vers sont dignes de l'auteur des couplets de la centénaire. Il faut les conserver pour leur ridicule rare.

26 *Novembre* 1784. C'est Mr. *Robert* qui, quoique peintre de genre, a été nommé garde du *Musæum* qui s'établit dans la galerie des Tuilleries; il est désigné pour cette place depuis longtems; voilà le moment auquel il va commencer à en exercer les fonctions. Les maçons sont absolument sortis de ce lieu; mais il y a beaucoup d'autres ouvriers qui doivent y passer & l'on ne croit pas que le *Musæum* puisse être ouvert au public avant 1786.

Les peintres d'histoire, qui, avec raison, croyoient que cette place leur étoit dûe, sont très jaloux de Mr. *Robert*, qui ne l'a emporté que par une protection spéciale de Mr. le Comte d'*Angiviller*.

Tout récemment Mr. *Robert* a demandé un adjoint, parce qu'il prétend qu'un garde du *Musæum* ne doit jamais s'absenter. On a

senti la justesse de son idée & c'est Mr. *Jeaurat*, ancien peintre d'histoire, très médiocre il est vrai, qui a accepté la place. Au reste, Mr. *Robert* y a mis toute sorte d'honnêteté, en voulant un égal, & non un inférieur; il a même demandé que l'adjoint fût à appointemens égaux.

26 *Novembre* 1784. Les deux Arrêts du Parlement de Rennes qui est Cour des Aides en même tems, rendus au sujet du tabac rapé par la Chambre des vacations les 12 & 15 Octobre dernier, sont parvenus ici imprimés: ils sont volumineux, ils contiennent dans le plus grand détail tout ce qui s'est passé & font voir l'excès du mal.

Par le premier, c'est au Bureau de la Recette générale que l'on saisit des tabacs de mauvaise qualité, ou plutôt de la qualité la plus pernicieuse, au dire des experts; c'est du tabac venant de Morlaix, le chef-lieu où il se fabrique: ainsi c'est par le fait même des fermiers généraux ou de leurs principaux agens, que provient la mauvaise qualité de la denrée.

Par le second, on juge que le mal est général, puisque de trente-neuf villes & bourgs de la province, où ont été faites les visites & analyse du tabac rapé, il ne s'en est trouvé aucun où la denrée n'ait été déclarée plus ou moins altérée & pernicieuse.

C'est en conséquence de la nécessité de pourvoir promptement le public d'une meil-

leure denrée devenue un objet de premiere néceſſité, que la cour a ordonné la reſtitution aux débitans des moulins qui leur avoient été précédemment enlevés.

C'eſt cette reſtitution contraire à une Déclaration & à des Lettres patentes enrégiſtrées par le Parlement, dont le Conſeil lui fait un crime; mais la néceſſité eſt la premiere loi: d'ailleurs il eſt prouvé que le fermier a abuſé du privilege que ces loix lui avoient accordé; & l'on a appoſé dans les deux Arrêts la clauſe reſpectueuſe, *ſous le bon plaiſir du Roi*; enfin il a été arrêté que Sa Majeſté ſeroit très humblement & très inſtamment ſuppliée, pour l'intérêt de l'humanité, de retirer ſa Déclaration & ſes Lettres patentes.

27 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Rambouillet du 20 Novembre..... Le Roi eſt ſatisfait de plus en plus de ſon acquiſition; il s'occupe des améliorations & embelliſſemens de ce château, il ſuit & dirige lui-même le travail. Il y a une très belle piece d'eau réguliere, que Sa Majeſté veut conſerver; mais Elle a projetté de former autour un certain nombre de petits cabinets de verdure, tous variés, dont chacun doit être compoſé d'arbres fruitiers de la même eſpece. J'en ai vu le plan dreſſé & lavé par Sa Majeſté très proprement; Elle l'a confié pour l'exécution à Mr. *Robert* le Peintre, qui vient d'être nommé *Deſſinateur des jardins du Roi*. Cette

place qu'avoit eue le fameux *le Nôtre*, avoit été supprimée depuis de sa mort.

27 *Novembre* 1784. *La fameuse inconstance*, comédie nouvelle en un acte & en vers, jouée hier aux Italiens pour la premiere fois, est encore une production de Mr. *Radet*. Cette piece, dont le fond est peu saillant, ne mérite pas qu'on en parle plus au long: si l'on vouloit s'y arrêter, on en pourroit critiquer jusques au titre qui n'est pas juste.

27 *Novembre* 1784. Mr. *Moutard*, imprimeur de la Reine & son libraire, hier dans une Lettre aux Journalistes de Paris a désavoué un livre qui se débite sous son nom, chez l'étranger, qui a pour titre *Mémoires historiques & politiques des Pays-bas Autrichiens*: il déclare qu'il n'a été accordé en France aucune permission pour cet ouvrage. On regarde ce désaveu comme une tournure imaginée pour faire connoître une production dont personne ne parloit. Cette petite charlatanerie excite aujourd'hui la curiosité des amateurs. Elle est d'autant plus adroite, qu'il est défendu aux Censeurs de laisser nommer même dans les feuilles périodiques les livres sans privilege, & qu'ils n'ont pu se refuser à la justification du Sieur *Moutard*.

28 *Novembre* 1784. Les calembours sont en vogue plus que jamais; on en jugera par ceux qu'on fait dans la meilleure compagnie au sujet & à la veille d'une guerre sanglante

prête à s'allumer ; & ce sont des gens graves & de beaucoup d'esprit, non pas qui les font, mais qui les repètent. On dit, par exemple, que la toile va être à bon marché, attendu que l'Empereur fait *filer* en Flandre 80,000 hommes. On dit que le Sieur *Philippe*, acteur de la comédie Italienne, est la cause de la guerre, parce qu'il bouche l'*Escaut* (l'*Escot*), actrice du même théâtre, avec laquelle il couche. Ce jeu de mots a déjà été employé dans un couplet qu'on a rapporté, mais dans un sens différent & moins grossier. Tels sont les jeux de nos sociétés à beaux esprits.

28 *Novembre* 1784. Le Sr. d'*Orfeuil*, l'un des nouveaux directeurs de la troupe foraine qui s'établit au palais royal, est un homme très entreprenant, qui avoit formé un projet pour englober toutes les troupes de province & en avoir la régie générale. Son plan étoit agréé & il alloit sortir un Arrêt du Conseil qui l'adoptoit, lorsque le Prince de *Beauveau*, s'intéressant à la comédie de Marseille, comme Gouverneur & Lieutenant général des pays & comté de Provence, s'y opposa & en empêcha l'effet.

Les vues du Sieur d'*Orfeuil* ne sont pas moins étendues aujourd'hui ; il veut ériger sa troupe tôt ou tard en troupe rivale de la comédie françoise, & autorisé par le Duc de *Chartres*, il fait enrôler dans les provinces tous les sujets qui s'y distinguent.

Les comédiens françois, alarmés du vaste

projet de cet ambitieux, ont cru prudent d'en prévenir les effets dès le principe & ont député vers Mr. le Baron de *Breteuil*, comme Ministre de Paris, pour lui témoigner leurs alarmes. C'est Mlle. *Contat* qui portoit la parole; on assure que cette démarche n'a eu aucun succès, & à moins que les gentilshommes de la chambre n'interviennent, la seconde troupe françoise pourroit bien avoir lieu & se former insensiblement.

28 *Novembre* 1784. Mr. le Chevalier de *Boufters* ne s'occupe pas toujours de calembours, de polissonneries ou de chansons grivoises. On en peut juger par ce quatrain, destiné à être mis au bas du portrait du Prince HENRI:

Dans cette image auguste & chere
Tout héros verra son rival,
Tout sage verra son égal,
Et tout homme verra son frere.

29 *Novembre* 1784. On assure qu'on va timbrer tous les ouvrages en musique & autres objets de gravure, & que le produit de ce léger impôt sera affecté à l'Académie Royale de Musique. Mr. *Gretry* a été choisi pour Censeur des ouvrages de ce genre, qui jusques à présent étoient débités sans permission.

29 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Casaman du 20 Novembre..... L'établis-

fement de Mr. le Comte de *Caraman*, Lieutenant-général pour le Roi en Languedoc & Commandant en fecond de la ville de Metz & des trois Evêchés, notre Seigneur, réuffit très bien depuis 1781 qu'il eft formé dans cette ville & peut fervir de modèle à ceux du même genre qu'une bienfaifance éclairée defireroit créer. C'eft une caiffe d'avances en faveur de l'agriculture, dont le fonds eft de dix mille francs.

Tous ceux qui en ont befoin, & dans l'un des cas fixés par le fondateur, peuvent y avoir recours avec confiance, en fe conformant aux formalités prefcrites.

L'intérêt à payer pour ce prêt, qui ne peut pas durer à chaque fois plus de deux ou trois années, eft de trois pour cent feulement.

Cet intérêt doit être verfé dans la caiffe, afin de fervir à augmenter le capital.

Du refte, Mr. de *Caraman* a pris toutes les précautions néceffaires à la fûreté & à la bonne geftion de la caiffe.

Au decès de Mr. de *Caraman* fes héritiers feront maîtres de retirer ledit capital de 10,000 livres & alors la caiffe ne feroit plus compofée que des intérêts de cette fomme accumulés depuis l'origine de la caiffe.

29 *Novembre* 1784. Le Sieur *Pilatre de Rozier* eft un intriguant qui, au préjudice des premiers inventeurs, ne s'eft point rebuté des humiliations qu'il avoit éprouvées, & a

capté la bienveillance du Contrôleur général au point de se faire charger par ce Ministre de la construction d'un Ballon qu'il appelle improprement une *Montgolfiere*, depuis qu'il y a adapté un globe qui sera rempli d'air inflammable & que le réchaud avec le feu n'en sera que le second agent. On ne sait pas ce qui résultera de ces deux moyens combinés ensemble dont l'effet pourroit être funeste.

Quoi qu'il en soit, le Sieur *Pilatre* fait voir ce ballon dans une des Salles des Tuilleries, moyennant de l'argent, & il fait accroire qu'il traversera la mer sur cette diligence aërienne.

29 *Novembre* 1784. Le gouvernement semble ne plus craindre d'avouer la disette très prochaine du bois, cette production de premiere nécessité; il a permis par Arrêt du Conseil du vingt-deux Octobre à toutes personnes sans exception, de fabriquer du charbon de tourbe, suivant les procédés qu'elles auront inventés, en se conformant chacun en droit soi à la police des lieux. Et comme le bon ton & la mode sont surtout ce qui dirige les Parisiens, les plus grandes maisons se font un point d'honneur d'employer ce combustible & de donner ainsi l'exemple, malgré son odeur infecte & sa vapeur, qu'on accuse de porter à la tête, d'attaquer la poitrine & de gâter les meubles. On répond qu'on s'y fera, que des nations entieres s'en servent.

30 *Novembre* 1784. Les auteurs de la parade des *Docteurs Modernes*, qu'on croit être

Messieurs *Radet* & *Rosiere*, ont eu peur de la petite feuille attribuée à Mr. d'*Eprémesnil* & en conséquence ont cherché à prévenir l'impression qu'elle pourroit faire, en répandant par la voie du Journal de Paris une réponse apologétique. Ils y protestent n'avoir jamais eu en vue de mettre sur le théâtre une satyre personnelle, de jouer Messieurs *Mesmer* & *Deslon*, & moins encore l'honorable compagnie de disciples qu'ils ont. Ils ont peint une classe d'hommes & non un ou deux hommes; ce qui a été permis de tout tems à la comédie. Un rapport public, fait au nom du gouvernement par les savans les plus éclairés de la nation, a déclaré que la doctrine du *Magnétisme animal étoit illusoire*, & que *sa pratique étoit dangereuse*; ils ont cru qu'il étoit permis de rire un peu d'une *illusion*, & utile d'attaquer une nouveauté regardée comme *dangereuse*.

Malgré cette sécurité apparente & la déclaration de leur intention louable, ces Messieurs n'osent se nommer & signent seulement *les auteurs des Docteurs Modernes*.

C'est ce qu'on voit au No. 333 du Journal de Paris.

30 *Novembre* 1784. L'opéra de *Dardanus* tient le second rang parmi les compositions de *Rameau*, le premier, sans contredit, de nos musiciens nationaux: ceux qui ont vécu avec lui, assurent même qu'il le préféroit à *Castor & Pollux*; en outre le poëme de *la*

Bruere

Bruere étoit fort eſtimé: tout cela n'a point détourné Mr. *Guillard* de refaire ce dernier & Mr. *Sacchini* d'y adapter une nouvelle muſique. La premiere repréſentation de cet ouvrage a eu lieu aujourd'hui avec la grande affluence que devoit naturellement attirer la réputation de l'Italien. Il a eu la douleur de ne point jouir de ce concours & la goutte le retenoit au lit.

Le premier acte a été unanimément applaudi & avec tranſport: les trois autres n'ont pas eu le même ſuccès; on n'y a trouvé que peu de chant, du froid, de la triſteſſe preſque continuë, & les danſes ſeules ont excité de grands battemens de mains.

Mlle. *Maillard* qui faiſoit le principal perſonnage de femme, qui avoit chanté & joué ſupérieurement aux répétitions, n'a nullement répondu aux éloges qu'on en avoit fait: on prétend que l'idée où elle étoit d'une cabale formée contre elle par Madame *Saint Huberti* qui la jalouſe à l'excès, l'a intimidée, au point de lui faire manquer tout ſon rôle.

Le peu de partiſans qui reſtent à notre ancienne muſique n'ont pas manqué de ſe prévaloir du foible ſuccès de l'auteur de la nouvelle pour crier au blaſphême; mais, ſans parler de ces amateurs opiniâtres de l'antique, les défenſeurs même les plus outrés de Mr. *Sacchini* ne peuvent diſconvenir que cette production ne ſoit inférieure aux deux pre-

mieres qu'il a fait exécuter sur le théâtre lyrique, *Renaud* & *Chimene*.

La Reine devoit venir coucher hier au château des Tuilleries pour assister aujourd'hui à la nouveauté: mais le Roi en a détourné Sa Majesté; il lui a fait sentir que dans le moment où tout annonçoit une rupture prochaine avec l'Empereur son frere, il croyoit convenable qu'elle ne parût pas à une fête publique.

Monsieur & Mr. le Comte d'*Artois*, au contraire, qu'on annonce comme voulant aller à l'armée & donner l'exemple à la nation, ont paru à l'opéra & y ont reçu les applaudissemens mérités.

1 *Décembre* 1784. Mr. le Duc de *Penthievre*, après avoir obtenu du Parlement ce qu'il desiroit le plus, que son procès avec le Comte d'*Arcq* ne fût pas plaidé & s'instruisît seulement par écrit, a produit sa défense sous le titre de *Salvations*, accompagnées d'un *Mémoire à Consulter*, qui vraisemblablement ont été donnés aux seuls Juges avec beaucoup de circonspection & de mystere; car rien n'en a percé dans le public: on ne connoît ces pieces que par la réponse du demandeur.

Suivant cette réponse sous le titre de *Mémoire à Consulter* répandu, au contraire, avec profusion, Mr. le Duc de *Penthievre* éludoit les demandes du Comte d'*Arcq* en niant qu'il fût fils naturel du Comte de *Toulouse*; dans une Consultation qui étaye ce *Fac-*

tum en date du 19 Août 1784, le Conseil du demandeur trouvoit les moyens employés dans les *Salvations*, insuffisans pour détruire la preuve résultante des titres & de la possession du Comte d'*Arcq*.

En conséquence celui-ci avoit eu recours à la voye de l'interrogatoire sur faits & articles, qui lui étoit ouverte par une loi positive & qui n'excepte personne & avoit présenté requête à cet effet. Mr. le Duc de *Penthievre* a fait les démarches les plus vives pour éviter cet interrogatoire & a demandé à être jugé sans délai; mais le procès n'étant point en état, le Parlement, les Chambres assemblées, le 7 Septembre dernier a ordonné, qu'attendu que cette Requête avoit pour objet d'être autorisé à porter le nom de *Bourbon*, il se pourvoiroit par devers le Roi.

Mr. le Comte d'*Arcq*, empressé de faire connoître cette injonction de la Cour, espece de reconnoissance provisoire & indirecte de sa qualité de fils naturel du Comte de *Toulouse*, qui depuis plus d'un demi-siecle, est de notoriété publique, se hâte de publier à la rentrée du Parlement un nouveau Mémoire, où il prend pour prétexte d'interroger de nouveau les jurisconsultes, qui en effet lui répondent par une Consultation du 16 Novembre.

Dans ce Mémoire, où le Comte d'*Arcq* rappelle toute son histoire, on apprend une nouvelle anecdote à l'occasion de sa mere, qui n'est pas davantage celle énoncée dans

fon extrait baptiftaire. Il prétend que la dignité de fon nom & de fon rang exigeoient le plus grand fecret.

1 *Décembre* 1784. Mr. *d'Entrecafteaux* a enfin été jugé par contumace à Aix le 16 du mois dernier. Le Parlement eft refté les chambres affemblées, depuis fix heures du matin jufques à onze heures du foir. Il a été condamné à avoir le poing coupé, à être rompu vif, brûlé & fes cendres jettées au vent; fa robe de Magiftrature lui devoit, préalablement, être arrachée & déchirée, fi les Conclufions euffent été fuivies en entier: contre l'ufage, l'Arrêt a été imprimé & affiché. L'exécution a eu lieu le lendemain à quatre heures du foir.

Ce qu'il y a de fingulier, c'eft que le valet-de-chambre, qui paffoit généralement pour fon complice, n'eft condamné qu'à un plus amplement informé de cinq ans, pendant lequel tems il gardera prifon feulement.

Une femme-de-chambre a été élargie à l'inftant, avec pareil plus amplement informé.

Le criminel eft toujours à Lisbonne. On affure qu'il a avoué fon crime à la Reine, qui lui a promis de ne point le livrer. Il doit refter enfermé dans quelque château fort, ou couvent.

2 *Décembre* 1784. Les Commiffaires du Roi envoyés à Bordeaux pour examiner les plaintes portées au Parlement contre les corvées, après avoir éprouvé bien des humiliations dans

la Province, sont revenus rendre compte de leurs recherches & il paroît qu'il n'a pas été tout-à-fait favorable à Mr. l'Intendant, puisqu'il n'est point encore renvoyé à son Département. Il avoit cependant présenté à la Cour un Mémoire apologétique assez spécieux, si les faits qu'il y expose étoient exactement vrais. Ce Mémoire est imprimé aujourd'hui sous un titre étranger; il porte: *Lettre d'un Subdélégué de la Généralité de Guienne à M. le Duc de* ***. On ne peut douter que cet ouvrage ne soit celui de Mr. *Dupré de Saint-Maure*, par l'*Avertissement de l'Editeur* qui dit: „ je ne puis me persuader „ que je risque aucunement de compromettre „ le Magistrat qui, sous un nom emprunté, „ paroît s'être moins occupé de sa propre dé„ fense que de celle du gouvernement." Par ce Mémoire très violent contre le Parlement & récriminatoire de ses fameuses Remontrances dont on a rendu compte, l'auteur prétend dévoiler les motifs d'intérêt & d'animosité qui ont excité les réclamations de cette Cour contre une loi sagement établie pour le régime des corvées, suivant laquelle elles se payoient en argent dans une proportion conforme aux impôts, & ceux qui s'étoient soustraits jusques-là, s'y trouvoient assujettis. Une Instruction signée du Roi, envoyée par Mr. de *Clugny*, devenu Contrôleur général, à son successeur en 1776, avoit d'abord été le guide de sa conduite. Depuis cette Instruction

a été modifiée & convertie en une Ordonnance du Conseil du 3 Mars 1783, par Mr. *Joly de Fleuri.* Le Parlement n'a osé attaquer cette Loi; mais il a supposé des abus, dont on voit le détail dans la Lettre du Premier Président aux Lieutenans-généraux des Sénéchaussées de la Province du 31 Mars 1784, rapportée à la suite de celle du Subdélégué. Du reste, dans un *Nota* en *Postscriptum*, Mr. l'Intendant ne peut s'empêcher de convenir que le systême adopté aujourd'hui par le gouvernement sur la manutention des corvées, ne soit susceptible d'inconvéniens & il y indique sommairement des remedes.

Ce qui fortifie encore les soupçons contre la bonté du nouveau régime, c'est que dans l'avertissement on annonce une égale fermentation élevée dans le Parlement de Languedoc contre l'administration des corvées.

2 *Décembre* 1784. On parle d'une caricature, imaginée à l'occasion de la guerre. L'Empereur, qui en est le principal héros, est au milieu, son épée à moitié tirée; la Hollande en face, dans l'attitude d'une femme qui se défend; le lion Belgique est à côté d'elle qui grince les dents & semble rugir; la France plus loin braque ses canons; le Roi de Prusse est derriere l'Empereur, il le guette & l'on le juge disposé à la surprise. Au bas on a écrit ces mots: *ture lu tu tu rengaines.*

2 *Décembre* 1784. Il n'y avoit autrefois à Bordeaux que de petites affiches très seches &

très ennuyeuses concernant le commerce, paroissant une ou deux fois par semaine. Deux jeunes gens de cette ville ont imaginé de les convertir en un journal absolument calqué sur celui de Paris, qui se distribue chaque matin sous le titre de *Journal de Guienne.* Il est dédié au Maréchal de Mouchy & a commencé le premier Septembre. Il n'est point mal fait & pourra même, à bien des égards, être plus curieux que celui de Paris, parce que, quoique soumis à un censeur, il sera susceptible de plus de liberté. Il est aussi littéraire, & nous ne pouvons résister au desir d'en citer pour échantillon la fable suivante, petit chef-d'œuvre digne de *la Fontaine*; elle est d'un Mr. *Dournu*, vicaire de paroisse.

La Corneille & l'Escargot.

Monsieur de l'Escargot, soyez le bien-venu:
Comment êtes-vous donc, lui dit une Corneille,
Monté sur ce hêtre chenu,
Vous qu'on fouloit aux pieds la veille?
Mon secret, répond-il, n'est pas une merveille;
C'est en rampant que j'y suis parvenu.

3 *Décembre* 1784. A la derniere assemblée publique de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres on vit que l'Abbé *Arnaud*, l'un de ses membres les plus assidus, manquoit. On dit qu'un chancre horrible le tourmentoit; on ne sait si c'est une suite de ses débauches; mais cet homme d'église, un des plus vigou-

reux champions dans les combats amoureux, vient de fuccomber. Plus intriguant que littérateur, de rien il étoit parvenu à être Abbé Commendataire de Grandchamp, l'un des Quarante de l'Académie Françoife & de celle des Infcriptions & Belles-Lettres, Lecteur & Bibliothécaire de *Monfieur*, Hiftoriographe des Ordres de Saint Lazare & de Jérufalem. Il prétendoit avoir de grandes connoiffances en mufique, & c'eft la matiere fur laquelle il a commencé d'écrire. Du refte, il n'a fait gueres que des opufcules.

3 *Décembre* 1784. Dimanche dernier un jeune homme très bien mis s'eft préfenté au lever du Roi; il a fendu la foule des courtifans, s'eft jetté aux pieds de Sa Majefté & lui a dit: „SIRE, j'implore votre commifération „ & votre puiffance pour me délivrer du dé„ mon dont je fuis poffédé; c'eft ce coquin „ de *Mefmer* qui m'a enforcelé......" Tout le monde eft refté ftupéfait. Le Roi feul s'eft retourné en riant vers la chapelle, c'eft-à-dire vers l'Evêque de Senlis & autres aumôniers & chapelains qui étoient-là & leur a dit: „Mef„ fieurs, c'eft votre affaire; cette bonne œu„ vre vous regarde." On craignoit que cet événement ne l'eût effrayé; mais on a bientôt été raffuré par la maniere dont il l'a pris. On s'eft emparé du quidam; il s'eft trouvé être le fils de Mr. *Millet*, Receveur général des finances, frere de deux femmes mariées à la cour, entre autres de Madame la Comteffe de

Mou-

Mouſtier. On l'a jugé fol & renvoyé à ſes parens.

4 *Décembre* 1784. Madame la Baronne de *Burman* étoit d'origine fille d'une courtiere de diamans dans la place-dauphine. Elle avoit épouſé un petit bijoutier nommé *le Coq*, qui a fait banqueroute & eſt mort en Eſpagne. Devenu femme galante, elle a donné dans les yeux d'un riche Hollandois, de l'ordre équeſtre, qui l'a épouſée, puis s'en eſt repenti, a voulu faire caſſer ſon mariage & n'ayant pu réuſſir a laiſſé ſa femme ſe livrer à tout ſon libertinage. Elle eſt aujourd'hui maîtreſſe en titre du Baron d'*Ogny*, Intendant général des poſtes ; elle a ſurtout en ſous-ordre le Sieur *Julien* de la comédie Italienne, dont la femme a quelquefois porté des plaintes au Baron ; mais il en eſt tellement engoué qu'il ne croit rien & ne peut ſe paſſer de cette Dame. Il vient d'en marier la fille au Comte de *Peyſac* avec des avantages conſidérables & la plus grande pompe. Cet éclat a beaucoup ſcandaliſé Paris & donné lieu de rechercher toute l'hiſtoire de ſa mere. Elle n'en ſera pas moins préſentée, n'ira pas moins à Verſailles, ne jouira pas moins de tous les honneurs & de toutes les diſtinctions des femmes de la cour. Le contrat de mariage a été ſigné par Leurs Majeſtés le 21 Novembre.

4 *Décembre* 1784. La Pederaſtie, aujourd'hui le beau vice à la mode, comme la Tribaderie parmi les femmes, a été portée depuis quelque tems à un ſi haut point de ſcan-

dale à la cour que Sa Majesté vouloit qu'on sévît contre quelques Seigneurs pris en flagrant délit. On parle d'une espece de Serrail qu'ils avoient établi à Versailles, où se rendoient les bardaches à leur usage. On a représenté au Roi que l'éclat d'un châtiment juridique seroit très dangereux, deshonoreroit d'ailleurs beaucoup de grandes maisons, enfin exciteroit sans doute de plus en plus le goût & la curiosité de ce péché. Le Roi en conséquence de ces représentations s'est contenté d'en exiler quelques-uns. On citoit surtout le Marquis de *Cre* ***, maître d'hôtel de Madame; on l'accusoit d'avoir débauché un Haiduque de la Reine. Comme il est absent depuis deux mois & dans ses terres en Flandres, ce bruit s'est accrédité, au point qu'on assure que Mr. *d'Angiviller*, son ami, lui a écrit qu'il feroit bien de revenir pour détruire, en se montrant, les rumeurs fâcheuses qui se répandoient à son sujet. Cependant il n'est pas encore arrivé.

A ce même sujet l'on cite un fameux prédicateur de Paris, le pere *Césaire*, carme déchaussé, cousin du pere *Elysée*; on dit qu'on a voulu le perdre dans la Franche-Comté sa patrie, où il est actuellement & qu'il est accusé de sodomie au Parlement de cette province. Il faut attendre des éclaircissemens sur cet étrange procès.

4 *Décembre* 1784. Extrait d'une Lettre d'Auch du 25 Novembre. Tous les troubles

élevés ici au sujet de notre nouvel Intendant Mr. de *la Chapelle*, dont le régime des corvées avoit été la cause, sont cessés. Nous avons reçu un Arrêt du Conseil du 18 Octobre, qui ordonne que les officiers municipaux seront tenus d'exécuter dans tous les cas les Ordonnances du Sieur Intendant & Commissaire départi: il les dispense d'une peine portée contre eux par une Ordonnance de cet Intendant, mais pour cette fois & sans tirer à conséquence. Sa Majesté, du reste, se réserve de faire connoître ses intentions sur l'objet des représentations desdits officiers municipaux, ainsi que sur tout ce qui concerne le régime des corvées. Il ordonne en outre que les termes & imputations contenus dans leur Mémoire imprimé contre les Ingénieurs des ponts & chaussées, seront supprimés comme injurieux & calomnieux.

Le 5 de ce mois Mr. l'Intendant, avant de leur lire cet Arrêt mortifiant, l'a adouci par un discours mielleux; il y a fait un pompeux éloge du Ministre des finances, dont *la gloire retentit dans toute l'Europe* & a annoncé que Mr. de *Calonne* s'occupoit d'un Réglement général sur les Corvées.

Le Maire d'Auch a répondu d'une maniere noble, quoique soumise & respectueuse pour les ordres du Roi....

5 *Décembre* 1784. *Chanson* pour le jour de St. François, à une Demoiselle que son amant

jaloux avoit soustraite à toute son ancienne société.

Air: *de tous les capucins du monde.*

Je voudrois ce soir pour ta fête
Trouver chansonnette en ma tête
Digne de me faire écouter:
Mais, oh! la maudite barriere!
Quoi! l'on ne peut plus te chanter
Qu'à travers la chattiere.

Tu m'inspirerois mieux, sans doute,
Que ma Muse mise en déroute
Par les Cerberes de ton fort.
N'importe! chantons, on peut faire
D'excellentes choses encor
A travers la chattiere.

De ton sermonneur ridicule,
D'*Orgon* le merveilleux émule,
Pourquoi ne pas rire en effet?
Et de loin imitant *Moliere*,
Lui conter joliment son fait
A travers la chattiere.

Toujours s'accroît par la défense
Le doux plaisir de la vengeance,

Et l'esprit en devient plus fin.
De l'amour la jeune écoliere
Ainsi trouve à duper enfin
A travers la chattiere.

*

De ton censeur suivant l'exemple,
Sans remords tu pourrois, ce semble,
Lui rendre une bonne leçon.
Crois-moi, tu n'hésiterois guere
Si tu savois combien c'est bon
A travers la chattiere.

*

Au reste, qu'il me le pardonne,
Pour son bonheur je le chansonne
S'il profite de mon éveil.
Quoique dure soit la maniere,
Il sort par fois un bon conseil
A travers la chattiere.

5 *Décembre* 1784. Il paroît constant que le Pere *Hervier*, Prédicateur devenu fameux depuis qu'il s'est mêlé de magnétiser, est interdit par Mr. l'Archevêque de Paris. Il faut cependant beaucoup rabattre de tous les mauvais propos répandus contre ce Religieux. On lit dans le Journal de Guienne un désaveu formel du Comte de *Verthamont*, chez lequel logeoit le Pere *Hervier* à Bordeaux, d'une prétendue lettre insérée, sous le nom de ce

malade dans la gazette d'Utrecht, ſuivant laquelle il l'auroit chaſſé de chez lui. Mr. de *Verthament* déclare au contraire, qu'il s'eſt très bien trouvé des ſoins du révérend Pere, qu'il lui a beaucoup d'obligation &c.

5 *Décembre* 1784. Le principal changement fait par Mr. *Guillard* au poëme de *Dardanus*, c'eſt d'avoir fondu enſemble le quatrieme & le cinquieme Acte, pour en arranger un d'une longueur déméſurée & chargé d'incidens, qui fatiguent le ſpectateur, bien loin de lui faire paroître l'action plus vive & plus rapide: il a d'ailleurs été très circonſpect dans les autres changemens. Il a ſi bien ſenti les reproches qu'on pouvoit lui adreſſer, qu'il a compoſé un long avertiſſement, afin de les prévenir & de s'en juſtifier. Il y déclare qu'il a conſulté avec beaucoup de ſoin les différentes éditions de cet Opéra joué pour la premiere fois en 1739 & remis au théâtre en 1744, 1760 & 1768, afin de ſubſtituer ſeulement l'auteur à lui-même & d'y mettre du ſien le moins poſſible. On juge qu'il en a encore trop mis, ainſi que trop retranché. Tort qu'il partage du moins avec le muſicien, auquel il voudroit le renvoyer tout entier. Celui-ci en effet auroit dû imiter le Chevalier *Gluck* qui, voulant refaire la muſique d'*Armide*, a eu ſoin de conſerver les anciennes paroles & de lutter ainſi corps-à-corps en quelque ſorte avec *Lully*. Au lieu que Mr. *Sacchini* ſemble avoir voulu éluder les points

de comparaison avec *Rameau*. Les connoisseurs du reste s'en tiennent, en admirant quelques morceaux, à réprouver l'entreprise, comme ne répondant pas à sa hardiesse.

Les Danses en sont la ressource, comme de bien d'autres opéra. Indépendamment d'un passe-pied d'un genre neuf & supérieurement exécuté par Mlle. *Guimard* & le Sr. *Vestris*, plusieurs autres parties des Ballets ont été fort goûtées. Les Demoiselles *Saulnier*, *Zacharie* & *l'Anglois* y ont surtout brillé. La premiere a la majesté de Mlle. *Heinel* & des graces moins séveres; la seconde, plus de correction & de naturel avec non moins de volupté, que Mlle *Guimard*; enfin la derniere, absolument nouvelle au théâtre pour la danse haute, à la vigueur & l'aisance de toutes celles qui l'ont précédée, joint déjà plus de noblesse.

Les Directeurs actuels du théâtre, voyant le peu de succès de *Dardanus* se défendent de l'avoir reçu & laissé jouer, sur la haute protection dont la Reine honore aujourd'hui Mr. *Sacchini*.

6 *Décembre* 1784. Le Conseil depuis la paix est surtout occupé du soin de concilier l'accroissement des cultures des colonies d'Amérique, avec l'extension du commerce général du royaume. Il avoit déjà reconnu nécessaire de tempérer successivement la rigueur primitive des Lettres patentes du mois d'Octobre 1727, dont les dispositions écartent ab-

ſolument l'étranger du commerce des Colonies. Il a obſervé que les circonſtances actuelles ſollicitoient de nouveaux adouciſſemens. En conſéquence il a rendu un Arrêt le 30 Août 1784 concernant le commerce étranger dans les iſles françoiſes de l'Amérique, où, en les accordant, il a multiplié encore les ports d'entrepôt au vent & ſous le vent, afin de prévenir les abus d'une contrebande deſtructive, ou de la réprimer avec d'autant plus de ſévérité, que les infracteurs en deviendroient plus inexcuſables.

6 Décembre 1784. Extrait d'une Lettre de Nancy du 25 Novembre. L'affaire du Chapitre de Remiremont à laquelle vous vous intéreſſez, eſt finie depuis plus d'un an. Elle a été ſolemnellement jugée le 25 Octobre 1783 au Conſeil des Dépêches, le Roi y étant; les Dames oppoſantes ont été déboûtées, & l'élection de Madame de *Ferrete* à la dignité de *Secrette* a été confirmée; ce qui a donné gain de cauſe aux Dames nieces contre les Dames tantes & tire les premieres de la ſervitude où celles-ci vouloient les tenir: en un mot, la jeuneſſe l'a emporté ſur la vieilleſſe; victoire pas toujours conforme à la raiſon, mais au moins dans l'ordre naturel. Au reſte, l'illuſtration de ce Chapitre, la nature des questions qu'on agitoit ſur ſa conſtitution, la qualité des parties, l'importance, ſoit pour l'honorifique, ſoit pour le temporel, de la dignité qui donnoit lieu à la conteſta-

rion, & la maniere volomineuse autant que piquante dont les intérêts des parties ont été défendus, tout excitoit la curiosité & donnoit de relief à ce grand procès.

7 *Décembre* 1784. C'est aujourd'hui l'Evêque de Rennes qu'on prend à tâche & qu'on assassine de pamphlets. Quoi qu'un nouveau intitulé *Dialogue entre un Abbé & un ami des Bretons*, ou *petit Catéchisme des Bretons*, paroisse contenir des vues plus patriotiques, on ne peut gueres douter que le principal but de l'auteur n'ait été réellement de tourmenter ce Prélat. Quoiqu'il en soit, on prétend que ce petit entretien eût effectivement lieu le 12 Août dernier. Il roule sur les deux points; *la Députation*, & *les Octrois municipaux*, qui exciterent tant de troubles aux Etats derniers; on y déduit très au clair ces deux objets, en sorte qu'ils sont mis à la portée de l'intelligence de chaque membre, qu'il en peut raisonner pertinemment & sentir la nécessité d'obtenir satisfaction.

Outre l'Evêque de Rennes qui revient dans ce pamphlet, on y parle encore du Sr. *Poujaud de Montjourdain*, sur le compte duquel on révéle plusieurs anecdotes peu sûres & calomnieuses vraisemblablement. Il y est question aussi d'un autre maltôtier, qui n'est pas nommé.

Ce pamphlet, au reste, est écrit sans prétention au style, ou à l'esprit: il est très court & intéressant dans le moment des

Etats, où l'on agite les matieres que traite l'auteur.

7 *Décembre* 1784. Il paroît que le gouvernement intimidé en quelque forte par l'ordre des Patriciens qui semble avoir pris sous sa protection le S$_r$. *Mesmer*, dont beaucoup sont enthousiastes de sa doctrine, n'a osé agir ouvertement contre cette espece de secte & a pris le parti, au lieu de l'expulser par autorité, de faire tomber sa doctrine, en la couvrant de ridicule. On ne doute pas aujourd'hui que la piece des *Docteurs modernes* n'ait été composée sous ses auspices, & l'on veut qu'elle soit l'ouvrage, au moins en grande partie, de plusieurs médecins ayant le sarcasme à la main & qui auront guidé leurs prête-noms. On en juge par beaucoup de termes techniques qu'un poëte doit ignorer.

Quoiqu'il en soit, en attendant que la dénonciation ait lieu, quelques plaisans parmi les soutiens du Docteur *Mesmer* ont imaginé de repousser la plaisanterie par la plaisanterie. C'est sans doute l'origine d'une facétie qui se répand depuis deux jours, intitulée : *Extrait des Registres de la Faculté de médecine de Paris, du* 1 *Décembre* 1784. On y parodie les actes de ce corps ; on y fait parler le Doyen comme alarmé des progrès de la doctrine du *magnétisme animal*, prêt à s'élever sur les débris de la sienne, & l'on cherche les moyens d'en prévenir la ruine. On y tourne en ridicule les rapports combinés de la Faculté & de la

Société; l'ancien Doyen *Philips*, auteur du petit Poëme de la *Mesmériade*: on y baffoue & les auteurs des pieces contre le *Mesmérisme* & même les Acteurs & les Actrices qui les ont jouées. L'abbé *Aubert*, un des journalistes le plus acharné à décrier cette doctrine, est traité avec un mépris souverain. On y exalte au contraire les bons ouvrages faits en sa faveur; on nous les fait connoître, tels que *les Doutes d'un Provincial*, par Mr. *Servan*, Avocat-général au Parlement de Grenoble; *les Observations de Mr. de Bonne-foy*; *les Lettres de Mr. le Comte de Puysegur*; *les Considérations sur le magnétisme animal, par Mr. Bergasse.*

Tel est le fond de ce pamphlet, qui n'est pas sans sel, c'est-à-dire sans beaucoup de méchanceté.

7 *Décembre* 1784. Le Ballon du Sr. *Pilatre de Rozier*, c'est-à-dire, construit sous ses yeux par Mrs. *Romain* & *Hemann*, a été emballé ces jours-ci & a dû partir pour Calais, d'où cet intrépide argonaute aërien prétend se rendre en Angleterre. Il est digne rival du Sr. *Blanchard* qui, de son côté, se propose de se rendre à Douvres & de passer de-là sur le continent. Il faut voir qui des deux tiendra parole & réussira le mieux. En attendant le premier Décembre le charlatan *Pilatre* a ouvert son musée dans les nouveaux bâtimens du palais royal avec beaucoup d'appareil, &, entr'autres choses, avec une illu-

mination en feux de couleur. Deux illustres personnages ont bien voulu se prêter au spectacle, & l'on a vu dans l'assemblée Mr. de *Suffren* couronner le buste de Mr. de *Buffon*.

Madame *St. Huberty* devoit chanter une espece d'hymne d'inauguration en l'honneur de l'historien de la nature, mais les Dames n'ayant pas voulu admettre cette actrice dans leur cercle, elle s'est piquée & n'a point chanté. C'est un musicien de Notre-Dame qui l'a remplacée avec beaucoup de goût. Quant au Poëme, il étoit médiocre.

8 *Décembre* 1784. Les calembours ne tarissent point sur le compte de Mr. le Duc de *Chartres* : à l'occasion des nouvelles boutiques qu'il fait construire, on dit qu'il est devenu *Prévôt des Marchands* ; on dit qu'il ne loge plus au Palais royal, mais au *Palais Marchand* : au surplus, le coup d'œil de ces barraques arrangées uniformément est assez joli, mais donne de plus en plus à ce lieu l'air d'une foire, peu noble pour la demeure d'un grand Prince.

Une autre amusette attire aujourd'hui les badauds dans le jardin, lorsque le tems le permet. Il faut se rappeller que dans le *Prospectus* du plan moderne de son Palais, Mr. le Duc de *Chartres*, afin d'adoucir les regrets des amateurs, promettoit de leur rendre la jouissance même de ce méridien qui attiroit tant de monde, à l'heure de midi. Il a tenu parole & a enchéri ; car, outre le méridien,

il a fait pratiquer dans la ligne véritable, une petite chambre qu'on remplit de poudre, ce qui forme explosion dès que le soleil y frappe & avertit non seulement les promeneurs, mais tout le quartier, que le soleil est au milieu de son cours.

8 *Décembre* 1784. On se rappelle ce billet plaisant: „ le martyr *Beaumarchais* est venu „ voir la vierge *Target*," qui a été l'époque de la liaison de ces deux personnages. Depuis ils sont restés ce qu'on appelle *amis* dans le monde, c'est-à-dire qu'ils se voient fréquemment, qu'ils boivent & mangent ensemble. Ils n'en sont pas moins très opposés de caractere, de mœurs, de façon de penser, d'agir. Me. *Target* ne sait pas moins à quoi s'en tenir sur le compte de cet ami prétendu, il n'en a pas plus d'estime pour lui. C'est ce que prouve un mot piquant, lequel lui est échappé dernièrement chez le Sr. de *Beaumarchais* même, où il dînoit. Il étoit question de la pompe à feu; l'amphytrion, qui est un des actionnaires, exaltoit beaucoup cette entreprise; il disoit que ce projet national feroit infiniment d'honneur à ses auteurs, qu'il en parloit toujours avec enthousiasme: „ vraiment je le „ crois bien," lui répond Me. *Target*: „ *c'est* „ *votre baptême.*" Le Sr. de *Beaumarchais* qui sent la morsure, rompt la conversation, parle d'autre chose & cherche à étouffer ce sarcasme sanglant qui n'a pas été perdu pour tout le monde.

Le Ministre divise en trois classes les personnes à renfermer de cette maniere. 1. Celles dont l'esprit est aliéné. 2. Celles qui, sans avoir troublé l'ordre public par des délits, sans avoir rien fait qui ait pu les exposer à la sévérité des peines prononcées par la loi, se sont livrées à l'excès du libertinage, de la débauche & de la dissipation. 3. Enfin celles qui ont commis des actes de violence, des excès, des délits ou des crimes qui intéressent l'ordre & la sûreté publique, & que la justice, si elle en eût pris connoissance, eut punies par des peines afflictives & deshonorantes pour les familles.

Tels sont les cas différens où Mr. le Baron de *Breteuil* estime qu'on peut demander des Lettres de cachet; mais il prescrit en même tems les regles qu'il faut observer dans l'examen & le jugement de ces cas. Tout ce qu'il dit à ce sujet, est très sage & il entre dans des détails qui ne permettent pas aux Commissaires départis de se tromper, du moins moralement parlant. Cette lettre fort longue respire dans tout son contenu autant l'amour de l'humanité que l'amour de la justice & de l'ordre; elle est écrite avec beaucoup de méthode & de clarté. Le style en est simple & noble, & l'on peut la regarder comme un petit traité sur une matiere si importante & si peu approfondie jusques à présent, qui sembloit n'être soumise qu'aux caprices du Despotisme ou

aux

aux passions des dispensateurs des ordres illégaux du Roi.

11 *Décembre* 1784. Le Sr. *Compere Laubier*, Négociant d'Oleron, a présenté, il y a quelque tems, au Maréchal de *Castries*, Ministre de la marine, un plan dont l'objet est d'indiquer aux navigateurs, par le moyen de balises, les parties de la côte de cette isle, où, dans un cas de naufrage, on peut sauver les équipages, les cargaisons & quelquefois les navires. Mr. de *Castries* en a ressenti toute l'utilité, il en a ordonné l'exécution sur le terrein; ainsi que la gravure & l'impression du plan, représentant les positions des balises dans les différentes anses. Mais on ne dit point quelle récompense a reçu l'auteur patriotique, ou même s'il a été question de le récompenser.

11 *Décembre* 1784. Le Docteur *Jussieu* avoit été nommé dans le principe, c'est-à-dire le 5 Avril dernier, l'un des Commissaires de la Société royale de Médecine, pour examiner la doctrine, les procédés & les effets du Magnétisme animal pratiqué par Mr. *Deslon*. Il paroît que, pensant différemment, il s'est bientôt détaché de ses confreres, & pour justifier cette démarche il a fait imprimer séparément son Examen sous le titre de *Rapport de l'un des Commissaires chargés par le Roi de l'examen du Magnétisme animal*. Il l'a daté de Paris le 12 Septembre 1784.

Il reproche à ses confreres d'avoir porté un jugement simple sur quelques faits isolés & de

n'avoir point donné un exposé méthodique de faits nombreux & variés, propres à éclaircir la question, à éclairer le gouvernement & le public, & à déterminer l'opinion de l'un & de l'autre.

Quant à lui, il range les faits dont il a été témoin dans quatre classes: 1. les faits généraux & positifs, dont on ne peut rigoureusement déterminer la vraie cause : 2. les faits négatifs, qui constatent seulement la non-action du fluide contesté: 3. les faits, soit positifs, soit négatifs, attribués à la seule imagination: 4. les faits positifs qui paroissent exiger un autre agent.

Ce dernier ordre seul indique l'opinion de Mr. de *Jussieu*, qui admet quelquefois un agent, dans son ouvrage écrit avec beaucoup de méthode, de clarté & de noblesse. Il donne en même tems aux Mesméristes d'excellens avis sur la maniere de soutenir, de faire valoir & de démontrer leur Doctrine: mais il réprouve le charlatanisme & le mystere dont ils l'enveloppent. Il leur apprend que tout médecin peut suivre les méthodes qu'il croit avantageuses pour le traitement des maladies, mais sous la condition de publier ses moyens, lorsqu'ils sont nouveaux, ou opposés à la pratique ordinaire. Il convient au reste qu'il faut proscrire tout traitement dont les procédés ne seront pas connus par une prompte publication. Ainsi en derniere analyse, il ne nie, il ne proscrit pas le Magnétisme, mais il décrie la maniere

ſecrette dont on l'employe & les abus du procédé & de la manipulation.

12 *Décembre* 1784. Un abonné du Journal de Paris, dans une lettre datée de Caronge en Normandie le 23 Novembre 1784, propoſe un prix pour la meilleure nourrice choiſie parmi celles qui auront fait au moins cinq nourritures pour Paris. Chacun des cinq nourriſſons aura dû être allaité au moins dix mois & rapporté à Paris en bon état, & la nourrice ne pourra prétendre au prix que dans le cas où elle ſe préſentera en état & dans la diſpoſition de prendre un ſixieme enfant. Le réſultat de ces conditions, calcul fait, eſt que la nourrice qui remportera le prix, aura donné au moins trois enfans à l'Etat.

Le prix conſiſtera en une petite médaille d'or du prix de trente-ſix francs, ſur laquelle on gravera ces mots: *Prix d'allaitement donné à la nommée.... de la paroiſſe de.... pour la récompenſer des ſoins qu'elle a pris de cinq nourriſſons de Paris, qu'elle a allaités & rendus en bon état à leurs parens.*

L'auteur deſireroit pouvoir fonder vingt prix pareils, qui eſt le nombre à peu près des Provinces fourniſſant des nourrices à Paris. Il eſtime que cette dépenſe ne paſſeroit pas quinze cens livres par an.

En attendant que ce projet ſe réaliſe en grand, il envoye ſoixante-douze livres aux Journaliſtes de Paris. C'eſt Madame d'*Hamecourt*, directrice du bureau des recommande-

resses, qu'il prie de se charger de l'acquisition des effets & de la distribution.

Voilà le moment où le Sr. de *Beaumarchais* doit se montrer & concourir au projet dont il a fourni la premiere idée.

12 *Décembre* 1784. La prétention de Mr. le Duc de *Penthievre* est d'être assimilé en tout aux Princes du sang, suivant la volonté de *Louis* XIV. dans son Edit enrégistré en lit de justice en faveur des Princes légitimés. Le Parlement qui ne reconnoît point cet Edit, refuse à ce Prince les honneurs qu'il exige: en conséquence il ne s'y trouve jamais. La même difficulté auroit recommencé, si le Parlement eût accordé au Comte d'*Arcq* sa demande qu'il formoit, que le Duc de *Penthievre* dans le procès qu'il a intenté contre son Altesse Sérénissime, fut interrogé sur faits & articles; le Duc de *Penthievre* eût desiré que deux Conseillers de la Cour se transportassent dans son Palais pour y recevoir ses réponses.

Le Parlement n'a pas voulu le mortifier en lui refusant cette Prérogative, il n'a pas non plus osé dénier tout-à-fait justice au réclamant: il a pris la tournure d'éluder sa demande en ordonnant, comme on a vû, que le Comte d'*Arcq* seroit tenu de se retirer par devers le Roi. Il se flatte que ce personnage décrié n'obtiendra rien à Versailles & mourra avant que le procès finisse.

13 *Décembre* 1784. Le second pamphlet

dont on a parlé en faveur du Mesmérisme a été distribué à la comédie Italienne le dimanche 5 Décembre. On en a jetté des paquets du ceintre, avant que le spectacle commençât. On jouoit ce jour-là *les Docteurs modernes*, & l'on conçoit que la sensation dût en devenir plus grande. Le premier avoit été distribué de même. On continue de l'attribuer à Mr. d'*Eprémesnil*, ainsi que le nouveau. On attend avec impatience la rentrée des Enquêtes qui n'a lieu que le quinze de ce mois, pour savoir si la dénonciation que se proposoit le Magistrat aura lieu.

14 *Décembre* 1784. Une espece d'épigramme qui court le monde, intitulé *les modes*, excite une grande fermentation parmi le beau sexe, qui dévoue son auteur, Mr. *Hoffman*, aux dieux infernaux ; car celui-ci n'a pas craint de se nommer. C'est le poëte des Petites affiches, qui les alimente souvent de ses pieces légeres, boutades, caprices, &c. Voici l'épigramme. Il faut se rappeller le monstre imaginaire des Indes, dont on a donné la description & qu'on a dit ressembler beaucoup aux harpies de la fable.

A Malbrough on vit succéder
Ce Figan que l'on admire ;
Figan, las de commander,
A son tour va quitter l'empire,
Qu'à la *Harpie* il va céder.
A la Harpie on va tout faire,

Rubans, lévites & bonnets ;
Mesdames, votre goût s'éclaire,
Vous quittez les colifichets
Pour des habits de caractere.

14 *Décembre* 1784. Mr. de *Segur*, Ministre actuel de la guerre, bien différent de ses prédécesseurs qui vouloient détruire le beau monument des Invalides, ne s'occupe que de son utilité, de son embellissement & de sa décoration. On a déja rapporté ce qui s'étoit fait à cet égard par ses ordres & ce qui se faisoit encore aujourd'hui ; c'est une superbe horloge qu'on y va voir. Elle est du *le Paute*-cadet, qui soutient l'honneur de ce nom fameux & partage aujourd'hui la gloire de son frere dans une carriere que celui-ci a singuliérement agrandie. Le volume de cette machine n'est que d'un sixieme de celle de l'hôtel de ville dont on a parlé, pour laquelle il a eu ce singulier procès. Ce n'en est pas moins un chef-d'œuvre aussi parfait. Les connoisseurs en ce genre d'horlogerie y admirent tout à la fois la simplicité dans les moyens, la certitude dans la théorie & le fini dans l'exécution. Elle est à équation, c'est-à-dire qu'elle indique constamment les heures solaires : par un méchanisme unique elle sonne les heures, les quarts & les avant-quarts : tous ces effets se produisent sans augmentation de poids & sans aucun obstacle pour la régularité & l'uniformité du mouvement.

14 *Décembre* 1784. L'institution patrioque formée depuis trois ans par Mr. l'Evêque de Castres pour l'instruction des femmes en couche dans son diocese, continue avec le plus grand succès. Au dernier concours qui a fini le vingt-trois Novembre par la distribution des Prix ; le nombre des éleves distinguées entre les sages-femmes a été tel, qu'il a fallu partager presque tous les prix.

Les dioceses limitrophes de St. Pons, St. Papoul & de Carcassonne y avoient envoyé leurs sages-femmes.

Mr. l'Archevêque de Toulouse, frappé de cet exemple, a appellé cette année pour instruire les sages-femmes de son diocese le Sr. *Jaert*, Chirurgien Professeur de l'école de Castres, & ce Prélat en a été si content qu'il se propose de l'appeller tous les ans.

14 *Décembre* 1784. On a dû juger par la maniere dont la Chambre des Comptes s'étoit radoúcie en faveur de Mr. *Saussaye*, ce Receveur des impositions si griévement diffamé par son Commis, que son innocence commençoit à percer. Depuis par un Arrêt du 4 de ce mois cette Cour a déclaré les imputations du Sr. *du Pasquier* fausses & calomnieuses & a réhabilité entiérement cet honnête citoyen.

L'Ordre des Avocats est actuellement occupé de la punition d'un jeune Avocat qui a signé le dernier *Factum* publié contre Mr. *Saussaye*.

15 *Décembre* 1784. Lors de la séance publique de l'Académie Françoise tenue le jour de la St. Louis derniere, on n'a fait qu'annoncer la remise du Prix destiné au meilleur traité élémentaire de morale. Cet article mérite qu'on y joigne quelques détails qu'on a sus depuis.

L'étendue & le nombre des ouvrages qui occuperent la séance, ne permirent pas à Mr. *Marmontel*, en sa qualité de Secrétaire perpétuel, de lire un morceau qu'il avoit composé pour avertir les candidats de l'extrême difficulté du sujet & de l'attention qu'il exigeoit: il y développoit les deux conditions à remplir, selon l'énoncé du Programme, & que l'ouvrage soit élémentaire & soit en même tems l'extrait & comme la substance d'un traité de morale. Il les tournoit & retournoit dans tous les sens, les présentoit sous toutes les faces & finissoit par faire entendre aux concurrens, afin de ranimer leur émulation peut-être découragée, que ce n'est pas seulement une médaille d'or, mais une très grande réputation qui attend l'écrivain philosophe de qui l'Académie ou plutôt notre siecle aura reçu ce beau présent.

Mr. *Marmontel* annonçoit en outre que l'auteur d'un traité mis au concours & que l'Académie avoit jugé digne d'une mention honorable, l'avoit très bien senti; que ce traité dont le titre est *les devoirs de l'homme & du citoyen*, encore imparfait, n'étoit pas de nature à ob-

tenir

tenir le prix & que ce n'étoit pas même l'intention de son auteur; mais qu'il étoit le travail préliminaire, la premiere élaboration de ces idées principales qui doivent en substance former l'ouvrage élémentaire.

On devoit en même tems faire part à l'assemblée de quelques morceaux du livre. La durée de la séance trop courte, quoique très longue, ne l'a pas permis.

Mr. de *la Cretelle*, Avocat, se déclare aujourd'hui pour l'auteur du livre & conséquemment renonce à concourir. Un engagement qu'il a contracté pour le *Dictionnaire de morale de la nouvelle Encyclopédie* ne lui permet pas de s'amuser à cette bagatelle; mais comme il n'a pas voulu perdre le léger grain d'encens qui lui venoit d'une main aussi flatteuse que celle du Secrétaire de l'Académie, il a demandé à Mr. *Marmontel* la permission de livrer son discours à l'impression. Celui-ci a été fort aise aussi de faire sortir de son porte-feuille ce morceau précieux. Il est imprimé dans le *Mercure* du onze de ce mois & c'est un parfait modele de galimathias.

15 *Décembre* 1784. La vente des tableaux de Mr. le Comte de *Vaudreuil* s'est effectuée en deux séances, & a rendu 300,000 livres; les principaux dont le prix est à conserver, ont monté aux sommes suivantes:

Le Pietro de *Cortonne*. . .	35,000 liv.
La femme de *Rubens*. . .	20,000
L'Adrien de *van der Velde*. .	19,000
La Vendeuse de pommes de *Gerard Douw*.	19,000
Les deux *van Huyssem*. . .	16,000
Deux petits *Rembrants*. .	15,000
Trois Vaches de *Paul Potter*. .	15,000
Le Président *Richardot* de *van Kek*.	14,800
Enfin un tableau du *Guerchin*.	12,000

La plupart de ces tableaux ont été achetés pour le Roi.

Les huit *Vernet* que l'on mit à 68,000 livres n'ont point rencontré d'acheteur, parce qu'ils ne conviennent qu'à un Prince ou à quelqu'un qui auroit une grande galerie en tableaux : ils sont trop grands pour un simple cabinet-d'amateur.

15 *Décembre* 1784. Extrait d'une lettre de Philadelphie du 10 Octobre.. Le dix-huit Septembre Sir *Henri Laurens* a présenté au Général *Waynes* une médaille d'or frappée en France, que le Congrès avoit voté en 1779 pour ce Général. D'un côté de la médaille l'on voit le fort Anglois de Stony-point, avec cette légende: *Aggeres, Paludes, hostes victi*. A l'exergue on lit: *Stony-point expug.* XV. Jul. M.DCC.LXXIX.

Sur le revers de la médaille est un guerrier Américain assis sur une redoute Angloise, tenant son épée à la main, & ayant à ses pieds

un drapeau anglois, avec cette légende : *Virtutis & audaciæ monumentum & præmium.*

D'après la lettre ci-dessus il y a grande apparence que cette médaille est la même commandée à Mr. *Duvivier* de l'Académie de Peinture, graveur général des monnoyes de France & des médailles du Roi, dont on trouve l'annonce dans le Catalogue du Sallon de 1779 sous ce titre : *médaille ordonnée par les Etats-unis de l'Amérique, à l'honneur de Mr. le Chevalier de Fleury, pour s'être distingué à la prise de Stony-point en* 1779. La Gazette dans le tems a fait mention de cet honneur reçu par le François. . . . .

16 *Décembre* 1784. La secte du Magnétisme établie à Paris sous le nom de *Société de l'harmonie*, sous la présidence du Docteur *Mesmer*, son chef & son fondateur, ne se décourage ni par les persécutions qu'elle éprouve, ni même par le ridicule qu'on verse si abondamment & si constamment sur elle. Elle ne s'en propage qu'avec plus de zele. C'est ainsi qu'elle vient de former une Colonie helvétique. Mr. *Langhans*, Docteur en Médecine de Berne, est autorisé par elle à fonder une autre Société pour toute la Suisse, au nombre de soixante membres, selon la forme & les constitutions de celle de Paris. . . .

16 *Décembre* 1784. Les colporteurs annonçoient depuis quelques jours avec un grand mystere un livre fort piquant par son titre : *le livre fait par force, ou le mystificateur myst*

ftiflé & corrigé par un Perfiffleur perfifflé. Il perce & l'on ne peut le lire, c'eſt le plus parfait galimathias qui ait jamais été compoſé. Il eſt inconcevable qu'un homme ait pu avoir cette patience, & il n'y auroit en effet que le motif de contrainte & de violence qui pourroit juſtifier une entrepriſe auſſi platte & auſſi bête. Il contient pourtant près de 300 pages ſans notes & dont pluſieurs d'un caractere très ſerré. S'il y a une clef, il faut être bien fin pour la deviner, & il ne mérite nullement qu'on s'en donne la peine. *Verba & voces, prateroaque nihil*, auroit dû être ſa véritable épigraphe. Par une eſpece de dédicace qui eſt à la tête, datée du 30 Août, on juge que cet ouvrage eſt tout neuf. Il eſt précédé d'une eſtampe, qui vaut mieux que ſon contenu en entier.

On y voit le pauvre auteur qui a l'air d'un écolier aſſis devant ſon bureau, une plume à la main; deux maſques lui mettent le piſtolet ſur la gorge, & une ſorte de Magiſtrat derriere lui, fort attentif, ſemble attendre ſa réponſe pour prononcer ſon Arrêt. On lit au bas: *faites-nous un livre, ou nous allons vous caſſer la tête.*

16 *Décembre* 1784. *Extrait d'une lettre de Rennes du 8 Décembre.* Les Etats ſe ſoutiennent avec la même tranquillité. Nos Députés, à ce qu'on croit ſavoir, ont obtenu les deux objets qu'ils demandoient.

Les tables ſont auſſi rétablies. Il faut ſe

rappeller qu'elles avoient été supprimées par un Arrêt du Conseil du 29 Mars 1776. Il y a cependant eu dans l'Ordre de la Noblesse des difficultés à cet égard. Mais l'avis pour le rétablissement a passé à la pluralité de deux cens dix-neuf voix contre cinquante-neuf. Il a été principalement motivé sur ce que cette suppression n'a point tourné au soulagement desiré.

Une autre difficulté s'étoit élevée précédemment à l'occasion de la lettre que le Roi est dans l'usage d'écrire aux Etats mêmes pour leur témoigner sa satisfaction du don gratuit. Lorsqu'on l'a demandée à Mr. de *Montmorin*, il a répondu que ce ne pouvoit être qu'un oubli. On l'a supplié d'interposer ses bons offices pour en avoir une directe. On lui a déclaré que LOUIS XVI seroit le premier monarque qui n'eût pas rempli cette formalité. Je ne doute pas que cela ne soit fait.

17 *Décembre* 1784. Rien de plus dangereux pour un poëte qui veut débuter dans la carriere dramatique, que d'essayer ses pieces sur un théâtre de société. Les spectateurs disposés favorablement exagerent toujours les beautés qu'ils croient voir & dissimulent les défauts: il ne peut ainsi se corriger & son amour-propre en acquiert une confiance funeste. C'est ce qui vient d'arriver à l'auteur de *l'Avare cru bienfaisant*, comédie nouvelle en cinq actes & en vers, dont la premiere représentation a été donnée avant-hier. Les

amis du poëte qui l'avoient vu jouer à la campagne, assuroient que la piece leur avoit paru délicieuse; & le public l'a trouvée détestable, pleine de défauts, à commencer par le titre qui n'est point du tout rempli, par le principal caractere qui n'est point fait. Sans entrer dans aucun détail qu'elle ne mérite pas, il suffit d'observer qu'il n'y a dans cette production ni assez d'intérêt pour la constituer drame, ni assez de gaieté ou de piquant pour l'appeller comédie; que c'est un monstre qu'on ne sait dans quelle classe ranger: le style même n'en a rien d'agréable & nulle part ne rachete le fond.

Le pere de l'ouvrage est un Mr. *Desfaucherayes*, fils d'un feu Procureur au Parlement nommé Brousse. Il a de la fortune & n'est heureusement point dans le cas de travailler par nécessité. Ce qui l'a fait juger plus sévérement, c'est qu'il est fort présomptueux, fort critique & qu'aux premieres représentations du *Jaloux* de Mr. *Rochon de Chabannes*, il se déchaînoit contre la piece avec autant d'indécence que de mauvais goût.

17 *Décembre* 1784. La Suite périodique des *Mémoires Secrets* &c. connus sous le nom de *Bachaumont*, ne paroît gueres ici que depuis la St. Martin; elle forme les volumes 22, 23 & 24 de cette Collection. Ils embrassent toute l'année 1783. Ils ne sont pas moins intéressans que les précédens. On y trouve d'excellens détails concernant les assemblées

parlémentaires de Paris & d'autres villes, concernant la faillite momentanée de la caisse d'escompte, concernant la Cour & les Ministres, de petites pieces de vers rares & curieuses, ou nouvelles absolument; en un mot, on y trouve de plus en plus cette variété étonnante de faits & d'anecdotes qui doivent contribuer à en augmenter le débit, en ce qu'ils offrent de quoi contenter tous les goûts & toutes les classes de lecteurs.

(Cet article est tiré d'une gazette manuscrite très accréditée dans Paris, dans les Provinces & même chez l'étranger.)

18 *Décembre* 1784. Mr. *Servant*, ancien Avocat général au Parlement de Grenoble, après avoir instruit la Magistrature par des ouvrages profonds & remplis d'humanité sur la Législation, principalement à l'égard des criminels, s'est amusé dans son loisir à défendre le Mesmérisme, auquel il croit avoir l'obligation d'éprouver dans ses maux un soulagement qu'il avoit inutilement cherché chez la Médecine. Le livre dont il s'agit est anonyme, mais tout le monde l'en dit auteur. Il est en forme de *Doutes d'un Provincial, proposés à Messieurs les Commissaires chargés par le Roi de l'examen du Magnétisme animal.* Sous ce titre modeste, Mr. *Servant* releve avec la plus grande étendue toutes les bevues que les Mesméristes reprochent aux Commissaires. Indépendamment de l'excellente logique dont est soutenu l'ouvrage, il y regne une gaiété,

une plaisanterie continue, qui en rend la lecture très agréable. On ne peut mieux le comparer dans son genre qu'aux *Dialogues de l'Abbé Galliani sur les bleds*, qui eurent tant de vogue autrefois, en ce qu'ils mettoient la matiere à la portée de tout le monde, même des gens les plus frivoles & des femmes. Le nouvel ouvrage est dans le même cas & ramene beaucoup de monde du côté de *Mesmer*; car les François aiment toujours à rire & donnent ordinairement gain de cause à celui qui fait les amuser le plus.

18 *Décembre* 1784. Mr. de *la Blancherie* a si bien intrigué qu'il vient encore de se relever de sa nouvelle interdiction : son sallon de correspondance doit se rouvrir au mois de Janvier prochain, & il en sera toujours le chef sous le titre imposant d'*Agent général de correspondance pour les sciences & les arts.* Malheureusement Mr. *Pilâtre de Rozier* lui a fait grand tort; il a furieusement envahi, durant la suspension de ce rival, dans ses domaines & dans sa recette; il compte en ce moment pour 40,000 livres de souscriptions.

19 *Décembre* 1784. *Le Vol plus haut, ou l'Espion des principaux théâtres de la capitale; contenant une histoire abrégée des acteurs & actrices de ces mêmes théâtres, enrichie d'observations philosophiques & d'anecdotes recréatives.* Ce titre de la brochure dont on a déja parlé vaguement, n'est pas encore entierement exécuté. Outre un Avis de l'Editeur, une Préfa-

ce, une Postface & autres accessoires de remplissage de cette espece, il n'y est question que du Concert spirituel & de l'Opéra. Rien de plus mal fait que cette rapsodie, qui pourroit être charmante en d'autres mains & avec un autre style. Les bonnes choses qu'on y trouve, sont des lambeaux pillés de *l'Espion Anglois*, des *Mémoires Secrets*, des *Mémoires de l'abbé Terrai*, de *la Gazette Littéraire de l'Europe*, &c. Tout mal fait que soit cet ouvrage, on ne doute pas qu'il ne soit couru par les filles & les libertins; ce qui suffit pour lui donner de la vogue; ils attendent la suite concernant la comédie Françoise & la comédie Italienne avec grande impatience; mais il est bien à craindre qu'elle ne soit pas meilleure.

19 *Décembre* 1784. Voila le moment venu de l'élection du successeur de Mr. de *Pompignan*. Il y avoit beaucoup de concurrens sur les rangs. On en désignoit sept principaux: Mr. l'ancien Evêque de Senez, Marquis de *Chimene*, Marquis de *Bievre*, *Sauvigny*, Abbé *Maury*, *Target* Avocat, & Comte de *Florian*. On étoit surtout étonné de voir parmi les concurrens Maître *Target*, qui cependant est un des plus accrédités. On sait aujourd'hui que le jeudi 16, c'est l'Abbé *Maury* qui l'a emporté. Les brigues vont recommencer pour la seconde place qui reste vuide.

20 *Décembre* 1784. Mr. l'Abbé *Giraud-Sou-*

lavie, prêtre du diocese de Viviers, est un jeune physicien, auteur d'un ouvrage intitulé *l'histoire naturelle de la France Méridionale.* Ce livre, ancien déjà, fut, à son origine, accueilli par l'Académie des Sciences; il obtint son approbation; & comme S. M. a concédé à cette compagnie la permission de publier en son nom, ses propres ouvrages & ceux qu'elle adopteroit, elle permit à l'auteur de jouir de son privilege. L'Académie des Inscriptions & Belles-lettres, qui avoit proposé aux savans & aux naturalistes des recherches sur les antiques limites de nos mers, honora celui-ci du titre de son Correspondant. Les Académies de Marseille, Dijon, Pau, la Rochelle, Châlons, Metz, Nîmes, Angers se l'associerent. Un Censeur royal, nommé par l'administration, examina le livre de nouveau. On reconnut son utilité & son orthodoxie authentiquement & légalement. Le Souverain après une discussion ultérieure faite par ordre du Ministre, daigna en agréer l'hommage.

Cependant un Mr. *Barruel*, prêtre du même Diocese, l'un des auteurs de *l'Année Littéraire*, après avoir été l'ami & le confident de son confrere l'abbé *Soulavie*, l'a attaqué comme un hérétique, un impie & un athée; il a porté sa premiere accusation contre lui dans une espece de Journal périodique répandu en Vivarais, leur patrie commune, sous le titre des *Helviennes*, destiné spécialement, ce semble, à défendre la Religion contre les livres

hétérodoxes. Non content de cette premiere escarmouche, il lui a livré un combat plus direct & plus en regle dans un pamphlet *ad hoc*, qu'il a nommé dérisoirement *Genese selon Mr. Soulavie*, où, entre autres choses, il lui fait un crime d'avoir observé dans les montagnes du Vivarais des couches de coquillages pétrifiés, avant les couches de plantes pétrifiées, tandis que *Moïse* dit les coquilles créées après les plantes; & il part de-là pour le dénoncer à la Sorbonne comme un Philosophe audacieux digne de la censure, pour lui prodiguer les qualifications les plus injurieuses & les plus atroces.

Mr. *Barruel* a si bien fait, il s'est tellement acharné contre Mr. l'Abbé *Soulavie*, qu'il est parvenu à l'empêcher d'avoir un Canonicat de Viviers, d'avoir des Lettres de Grand-vicaire, de prêcher devant le Roi un sermon agréé, qu'il a fait suspendre les bienfaits du Clergé envers ce membre estimé, & qu'il est parvenu, sinon à le perdre tout-à-fait, au moins à le mettre dans le cas de se justifier.

La patience de Mr. l'Abbé *Soulavie* s'est lassée enfin & il a attaqué au criminel son calomniateur. L'affaire est actuellement en instance au Châtelet & commence à faire du bruit; elle en fera sans doute beaucoup plus, lorsqu'elle sera plaidée.

20 *Décembre* 1784. On peut se rappeller la Garre, dont il fût beaucoup question il y a quinze ans, pour mettre durant l'hiver les

bâtimens & marchandises de la riviere à l'abri des glaces & des débacles. On en avoit commencé une; elle avoit déjà coûté des dépenses énormes; mais le Parlement n'y ayant pas donné son attache, ayant même fait des représentations à cet égard, les travaux sont restés suspendus depuis cette époque & les avances ont été absolument perdues. Cependant on sent de plus en plus la nécessité d'une Garre. Il s'agit aujourd'hui d'en construire une autre; l'Académie d'Architecture a été consultée là-dessus & elle tient aujourd'hui une assemblée solemnelle, où la matiere doit être fort agitée. Elle s'en occupe beaucoup depuis sa rentrée.

21 *Décembre* 1784. Un Chevalier des Dames, d'autant plus généreux qu'il ne se nomme pas, a pris en main leur cause contre Mr. *Hoffman* & a fait à sa piece des modes la réponse suivante :

La Harpie est un mauvais choix;
Passons sur ce léger caprice;
Mais dans ses modes quelquefois
Le sexe se rend mieux justice,
En suivant de plus dignes loix.
Mesdames, j'ai vu sur vos têtes
Les attributs de nos guerriers;
On peut bien porter leurs lauriers,
Quand on fait, comme eux, des conquêtes.

On voit que le poëte fait allusion aux plumes dont nos jolies femmes continuent à se panacher.

21 *Décembre* 1784. Mr. *Seifman Calmer* étoit un Juif riche, qui avoit acheté le Duché de Chaulnes, étoit Seigneur de la Vidamé d'Amiens, & avoit eu un procès contre l'Evêque de cette ville refusant d'agréer des Bénéficiers, auxquels il avoit donné sa collation comme Seigneur: le Prélat a perdu dans le tems.

Ce *Calmer* avoit de jolies filles, qui lui attiroient beaucoup de monde; on croit même qu'il en a marié une à un Baron Catholique. Quoi qu'il en soit, lui & ses filles vivoient beaucoup avec les Chrétiens: il avoit eu aussi de grandes relations chez Madame la Comtesse *Dubarri*, il en avoit encore à la cour, & tout récemment avoit vendu le Duché de Chaulnes à Mr. le Comte d'*Artois*. Il est mort le sept de ce mois subitement & sans avoir fait abjuration, de maniere qu'il a été transporté à la Villette, où est le cimetiere des Juifs. Les Rabins indignés contre ce mauvais disciple de la loi avoient dévancé le convoi & lui ont refusé leurs prieres & la sépulture. Il a fallu que le Commissaire chargé de ce département se transportât sur le lieu, dressât procès-verbal de leur résistance, menaçât d'avoir recours à l'autorité & de prendre main-forte. On voit par-là que le fanatisme est de toutes les religions.

21 *Décembre* 1784. Suivant l'usage, il court vers la fin de cette année un vaudeville

ſur la cour, les miniſtres, les événemens & anecdotes du jour.

22 *Décembre* 1784. Mr. le Marquis de *Chatellux*, conſervant pour les Américains l'eſtime & le zele que lui a inſpiré ſon ſéjour dans ces contrées, s'occupe, durant la paix, à l'avancement des ſciences & des lettres parmi les nouveaux alliés de la France. Il a interpoſé ſes bons offices auprès du Comte de *Vergennes* à cet effet. En conſéquence il a obtenu pour eux une belle & précieuſe collection de livres, dont le Roi a bien voulu faire préſent à l'Univerſité de Penſylvanie. Il a fait cet envoi accompagné d'une lettre en date du 8 Mai dernier.

L'envoi arrivé, le vingt-ſept Juillet, le Bureau d'adminiſtration de ladite Univerſité a arrêté que le Préſident écriroit au Marquis de *Chatellux* pour lui témoigner la reconnoiſſance du corps entier; ce qui a été fait. Le Marquis a reçu la lettre, où l'on pourra juger du genre d'éloquence du pays par cet éloge du Roi.... „ Ils, (les adminiſtrateurs) „ contemplent avec délice le caractere d'un „ Monarque, dont la Puiſſance ſe déployant „ juſques aux bornes de l'Occident pour y „ ſoutenir les droits de l'humanité, ſemble „ ſuivre le ſoleil dans ſa courſe & faire briller juſqu'aux extrêmités du monde des „ vertus qui ajouteront un nouveau luſtre „ au trône le plus éclatant & ſerviront d'ornement à l'hiſtoire des Rois....

Mr. le Marquis de *Chatellux* se glorifie avec raison d'une pareille correspondance & la montre à qui veut la lire; il en a même fait insérer des fragmens dans le *Mercure*.

22 *Décembre* 1784. Extrait d'une lettre de Mende du 12 Décembre 1784.... La Commission dont vous demandez des nouvelles, érigée par Lettres-patentes du vingt-deux Juillet 1783, est finie à la satisfaction de ces contrées. Je vous ai marqué, il y a un an, que son objet étoit de parcourir les Cevennes, le Vivarais & le Gevaudan, afin d'y entendre & recevoir les plaintes contre les Juges, Avocats, Procureurs & Huissiers. Les quatre Conseillers au Parlement de Toulouse que je vous ai nommés alors, accompagnés de Mr. de *Salaze*, Doyen des Substituts du Procureur général & qui en faisoit les fonctions, ont eu un travail immense; vous ne sauriez vous imaginer à quel excès étoit porté le brigandage des gens de loix & vous frémiriez en lisant ces détails. Nombre d'Avocats, de Notaires, de Procureurs, d'Huissiers ont été condamnés aux galeres ou au bannissement. La corruption étoit si générale, qu'elle avoit entaché les Juges eux-mêmes. Des Praticiens gradués étoient à la fois fermiers & juges des seigneuries; leurs maisons présentoient un assemblage monstrueux de greffes, d'études de Procureurs, de dépôts d'actes de Notaires, de Régistres des Droits domaniaux, & l'on les voyoit à la

fois par eux, par leurs Clercs ou ayant cause, Parties, Procureurs fiscaux, Greffiers, Procureurs postulans, Experts, Juges, Notaires, Contrôleurs.

Une Ordonnance des Commissaires réprime tous ces moyens de fraude, défend la réunion des différens offices, qualités ou fonctions en un même individu; trace des regles certaines pour les Procédures & prononce les peines les plus graves contre les infracteurs.

Voilà, comme vous voyez, une excellente besogne terminée avant que vous áyez rien fait à Paris à cet égard. On dit même ici qu'il n'y aura rien, que le Roi dans sa derniere réponse au Parlement sur le Mémoire de la compagnie, a trouvé tout bien, & que vous êtes dans le meilleur des mondes possible.

22 *Décembre* 1784. Les villes du commerce sont fort mécontentes de l'Arrêt du Conseil qui admet les neutres dans nos colonies; elles jettent les hauts cris & menacent de ne plus faire d'expédition. Elles envoient des Députés extraordinaires pour plaider leur cause. Ceux du Havre, de Nantes, de Bordeaux sont déjà arrivés. Il y eut derniérement après-dîner chez le Maréchal de *Castries* une longue conférence à ce sujet entre plusieurs gens du métier. Un Député du Havre développa dans la plus grande étendue le tort que cette mission causoit au commerce. Mr. de *Vaivres*, Intendant

tendant général des colonies, défendit l'Arrêt du Conseil avec beaucoup de zele: il assura que cet Arrêt avoit été rendu en connoissance de cause & d'après l'avis des députés du commerce.

Il est à remarquer à cette occasion que ces députés, quoique nommés librement par les Villes, une fois choisis & formant Bureau, peuvent ouvrir des avis opposés au vœu de leurs commettans & envisager en grand les intérêts du commerce en général. Voilà pourquoi dans certains cas les villes envoient des députés extraordinaires, chargés de défendre leurs intérêts respectifs.

Les raisons militantes pour l'admission des neutres, est l'impossibilité où se trouve la France de fournir les colonies de merreins, de bois de construction, de poisson & de viande salés & autres objets de cette espece, dont on ne peut les laisser manquer.

La grande objection des commerçans c'est que, sous prétexte de ces fournitures, on ouvre la porte à la contrebande.

On leur répond que c'est pour éviter, autant qu'il se peut, cet inconvénient, qu'on a changé les lieux d'entrepôt, qu'on les a placés sous les yeux des administrateurs de la colonie, afin qu'ils puissent mieux veiller aux abus, & sous les yeux des armateurs, commerçans & autres intéressés à se plaindre, pour qu'ils surveillent de leur côté les navires étrangers.

Enfin Mr. de *Vaivres* a terminé le colloque par déclarer, que dès qu'on pourroit donner des preuves d'une contrebande tolérée, le Gouverneur & l'Intendant seroient révoqués sur le champ.

23 *Décembre* 1784. Les colporteurs annoncent mystérieusement une espece d'ouvrage périodique nouveau, intitulé *le conteur*. On ne sait d'où il vient; il n'y a sur les numéros qu'on en voit ni lieu d'impression ni année. Au reste, ce n'est qu'une rapsodie de vieilleries divisées sous différens titres, *anecdotes historiques*, *anecdotes littéraires*, *anecdotes politiques & civiles*, *anecdotes gaillardes*. Rien de neuf absolument dans tout cela; l'auteur n'a fait que mettre à contribution les Gazettes, Journaux & autres ouvrages de toute espece. Le seul mérite de celui-ci est d'être court & varié dans ses notices: du reste, style lourd & peu correct.

Le rapsodiste, qui ne veut pas effrayer les acheteurs, promet de clorre son recueil après trente numéros. C'est le fruit de ses lectures & annotations qu'il communique au public.

23 *Décembre* 1784. Mlle. *Contat* joue si délicieusement dans *le mariage de Figaro*, que beaucoup d'hommes en sont devenus amoureux & même des femmes, entr'autres Mlle. *Raucourt* sa camarade, renommée entre les Tribades. Elle est allée lui faire sa cour, mais en a été mal reçue dès que Mlle. *Contat* a soupçonné ce dont il s'agissoit. Alors elle

a pris une autre tournure. Instruite combien cette actrice étoit dérangée dans ses affaires & témoin d'une dette de deux mille écus dont le billet présenté sous ses yeux n'avoit pu être acquitté à l'échéance, elle a voulu faire sentir délicatement à Mlle. *Contat* qu'elle pourroit lui être fort utile en ce genre; elle est allée trouver le créancier, s'est fait remettre le billet & le mémoire quittancé des frais de la procédure en train & a renvoyé anonymément le tout à la débitrice: ne doutant pas malgré cela que Mlle. *Contat* ne découvrît d'où venoit ce cadeau, elle s'est présentée chez elle avec confiance, mais a trouvé la porte fermée.

Il faut savoir qu'à la même époque, un agréable de la cour, le Comte de *Laudron* soupiroit pour Mlle. *Contat*, mais inutilement, parceque, persuadé du pouvoir de sa figure, il ne parloit nullement de financer. L'Actrice, à la vue du billet payé, s'est imaginée que c'étoit cet amant qui s'étoit mis en regle, & apportant la même délicatesse dans sa reconnoissance, elle l'a reçu dans son lit sans parler de rien & comme si elle lui accordoit réellement le seul prix de son amour. Ce jeune étourdi, comblé des faveurs de l'Actrice s'en est glorifié dans le public, comme d'une conquête dûe à sa séduction. L'histoire a fait bruit. Mlle. *Raucourt* furieuse a rompu toutes les barrieres & a, dans sa jalousie, accablé de reproches d'ingratitude Mlle. *Con-*

tat. L'imbroglio s'est éclairci & il en a résulté que le jeune homme avoit recueilli les fruits de la générosité de la Tribade; ce qui, vû la circonstance, a paru plus plaisant encore. Cette historiette est l'anecdote du jour & fait beaucoup rire.

23 *Décembre* 1784. Le vaudeville annoncé ne contient que cinq couplets; mais il ne laisse pas que d'embrasser beaucoup de gens dans ce court espace. Il y est question de l'*Empereur*, de la *Reine*, de la guerre, du Comte de *Vergennes*, du Maréchal de *Segur*, de Mr. de *Miromesnil*, du Maréchal de *Castries*, de son fils, du Baron de *Breteuil*, enfin de Mr. de *Calonne*. Quoique les couplets ne soient pas aussi bien composés qu'ils pourroient l'être, quelques-uns ne sont pas sans sel & semblent d'un auteur qui connoît bien la cour & le ministere.

24 *Décembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Rennes du 20 Décembre.... Vous ne sauriez vous imaginer la sensation qu'a produite dans les Etats l'annonce que le Roi leur accordoit les deux points en contestation concernant la nomination des Députés en Cour & les Octrois des Villes. Quant au premier article, Mr. le Duc de *Penthievre* s'étoit désisté depuis longtems de sa prétention, mais le droit des Etats n'est plus contredit en rien.

Quoique tout cela ne soit qu'une restitution, on a été si enchanté de voir le Ministere se désister de l'usurpation qu'il avoit faite,

qu'on s'est porté à des folies, on a crié, *vive le Roi! vive Calonne!* Assurément Mrs. les Procureurs-généraux du Parlement, Commissaires nés du Roi aux Etats, ne se seroient pas attendus en 1766 à entendre cette exclamation aux Etats de 1784.

On a arrêté en outre dans l'assemblée du onze d'ériger une statue à Louis XVI dans une des places de cette ville, ou ailleurs, en mémoire de ce grand événement. Cependant la Province achete bien cher une cessation de violation de nos privileges & droits qu'on est venu au point de regarder comme une grace, les demandes du Roi sont doublées.

A l'égard de l'affaire du Tabac, il nous est venu deux membres de l'Académie des Sciences, comme Commissaires du Roi pour visiter les tabacs saisis. Les Commissaires étoient les Sieurs *Cadet* & *Beaumé*, deux apothicaires. Leur mission auroit pu occasionner du bruit avec la Cour, si la sagesse du Parlement n'avoit prévenu le conflit d'autorité & prévenu la violation de son greffe, en rendant Arrêt qui ordonnoit que le Greffe seroit ouvert auxdits Commissaires. Ils ont fait leur visite & n'ont pu s'empêcher de reconnoître que les tabacs saisis, même ceux provenans du magasin de la Ferme, étoient gâtés. Le Parlement a également ordonné que les Greffes des Jurisdictions subalternes, où étoient en dépôt pareils tabacs saisis, seroient ouverts auxdits Commissaires... Je ne sais

s'ils ont fait entiérement leur tournée, mais il n'y a pas de doute que leur rapport ne soit uniforme... & cette fois les Fermiers-généraux seront pris en flagrant délit. Cependant la Cour reproche toujours à notre Parlement les tabacs brûlés par la Chambre des vacations; elle a sur le cœur cet acte d'autorité... Il vient de le réitérer par un Arrêt du 17 de ce mois, qui vous sera envoyé.

24 *Décembre* 1784. Me. *Linguet* sentant la nécessité de faire quelque éclat, de mettre en avant quelque paradoxe bien hardi pour soutenir ses feuilles tombées absolument en discrédit, que peu de gens lisoient & que beaucoup moins encore achetoient, dans son Numéro 88 a pris le parti de soutenir la cause de l'Empereur contre les Hollandois & de prétendre que la conduite de ce Souverain étoit non-seulement légitime, mais conforme à celle que la France a tenue tout recemment à l'égard du port de Dunkerque.

Cette feuille en effet excite une grande rumeur parmi les politiques. Ses raisonnemens au surplus ne sont que des sophismes & le résultat de son bavardage bien analysé est une maxime devenue triviale à force d'être connue & répétée, que la seule loi des Souverains est la loi du plus fort & même en général celle de l'humanité entiere.

25 *Décembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 21 Décembre.... L'auteur de la fable de la Corneille & de l'Escargot est

un vicaire de paroiſſe, dont vous avez pu voir déjà de petites productions dans les ouvrages périodiques. Il ſe nomme *Deurneau*; mais ſon mérite diminue beaucoup depuis qu'on a ſu qu'il avoit imité ou traduit cette fable du latin d'un Jéſuite qui, je crois, eſt le pere *Desbillons*.

Le Numéro 16 du Journal de Bordeaux a déjà valu une légere ſuſpenſion aux auteurs. Ils avoient inſéré, ſans la montrer au Cenſeur, une piece de vers érotiques, où l'on liſoit ces vers trop paſſionnés:

> Quand laſſe d'être baiſée,
> Tu veux baiſer à ton tour;
> Quand ta langue électriſée,
> Tes levres ſeches d'amour
> Cherchent ma bouche embraſée...

Heureuſement l'interdiction n'a pas été longue, & les Journaliſtes en ont été quittes pour déclarer que la piece intitulée *mes Projets*, n'avoit pas paſſé ſous les yeux du Cenſeur, n'avoit été inſérée que par mépriſe & n'étoit pas deſtinée au Journal.

26 *Décembre* 1784. Extrait d'une lettre de Bordeaux du 21 Décembre 1784... Notre Académie de peinture, ſculpture & architecture n'a pu faire ouvrir cette année ſon Sallon ordinaire: la diſette des morceaux d'expoſition a obligé de la renvoyer à 1785.

Elle a tenu ſeulement ſa ſéance publique

pour la diſtribution des Prix. Le ſujet de celui de peinture & de ſculpture étoit vraiment patriotique; il s'agiſſoit de conſacrer la mémoire du deſſéchement des marais de l'Archevêché en 1624; marais dont les exhalaiſons nous avoient ſi ſouvent occaſionné la peſte. Cet événement eut lieu ſous le Cardinal de Sourdis, alors Archevêque de Bordeaux.

Le petit nombre des concurrens aſſez forts pour traiter ce ſujet, a obligé de rendre le Prix commun aux éleves de Peinture & de Sculpture.

Les deux couronnés ſont Mrs. *Briant* & *Barincourt.*

Le Programme pour l'architecture renfermoit un projet de premiere utilité pour cette grande ville de commerce: ſavoir, le plan, l'élévation & la coupe d'une halle ou marché au blé, à établir ſur un terrein convenable avec des dimenſions preſcrites.

Les deux Prix de ce genre ont été remportés par Mrs. *Thiac* & *Rochefort.*

Il eſt à obſerver que Mr. *Barincourt* qui a eu le ſecond Prix de peinture & ſculpture, a remporté auſſi le Prix du deſſin d'après nature. Il a encore gagné celui de l'anatomie appliquée aux arts de peindre & de ſculpter: ainſi il a été trois fois vainqueur & dans trois genres différens.

26 *Décembre* 1784. Meſſieurs de l'adminiſtration du college de *Louis le Grand* ont

fait

fait cette automne une expédition mystérieuse dont ils se gardent bien de se vanter, parce qu'elle n'a tourné qu'à leur confusion. Ayant découvert une cave dont ils n'avoient point eu connoissance jusqu'à présent, ils ont passé dans une seconde, où ils ont observé une cloison en moëllons plus fraîche que les autres murs & sans aucune ouverture. Ils se sont fait autoriser par la Chambre des vacations pour démolir la cloison & pénétrer dans la partie secrette. Quel a été leur étonnement, lorsque pour tout trésor ils n'ont vu dans cet emplacement tout-à-fait vuide qu'un crâne humain. Ils ont fait fouiller dans la terre, ils ont fait sonder les murs... rien de plus. Du reste, des conjectures sans fin sur le crâne qui sembloit n'avoir pu être jetté-là par un soupirail à plus de trois pieds de profondeur de la rue. On est encore à deviner à quel usage les Jésuites avoient destiné un pareil caveau.

26 *Décembre* 1784. Prophétie dont l'accomplissement paroît devoir être très prochain. Tel est le titre d'un pamphlet publié depuis peu encore par les défenseurs du Mesmérisme. Ils ont senti la nécessité de mettre les rieurs de leur côté, & ils ne s'y prennent point mal. Dans la nouvelle facétie on décrit assez bien & les médecins & leur doctrine & leur conduite & leur charlatanerie depuis l'origine de leur science abstruse & conjecturale jusques à nos jours. On

y désigne le Docteur *Mesmer* sous la qualification d'*homme de génie*, à qui la nature a révélé son secret. On y raconte de la même maniere allégorique & prophétique tout ce qui s'est passé & se passera depuis sa venue en France. La Faculté de médecine & la Société royale qui, jusques-là divisées, se sont réunies contre l'étranger qui venoit les chasser de leurs Ecoles, sont singuliérement maltraitées, même l'Académie des Sciences. On baffoue les deux Commissions ; mais on en veut surtout à la comédie des *Docteurs Modernes*, parce que les adversaires regardoient ce moyen comme le plus sûr pour faire tomber la *Société de l'harmonie*. Entre les Gazetiers, Journalistes & Folliculaires, on a choisi l'abbé *Aubert*, comme le plus acharné, pour le traîner dans la boue & le couvrir d'ignominie. On pousse l'injustice jusques à lui contester le titre de Littérateur, qu'il mérite éminemment, au gré des connoisseurs, lorsqu'il n'a pas de raison d'être partial & de parler contre son sentiment intime. Il paroît que le Docteur *Paulet* est, après l'Abbé *Aubert*, le Journaliste que l'on redoute le plus. Cependant l'on n'est pas sûr de le connoître pour un ennemi déclaré & l'on se contente de le prévenir dans un avis de l'Editeur.

On finit par dire que les Médecins & les Apothicaires disparoîtront de dessus la surface de la terre ; & l'on ne peut que répondre en *chorus* avec l'auteur, *ainsi soit-il !*

26 *Décembre* 1784. Les Lettres de la Guyanne Françoise portent que les Gerofliers ont donné quatre milliers de leurs fruits; que les Cannelliers ne réussissent pas moins bien; mais que les Poivriers & les Muscadiers y croissent avec peine.

27 *Décembre* 1784. Le premier Rédacteur du *Courier de l'Europe*, pendant toute sa correspondance avoit soigneusement évité de se compromettre avec Me. *Linguet.* Soit prudence, soit crainte de sa dent, soit vénération pour les talens de l'Annaliste, il n'en parloit en aucune maniere, & l'on ne se souvient pas qu'il ait même jamais prononcé son nom. Le successeur n'a pas imité cette circonspection. Il a commencé par recevoir les Diatribes du Sr. *Caron de Beaumarchais* contre l'édition purgée de *Voltaire*, que se proposoit de donner Me. *Linguet* à l'usage des dévots. Celui-ci, naturellement hargneux, non-seulement n'a pas répondu, mais a baissé pavillon devant son maître, & s'est désisté de son projet avec une modestie rare.

La Renommée n'a point publié ce qui s'est passé depuis entre l'Annaliste & le Gazetier; mais il faut que le premier ait eu des torts bien graves pour que le second se soit porté aux voies de fait & lui ait donné un *soufflet* ou quelque chose d'équivalent: ce qu'il lui rappelle dans son numéro 48 du mardi 14 de ce mois de la maniere la plus cruelle & la plus outrageante, puisqu'il lui reproche

en même tems la lâcheté de n'oser lui en demander raison & de *s'enfuir honteusement & précipitamment devant lui, lorsqu'il le rencontre.* Toutesfois, avant de le condamner, il faut voir comment Me. *Linguet* repoussera ces personnalités.

27 *Décembre* 1784. Un Mr. de *Lamoignon*, Avocat général, avoit été invité par l'Académie Françoise de venir prendre séance dans son sein ; il refusa sous prétexte de ses occupations qui ne lui permettoient pas d'accepter cette place. La compagnie piquée arrêta que dorénavant elle n'éliroit personne qui n'eût fait des sollicitations, c'est-à-dire, une visite à chaque membre.

C'est cet Arrêté qui a fait que depuis il n'y a point eu d'Avocat qui ait siégé à l'Académie, par une délibération contraire de l'Ordre ne voulant pas qu'aucun de ses membres se soumît à postuler une place dont tous doivent être dignes, dès qu'ils sont inscrits sur le tableau.

Me. *le Normand*, orateur dont le nom est encore en vénération au barreau, fut autrefois tenté d'être de l'Académie Françoise; il se permit vraisemblablement des démarches : mais l'Ordre lui intima des défenses & il s'abstint de poursuivre son projet.

Depuis peu Me. *Target* a eu le même desir: il a prévenu le bâtonnier & les anciens, ses confreres. Ceux-ci moins séveres que leurs dévanciers, ont pensé différemment;

ils ont déclaré à Me. *Target* qu'il pouvoit, sans craindre aucune animadversion de l'Ordre, se mettre sur les rangs & postuler. Il n'a eu que sept voix à la derniere élection; il espere être plus heureux & l'emporter lors de la prochaine.

27 *Décembre* 1784. Mr. *Necker* a employé utilement ses loisirs. Ne perdant point de vue son objet il a composé dans sa retraite un livre, *de l'administration des finances de la France*, en trois volumes. Il a chargé Mr. le Maréchal de *Castries* de le présenter au Roi.

Mr. *Necker* est actuellement à Montpellier, où il est allé conduire sa femme, dont la santé est en mauvais état & qu'un médecin de cette Faculté s'est chargé de rétablir. Mr. *Necker* a été accueilli dans cette ville de la maniere la plus flatteuse; il vouloit y louer un hôtel & personne n'a voulu de son argent, chacun s'est empressé de lui offrir sa maison. On croit cependant qu'il est passé aujourd'hui à *Avignon* & qu'il est bien-aise d'apprendre-là quelle sensation son ouvrage aura produite. On veut, comme il y dit, des vérités fortes; qu'il craigne les persécutions de ses ennemis! Tel est le langage de ses partisans. Quant à son livre, il ne se vend point encore, il est très rare & peu de gens savent à quoi s'en tenir.

28 *Décembre* 1784. Mr. le Marquis de *Bievre*, comme on l'a dit, étoit sur les rangs

pour la place vacante à l'Académie Françoise. Il n'a pas tardé à voir que ses démarches étoient inutiles, du moins pour cette fois; il a trouvé que l'intriguant abbé *Maury* l'avoit prévenu de maniere à ne lui laisser aucun espoir: il a préféré de se désister de bonne grace par le calembour suivant: *Omnia vincit Amor & nos cedamus Amori* (à Maury). Il est des gens qui l'attribuent au Marquis de Chimene, dans le même cas.

28 *Décembre* 1784. On n'a appris que depuis peu la mort de Mr. de *la Louptiere*, dont on a rapporté quelquefois des pieces fugitives. C'étoit son genre unique: il avoit de l'esprit, de la grace & tournoit assez bien un vers, surtout dans ses dernieres années. On a de lui un recueil de poësies & il étoit auteur des six premieres parties du *Journal des Dames*, lors de sa renaissance en 1761.

Mr. de *la Louptiere* étoit homme de condition & né au château de son nom, diocese de Sens, le 16 Juin 1724. Son nom de famille étoit de *Relongue*: estropié d'un bras, il n'avoit pu suivre la carriere des armes, qui lui étoit prescrite par sa naissance. Il avoit consacré son loisir aux muses & s'étoit contenté d'être membre de l'Académie de Châlons & de celle des Arcades de Rome.

28 *Décembre* 1784. Extrait d'une lettre de Vienne du 8 Décembre.... Les Gazettes Hollandoises ont été défendues dans tous les Etats de S. M. Impériale. Nous ne recon-

noissons point là le caractere libre & franc de notre auguste maître. Ce petit moyen ne peut que donner du relief à de pareilles feuilles. C'est à qui les aura ou les lira en contrebande. C'est ainsi que, lors de la derniere guerre avec le Roi de Prusse, on défendit le *Courier du Bas Rhin, ou la Gazette de Cleves*; mais l'Impératrice-Reine vivoit alors, & cette interdiction misérable pouvoit passer sur son compte. Quoi qu'il en soit, il en résulte que ces Gazettes qu'on décrie tant, sont cependant regardées comme très importantes par les Souverains, qu'ils en font dépendre leur réputation, & en effet ce sont elles qui la fixent tôt ou tard, du moins chez la Postérité.

29 *Décembre* 1784. On ignore si Mr. *Vigée* a quelque mécontentement des comédiens François qui l'ont si bien traité jusqu'à présent; mais on a été fort surpris de lui voir dégrader sa muse en la faisant passer du grand théâtre au théâtre de la comédie Italienne. C'est ce qu'il vient de faire en y donnant *les amans timides*, comédie en un acte & en vers, jouée hier. Il ne feroit pas extraordinaire au surplus que cette piece eût été refusée des premiers; elle auroit même pu l'être des seconds, pour peu qu'ils eussent voulu se rendre difficiles. Ce n'est qu'une très foible esquisse de *la surprise de l'amour* de *Marivaux*, si ingénieusement & si adroitement filée, que possedent les Italiens. Un dialogue facile,

des vers assez bien tournés, une foule de madrigaux, quelques instans de comique, résultant plus du jeu des acteurs que du fond du sujet, ont fait tolérer cette piece, reçue du reste aussi froidement qu'elle avoit été conçue.

30 *Décembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Boulogne sur mer du 22 Décembre 1784. Ce n'est point de Calais, c'est de ce Port que le Sr. *Pilatre de Rozier* se propose de s'envoler pour l'Angleterre.

Parti de Paris dès le vingt Décembre, arrivé le vingt & un, il a parcouru la côte le vingt-deux.

Le point du départ est fixé sur les débris de l'emplacement de la fameuse Tour d'Ordre bâtie par *Caligula* & d'où cet Empereur partoit pour aller faire ses promenades ridicules sur les côtes de Bretagne. Cet endroit a été reconnu comme le plus favorable pour franchir avec moins de danger notre détroit. Il est élevé à pic de deux cens pieds au-dessus de la mer.

Nous avions commencé par recevoir tous les ustensiles de l'aëronaute & sa machine : nous jouissons enfin de sa personne.

Quant au Ballon, il est doré comme un bijou ; on voit qu'il n'a pas été fabriqué aux dépens d'un particulier ; s'il n'étoit aussi immense, ce seroit le plus joli colifichet du monde. Du reste, le procédé est nouveau : c'est un mélange des deux agens, du feu &

de l'air inflammable ; ce qui fait nommer cette machine, *Carlo-Montgolfiere*.

Nos Physiciens ont interrogé le Sr. *Pilatre*, qui n'est pas foncé & parle mal. Mais le défaut de savoir est compensé chez lui par une grande audace, par une activité prodigieuse & par un esprit d'intrigue inconcevable, qui lui a fait supplanter tous ses concurrens, bien plus dignes de la confiance du gouvernement, surtout Mr. *Charles*, auquel on ne peut refuser beaucoup de connoissances: c'est lui qui le premier a réduit en art cette découverte.

Quoi qu'il en soit, il faut attendre à présent le moment du vent. Du reste, s'il le permet, le départ est fixé du premier au six Janvier 1785.

Entre les peintures qui décorent le pourtour du Ballon, on lit ces deux mauvais vers en l'honneur de Mr. le Contrôleur général qui a fourni à la dépense:

Calonne des François soutenant l'industrie
Inspire les talens, les arts & le génie.

Mais ce distique sera mieux payé que ne l'a été le poëme de *Milton*.

30 *Décembre* 1784. Il paroît ici furtivement imprimées des Remontrances du Parlement de Bordeaux au sujet des évocations, en date du dix-sept Novembre dernier. On les dit de la plus grande force & le Conseil en est fort scandalisé.

30 *Décembre* 1784. Il commence à paroître un *Mémoire pour Mr. Giraud-Soulavie, Prêtre du Diocese de Viviers; contre Mr. Barruel, Prêtre du même diocese, l'un des auteurs de* l'Année Littéraire & *auteur du Libelle intitulé*, Genese selon Mr. *Soulavie*.

Ce Mémoire signé d'un Avocat peu connu, Me. *le Vacher de la Terriniere*, ne répond pas à l'importance du sujet. Il est long, embrouillé, mal écrit; mais, malgré ces défauts, on y juge le plaignant suffisamment attaqué dans son état, dans sa foi, dans son honneur, pour qu'il ait droit d'accuser son adversaire de calomnie & de lui demander les réparations ordonnées par les loix.

Un *Postscriptum* très favorable à l'abbé *Soulavie* annonce que, tandis qu'on imprimoit ce Mémoire, Mr. le Garde des sceaux a ordonné la suppression du libelle du Sr. *Barruel*.

Au reste, le Sr. *Barruel*, provoqué depuis plusieurs mois, se tient sur la défensive & reste dans un profond silence. On n'en a encore arraché que quatre lignes. Il s'est condamné lui-même devant Mr. l'Archevêque de Paris, il lui a dit que *vraisemblablement il perdroit son procès dans ce malheureux siecle, où l'impiété domine si ouvertement; mais qu'il y étoit tout résigné, qu'il lui seroit glorieux d'avoir souffert quelque chose pour venger la majesté de la Religion.*

31 *Décembre* 1784. Dès qu'on a su hier que Mrs. *Piccini* pere & fils étoient les deux

auteurs de la piece nouvelle jouée aux Italiens sous le titre de *Lucette*, comédie en trois actes & en prose mêlée d'ariettes; chacun s'est écrié sur le champ, c'est-à-dire, mauvais poëme & bonne musique. Jugement qui s'est trouvé on ne peut pas plus juste. Seulement l'excellence de l'une n'a pu compenser & couvrir cette fois la platitude de l'autre.

31 *Décembre* 1784. On a composé sur l'injonction donnée aux Evêques de sortir de la capitale & de résider dans leur diocese respectif une assez bonne plaisanterie. C'est une *Requête des filles de joie de Paris à Monsieur le Baron de Breteuil*, où l'on fait sentir à ce Ministre les inconvéniens de son ordre si bien conçu en apparence & cependant très mal vu en politique. Comme la piece n'est que manuscrite & assez longue, on ne peut l'avoir que difficilement.

31 *Décembre* 1784. La mort de Mr. *Court de Gebelin* n'a point éteint les divisions du Musée de Paris. Ce chef a été remplacé par Mr. l'abbé *Roussier*, mais les dissidens n'en suivent pas moins les bannieres du Président expulsé, qu'ils croient ou font semblant de croire le vrai. Ils ont rouvert leurs séances au commencement de ce mois & font des réceptions que les fondateurs originaires regardent comme nulles. Il faut voir qui l'emportera; car deux Etablissemens de cette espece ne peuvent durer ensemble. Nous rendrons compte de l'assemblée des dissidens, illustrée, dit-

on, par la présence d'un Prince Africain.

31 *Décembre* 1784. Mr. *Sylvain Maréchal*, jeune littérateur qui donne de grandes espérances, nous offre en ce moment l'exemple d'une nouvelle victime que le fanatisme vient d'immoler. Il est bibliothécaire du College Mazarin, & il perd sa place pour avoir composé un ouvrage moral qui, quoique revêtu de toutes les formes légales, a paru aux ennemis de la philosophie rempli d'audace & d'impiété. Il a pour titre: *livre échappé au déluge*. Cette anecdote mérite d'être éclaircie plus amplement.

31 *Décembre* 1784. La Tribaderie a toujours été en vogue chez les femmes, comme la Pédérastie chez les hommes; mais on n'avoit jamais affiché ces vices avec autant de scandale & d'éclat qu'aujourd'hui. Quant au premier, comme il n'est pas puni par les Loix, c'est moins étonnant. Aussi nos plus jolies femmes y donnent-elles, s'en font-elles une gloire, un trophée! Voici un couplet assez gai, tout recemment éclos à ce sujet.

Air de Figaro.

Il est des beautés cruelles,
Et l'on en voit chaque jour.
Savez-vous pourquoi nos Belles
Sont si froides en amour?
Ces Dames se font entr'elles
Par un généreux retour
Ce qu'on nomme un doigt de cour.

P. S. La Lettre circulaire de Mr. le Baron de *Breteuil* nous étant tombée sous la main, comme elle devient de jour en jour plus rare par les raisons qu'on a dites, on croit devoir insérer & conserver ici en entier cette piece intéressante, & dont la longueur d'ailleurs n'est pas excessive.

Copie sur imprimé de la Lettre circulaire adressée par Mr. le Baron de Breteuil, Ministre d'Etat, à M. M. les Intendants des Provinces de son Département, au sujet des Lettres de Cachet & Ordres de détention.

Versailles, le 25 Octobre 1784.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, un état des différentes personnes de votre Département, actuellement renfermées en vertu d'ordres du Roi, expédiées d'après vos informations & votre avis, ou les informations & avis de M. M. vos prédécesseurs. Vous verrez que quelques-unes de ces détentions sont déja fort anciennes: je ne doute point qu'il n'y en ait plusieurs qu'il est à propos de faire cesser & je vous prie de ne pas perdre un moment pour vérifier & me marquer quelles sont celles dont la révocation vous paroîtra devoir être prononcée dès à présent & quels motifs vous détermineront à penser que les autres doivent subsister.

Je conçois que la diversité des causes de

détention & les différences que le sexe, l'âge, la naissance & l'éducation mettent nécessairement entre les personnes détenues, s'oppose à ce qu'on établisse sur cette matiere des principes fixes, & qui embrassent généralement toutes les circonstances; mais il me semble qu'on peut cependant se faire quelques regles, auxquelles on pourra du moins ramener le plus grand nombre de cas, s'il n'est pas possible de les y ramener tous.

La suite des affaires de cette espece, qui passent journellement sous mes yeux, m'a fait reconnoître que ceux que l'on renferme le plus ordinairement se divisent en trois classes.

La premiere comprend les prisonniers dont l'esprit est aliéné & que leur imbécillité rend incapables de se conduire dans le monde, ou que leurs fureurs y rendroient dangereux. Il ne s'agit à leur égard, que de s'assurer si leur état est toujours le même; & malheureusement il devient indispensable de continuer leur détention, tant qu'il est reconnu que leur liberté seroit ou nuisible à la société, ou un bienfait inutile pour eux-mêmes.

Je mets dans la seconde classe, ceux qui, sans avoir troublé l'ordre public par des délits, sans avoir rien fait qui ait pu les exposer à la sévérité des peines prononcées par la loi, se sont livrés à l'excès du libertinage, de la débauche & de la dissipation. Je pense que, quand il n'y a que de l'inconduite, &

qu'elle n'eſt accompagnée ni de délits, ni de ces baſſeſſes caractériſées qui menent preſque toujours aux délits, la détention ne doit pas durer plus d'un ou de deux ans. C'eſt une correction très forte qu'un ou deux ans de privation de liberté: elle doit ſuffire pour inſpirer de ſages réflexions & pour opérer le retour au bien dans une ame qui n'eſt pas tout-à-fait corrompue. Les familles, & même les peres & meres, quoi qu'en général plus diſpoſés à l'indulgence que les autres parens, exagerent quelquefois le tort des ſujets dont ils ont ſollicité la détention: & ſi l'on ſe prêtoit trop facilement à la rigueur dont ils voudroient uſer, il arriveroit ſouvent que ce ne ſeroit plus une correction, mais une véritable peine qu'on infligeroit. C'eſt ce qu'il eſt eſſentiel de diſtinguer, & ce que je vous prie, Monſieur, de ne pas perdre de vue.

Lorſqu'indépendamment du libertinage, les ſujets détenus ſe ſont rendus coupables de vols d'argent ou de ſouſtraction d'effets dans la maiſon paternelle ſeulement, ou lorſqu'ils ont commis quelques infidélités, ou qu'ils ſe ſont permis des abus de confiance, ou enfin que, pour ſe procurer de l'argent & ſatisfaire leurs paſſions, ils ſe ſont ſervi de ces moyens peu délicats, que la probité déſavoue, mais que les loix ne puniſſent pas; la détention doit alors être plus longue. Je penſe cependant qu'elle ne doit jamais être prolongée au

de-là de deux ou trois ans; & même que c'est assez d'une année, lorsqu'il sera question de jeunes-gens au dessous de vingt ans, qui ont été entraînés par la fougue de l'âge, ou séduits par de mauvais conseils, & qui par inexpérience ont pu ne pas sentir la conséquence & toute l'étendue de leur faute.

Je comprends aussi dans cette même seconde classe, les femmes & les filles qui se conduisent mal, & les mêmes observations doivent leur être appliquées; c'est-à-dire que, quand elles ne sont coupables que de simples foiblesses, une ou deux années de correction sont suffisantes, & que la détention ne doit être prolongée jusqu'à deux ou trois ans, que quand il s'agit d'un libertinage poussé jusqu'au dégré du scandale & de l'éclat.

La troisieme classe est de ceux qui ont commis des actes de violence, des excès, des délits ou des crimes qui intéressent l'ordre & la sûreté publique; & que la justice, si elle eût pris connoissance, eut puni par des peines afflictives, & déshonorantes pour les familles. Je conçois qu'il n'est gueres possible de rien préjuger sur la durée de la détention de cette espece de prisonniers; cela doit dépendre des circonstances plus ou moins graves du délit, du caractere plus ou moins violent du coupable, du repentir qu'il peut avoir témoigné, des dispositions qu'il annonce, & de ce qu'on doit raisonnablement présumer

de

de l'usage qu'il feroit de sa liberté, si elle lui étoit rendue. Il faut seulement considérer que, s'il est vrai que les prisonniers détenus pour crimes, doivent en général s'estimer trop heureux d'avoir échappé aux peines qu'ils ont mérités; il est constant aussi qu'une détention perpétuelle, & même une longue détention, est la plus rigoureuse de toutes les peines pour ceux d'entr'eux dont les sentimens ne sont pas totalement anéantis ou dégradés.

Du reste, ce n'est pas seulement par rapport aux prisonniers renfermés pour crimes ou délits, c'est pour tous les prisonniers, quels que soient les motifs de leur détention, qu'il convient d'avoir égard à la conduite qu'ils tiennent depuis qu'ils sont détenus; & indépendamment des autres considérations qui peuvent concourir à retarder ou accélérer leur liberté, il est juste de la faire dépendre surtout de la maniere dont ils se comportent, du plus ou du moins de changement qui se fait en eux; & de ce qu'on aura à craindre ou à espérer d'eux lorsqu'ils redeviendront libres.

Il est même à souhaiter que sur cet article vous ne vous en rapportiez pas entierement au témoignage des personnes chargées de la garde des prisonniers: je desirerois que pour vous en assurer par vous même, vous voulussiez bien, dans le cours de vos tournées, visiter avec un soin particulier les lieux de détention

de votre Département, soit Maisons de force, Maisons religieuses, Forts ou Châteaux; interroger vous-mêmes les prisonniers, & vous faire rendre compte en leur présence de tout ce qui les concerne. Je suis persuadé que, de pareilles visites faites une fois par an dans chaque lieu de détention, produiroit un très bon effet: elles auroient l'avantage de vous faire connoître non seulement la conduite des prisonniers, mais encore la maniere dont ils sont traités; vous écouteriez leurs représentations, vous sauriez si leur nourriture & leur entretien est proportionné à la pension qu'on paye pour eux; quel est l'ordre & le régime de chaque maison; quelles précautions on y observe pour maintenir la tranquillité entre les détenus; quelles mesures on prend pour prévenir les évasions; enfin, quels abus il pourroit être essentiel de réprimer. Tous ces détails sont dignes de l'attention de l'Administrateur. Si vous ne pouvez pas vous en occuper vous-même pour toutes les Maisons, Forts ou Châteaux de votre Département, vous pourriez du moins visiter ceux où il y a le plus de prisonniers, & faire visiter les autres par vos Subdélégués, ou d'autres personnes de confiance, sur l'exactitude desquelles vous croiriez devoir compter. Je vous prie de ne pas oublier de me faire part tous les ans du résultat de ces visites. Vous ne devez point douter que je n'en rende au Roi un compte très

exact, & que je ne lui propose d'adopter vos vues sur les changemens & les réformes qui vous paroîtront utiles ou nécessaires.

Il ne vous échappera sans doute pas que, lorsque je vous invite à prendre par vous-même ou vos subdélégués, des éclaircissemens sur la conduite des prisonniers, je n'entends parler que de ceux qui sont renfermés dans des Maisons, Forts ou Châteaux de votre Département. A l'égard de ceux qui, d'après votre avis, ou celui de M. M. vos prédécesseurs, sont détenus hors de votre Intendance, je suis persuadé qu'en vous adressant à M. M. les Intendans dans le Département desquels ils se trouveront, vous en recevrez toutes les informations dont vous aurez besoin.

Je n'ai jusqu'à présent fait mention que des prisonniers actuellement détenus, compris dans l'Etat ci-joint, & sur le sort desquels il s'agit en ce moment-ci de statuer. Mais tout ce que j'ai observé à leur égard, & les mêmes principes, les mêmes regles qui m'ont paru devoir en général servir à décider si les ordres expédiés contre eux seront ou non révoqués, me paroissent devoir s'appliquer aux personnes que par la suite il pourra être question de renfermer.

Ainsi, Monsieur, lorsque vous me proposerez l'expédition d'ordres demandés par les familles, je vous prie de me marquer en même tems de quelle durée vous penserez que

doit être la détention, & je crois qu'en général, & sauf les circonstances particulieres qui peuvent se présenter, elle ne doit s'étendre au-delà de deux ou trois ans pour les hommes, lorsqu'il y a libertinage & bassesses; pour les femmes, quand il y a libertinage & scandale, & au delà d'un ou de deux ans lorsque les femmes ne sont coupables que de foiblesse & les hommes que d'inconduite & de dissipation.

Je vous prie aussi de me proposer un terme pour la détention même de ceux qui seront prévenus d'excès, délits ou crimes. Cela doit, comme je l'ai dit, dépendre des circonstances, & ce sera à vous, Monsieur, de les apprécier.

A l'égard des personnes dont on demandera la détention pour cause d'aliénation d'esprit, la justice & la prudence exigent que vous ne proposiez les ordres, que quand il y aura une interdiction prononcée par jugement; à moins que la famille ne soit hors d'état d'en faire les frais de la procédure qui doit précéder l'interdiction. Mais en ce cas il faudra que la démence soit notoire & constatée par des éclaircissemens bien exacts.

Quand il s'agit de faire renfermer un mineur, ne fût-ce que pour la forme de correction, le concours du pere & de la mere a jusqu'à présent paru suffire. Mais les peres & meres sont quelquefois injustes, ou trop séveres, ou trop faciles à s'alarmer, & je

penſe qu'il faudra toujours exiger qu'au moins deux ou trois des principaux parens ſignent avec les peres & meres les mémoires qui contiendront la demande des ordres.

Le concours de la famille maternelle eſt indiſpenſable, lorſque la mere eſt morte; & celui des deux familles lorſque le pere n'exiſte plus; à plus forte raiſon quand il n'y a plus ni pere ni mere.

Enfin, il ne faut accueillir qu'avec la plus grande circonſpection les plaintes des maris contre les femmes, celles des femmes contre leurs maris; & c'eſt ſurtout alors que les deux familles doivent ſe réunir & autoriſer par un conſentement formel le recours à l'autorité.

Ces principes ſont connus, & je ſais qu'en général on les a toujours ſuivis. Mais je crois avoir remarqué que l'on a quelquefois demandé des ordres; & que M. M. les Intendans en ont quelquefois propoſé dans des circonſtances où je vous avoue qu'il ne me paroît pas convenable d'en accorder. Par exemple, une perſonne majeure maîtreſſe de ſes droits, n'étant plus ſous l'autorité paternelle, ne doit point être renfermée, même ſur la demande des deux familles réunies, toutes les fois qu'il n'y a point de délits qui puiſſent exciter la vigilance du miniſtere public, & donner matiere à des peines dont un préjugé très déraiſonnable, mais qui exiſte, fait retomber la honte ſur toute une famille. Il eſt

vraiment essentiel, par rapport aux faits dont on accuse les personnes qui ne dépendent que d'elles-mêmes, de bien distinguer ceux qui ne produisent pour leurs familles que des désagrémens & ceux qui les exposent à un véritable déshonneur. C'est sans doute un désagrément pour des gens d'un certain état, & ils sont avec raison humiliés d'avoir sous leurs yeux une sœur ou une proche parente dont les mœurs sont indécentes, & dont les galanteries & les foiblesses ne sont pas secrettes. C'est encore un désagrément pour une famille honnête, & il est naturel qu'elle ne voie pas avec indifférence que, dans la même ville, dans le même canton qu'elle habite, un de ses membres s'avilisse par un mariage honteux, ou se ruine par des dépenses inconsidérées, ou se livre aux excès de la débauche & vive dans la crapule. Mais rien de tout cela ne me paroît présenter des motifs assez forts pour priver de leur liberté, ceux qui sont, comme disent les Loix, *sui Juris*. Ils ne font de tort qu'à eux; le genre de déshonneur dont ils se couvrent ne tombe que sur eux, & leurs parens ne le partagent point & ne me paroissent avoir aucun droit à l'intervention de l'autorité.

Telles sont, Monsieur, les réflexions que m'a suggérée l'attention particuliere que je donne à tout ce qui concerne les ordres de détention, depuis que le Roi a bien voulu me nommer Sécrétaire d'Etat. J'en ai rendu

compte à SA MAJESTÉ, qui les a trouvées conformes aux vues de justice & de bienfaisance dont Elle est animée. Elle desire qu'on ne s'en écarte que le moins qu'il sera possible, & comme Elle sait que c'est surtout d'après l'usage que l'on fait de son autorité contre les particuliers, que se forme & s'établit l'opinion du public sur le gouvernement, Elle a jugé à propos que ses intentions à cet égard fussent connues de toutes les personnes qui concourent plus ou moins directement à l'expédition des ordres. Elle m'a en conséquence autorisé à faire imprimer cette Lettre & à vous en envoyer un certain nombre d'exemplaires que vous voudrez bien adresser à vos Subdélégués, afin qu'ils puissent en saisir l'esprit & s'y conformer autant que les circonstances le permettront, dans les informations qu'ils auront à prendre & à vous transmettre sur les demandes formées par les familles.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble & très obéissant serviteur,

(Signé) *le Baron* DE BRETEUIL.

ADDITIONS.

Année MDCCLXXIII.

A la page 106. Le 30 *Novembre* 1773. Quoique *Ismenor* joué le dix-sept Novembre à Versailles ait été généralement desapprouvé, il n'est pas hors de propos de donner une esquisse de ce spectacle d'une magnificence rare. Les paroles sont de Mr. *Desfontaines*, Censeur royal. Elles ne sont pas aussi plattes qu'on les avoit annoncées, mais l'intrigue de ce drame héroïque en trois actes est triviale. Il est question d'un jeune Prince, amoureux d'une Princesse charmante. Il a pour rival apparent un Génie, qui traverse sa passion par tous les obstacles les plus effrayans: rien ne peut éteindre la tendresse réciproque de l'un & de l'autre: une Fée gouvernante de la Princesse intervient; mais n'oppose qu'une vaine puissance à celle du Dieu malfaisant & jaloux. Après l'épreuve suffisante, *Ismenor*, c'est le nom de l'enchanteur, déclare que leurs tourmens sont finis & qu'ils vont être parfaitement heureux.

Les Décorations sont la partie brillante de cet opéra. Le théâtre dans le premier Acte représente une avenue qui conduit au palais de la Fée. C'est en ce lieu que le jeune amant a une explication avec son rival. Celui-

lui-ci, pour le détourner de sa passion, lui annonce & son amour & sa puissance. Il persiste, il veut entrer dans la palais; des Nymphes en sortent, le retiennent & dansent autour de lui: la Fée arrive & donne lieu à de nouvelles fêtes; il pénetre enfin après avoir reçu les hommages de Chinois & Chinoises, variant les Ballets par leurs Pantomimes.

Le second Acte représente un Bocage garni de massifs de roses & de divers arbustes chargés de fleurs. C'est-là que se passe l'entrevue des deux amans: à la voix du Prince qui chante son bonheur, les massifs qui décorent le fond du Bocage, se développent en berceaux, d'où l'on voit sortir des Nymphes & des Bergers héroïques: le ciel se remplit d'Amours qui suspendent des guirlandes de fleurs: on danse. Le Ballet est interrompu par l'arrivée de l'Enchanteur; les berceaux qui décoroient le fond de la scene, se changent en cavernes sombres, d'où sortent les vents souterrains; les vents orageux fondent du ciel & chassent les Plaisirs, les Amours, & les Villageois: un grouppe de Vents portés par des nuages enveloppe le Prince & la Fée, & les soustrait tous deux aux yeux de la jeune Beauté. Le bruit du tonnerre redouble, & cette derniere disparoît, enlevée par *Ismenor*.

A l'ouverture du troisieme Acte on voit un désert, où est la Princesse. Elle veut sortir, des Génies effrayans gardent les issues &

s'oppofent à fon paffage. On entend le prélude d'une marche triomphante: des Efclaves, en différens coftumes & jouant de divers inftrumens, arrivent fur la marche précédente: ils font accompagnés d'une troupe de guerriers portant des trophées; *Ifmenor* termine le cortege, il donne un coup de baguette; le défert difparoît, & l'on voit la Galerie de Verfailles, où fe trouvent les deux amans & leur fuite. Le théâtre change quelque tems après & repréfente le Parc de Verfailles illuminé, pris en face du canal. Les côtés font ornés de vafes, de pyramides, d'arcades remplies de fpectateurs: le fond eft terminé par le Temple de l'Hymen. Les Amours qui avoient été difperfés par les Vents, reparoiffent en foule & s'occupent à embellir la fête. Les uns portent des médaillons; les autres des préfens; quelques-uns jouent de divers inftrumens: le tout fe termine par des danfes de Nobles qui forment des Quadrilles, de Béarnois & Béarnoifes, de Matélots, de Jardiniers & Jardinieres, & de petits Suiffes.

A la page 106. Le 30 *Novembre* 1773. Les gens de la Maifon de Mr. le Comte d'*Artois* fe louent beaucoup de leur nouveau Maître; ce Prince, ami de la liberté, leur a déclaré dès les premiers jours, qu'il avoit trop afpiré à ce bien, qu'il fentoit trop le bonheur d'en jouir pour vouloir les en priver. „ Je vais fouper", leur dit-il, „ ce

„ foir-là chez mon frere le Comte de *Pro-*
„ *vence*, je n'ai besoin que d'un valet de
„ pied, personne à mon coucher: retirez-
„ vous; demain à neuf heures du matin."

A la page 106. Le 30 *Novembre* 1773. Mr. de *Guibert* est de retour depuis quelques jours de ses différentes tournées dans le Nord. Il paroit extrêmement content de l'accueil qu'il y a reçu, & il parle surtout avec la reconnoissance la plus vive du Roi de Prusse & de l'Empereur. Le premier a daigné faire manœuvrer ses troupes devant lui & l'initier aux mysteres de sa tactique, qu'on sait n'être nulle part, mais résider dans la tête de ce monarque & d'une douzaine d'officiers-généraux qui ont sa confiance. Le second lui a parlé avec la modestie qui convient à un jeune Prince, encore novice dans l'art de la guerre; mais il lui a en même tems fait des objections savantes & profondes qui annoncent un génie déjà mûri pour les expéditions difficiles & les grands exploits. On ne doute pas que Mr. de *Guibert*, de son côté, n'ait mis à profit ces utiles leçons & ne s'en serve pour perfectionner son ouvrage, ou pour en faire un autre.

A la page 106. Le 1 *Décembre* 1773. Cette tragédie (*Bellerophon*) n'est qu'en quatre actes. Le premier représente une avant-cour du Palais du Roi de Lycie, au fond de laquelle s'éleve un grand arc de triomphe & au-delà on découvre la ville de Patare, capitale du

royaume. La veuve de *Pretus*, Roi d'Argos, toujours amoureuse de *Bellerophon* qu'elle a fait envoyer par son époux à cette cour étrangere sous prétexte qu'il lui vouloit inspirer une coupable ardeur, vient l'y chercher depuis que la mort de son mari l'a rendue libre. Elle apprend que ce héros, vainqueur de tous les dangers que lui a fait affronter le monarque de Lycie, son gendre, est épris de la fille de ce Prince & va l'épouser. Elle reproche au Roi de n'avoir pas satisfait les desirs de son beau-pere & le somme de remplir sa parole & d'en acquitter la vengeance: il se défend; elle le menace de son ressentiment & s'en va. Une troupe d'Amazones & de Solymes enchaînés, dont ceux qui les conduisent, portent les armes, entre & forme une espece de triomphe pour *Bellerophon*, leur vainqueur. Il arrive après que ces captifs ont passé devant le monarque & pris leur place: on ôte leurs fers & ils deviennent libres.

La décoration du second Acte s'ouvre par un jardin délicieux, au milieu duquel paroît un berceau en forme de dôme, soutenu à l'entour de plusieurs termes. Au travers du berceau on découvre trois allées, dont celle du milieu est terminée par un superbe Palais dans l'éloignement. La fille du Roi de Lycie se félicite de son hymen avec *Bellerophon* qu'elle aime; mais la Reine d'Argos, n'ayant pu inspirer à ce dernier la même passion dont elle brûle pour lui, a recours à

un magicien amoureux d'elle, à qui elle promet fa main, s'il peut la venger. A l'inftant le jardin difparoît, & l'on voit à fa place une efpece de prifon horrible, taillée dans les rochers & percée à perte de vue, avec plufieurs chaînes, cordages & grilles de fer qui l'enferment de toutes parts. Les enchantemens commencent; la terre s'ouvre & l'on voit fortir trois monftres, qui s'élevent au-deffus de trois buchers ardens, l'un en forme de Dragon, l'autre de Lion, & le dernier de Bouc. Danfes & chants: la terre s'ouvre, & les magiciens defcendent aux enfers.

Le théâtre, au troifieme Acte, repréfente le veftibule du Temple fameux, où *Apollon* rendoit fes oracles dans la ville de Patare. Le temple s'ouvre. La Reine declare au Roi de Lycie confterné que les calamités qui vont accabler fon Etat, ne font dues qu'à fa négligence à venger *Prétus* par la mort de *Bellerophon*. Il vient confulter le Dieu. *Bellerophon* demande à aller combattre le monftre: cérémonie des facrifices pour obtenir un Oracle. On immole une victime; on jette le cœur & les entrailles dans le feu; le Grand-prêtre les examine; l'autel s'enfonce, & la Pythie fort de fon antre, les cheveux épars: on entend en même tems de grands éclats de tonnerre, le temple s'ébranle & on le voit tout brillant d'éclairs: la Pythie s'incline vers la terre, tandis qu'*Apollon* paroît. Il prononce un oracle ambigu, qui déclare qu'un

fils de *Neptune* appaisera le courroux céleste & qu'il faut lui donner la Princesse. Inquiétude de *Bellerophon* qui se croit fils de *Glaucus*. La Pythie s'enfonce dans l'antre, d'où elle est sortie, & le Peuple se retire. Les deux amans redoublent de tendresse & d'ardeur, malgré l'oracle.

Des Rochers très hauts & très escarpés, couverts de sapins & d'autres arbres solitaires, forment d'abord la décoration de la scene, au quatrieme Acte. Dans le fond du Théâtre paroît un Rocher immense qui en remplit toute la hauteur, il est entouré des mêmes arbres. Il est percé par trois grottes, au travers desquelles on découvre un Paysage à perte de vue. *Bellerophon* se dispose à combattre le monstre. *Pallas* arrive dans un char de nuages, du côté droit du théâtre, & en même tems on voit un char vuide, qui descend jusques sur le Théâtre du côté gauche. Elle invite le guerrier à monter dans ce dernier, pendant qu'on entend le Peuple qui exprime sa désolation. La Chimere se montre au fond du Théâtre, & *Bellerophon* monté sur Pegase fond du haut des airs. Après plusieurs combats, le monstre est tué. Joie universelle. La décoration change : le Théâtre représente une avant-cour d'un Palais élevé dans la Gloire; on y monte par deux dégrés qui forment les deux côtés de cette décoration en ovale, & qui sont enfermés de deux bâtimens d'architecture d'une

hauteur extraordinaire. Les deux dégrés & la galerie qui les environne, sont remplis des Peuples de Lycie, rassemblés en ce lieu pour y recevoir *Bellerophon*, que *Pallas* y ramene, après sa victoire, & dont elle dévoile la naissance: ce qui explique la vérité de l'oracle.

On voit par sa description que cet opéra offre un magnifique spectacle, où les Danses variées & pittoresques sont amenées naturellement & tiennent à l'action. Quant au Poëme, il est écrit avec une mollesse, un sentiment & une onction dignes de *Quinault*. Il est fâcheux que le peu de répétitions de ce spectacle ait empêché que l'exécution ne fût aussi parfaite qu'elle devoit l'être.

A la page 106. Le 2 *Décembre* 1773. Enfin il paroît décidé que les Fermes iront à la Bibliotheque du Roi. Cette translation est arrêtée pour le commencement du Bail, c'est-à-dire, pour le mois d'Octobre 1774. La Bibliotheque doit être renvoyée au Louvre suivant l'Arrêt du Conseil rendu à ce sujet, il y a près de dix ans, & resté sans exécution. On assure aussi que Mr. le Contrôleur général est décidé à signaler son Intendance des bâtimens par la terminaison du Louvre, suivant la maniere indiquée.

Il se présente déja une compagnie qui offre dix-sept cens mille francs de l'hôtel des fermes.

Malgré ces projets & ces apparences, la double translation dont il s'agit, offre tant de

difficultés & doit entraîner de si grosses dépenses, qu'il est plus vraisemblable encore qu'elle n'aura pas lieu.

A la page 106. Le 2 *Décembre* 1773. Il y a depuis longtems un dépôt des Plans & des Cartes de la Marine, à la tête duquel est ordinairement un Officier général, aujourd'hui sous l'inspection seulement de Mr. *Chabert de Cogolin*, Capitaine des Vaisseaux du Roi & membre de l'Académie des Sciences; mais cette partie étoit trop négligée. Mr. de *Boynes* a fort à cœur de la remonter & d'y ramasser surtout beaucoup de matériaux anglois, dans l'idée d'y puiser des instructions & des connoissances très utiles, propres à perfectionner la théorie de nos marins.

A la page 106. Le 2 *Décembre* 1773. On a repris la tragédie d'*Orphanis* depuis la fin du voyage de Fontainebleau, & par un revers commun aux gens célebres dans tous les genres, Mlle. *Raucourt*, l'idole du public, a été sifflée il y a quelques jours de la maniere la plus humiliante.

A la page 106. Le 3 *Décembre* 1773. Mr. le Prince de *Conti*, dont le goût pour le plaisir ne se ralentit point, mais qui n'a aucun attachement durable, vient de reprendre pour son usage Madame *Larrivée*, qu'il avoit honorée autrefois de sa faveur & dont il a vraisemblablement tellement oublié la jouissance, qu'elle est devenue un morceau neuf pour son Altesse.

A la page 107. Le 4 *Décembre* 1773. Le Sieur *Marin* commence son Mémoire par une citation du Poëte *Saadi* contre l'ingratitude. Il restitue ensuite les faits tels qu'il les prétend s'être passés; & de son récit il résulteroit qu'il ne s'est immiscé dans l'affaire que comme ami du Sr. *Caron*, bien loin de l'avoir fait comme ami du Sr. *Goezman*; qu'il ne connoissoit le dernier que pour avoir approuvé quelques-uns des ouvrages de ce magistrat auteur, lorsque le Sr. *Marin* étoit chargé de la Librairie sous Mr. de *Sartines*. Il trace ensuite le plan de la machination de son adversaire; il y oppose ses réfutations & nie surtout le propos atroce qu'on lui impute contre le Sr. *le Jay*; il colore le tout du mieux qu'il peut & s'appuye beaucoup du Mémoire du Sr. *Dairolles*; il fait en outre une sortie effroyable sur le Sr. *Gardanne* Médecin, qui doit son existence, son bien-être, son état au Sr. *Marin*, & le déchire aujourd'hui cruellement & est regardé par son bienfaiteur comme le principal instigateur des accusations du S. de *Beaumarchais* contre lui.

Ce *Factum*, moins mal fait que les précédens, est d'une méchanceté qui plaît toujours au public; sans refuter victorieusement toutes les accusations intentées contre l'orateur, il inculpe fortement le Sr. *Caron*; il l'accuse surtout de propos, de plaintes, de déclamations graves, propres à le compromettre par des reticences cruelles qui pourroient engager

le Ministere public à s'immiscer dans le Procès & à requérir que le Sr. *Morin* fût interrogé sur faits & articles.

A la page 107. Le 4 *Décembre* 1773. Le Sieur *Quinquet* est un Clerc de Procureur, âgé de dix-neuf ans, beau de figure, grand, bien bâti, annonçant beaucoup de vigueur. Il s'est rendu en *Domino* au bal masqué donné à Versailles pour une des fêtes occasionnées pour le mariage du Comte d'*Artois* : comme le grand nombre des masques, il s'est trouvé dans la bagarre où Madame la Comtesse *Dubarri* étoit sur le point d'être étouffée; il est allé à elle, il l'a prise sous le bras, l'a rassurée, l'a guarantie de la presse excitée vraisemblablement par des filoux qui méditoient de lui voler le superbe collier de diamans qu'elle avoit, l'a remise saine & sauve en lieu de sûreté & entre les mains du Roi. Interrogé quel il étoit? ce qu'il vouloit? il a déclaré qu'il n'étoit rien & ne vouloit rien: il a longtems résisté ainsi aux instances de la favorite pour le connoître & lui témoigner sa reconnoissance: enfin il s'est démasqué, & son visage n'a pu qu'exciter un plus grand intérêt en sa faveur. Il paroît que Madame *Dubarri* presse vivement S. M. de faire la fortune de ce jeune homme, auquel elle doit la vie. Il a eu rendez-vous à Versailles & l'on assure qu'il jouit déjà d'une pension sur la cassette; mais qu'il n'en restera pas là.

Un nommé *Maton*, autre particulier, est

cité pour un trait d'adulation ingénieux & qui a très bien pris. C'est aussi au Bal masqué où s'est passée la scene. Il s'est habillé en Turc, vêtement qui alloit très bien à sa haute & droite stature; il a fait sensation dans le bal par la richesse de sa décoration, au point que tout le monde s'écrioit : *Ah! le bel Orosmane! le superbe Musulman!* On l'a fait remarquer au Roi, qui d'abord n'y a pas porté une grande attention : le masque alors, les bras croisés, s'est mis à fixer le Monarque d'une façon très caractérisée, au point que S. M. l'a remarqué & a jetté ses regards étonnés sur lui. Alors, au moyen d'un petit ressort qu'il tenoit tout prêt, son turban s'est entrouvert, & S. M. a pu lire distinctement un *Vive le Roi* très brillant. Le masque satisfait d'avoir réussi dans sa manœuvre a fait jouer le ressort & le turban s'est refermé; il a affecté de se mêler dans la foule, se doutant bien qu'il seroit suivi. Effectivement le Roi a su quel il étoit & l'on prétend qu'il veut aussi lui faire sa fortune.

A la page 109. Le 6 Décembre 1773. On a donné samedi à Versailles *Sabinus*, tragédie Lyrique de Mr. de *Chabanon*, & musique du Sr. *Gossec*. Il ne paroît pas que cet ouvrage ait pris beaucoup.

A la page 109. Le 6 Décembre 1773. *A Warburton*, telle est l'adresse d'un petit pamphlet en 4 pages de Mr. de *Voltaire* à cet écrivain qui, pour l'avoir contredit à l'égard des Juifs, pour avoir pris la défense de ce peuple

malheureux, essuye de la part du Philosophe une bordée cruelle d'injures, dont on sait qu'il fait souvent usage au lieu de raisons.

Il paroît que ce *Warburton* est un auteur vivant, Anglois, qui a commenté *Shakespear* & écrit ce que Mr. de *Voltaire* appelle une rapsodie en quatre gros volumes, espece de Commentaire sur *Moïse*.

A la page 109. Le 6 Décembre 1773. Vendredi dernier a été un jour remarquable dans l'Université par l'inauguration des nouvelles Ecoles de Droit, dans lesquelles cette Faculté s'est enfin installée. Cette cérémonie publique s'est faite avec beaucoup de pompe. C'est Mr. de *Lalourcey*, Professeur & Doyen, qui l'a ouverte par un discours latin, dans lequel il a rappellé les bienfaits du Roi, qui non seulement a fait bâtir ce monument moderne, mais a voulu le faire meubler de son garde-meuble & doit y mettre le comble à ses bienfaits par le don de sa statue dont est chargé le Sr. *le Moine* & qui sera érigée au sein des Ecoles.

Afin de rendre la fête plus pleine & plus remarquable, on y a joint la réception d'un nouveau Docteur qui a remporté au concours la chaire vacante; il se nomme *Saboureux de la Bonnetrie*. Ce qui a fourni matiere au reste du discours de l'Orateur. Suivant l'usage des assemblées académiques, il a d'abord fait l'éloge du défunt, Mr. *Crassoux*, & ensuite celui du successeur, dont la modestie a, ce sem-

ble, ou moins à rougir, au moyen de la langue étrangere dans laquelle étoit enveloppé, pour ainsi dire, l'encens dont on le parfumoit.

Le discours fini, le Recipiendaire est allé se revêtir de la robe rouge, & s'est présenté au Doyen pour recevoir l'installation, qui consiste à supposer qu'on le revêt successivement de tous les ornemens de sa dignité & à lui en expliquer le sens allégorique. La robe est une espece de bouclier, signe extérieur du courage, de la vigueur avec laquelle il doit défendre les loix confiées à son interprétation. On lui présente les livres de ces loix, fermés d'abord, pour qu'il comprenne avec quel soin il doit les tenir renfermés dans sa mémoire & dans son sein; ouverts ensuite, emblême de la publication qu'il doit en faire par ses enseignemens. On lui met le bonnet carré sur la tête, caractere qui doit le désigner aux candidats comme autorisé à promulguer la doctrine de la Faculté: le Doyen lui met l'anneau d'or au doigt, symbole de l'alliance éternelle qu'il contracte avec elle; il l'embrasse enfin en signe de concorde & d'union. Toute cette explication se fait en latin.

Après ce Préambule, le Docteur de *la Bonnetrie* est descendu de chaire & est venu donner l'accolade à Mr. de *Laverdy*, ancien Ministre agrégé d'honneur; il est remonté de suite embrasser les Docteurs assis dans une chaire inférieure, prolongée à la droite de l'Ora-

teur, & de-là il est redescendu pour aller faire la même cérémonie aux agrégés, figurans de même à la gauche; il est passé enfin dans la tribune à la place du Doyen, qui la lui a cédée, & il a prononcé un *discours sur la gloire*.

Quoique, comme l'on l'a rapporté, tout se dise en latin, il y avoit beaucoup de femmes à la cérémonie, où assistent aussi les Gens du Roi.

A la page 110. Le 9 *Décembre* 1773. On assure que Mr. le Maréchal Duc de *Brissac* étant chez Madame la Comtesse *Duberri* à lui faire sa cour, dans un excès de ravissement s'est trouvé ragaillardi au point de l'embrasser; sur quoi le Roi est intervenu: mais ce preux Chevalier ne s'est point déferré, &, demandant respectueusement pardon de son audace, qu'il attribuoit à un délire du moment: „ de quel heureux augure, SIRE," a-t-il dit: „ n'est ce pas pour Vôtre Majesté! Quelle perspective de plaisir ne „ doit-Elle pas entrevoir dans la jouissance „ d'une Beauté qui réveille les desirs jusques „ chez un vieillard de mon âge!"

A la page 110. Le 9 *Décembre* 1773. Le Sr. *Monval* de la comédie Françoise, a composé une idylle sur la belle action de Madame la Dauphine à Fontainebleau; il est allé à Versailles hier porter cette piece à la Princesse. On y trouve de la délicatesse, du sentiment, de la poësie & une heureuse facilité. Si tous

les comédiens avoient le mérite de celui-là, les auteurs ne répugneroient pas tant à se voir jugés par eux.

A la page 110. Le 10 *Décembre* 1773. L'Evêque du Mans ayant prétendu que le Professeur de Philosophie chez les Peres de l'Oratoire de cette ville dictoit des cahiers peu orthodoxes, en a porté des plaintes au Général. Celui-ci, après avoir fait examiner la doctrine de l'accusé, a répondu au *Prélat* qu'il ne pouvoit faire au Professeur l'injustice & l'injure de le déplacer pour une accusation aussi mal fondée : sur quoi Monseigneur en a référé à la Faculté de Théologie, qui s'est assemblée le jour de Ste. Barbe, afin d'examiner les propositions prétendues Jansenistes. Il est reconnu que ces cahiers sont ceux d'un ancien Professeur de Paris au College des quatre Nations, qui a enseigné la Philosophie pendant dix ans, sans qu'on y ait rien trouvé à redire. Mr. l'Archevêque de Paris prend fait & cause pour son confrere & cet événement échauffe beaucoup la Sorbonne. On espere que l'autorité arrêtera ces querelles, qui tendent à ramener les troubles causés trop longtems par les malheureuses disputes du Molinisme & du Jansénisme. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Mr. de *Grimaldi*, Evêque du Mans, est un jeune Prélat, fort galant, fort dissipé, connu par beaucoup d'étourderies & de scandales, &

paſſant pour ne pas croire infiniment en Dieu.

A la page 110. Le 10 *Décembre* 1773. Madame la Comteſſe *Dúbarri* ſentant l'impoſſibilité d'obtenir jamais les bonnes graces de Madame la Dauphine, qu'elle s'eſt aliénée irrévocablement par des propos où elle dépriſoit la figure de cette Princeſſe, dont on exaltoit la nobleſſe & les charmes, cherche à s'impatroniſer chez Madame la Comteſſe d'*Artois*, à laquelle ſon beau-frere eſt attaché comme Capitaine des cent Suiſſes de S. A. Royale. On ne peut juger encore ſi ces avances de la favorite prendront à un certain point. On préſume toutefois que Mr. le Comte d'*Artois* fort attaché à Mr. le Dauphin ſon frere, dégoutera ſon auguſte épouſe d'une liaiſon ſi peu ſortable.

A la page 110. Le 10 *Décembre* 1773. Dimanche dernier on a fait à l'Egliſe de Saint Sulpice une publication de bans qui a fait ouvrir les oreilles à tous les aſſiſtans : *Il y a promeſſe de Mariage entre haut & puiſſant Seigneur*, &c. *la Tour du Pin* &c. *& très haute & très puiſſante Demoiſelle* &c. *de St. André, fille mineure de cette Paroiſſe.* Ce qui annonce que le mariage dont on avoit parlé depuis longtems & retardé pour des raiſons qu'on ignore, va ſe conclure enfin. Le Roi a donné en outre des Lettres patentes à la Demoiſelle, par leſquelles elle eſt reconnue iſſuë d'une mai-

maiſon ancienne, dont les titres ſont détériorés, perdus, &c. Ainſi nul doute aujourd'hui que ce ne ſoit une bâtarde du Roi.

A la page 110. Le 11 *Décembre* 1773. Le Sr. *Dauberval*, fameux Danſeur de l'Opéra & le plus agréable au public par des pantomimes gaies & faciles, n'a point paru du tout aux fêtes de Verſailles & y a produit un grand vuide. Il eſt parti ou ſe diſpoſe à partir pour la Ruſſie: on lui offre à la cour de l'Impératrice un ſort conſidérable. Il paroît que le dérangement de ſa fortune lui fait prendre ce parti violent. D'ailleurs il aſpiroit à la place de Maître des Ballets de la cour; il en avoit traité avec le Sr. *Laval*, mais les Sieurs *Veſtris* & *Gardel* ſe ſont plaints qu'on leur enlevât une dignité à laquelle ils avoient un droit antérieur par leur ancienneté: le premier d'ailleurs a prétendu que le genre de *Dauberval* ne devoit jamais le faire regarder que comme un baladin, un ſauteur & ne pouvoit s'aſſimiler au ſien: le ſecond, maître à danſer de Madame la Dauphine, a intéreſſé cette Princeſſe, & le marché du Sieur *Dauberval* a été caſſé.

A la page 111. Le 13 *Décembre* 1773. On parle de pluſieurs autres mariages de femmes diſtinguées de la cour, ſemblables à celui de la Ducheſſe de Chaulnes, aujourd'hui Madame *Giac*, & même plus indécens que le ſien. On ajoute que le Roi a dit plaiſamment à ce ſujet, qu'il y auroit bien des tabourets à envoyer au garde-meuble. Il ſemble que ces

femmes dévergondées n'attendoient qu'un exemple pour donner un libre cours à leurs extravagances. La Maréchale d'*Etrées* est du nombre. Au reste, tous ces mariages ne sont pas aussi sûrs que celui de la premiere. Il pourroit se faire que cette tournure ne fût qu'une méchanceté des courtisans pour dévoiler au public les amours illicites & peu glorieux de ces Dames.

A la page 111. Le 14 *Décembre* 1773. *Sabinus*, tragédie lyrique, est la tragédie d'*Eponine*, de Mr. de *Chabanon*, retournée & mise en musique par le Sr. *Gossec*. La scene est à Langres.

Dans le premier Acte le théâtre représente une place publique. Il roule sur le mariage de *Sabinus*, Prince Gaulois, petit-fils de *Jules-César*, avec *Eponine*, Princesse Gauloise aussi. *Mucien*, Romain, Gouverneur de la Gaule, fait annoncer qu'il s'oppose à cet hymen, & que celle qui épousera *Sabinus*, doit périr. Cette menace ne fait qu'enhardir *Eponine*; elle force son amant à recevoir sa main. Il est enrichi de danses, d'abord gaies, ensuite séveres. La trompette sonne: appellés par elle, trois jeunes Gaulois s'échappent des bras de leurs maîtresses, qui arrivent après eux & cherchent à les retenir. Les trois jeunes guerriers cedent un moment aux séductions de l'amour; mais l'instrument belliqueux les rappelle à leur devoir, & ils brisent les guirlandes de fleurs dont ils sont

couverts. Leurs maîtresses partagent elles-mêmes cet enthousiasme militaire, & ce sont elles qui arment leurs amans : *Eponine* arme son époux & l'embrasse ; l'acte finit par une marche guerriere.

Au second Acte on voit la forêt sacrée des Druïdes : un autel est au milieu, & sur l'un des côtés un antre fermé par des portes d'airain. *Eponine* vient s'y informer de son destin : des bergers, des bergeres ; des pâtres & pastourelles, des vieux & vieilles, & des enfans s'y refugient contre les horreurs de la guerre & y forment des danses diverses. Le grand Druïde remplit toutes les formalités des mysteres redoutables de sa religion ; les portes d'airain s'ouvrent, touchées du guy de chêne, & il s'enfonce pour consulter la Divinité ; il sort échevelé. *Mucien* vient enlever *Eponine*, la forêt est abattue, l'autel renversé, les Gaulois s'enfuient en desordre.

Solitude affreuse, rochers, précipices, à l'ouverture du troisieme Acte. Monologue de *Sabinus* incertain de ce qu'il doit faire ; il apprend qu'*Eponine* vit encore, il veut aller la secourir ; le tonnerre gronde, la foudre tombe à ses pieds, il recule ; le Génie de la Gaule paroît devant lui & lui ordonne de descendre dans le tombeau de ses ayeux : pour affermir son courage, il lui présente l'image des siecles futurs, de la grandeur de la France. Le fond du théâtre s'ouvre ; on voit *Charlemagne* sur son trône, entouré des Peuples de l'Empire,

ce qui amene un changement de décorations: succede une Salle richement ornée & préparée pour des fêtes; de-là des quadrilles de différentes Nations de l'Europe attirées à ces spectacles.

La vue extérieure du palais de *Sabinus*, où est la sépulture de ses ancêtres, ramene un ton lugubre au commencement du quatrieme Acte. Toute cette enceinte est fermée par des murailles. *Mucien* ne pouvant dispofer *Eponine* à rompre son hymen avec *Sabinus*, ordonne à ses soldats de mettre le feu au palais, croyant y faire périr ce héros: on exécute ce cruel ordre: une pluie de feu tombe des airs: le Génie de la Gaule les traverse sur un nuage enflammé: il tient un flambeau dans la main; il le secoue au-dessus des murailles & elles s'écroulent. Les esprits de feu qui ont allumé l'incendie, achevent la destruction du palais & disparoissent ensuite. L'incendie cesse: on voit parmi les ruines & les débris un autel de pierre, sur lequel est une urne & au-dessus duquel sont écrits des mots qui apprennent à *Eponine* que c'est son mari qui les a tracés: elle croit que ce vase funéraire contient les cendres de *Sabinus*, elle s'en saisit & l'embrasse en pleurant. *Mucien* arrive, auquel elle montre l'urne: le Tyran est aussi persuadé de la mort de son rival. Cette triste situation n'excite à aucune danse.

Le coup d'œil lugubre continue au cinquieme Acte. Le théâtre représente les souterrains obscurs où les Princes Gaulois sont in-

humés; *Sabinus* y eſt, il ſe renferme dans un tombeau qui eſt au milieu du théâtre & qui a de tout tems été deſtiné pour ſa ſépulture. *Eponine* y vient pleurer la mort de ſon époux; *Mucien* y accourt pour prévenir le deſſein qu'elle a de ſe tuer ſur le tombeau de ſon mari. Elle ſe ſouſtrait à ſon empreſſement, le poignard à la main, prête à ſe frapper: *Mucien* la ſuit; le héros, ſortant de ſa retraite, ſe ſaiſit du bras d'*Eponine*, lui arrache le fer, provoque le Tyran & commence un combat; il tue ſon adverſaire; cependant *Eponine* eſt allée avertir ſes concitoyens de l'heureuſe nouvelle. On ſe retrouve ſur la place publique, on entend un bruit de guerre, pendant lequel on voit les Romains défaits par les Gaulois; le Génie de la Gaule deſcend dans toute ſa gloire & ramene les jeux & la danſe.

A la page 111. Le 14 *Décembre* 1773. Madame la Comteſſe *Dubarri* a acheté la maiſon du Sr. *Binet* dans l'avenue de Verſailles & y fait travailler. Mr. le Dauphin, en allant chaſſer & paſſant devant a demandé ce que c'étoit? Sur le compte qui lui en a été rendu, ce Prince a hauſſé les épaules & a paru s'indigner du faſte & de la dépenſe de cette Dame.

A la page 111. Le 15 *Décembre* 1773. Pour l'intelligence de la piece ſuivante, il faut ſavoir que Mlle. *Laudumier*, dite *la Caille*, ancienne figurante de l'opéra, eſt une éleve de Madame *Gourdan*, fameuſe Prêtreſſe de Vénus,

qui, à tant de titres, a le droit de prêcher cette Nymphe. Déja Me. *Linguet* l'avoit fait connoître par une lettre aigre-douce où, l'an passé, il lui reprochoit les fruits amers qu'elle lui avoit fait cueillir au sein du plaisir. L'auteur de cette Epitre, frappé plus vivement, a cru devoir en avertir aussi le public pour son salut & prescrire à la courtisanne des leçons utiles qu'il a mises, afin de leur donner plus de poids, dans la bouche de sa premiere institutrice.

Epitre de Madame Gourdán à Mademoiselle la Caille.

Bel enfant de l'amour, vous que ce Dieu propice
Auroit dû préserver de chancre ou chaudepisse,
Dites-moi quel est donc le monstre, le cruel,
Qui, d'un encens impur souillant le sacrifice
N'a pas craint d'infecter la prêtresse & l'autel?
Si vous le connoissez, nommez, nommez le
traître,
Pour le salut commun faites nous le connoître.
Pouvoit-il ignorer, le dangereux mortel,
Qu'à mille honnêtes gens il préparoit des larmes;
Que le premier venu peut prétendre à vos
charmes;
Et que par moi formée aux combats de Vénus,
Vous ne fûtes jamais ce que c'est qu'un refus.
Du *Condon*, cependant, vous connoissez l'usage,
La Caille, & l'on peut lire aux fastes de Paphos

Que, dans les tems heureux de votre apprentissage,
A chaque compagnon de vos galans travaux
Vous saviez le chauffer avec beaucoup d'adresse.
Je conviens avec vous que la délicatesse
D'une fille d'honneur en doit beaucoup souffrir.
Mais, ma chere, n'importe, il s'y faut asservir;
Il n'est eau de *Preval* *, ni vinaigre qui tienne;
La vérole s'en f...., vous connoissez la mienne:
Ces vains palliatifs n'ont pu me prémunir,
On ne nous donne, hélas! qu'infideles recettes;
Le *Condon*, c'est la loi, ma fille, & les prophetes!

* Médecin qui prétend avoir une eau préservative, avec laquelle on peut affronter tous les dangers.

A la page 111. Le 16 *Décembre* 1773. Des deux Evêques désignés par le Roi pour les Isles du Vent & sous le Vent, est un certain Abbé de *la Roque*, ci-devant Barnabite & frere d'un premier Commis: dès qu'il a été nommé, il a quitté son froc, il s'est jetté dans le monde & vit dans Paris & à la Cour en Prélat petit-maître, affichant le luxe & la galanterie. Ce scandale offusque Mr. l'Archevêque de Paris, & le Prélat de mœurs austeres ne veut pas laisser subsister plus longtems dans le monde ce moine dépaïsé. Comme cet Evêché prétendu souffre beaucoup de difficultés à Rome & même de l'impossibilité; Mr. de *Beaumont* va travailler à faire rentrer dans son cloitre

l'abbé de *la Roque*; ainsi qu'il y a repoussé, il n'y a pas longtems, des Bénédictins abbés se plongeant trop dans les vanités du siecle.

A la page 111. Le 16 *Décembre* 1773. *Orphanis*, dont on a repris depuis longtems les représentations, continue à aller, parceque tout va: cette tragédie peu améliorée en est à sa dixieme représentation.

A la page 112. Le 18 *Décembre* 1773. Un duel arrivé lundi dernier excite aujourd'hui l'attention de Paris, tant par ses circonstances, que par la difficulté d'en approfondir l'origine & les détails. On sait en général que le Comte de *Rouault Gamache* a été blessé à mort sur le champ de bataille, transporté chez un chirurgien voisin qui n'a voulu lui rien faire & qu'il y a expiré, sans vouloir nommer son adversaire. Quant au combat, les deux rivaux arrivés, chacun d'un bout de la rue des Prouvaires, ont fait mettre en travers leur voiture & se sont ainsi formé une lice inabordable. On a trouvé au cadavre une blessure à gauche; ce qui annonce que le vainqueur étoit gaucher, ou avoit changé son fer de main. Quoiqu'il en soit, on a beaucoup varié sur lui & l'on prétend constaté aujourd'hui que c'est un Mr. *le Prêtre*, Officier, Chevalier de Saint Louis, fils du *le Prêtre*, Trésorier de l'ordinaire des guerres. On veut que celui-ci fit avec trop de soin la cour à la femme de Mr. de *Gamache*, son ami; mais dont la jalousie s'est manifestée d'une façon si vive, que l'autre a été forcé

forcé de se défendre. Au reste, le Roi lui-même a semblé desirer que l'affaire n'eût point de suite, s'il a déclaré que *Gamache* étoit mort d'un coup de sang.

A la page 112. Le 19 *Décembre* 1773. Le Wauxhall d'hiver de la foire St. Germain a eu permission d'ouvrir de bonne heure & de donner son spectacle deux fois par semaine, à cause de la briéveté du carnaval. Pour varier on a permis au Directeur de fournir cette Salle à un concours d'armes. Tous les éleves qui y ont tiré étoient masqués.

A la page 112. Le 19 *Décembre* 1773. On croit que les Directeurs de l'Opéra, quand ils seront débarrassés des spectacles de la cour, & que les acteurs auront pris du repos, donneront à Paris *Sabinus*. Du moins c'est leur projet, ce qui alarme les amateurs regardant cet opéra comme très mauvais. Il est certain qu'il est on ne peut plus triste; mais on y trouve de grands morceaux de musique & des airs de danse délicieux.

A la page 114. Le 20 *Décembre* 1773. Le troisieme Mémoire du Sieur de *Beaumarchais* paroît enfin aujourd'hui pour les juges & ne sera rendu public que demain. Il a pour titre: *Addition au Supplément du Mémoire à consulter pour* Pierre Augustin Caron, *&c. servant de Réponse à Madame* Goezman *accusée*, *au Sieur* Bertrand d'Airolles *accusé*, *aux Sieurs* Marin, *Gazettier de France*, *&* d'Arnaud Baculard, *Conseiller d'Ambassade*, *assignés comme témoins*.

Il eſt ſouſcrit d'une Conſultation en date du 18 Décembre, ſignée *Bidault*, *Ader* : il eſt plus volumineux que les précédens & la porte de l'auteur eſt déjà inveſtie de curieux qui le ſollicitent pour en avoir des exemplaires.

A la page 114. Le 22 *Décembre* 1773. La Princeſſe de *Talmont* vient de mourir d'une fluxion de poitrine. C'étoit une femme d'esprit, fort extraordinaire. Elle étoit proche parente de la feuë Reine & a inſtitué ſa Légataire univerſelle, Madame *Adelaïde*.

A la page 114. Le 23 *Décembre* 1773. Au premier Acte (d'*Ernelinde*) le théâtre repréſente l'intérieur de la cour d'un palais, dans la partie la plus proche de la demeure du Souverain : des façades ſur les aîles. Cette cour paroît ſéparée par des baluſtrades : ſur les côtés, des avant-cours ; des morceaux de fortification font la partie éloignée dans la perſpective. On voit d'un côté ſur le devant, un autel conſacré au Dieu *Oden*, ou *Mars*. La ſcene commence par les efforts d'*Ernelinde* pour empêcher ſon pere d'aller à la défenſe de ſon palais aſſiégé. Elle n'y peut rien ; il la quitte, elle tombe évanouie au pied de l'autel. *Sandomir*, amant de la Princeſſe, mais au rang de ſes ennemis, ſe montre au milieu de la breche : ſuivi de ſes ſoldats, il vient à elle, la raſſure. *Riccimer*, le vainqueur, arrive porté ſur un Pavois : les autres guerriers viennent ſucceſſivement ſur le théâtre par la breche, à travers laquelle on découvre le

camp des assiégeans & plusieurs de leurs machines de guerre. Le Monarque donne une couronne de laurier à *Sandomir*; celui-ci ne demande qu'*Ernelinde* pour partage. Cependant on dressé un trône à *Riccimer*, décoré d'ornemens militaires & de richesses enlevées dans le palais de *Rodoald*, pere d'*Ernelinde*. Les soldats en dressent un autre au Général, qui est assis à la droite de *Riccimer*: celui-ci a devant ses yeux les récompenses militaires qu'il fait distribuer par des Suédoises armées. Les danses de cet Acte sont toutes guerrieres & consistent simplement en marches.

On voit au second Acte l'intérieur du palais des Rois de Norwege. Le vainqueur apprend à *Sandomir* sa passion pour *Ernelinde*; rage de celui-ci: le Roi ordonne qu'il s'éloigne avec ses vaisseaux Danois: il se pique de générosité envers les vaincus, les fait déchaîner; ce qui amene un ballet pantomime. Des Bergers & des Bergeres jouissent des plaisirs de la vie champêtre, des Guerriers & des Guerrieres viennent les troubler; la Paix & ses compagnes paroissent, s'avancent & unissent les Guerriers aux Bergeres & les Bergers aux Guerrieres.

Un Port de mer fixe les yeux au troisieme Acte: on voit des vaisseaux à la rade, des barques mobiles sur le devant, de longues jettées, un phare en partie démoli: sur l'un des côtés est un palais d'une architecture détruite à moitié, des bases, des chapiteaux, des

tambours de colonnes renversées sur les perrons. *Ernelinde* implore la clémence de *Riccimer* pour son pere : le vainqueur veut lui rendre sa couronne, s'il lui donne sa fille: refus de l'un & de l'autre ; *Sandomir* dont les soldats & matelots se disposoient à partir, leur ordonne de rester & veut venger son amante & *Rodoald*. Le Roi de Suede menace de faire périr le pere & l'amant d'*Ernelinde*, si elle ne l'épouse ; elle tombe dans une espece de délire : on l'entraîne.

Au quatrieme Acte le théâtre représente une prison ; vers le fond on apperçoit divers souterrains ; sur les côtés plusieurs cachots fermés par des grilles de fer. *Ernelinde* vient trouver *Sandomir* aux fers ; le pere de la Princesse, sous prétexte d'engager son amant à la céder à *Riccimer*, profite de sa liberté pour ranimer ses soldats & ses peuples : point de Danse.

Le cinquieme Acte s'ouvre par la vue d'un temple magnifique, où tout est préparé pour le couronnement & l'hymen d'*Ernelinde*, que *Riccimer* croit avoir été déterminée à l'épouser. A l'instant l'on lui annonce que tout est révolté. Il court au combat. *Rodoald* arrive vainqueur, se rejoint à sa fille & à *Sandomir* : *Riccimer* survient ; son rival engage *Rodoald* à lui pardonner, à lui rendre son épée ; le captif s'en sert pour se tuer ; on l'entraîne, & l'on célebre l'hymenée du Prince Danois avec la fille du Roi de Norwege.

A la page 114. Le 23 *Décembre* 1773. C'est de Madame *le Prêtre* dont le Comte de *Gamache* étoit amoureux ; & c'est à la comédie Italienne où le mari a trouvé sa femme dans la loge de son amant, qu'a été donné le défi ; ce qui est la leçon la plus vraisemblable de cette malheureuse histoire.

A la page 114. Le 24 *Décembre* 1773. C'est effectivement *Sabinus* que l'Académie royale de musique se propose de donner, mais réduit en quatre actes, à cause de l'un des cinq où il n'y a point de danse & que l'on refond dans le cinquieme.

A la page 114. Le 24 *Décembre* 1773. Le troisieme Mémoire du Sieur de *Beaumarchais* est couru avec plus d'avidité encore que les premiers, par le scandale que cause son affaire qui acquiert de plus en plus une publicité générale. Celui-ci ne paroît cependant pas aussi bien fait que les autres ; il est plus décousu ; il y a moins de gaieté franche ; les injures n'y sont pas aussi finement déguisées, & l'humeur perce fréquemment. Les gens de qualité sont surtout furieux d'y voir inculper un Officier général de la façon la plus injurieuse ; c'est le Comte de *la Blache*, qui y est indiqué en toutes lettres, & assez maltraité en plusieurs endroits ; il y est question des cinq cens louis que l'on a prétendu qu'il avoit fournis au Sieur *Goezman*, & qui avoient fait pancher la balance de son côté. Le Président de *Nicolaï*, les Sieurs *Nau de*

Sr. Marc & *Gin*, autres membres du nouveau tribunal, n'y sont pas plus ménagés; mais le plus maltraité est le Sr. *Marin*, le Gazetier de France. On ne croit pas qu'il puisse se dispenser de répondre aux reproches graves & diffamans articulés contre lui; d'autant que ce Mémoire aussi répandu & plus fêté que la Gazette, doit percer dans les deux mondes. On espere que l'anecdote du palais arrivée le jour de la séance fournira matiere au Sr. de *Beaumarchais* pour s'égayer sur le compte du Président de *Nicolaï* & nous faire rire aux dépens de ce Magistrat qui prête infiniment aux sarcasmes.

A la page 114. *Le* 26 *Décembre* 1773. On a dit que la Princesse de *Talmont* étoit très singuliere, même un peu folle, & son testament en a fourni la preuve. Elle étoit Polonoise & avoit demandé par ce dernier acte à être inhumée suivant la méthode de sa nation, c'est-à-dire, toute habillée: elle avoit désigné la robe superbe avec laquelle elle devoit être portée à sa paroisse dans un fauteuil, le visage découvert; en un mot, elle exigeoit qu'on suivît en tout le rite Polonois; mais l'Archevêque de Paris s'est opposé à cette nouveauté, & la Princesse a été inhumée à Saint Sulpice, à la françoise.

A la page 114. Le 27 *Décembre* 1773. Dans le premier Acte de la Pastorale héroïque d'*Issé*, le théâtre représente un hameau. *Apollon* déguisé en Berger, sous le nom de

Philemon, est amoureux d'*Issé*, Nymphe, fille de *Macarée: Pan*, aussi déguisé en berger, confident d'*Apollon*, en conte à *Doris*, sœur d'*Issé*; mais il fait l'amour à la françoise en petit-maître: le Dieu du jour, au contraire, est sérieusement épris & met beaucoup de délicatesse & de défiance dans son intrigue. *Hylas*, berger véritable, autre amant d'*Issé*, est encore dans un genre différent: c'est l'héroïsme de l'amour pour la fidélité, le dévouement, la constance. Quoiqu'il ait lieu de présumer n'être pas écouté, il vient donner une fête à la Nymphe. Ce divertissement, & par le chant & par la danse, tend à fléchir le cœur d'*Issé*.

On voit à l'ouverture du second Acte le Palais d'*Issé* & ses jardins. *Apollon* survient, il fait sa déclaration & elle se défend de façon à faire juger de son retour. *Pan* traite la chose plus cavaliérement avec *Doris*; il se donne tout uniment pour un volage; il exhorte sa suite à célébrer l'inconstance: ce qui donne lieu à des danses & à des chants caractérisés & très opposés à ceux du premier Acte.

La forêt de Dodone offre une nouvelle scene au troisieme Acte: *Issé* vient y consulter l'oracle sur son amour, elle trouve *Hylas* qu'elle desespere par sa froideur. *Pan* y forme un épisode avec *Doris*, qui consent enfin à la passion de cet amoureux & veut essayer s'il lui apprendra à changer, ou si elle le ren-

dra fidele. Enfin le Grand-Prêtre fait parler l'oracle pour *Issé*, il prédit à la Nymphe qu'*Apollon* doit être aimé d'elle: les Prêtres & Prêtresses, les Dryades, les Sylvains viennent en conséquence rendre hommage à cette nouvelle Souveraine. De-là un Divertissement d'un troisieme genre, amené naturellement encore.

Issé paroît dans une grotte au quatrieme Acte: elle s'y plaint amerement de l'amour qu'*Apollon* ressent pour elle; elle déclare qu'elle ne changera pas pour ce Dieu le fidele berger qu'elle aime. Elle entend une symphonie douce; danses agréables, formées par les Songes flatteurs. *Issé* s'endort: *Hylas* la cherche de nouveau, la trouve endormie, apprend à son réveil qu'elle a cru être aimée d'*Apollon*, mais qu'elle ne changera point de passion; qu'elle préfere *Philemon. Hylas*, voyant qu'il a contre lui & l'amour & la gloire, s'en va sans retour.

Au cinquieme Acte, *Issé* ayant appris les inquiétudes de *Philemon* sur la passion d'*Apollon*, vient rassurer le berger; ce qui donne lieu à une scene de tendresse entre eux deux dans une solitude. Le théâtre change tout à coup & représente un palais magnifique: on voit les Heures sur des nuages; tout annonce l'arrivée d'*Apollon*: l'inquiétude de la Nymphe redouble; elle tremble pour *Philemon*, qui se découvre enfin; ce qui amene

un superbe divertissement, composé des peuples des différentes parties du monde.

A la page 115. Le 28 *Décembre* 1773. Extrait d'une lettre de Sens du 25 Décembre... On a célébré ici le 20 le service annuel pour feu Monseigneur le Dauphin. Mr. le Comte *du Muy*, Menin de ce Prince & son favori, qui a fait creuser sa tombe auprès de son ancien maître, y étoit avec l'édification qu'il donne toujours ; mais il a offert un spectacle plus chrétien encore, il a voulu descendre dans son caveau & y repaître ses regards de toute l'horreur que doit inspirer un lieu pareil. Cette action a fait frémir les autres courtisans, assistans à la cérémonie.

A la page 115. Le 29 *Décembre* 1773. On a lu dans le *Mercure* des vers d'un Seigneur Russe prétendu, en l'honneur de Mr. de *la Harpe*, que cet adjoint au journal en question y avoit insérés modestement; ce qui a donné lieu à l'épigramme suivante, qu'on attribue à un Mr. *Ginguené*, débutant dans la carriere :

N'a pas longtems, un Seigneur Moscovite,
Grand connoisseur, d'un pauvre auteur sifflé
En vers françois a prôné le mérite,
Dont le rimeur, d'orgueil tout boursoufflé,
Dans son *Mercure* a colloqué l'épitre.
Or, mes amis, savez-vous à quel titre
Telle patente il a pu mériter ?

A la page 117. Le 1 *Janvier* 1774. Le suicide des deux Dragons a fait un bruit considérable, &, malgré la vigilance de la police pour empêcher que leur testament de mort ne perce dans le public, il est répandu & chacun en prend copie. Le Marquis de *Monteynard*, en rendant compte au Roi de ce fait, a voulu faire entendre à S. M. que c'étoit un délire: le Monarque par un signe de tête très négatif lui a donné à comprendre qu'il n'étoit point dupe de cette tournure, qu'il n'en croyoit rien, & lui a tourné le dos.

A la page 118. Le 3 *Janvier* 1774. „ Le „ Sieur de *Beaumarchais*, dit-il, (le Sr. *Marin*) „ mettant le comble à son audace, vient de „ le diffamer de nouveau dans un troi- „ sieme libelle encore plus atroce que les „ premiers. Cet homme, après avoir insulté „ à la majesté des loix, injurié la magistra- „ ture entiere, bravé le tribunal qui doit le „ condamner, outragé des citoyens honnêtes „ qui ne l'ont point offensé, notamment le „ suppliant, vendant publiquement contre „ les Arrêts de la Cour, les Réglemens de la „ Librairie, les devoirs de l'honnêteté, ce „ que sa noire méchanceté lui fait impri- „ mer; portant la frénésie jusques à accuser „ l'Administration dans ses premier & second „ Libelles, enhardi par l'impunité, vient en- „ core par la diffamation la plus atroce „ accuser un citoyen de crimes dignes de la „ plus grande punition. On lit entre autres

„ abominations dans ce libelle: *j'appelle un*
„ *chat un chat, & Marin un frippier de mé-*
„ *moires, de littérature, de censure, de nouvel-*
„ *les, d'affaires, de courtage, d'usure, d'intri-*
„ *gues*, &c. Imputations inouïes, qui ren-
„ droient la personne du suppliant infâme.
„ Une si affreuse licence, de telles calom-
„ nies, si elles n'étoient réprimées prompte-
„ ment, seroient portées par cet homme au-
„ dacieux au point de produire enfin des
„ écrits qui semeroient la haine & la divi-
„ sion parmi tous les ordres de la société,
„ finiroient par armer les citoyens les uns
„ contre les autres; on ne pardonneroit ces
„ attentats qu'à des peuples sauvages chez
„ lesquels la nature, en laissant à l'homme
„ la liberté indéfinie, lui donne le droit de
„ venger ses propres injures: la religion
„ sainte & les loix, ayant sagement mis des
„ bornes à cette liberté naturelle, ont établi
„ des juges pour réparer les offenses publi-
„ ques & particulieres: leur ministere est né-
„ cessaire & ne peut se refuser à l'innocence
„ opprimée par la vexation & la calomnie.
„ Les outrages abominables faits au sup-
„ pliant exigent une réparation prompte &
„ éclatante: il réclame cette réparation. Ce
„ citoyen, blessé dans son honneur qu'il pré-
„ fere à la vie, iroit se jetter aux pieds du
„ Roi, pere & premier juge de tous ses
„ sujets, pour lui demander justice, s'il ne
„ l'attendoit de la Cour, &c."

A la page 118. Le 3 *Janvier* 1774. Madame la Princesse de *Talmont* avoit un mobilier considérable, qu'elle a distribué en grande partie par des dispositions particulieres envers ses amis & amies. Il paroît que celle en faveur de Madame *Adelaïde* a été peu agréable à la cour & qu'on la regarde comme une jactance qu'on y a tournée en ridicule. Elle laisse cent mille francs aux Enfans-trouvés, à la charge de cinq mille livres de rentes viageres à plusieurs de ses domestiques.

A la page 118. Le 3 *Janvier* 1774. Sur le compte qui a été rendu au Roi de l'assassinat de Mr. de *St. Auban*, S. M. a ordonné qu'on fît les perquisitions les plus séveres du meurtrier & qu'il fût puni suivant la rigueur des Loix. En conséquence on lui doit faire son procès criminellement. Des lettres anonymes qu'a reçu fréquemment cet Officier général depuis le jugement de Mr. de *Bellegarde*, serviront de base à la procédure. Jusqu'à présent le Baron de *Chargey* est réputé très coupable, parce qu'on n'a que la narration de Mr. de *St. Auban*; mais les gens sages suspendent leur jugement & ne peuvent se persuader qu'un gentilhomme connu jusques-là par des mœurs très honnêtes, ait médité une pareille atrocité; qu'il ait eu la folie de vouloir l'exécuter en plein jour, sur les boulevards, & qu'il ait eu la mal-adresse de s'y prendre aussi gauchement.

A la page 118. Le 4 *Janvier* 1774. C'est

du feptieme livre des Métamorphofes d'*Ovide* (fables 17 & 18) qu'eft pris le fujet de *Cephale & Procris*. *Cephale* étoit un chaffeur que l'*Aurore*, devenue amoureufe de lui, avoit enlevé; il avoit époufé *Procris*, Nymphe de *Diane*, & la Déeffe ne pouvant lui faire oublier cette époufe chérie, le renvoya en lui annonçant dans fa colere qu'un jour il fouhaiteroit ne l'avoir jamais revue. En effet, *Procris* jaloufe d'une certaine *Aura*, que *Cephale* appelloit tendrement, en fe repofant des fatigues de la chaffe, voulut épier fon mari: cette *Aura* n'étoit autre chofe qu'un vent rafraîchiffant, l'haleine légere des zéphyrs: au moment où fa tendre époufe, écoutant les exclamations vives de *Cephale*, fans en voir le fujet, dans un accès de fa douleur exhaloit fes plaintes; celui-ci, ayant entendu quelque bruit, crût que c'étoit une bête féroce: il lance fon javelot & perce fon époufe.

Au premier Acte, on voit un bois d'un ombrage agréable. L'*Aurore* ouvre la fcene, déguifée en Nymphe des forêts: à fa préfence les buiffons fleuriffent & les oifeaux chantent: elle annonce fon amour pour *Céphale*; il arrive, elle fe cache; celui-ci fait la defcription de fon bonheur: l'*Aurore* paroît dans fon déguifement &, fous prétexte de fe plaindre d'un amour malheureux qui la tourmente, par la crainte que *Diane* ne le découvre, elle lui apprend que cette Déeffe dans fa vengeance

a condamné *Procris*, une de ses compagnes, à périr de la main de son époux. Douleur du chasseur. La nymphe lui conseille d'aller trouver l'*Aurore*, fille du Dieu du jour, le frere de *Diane* & de l'engager à fléchir la Déesse courroucée. Elle le quitte. Survient *Procris*, à qui son époux annonce l'arrêt fatal de *Diane*; douleur de tous deux : cependant ils se retirent aux approches des nymphes de la Divinité des forêts, qui viennent célébrer la réception d'une jeune nymphe armée chasseresse; elles enseignent à leur nouvelle compagne à fuir les pieges de l'Amour: l'une d'elles, ayant sur le front le bandeau de ce Dieu, en imite toutes les ruses; la jeune nymphe s'en défend & l'on applaudit à son triomphe; ce qui donne lieu à des danses, à des chants & à une pantomime pleine d'expression.

Le Théâtre change au second Acte & représente des nuées légeres qui environnent le palais de l'*Aurore*; sur le prélude de la premiere scene, une partie de ces nuées commencent à se dissiper. Dans la premiere scene, sur le devant du théâtre, l'*Aurore*, *Flore* & *Palès* sont assises, formant des guirlandes de fleurs: les Heures du matin reçoivent ces guirlandes des mains des trois Déesses; & les font passer aux Zéphyrs, qui vont en décorer le char & le palais de l'*Aurore*. Celle-ci, après avoir quelque tems déguisé sa passion, est obligée de l'avouer aux Dées-

ses:

ſès : elle leur dit qu'elle attend *Céphale* & les invite à embellir ſa cour pour le ſéduire : la cour de *Flore* & celle de *Palès* s'aſſemblent en danſant, les Heures ſe mêlent avec elles : à l'arrivée de *Céphale*, l'*Aurore* ſe retire avec ſa ſuite dans l'intérieur de ſon Palais. *Flore* ſeule reſte ſur le veſtibule pour émouvoir *Céphale* en faveur de l'*Aurore*, qu'elle lui apprend être amoureuſe d'un mortel, ſans lui dire quel il eſt ; elle lui montre les préparatifs de la fête diſpoſée pour lui : il veut attendre cet amant fortuné, afin de l'engager à ſolliciter la déeſſe en ſa faveur. Divertiſſement occaſionné par la cour de l'*Aurore*, qui environne *Céphale* & s'empreſſe à lui plaire. Les nuages qui déroboient le Palais de l'*Aurore* ſe diſſipent : elle ſe montre ſur ſon trône, au milieu de ſa cour. Celle-ci ſe retire & la laiſſe ſeule avec *Céphale*. Il la reconnoît pour la nymphe qu'il a déja vue. Elle lui découvre ſon amour & veut le déterminer par la crainte de l'accompliſſement des menaces de *Diane* ; il réſiſte. Cependant le char de l'*Aurore* s'avance & les Heures viennent avertir leur Souveraine qu'il eſt tems d'annoncer le jour. Dernier effort de celle-ci par un *quatuor* entre elle, *Flore*, *Palès* & *Céphale* qui eſt toujours rebelle : l'*Aurore* monte ſur ſon char, & accompagnée des Heures du matin que portent de légers nuages, elle s'éleve dans les airs.

Au commencement du troiſieme Acte, on

revoit la même décoration de l'ouverture. La jalousie annonce à sa suite son projet atroce. Pantomime du Ballet, au milieu duquel la Divinité cruelle paroît tout à coup transformée en nymphe, sous le même déguisement que l'Aurore dans le premier Acte; ce qui promet les plus funestes effets, dont la troupe infernale se réjouit. Elle se retire à l'arrivée de *Procris*; la Jalousie reste & porte au cœur de cette malheureuse épouse son souffle empesté; elle lui fait accroire que *Céphale* soupire pour *Aura*. Elle veut qu'elle en ait la preuve: toutes deux se cachent pour entendre *Céphale* exhaler sa passion, & celui-ci, entendant du bruit, lance son javelot & perce sa femme. Il s'apperçoit de son crime; la Jalousie, pour comble d'horreur, se découvre & certifie à *Procris* qu'elle est la cause de son desastre. L'époux maudit l'Amour, puis l'invoque pour réparer son forfait. Le Dieu vient avec toute sa cour, il ressuscite *Procris*. Dans ce moment paroît *Diane*, irritée contre l'Amour qui lui dérobe sa vengeance, & le javelot à la main, elle veut elle-même s'élancer sur *Procris*. L'Amour, portant la main à son carquois, la menace & la fait reculer de frayeur. Survient l'*Aurore*, à qui elle veut inspirer le ressentiment qui l'anime. L'Aurore plus douce l'invite à pardonner comme elle & lui montre dans le jeune *Hesper* le vainqueur que l'Amour lui donne. *Hesper* est le dieu qui préside à l'étoile du matin. Il se

joint à l'*Aurore* pour appaiser *Diane*; mais *Diane* plus indignée se précipite à travers la foule des Plaisirs qui veulent envain l'arrêter: comme elle va frapper *Céphale* qui défend *Procris* & qui se présente à ses coups, l'Amour la desarme & la blesse. *Diane* tombe dans les bras de l'*Aurore*, & à l'instant-même elle voit *Endimion* à ses genoux. Elle résiste & se défend; mais elle est réduite à se rendre; & ces deux couples, l'*Aurore* & *Hesper*, *Diane* & *Endimion*, enchaînés par les Plaisirs, viennent tomber aux pieds de l'Amour. Ariette & ballet général.

A la page 118. Le 5 *Janvier* 1774. L'aventure de Mr. de *St. Auban* continue à faire beaucoup de bruit; mais elle ne prend pas une tournure assez favorable pour lui, à cause de la diversité de ses dépositions & de celles de son laquais qui le suivoit à cheval. Cependant, comme il est question de maintenir le respect & la confiance dûs à un Conseil de guerre; que celui de Lille occasionna aussi beaucoup de fermentation & de lettres anonymes, le Roi veut que le procès soit fait par contumace au *quidam*, & l'on assure que la plainte est rendue au Châtelet.

A la page 121. Le 7 *Janvier* 1774. Mr. de *St. Auban* a été fort mal accueilli à Versailles. On desapprouve qu'il ait poursuivi le Baron de Chargey & surtout qu'il ait été faire sa déposition chez Mr. de *Sartines*. Quoiqu'il ait la réputation d'un homme de courage, on

ne trouve pas qu'il se soit conduit en loyal Chevalier dans cette rixe.

A la page 121. Le 7 *Janvier* 1774. Mr. le Duc d'*Aumont*, qui entre de service cette année, en qualité de gentilhomme de la chambre, a congédié tous les gens de l'opéra & arrêté qu'il n'y auroit plus de pareils spectacles à Versailles, comme trop dispendieux & peu amusans pour les Princes & Princesses.

A la page 121. Le 8 *Janvier* 1774. Dès longtems menacé d'une disgrace, le Marquis de *Monteynard* reste toujours *in statu quo*. Il n'a point ouvert le porte-feuille depuis le voyage de Fontainebleau. Les courtisans sont dans l'attente, les Ministres tourmentent S. M. qui a peine à se décider & voudroit que Mr. de *Monteynard* offrît de lui-même sa démission. Celui-ci s'obstine à attendre les ordres du maître; ce qui donne de l'humeur au monarque. Depuis quinze jours il siffle fréquemment, & c'est à ce signe infaillible que ceux qui ont l'honneur d'approcher de S. M., reconnoissent qu'elle n'est pas dans son assiette.

A la page 121. Le 8 *Janvier* 1774. Il est assez d'usage qu'au renouvellement de chaque année il paroisse des Couplets sur les filles d'opéra, où l'on constate leurs talens, leur galanterie, leurs aventures, les noms de leurs amans, en un mot tout ce qui peut intéresser les paillards sectateurs de ce spectacle. On n'a pas manqué de chansonner celles de

la génération actuelle dans deux vaudevilles, dont l'un est un *noël à l'usage de l'académie royale de musique*, sur l'air *Tous les bourgeois de Châtres &c.* en trente-cinq couplets: l'autre est sur l'air *des mirlitons*. On n'y trouve pas malheureusement cette gaîté piquante de plusieurs autres plaisanteries du même genre; & celle-ci n'est curieuse que pour constater la chronologie & le tableau très mouvant de ces Demoiselles.

A la page 121. Le 9 *Janvier* 1774. Depuis le délire des deux jeunes gens de St. Denis, & la publicité de leur singuliere catastrophe, ainsi que de leur testament encore plus singulier, quantité de particuliers ont quitté la vie, sans dire pourquoi, & l'on présume que l'exemple funeste des premiers n'a pas peu influé sur ceux-ci.

A la page 122. Le 9 *Janvier* 1774. Depuis quatre mois on joue à l'opéra l'*union de l'amour & des arts*, & ce ballet est constamment suivi. On repete cependant *Sabinus*.

A la page 124. Le 10 *Janvier* 1774. On parle d'une brochure très méchante contre les artistes en forme de *Dialogues*. Elle est extrêmement rare & désole ceux qui y sont maltraités de la façon la plus cruelle, entr'autres le Sieur *Pierre*.

A la page 124. Le 11 *Janvier* 1774. Mr. l'abbé de *Bulté*, jeune Chanoine de l'église de Paris, qui n'étoit encore que Diacre, a entendu la messe le jour de l'an, a fait ses aumônes

à l'églife, eft rentré chez lui, a donné les étrennes à fa cuifiniere & à fes autres domestiques, eft refforti & n'a point reparu depuis. Comme il eft de Blois, on a écrit à fes parens qui n'en avoient point eu de nouvelles & font arrivés ici en diligence: on eft à la recherche du perfonnage, fur lequel on ne trouve encore aucun renfeignement. On foupçonne qu'il fe fera noyé, fans qu'on fache cependant qu'il ait eu aucune raifon de prendre cet étrange parti.

A la page 125. Le 12 *Janvier* 1774. Dimanche dernier on a joué aux François *Eugénie*, drame du Sr. *Caron* de *Beaumarchais*, le héros du jour: on peut juger de l'affluence qu'il y a eu. A un certain endroit où il eft queftion de juge & de procès, on a applaudi à tout rompre. A la fin de la piece, on a demandé quand on joueroit fon *Barbier de Seville*? Les hiftrions n'ont tenu aucun compte de ces apoftrophes du Parterre, auxquelles ils n'ont pas répondu, fuivant leur impertinence habituelle. Mais l'auteur ayant paru aux foyers après la piece, a été entouré & conduit en triomphe à fon caroffe, à peu près comme *Wilkes* l'étoit autrefois en Angleterre.

Mardi dernier la même foule s'étoit portée aux Italiens à la piece des *trois freres jumeaux Venitiens*, pour entendre les *lazzi* d'Arlequin relatifs au Sr. *Marin*: on a été furpris qu'il les ait fupprimés, on a voulu en favoir la

raiſon, on a appris que cet acteur avoit été mandé à la police où il avoit reçu une ſévere réprimande & injonction de ne pas recidiver.

Enfin par un calembour bien digne des Pariſiens & qu'on répete comme une choſe très ingénieuſe, on dit que *Louis quinze* a détruit le Parlement ancien, & que quinze Louis détruiront le nouveau.

A la page 125. Le 13 *Janvier* 1774. On attribue au Sieur *Renou* peintre & poëte la brochure contre les artiſtes, on l'en ſoupçonne d'autant plus volontiers l'auteur, qu'il a lieu d'être fort mécontent de ſes confreres & ſurtout du Sieur *Pierre*, le plus maltraité. Il faut pour cela ſe rappeller l'anecdote de ſon tableau de Mlle. *Coſté*, qu'on a fait enlever ignominieuſement du ſallon dernier, comme indécent & comme très mauvais; en outre la diatribe en queſtion feroit une vengeance ſanglante, dont le Sieur *Pierre* a été très affecté, au point d'en tomber malade. L'auteur ne fait grace à perſonne & maltraite ceux-même dont le talent eſt le plus reconnu; tels que Mrs. *Vernet*, *Greuſe*, &c. On juge aiſément, d'ailleurs, à la fabrique de l'ouvrage, à ſon ſtyle lourd & technique, qu'il eſt d'un artiſte.

A la page 125. Le 13 *Janvier* 1774. Mr. *le Prêtre de Martiere* ayant tué Mr. *de Gamaches* eſt rentré chez lui &, montrant à ſa femme ſon épée encore teinte du ſang de l'amant de cette Dame: „ *vous l'avez voulu*,

Madame, lui a-t-il dit, *reconnoiſſez ce ſang.* Elle eſt tombée ſur le champ dans un état affreux, où elle eſt reſtée depuis lors & où elle eſt encore; elle n'a recouvré la connoiſſance que depuis peu de jours, elle a demandé ſon confeſſeur & ſon mari. Celui-ci s'étoit ſouſtrait aux regards du public, & même avoit quitté Paris pour éviter le premier éclat d'un duel. Mais Sa Majeſté ayant Elle-même déclaré que Mr. de *Gamaches* étoit mort d'un coup de ſang, il n'a pas craint de reparoître & il eſt auprès de ſa femme. On déſeſpere qu'elle en revienne, & l'on trouve que la mort eſt ce qui peut lui arriver de mieux en circonſtance pareille.

A la page 126. Le 15 *Janvier* 1774. Le nouveau Tribunal fait publier un Arrêt du 31 Décembre, par lequel il ſupprime les deux brochures dont on a parlé, l'une intitulée: *Lettre du Marquis de...... Brigadier des armées du Roi, à M.... Avocat au Conſeil*; & l'autre: *le Vœu de la Nobleſſe, Lettre à M...... Avocat au Conſeil.* Elles ſont, comme on a obſervé, une critique raiſonnée de l'Arrêt de la Grand' Chambre. On les qualifie comme contenant des expreſſions attentatoires au reſpect dû à l'autorité de la Cour.

Il paroît un autre Arrêt du 10 Janvier. Il eſt précédé d'un Requiſitoire de l'Avocat général *Jacques de Vergès*, où il s'éleve en termes emphatiques contre le livre du *Bon ſens* & contre celui intitulé de *l'homme*, qu'il ſuppoſe

pose être faussement attribué à feu M. *Helvetius*, pour éviter de sévir contre sa mémoire.

En conséquence la Cour, la Grand Chambre assemblée, a ordonné que lesdits livres seroient lacérés & brûlés par l'exécuteur de la haute justice, comme impies, sacriléges & tendant à troubler la tranquillité des peuples, & à ébranler les fondemens de la religion &c.

L'exécution n'a eu lieu que le mercredi 12 Janvier.

A la page 126. Le 15 *Janvier* 1774. Si les Mémoires dans l'affaire du S[r]. de *Beaumarchais* sont suspendus, il court des Requêtes qui ne sont qu'une forme plus judiciaire de les répandre. On distribue imprimée celle du Sr. *Dairolles*, principalement dirigée contre le Docteur *Gardanne*. Il y paroît que le négociant s'étant détaché du parti du héros principal avoit rendu plainte contre le médecin le 3 Septembre, & que celui-ci a récriminé par une Requête signifiée le 14 Septembre, dont le Sieur *Dairolles* demande que son adversaire soit débouté. On y peint au surplus le Sieur *Gardanne* comme un homme d'un caractere inquiet, zélé sans prudence, mettant dans ses procédés une chaleur, un enthousiasme capables d'entraîner les ames honnêtes dans la séduction, comme ayant apporté dans cette affaire pour capter le témoignage du suppliant en faveur du Sieur de

Beaumarchais, des soins empressés, dont ses amis essentiels sont souvent incapables & que les amis infideles se donnent sans efforts, comme d'accusé étant devenu agresseur, & par une délation odieuse ayant obligé le Sieur *Dairolles* à se défendre, enfin comme ayant coopéré au premier Mémoire du Sieur *Caron* & réglé la dose du poison pour en étendre & répandre les ravages.... Tel est le caractere du Docteur, esquissé en bref & dont on est d'autant plus porté à croire la vérité que, malgré les injonctions de la Faculté, il n'ose entrer en lice & reste dans un silence qui ne peut lui faire honneur dans le public.

A la page 128. Le 16 *Janvier* 1774. L'affaire du Secrétaire de Mr. de *Guignes*, qui a perdu une somme énorme en Angleterre au *jeu des actions*, commence à faire bruit ici. Quoique cet Ambassadeur renie absolument cet homme, prétende ne l'avoir pris que comme un joueur de violon, propre à faire de la musique avec lui; son évasion, sa détention à la Bastille, & l'œil vigilant qu'il porte sur lui, quoique de loin, tout fait présumer qu'il y avoit de l'intelligence entre eux. On assure que les joueurs adverses sont ici & veulent intenter contre le prisonnier une action, qui ne peut faire honneur au Ministre de France en Angletere & nécessitera son rappel. En général, on parle mal à la cour & à la ville d'une inculpation aussi fâcheuse.

A la page 128. Le 16 *Janvier* 1774. Quoi-

que les mariages ridicules de quelques femmes de la cour projettés à l'inſtar de celui de Madame la Ducheſſe de *Chaulnes*, ne ſoient pas publics, bien des gens s'obſtinent à les croire vrais, entr'autres celui de Madame la Ducheſſe de *Brancas* avec l'abbé *Ceratti*; celui de Madame la Maréchale d'*Etrées* avec Mr. le *Fevre d'Amecourt*, Conſeiller du Parlement ancien; celui de Madame la Comteſſe de *Giſors* avec Mr. *la Tour du Roch*, militaire eſcroc & intriguant, &c.

A la page 128. Le 17 *Janvier* 1774. Il paroît qu'aujourd'hui le grand adverſaire du Marquis de *Monteynard*, c'eſt le Prince de *Condé*. Celui-ci ne l'avoit propoſé que dans l'eſpoir de trouver en lui un Miniſtre favorable, qui le ſeconderoit dans ſon projet de faire recréer en ſa faveur la Charge de Grand-Maître de l'artillerie. Le nouveau Secrétaire de la guerre, dans l'enthouſiaſme de ſon exaltation, avoit promis à Son Alteſſe tout ce qu'elle avoit voulu. La diſgrace des Princes qui ſuivit peu après, le mit à ſon aiſe pour ne point tenir parole à Son Alteſſe. Mais depuis leur retour à la Cour, le Prince de *Condé* étant revenu à la charge, aidé de Madame la Comteſſe *Dubarry*, Mr. de *Monteynard* a travaillé ſous main à ne point ſe laiſſer enlever le plus beau fleuron de ſa couronne. Il a repréſenté au Roi que cet objet de 400,000 livres de rentes étoit une charge de plus pour l'Etat, dans un tems où l'on retran-

choit dans les Départemens, bien loin d'augmenter ; il a d'ailleurs prouvé la nécessité de tenir sous sa main celui de l'artillerie, Pour rémédier aux déprédations dont il a fait voir un échantillon par le Procès de Mr. de *Bellegarde*. Au fond, on ne blâme point ce Ministre d'avoir parlé dans la sincérité de son cœur & conformément à l'obligation de son Etat; mais bien sa manœuvre sournoise & ses souplesses vis-à-vis le Prince de *Condé* son protecteur, tandis qu'il agissoit d'une maniere différente auprès de Sa Majesté. Madame *Dubarri*, de son côté, est intéressée à tourmenter sur cet objet le Roi, qui lui avoit donné sa parole que la chose s'effectueroit au premier travail. Il y a apparence que c'est cette anxiété de Sa Majesté qui l'empêche de travailler avec Mr. de *Monteynard*, sans que d'un autre côté Elle puisse se déterminer à renvoyer un Ministre auquel Elle n'a rien à reprocher. On ne sait quand se terminera cette indécision, par laquelle tout reste en suspens.

A la page 128. Le 17 *Janvier* 1774. Le Sieur *Renou*, auteur de la tragédie de *Terée*, tombée à la premiere représentation, a fait imprimer cette piece avec une préface, où il rend compte de ses tracasseries avec les comédiens & rapporte les Lettres de ces histrions. Elles sont d'une insolence incroyable. Le Sieur *Monvel*, l'un d'eux, semblant préférer à la qualité d'auteur celle d'histrion, prend

parti pour ses confreres contre les gens de Lettres & répand des *Observations sur la préface de Terée & de Philomele.* Cette diatribe dirigée d'abord contre le Sieur *Renou*, implique bientôt tous les auteurs & mériteroit un châtiment févere à l'écrivain, s'il est véritablement le pere d'un pamphlet aussi indécent: le ton de la plaisanterie, en général très déplacé, est poussé ici jusques à l'ironie la plus insolente.

A la page 129. Le 20 *Janvier* 1774. On parloit il y a quelque tems chez Mr. le Chancelier de son Parlement, & le Chef de la Magistrature se félicitoit de son érection; il avouoit qu'il n'auroit pas cru en être sitôt quitte & trouver autant de sujets qui s'enrôlassent dans la nouvelle milice; un jeune Seigneur lui répondit: „ mais, Monsieur le Chancelier, „ quand on veut empoissonner un étang, on „ ne manque jamais de fretin." Plaisanterie qui décontenança un peu Mr. de *Maupeou.*

A la page 134. Le 22 *Janvier* 1774. Comme tout ce qui sort de la plume de Mr. de *Voltaire* est précieux, il est essentiel de restituer dans la piece intitulée *la Tactique*, quatre vers supprimés dans la plupart des copies qu'on en a eues & même dans les imprimés faits en France. Ils contribuent merveilleusement à prouver l'acharnement de ce grand homme contre ses petits ennemis, qu'il injurie tant qu'il peut & partout où il peut. Ils sont

A la page 136. Le 27 *Janvier* 1774. Extrait d'une Lettre de Marseille du 17 Janvier..... Il est encore arrivé ici à la comédie une catastrophe sanglante. Voici à quelle occasion. Un officier du Régiment d'Angoumois étoit dans une premiere loge, il s'étoit retourné pour parler à quelqu'un : le Parterre piqué de cette indécence, a crié *à bas, cul blanc* (le blanc est le fond de l'uniforme de l'infanterie). Cet officier s'est retourné & s'est remis en posture convenable. Le soir des jeunes gens du même Régiment ont fait des reproches à leur camarade de s'être laissé insulter; ils ont prétendu qu'il falloit en tirer vengeance. En conséquence, ils ont été au nombre de quinze dans des loges & ont montré leur cul au parterre, ils y avoient préalablement envoyé quarante soldats déguisés en bourgeois avec leurs sabres sous des rédingotes. Le public instruit du complot ne dit mot, alors les officiers enragés sont descendus dans le parterre, y ont pressé beaucoup, ont en un mot fait tout ce qu'il a dépendu d'eux pour chercher noise à leurs voisins & provoquer une querelle : à la fin on n'a pu tenir à tant d'insultes, on s'est échauffé, il y a eu des épées tirées, & l'on prétend qu'il y a eu quarante blessés plus ou moins gravement. Toute la ville est en rumeur à cette occasion, on s'est muni d'armes à feu & l'on tire sur chacun des officiers de ce Régiment,

qui passe dans les rues ; en sorte qu'ils sont obligés de se tenir cachés. On attend les ordres de la cour.

A la page 136. Le 27 *Janvier* 1774. L'histoire de nos modes, toutes frivoles qu'elles paroissent & qu'elles soient, pourroit être entre les mains des critiques à venir d'une très grande utilité pour l'éclaircissement de quantité de faits & d'anecdotes : il en est beaucoup qui ont rapport à l'aventure du jour. On vient par exemple d'inventer des *Ecrans à la Monteynard*. Ils sont établis sur un pied en forme de boule, base mobile, qui sert à les faire rouler aisément partout & comme l'on veut ; mais elle est en même tems plombée de façon que, de quelque maniere qu'on les renverse, les écrans se relevent toujours d'eux-mêmes : image assez naturelle de la position où se trouve aujourd'hui le Ministre très ballotté & cependant existant.

A la page 137. Le 29 *Janvier* 1774. Hier matin à onze heures Mr. le Duc de *la Vrilliere* est venu trouver à Paris Mr. le Marquis de *Monteynard* pour lui annoncer de la part du Roi que Sa Majesté le remercioit de ses services & lui demandoit sa démission de sa charge de Secrétaire d'Etat. Il n'est point exilé, mais il lui est simplement défendu de paroître devant le Roi. On s'attendoit tellement depuis longtems à cette catastrophe, que le *Suisse* du Ministre disgracié, dès qu'il a vu

„ Monſieur, vous n'êtes pas *Malbête*, je le
„ ſoutiendrai envers & contre tous".

A la page 139. Le 3 *Février* 1774. Dans la Gazette de France du lundi 24 Janvier No. 8, le Sr. *Marin* fait mention d'un ſupplice qu'il prétend uſité à la Chine, auſſi atroce que dégoûtant : il eſt queſtion d'une culotte de cuir extrêmement fort, dont on revêt les feſſes du criminel; elle eſt fabriquée de façon qu'il ne peut plus la défaire, & qu'obligé de prendre des alimens à l'ordinaire, il expire lentement dans un tourment dont on ne peut calculer la longueur & les angoiſſes. Ce détail a révolté les femmes & tous les lecteurs délicats de cette capitale. C'eſt ſans doute un de ces derniers qui, dans ſa mauvaiſe humeur, a exhalé ſes plaintes contre le Gazetier de la maniere ſuivante.

La culotte chinoiſe.

Que ne chauſſe-t-on à *Marin*
Cette culotte vengereſſe,
Dont en Chine le Mandarin
Punit les gens de ſon eſpece!
Du coupable que l'on nourrit,
L'avant-train lentement pourrit
Corrodé par ſa propre ordure;
Puis infecté de ces parfums
Qu'il faut que ſa narine endure,
Il deſcend parmi les défunts.

Mais que j'abrégerois bien vîte
Ce sale tourment qu'il mérite,
A ses trousses si je lâchois
Le redoutable *Beaumarchais*:
A l'aspect de son écritoire,
Du Gazetier en desarroi,
Tremblant & palissant d'effroi,
Tout le sang tourneroit en foire.

A la page 140. Le 6 *Février* 1774. On prétend que les ordres ont été envoyés à Marseille pour y enfermer à la citadelle les officiers du Régiment d'*Angoumois* dont on a rapporté les excès; ils avoient été mis sur le champ aux arrêts, & la justice particuliere les avoit décrétés de prise de corps.

A la page 140. Le 6 *Février* 1774. On espere que la famille royale viendra au bal de l'opéra sur cette fin de carnaval. Mr. le Dauphin, Madame la Dauphine, & leurs freres & sœurs y sont venus le dimanche 30 Janvier & y sont restés jusques à quatre heures: ils ont semblé y prendre beaucoup de goût, même Mr. le Dauphin, qu'on n'auroit pas cru partisan d'un tel divertissement.

A la page 140. Le 6 *Février* 1774. Un mariage assez singulier amuse les courtisans. Mr. le Marquis de *Pontchartrain*, frere cadet du Comte de *Maurepas*, mais âgé de 71 ans, infirme & goutteux, vient d'épouser une jeune Chanoinesse, fille de Madame la Comtesse de *Béarn*, la marraine de Madame la Com-

tesse *Dubarri* à la cour. On prétend que c'est Mr. le Duc d'*Aiguillon* qui a fait cet hymen, tant pour prouver une sorte de reconnoissance à Madame de *Béarn* d'une démarche que toute sa famille lui reproche & qu'elle pleure tous les jours, que pour perpétuer un nom à la veille de s'éteindre, puisque Mr. le Comte de *Maurepas* & Mr. le Duc de *la Vrilliere* n'ont point d'enfans. Reste à savoir si le podagre en question qu'il a fallu porter à l'église, sera bien en état de se donner de la postérité.

A la page 140. Le 7 *Février* 1774. On a parlé des tracasseries suscitées par Mr. l'Evêque du Mans au Pere *le Roi* de l'Oratoire, Professeur de Philosophie dans cette ville, relativement à des cahiers où le Prélat trouvoit des propositions erronnées, ou au moins repréhensibles: on a dit que sur le refus de la Congrégation de retirer ce Religieux, Monseigneur avoit dénoncé la doctrine en question à la Faculté de Théologie, qui devoit s'assembler le vingt-quatre Janvier pour prononcer. Depuis, par l'entremise de quelque médiateur, le Pere *le Roi* avoit été changé de destination & Mr. du Mans étoit convenu d'assoupir cette querelle, toujours risible dans ces tems d'irréligion & de scandale: le *mezzo termine* imaginé pour cela avoit été de faire donner à la Faculté une lettre de cachet qui lui défendoit de se mêler de la querelle, mais ce corps a trouvé cela très mauvais; il s'est

aſſemblé au *prima menſis* de ce mois, & a pris des concluſions, par leſquelles il ſe plaint de la conduite trop puſillanime du Prélat. Il déclare à tout l'univers que l'accommodement s'eſt fait ſans ſa participation, qu'il n'approuve point les palliatifs admis par l'Evêque, & ne peut ſouſcrire à une doctrine équivoque & ſuſceptible d'induire les fideles en erreur. Arrêté que les concluſions ſeront imprimées & cependant envoyées auparavant à Mr. le Duc de *la Vrilliere* pour être miſes ſous les yeux du Roi.

A la page 141. Le 7 *Février* 1774. Il paroît qu'un des motifs qui fait deſirer au gouvernement d'envoyer Mr. le Marquis de *Noailles* à l'ambaſſade de la Grande-Bretagne, c'eſt l'aſcendant qu'il a pris ſur les Etats généraux relativement au commerce de l'imprimerie & de la librairie. Il s'eſt ſi bien conduit par ſes inſinuations ſecrettes & par ſes requiſitions vigoureuſes, que cette République eſt aujourd'hui preſque auſſi ſage que Paris, & ſe contient, ſurtout en politique, au point de ne laiſſer paroître rien qui puiſſe déplaire au Miniſtere de France. L'Angleterre eſt le ſeul Etat d'où il ſe répande encore des Pamphlets deſagréables & mortifians pour notre adminiſtration; mais la diſpoſition où l'on y ſemble être de travailler à reſtreindre la liberté de la preſſe feroit un moment favorable pour y faire arriver le Marquis: il échaufferoit le Miniſtere Anglois ſur cet objet, lui propoſe-

roit les idées & lui feroit sentir combien il seroit avantageux au repos de l'Europe que les têtes chaudes, les génies voulant toujours se mêler d'inspecter les Souverains & de critiquer leur régime, fussent obligés de s'alimenter autrement, faute de pouvoir donner l'essor à leur philosophie cynique, à leurs criailleries continuelles contre le despotisme, qui empêchent les peuples d'être tranquilles, confians & heureux.

A la page 141. Le 7 *Février* 1774. Madame *Savalette*, la veuve d'un garde du trésor royal, vient de mourir. C'étoit encore une des *cruches* de Mr. le Curé de *Saint Roch*. C'est le Roi qui qualifie ainsi les vieilles dévotes, riches financieres dont abonde cette paroisse, & dans la bourse desquelles le Pasteur puise à son gré, sous prétexte de charités & d'œuvres pies.

A la page 143. Le 8 *Février* 1774. Les comédiens italiens se proposent de donner le jeudi gras une parade nouvelle en un acte & en vers, intitulée *le rendez-vous bien employé*.

A la page 145. Le 10 *Février* 1774. Il y a eu différentes assemblées d'Avocats formées à l'occasion de Me. *Linguet*; le résultat a été de le tenir pendant un an dans une sorte d'interdiction de la plaidoirie. Cet orateur a trouvé la pénitence trop dure, & il vient de composer une espece de manifeste intitulé: *Réflexions pour Me. Linguet, Avocat de la*

Comtesse de Bethune, où, après avoir rendu compte de sa conduite depuis qu'il est au barreau jusques en 1770, &, depuis cette époque jusques au moment actuel, il discute la délibération de ses confreres du premier Février, il la trouve illégale, un vrai délit dans l'ordre politique, un attentat à l'autorité de la Cour; il la qualifie d'absurde, d'injuste, &c. Il y représente Me. *Gerbier* comme l'instigateur des persécutions qu'il essuye; il y déclare qu'il a rendu plainte contre cet Avocat, & il l'inculpe de faits si graves, qu'il le met nécessairement dans le cas de répondre. Ce combat est un nouveau spectacle qui se prépare pour les oisifs de la capitale, & qui devient extrêmement intéressant à raison de la celébrité des rivaux.

A la page 145. Le 10 *Février* 1774. Tout Paris est dans l'attente du quatrieme Mémoire de Mr. de *Beaumarchais*. Il l'a déja lu chez ses amis qui en sont enchantés & le regardent comme supérieur encore aux autres; c'est ce qu'il faudra voir.

A la page 145. Le 11 *Février* 1774. La Parade des Italiens, quoiqu'assez bien faite, n'a pas eu de succès, à raison surtout de la musique très médiocre.

A la page 147. Le 14 *Février* 1774. On prétend que Mr. de *Voltaire* fait intriguer beaucoup par des magistrats adroits auprès de la famille du Sieur de *la Beaumelle* pour

faire soustraire le Commentaire que ce cruel ennemi préparoit sur tous les ouvrages du grand poëte en question & principalement sur la *Henriade.* Quant à la derniere, ce seroit assurément bien mal entendre ses intérêts; d'autant que le Sieur de *la Beaumelle*, croyant mieux appuyer son Commentaire, s'étoit avisé de refaire le Poëme. Ce n'est point par-là qu'il est regretté, mais à raison de ses *Mémoires de Madame de Maintenon*, de quelques écrits polémiques & surtout d'une lettre qu'il écrivit à l'occasion de ses démêlés avec le Patriarche de la Littérature. On disoit aussi du bien d'une traduction de *Tacite* qu'il digéroit. Il s'étoit marié peu avant sa mort & avoit épousé la sœur de ce jeune *la Vaysse* de Toulouse, dont il a été si souvent question lors de l'affaire des *Calas*; ce qui auroit dû rallentir l'animosité du Philosophe, défenseur de cette famille infortunée.

A la page 147. Le 14 *Février* 1774. On commence à se louer beaucoup du nouveau Prévôt des marchands. Les affaires de la ville de Paris étoient en fort mauvais ordre, lorsqu'il est entré à la tête du corps municipal: par l'économie qu'il y a mise, il a déjà payé beaucoup de dettes. Il a surtout retranché les dépenses énormes des repas; leur profusion folle faisoit depuis longtems regarder les Echevins comme des gloutons qui ne s'occupoient qu'à boire & à manger: sans supprimer ceux absolument nécessaires, par une

meilleure administration il les a réduits à un prix très modique.

A la page 147. Le 15 *Février* 1774. On parle d'une petite rixe élevée au sein de la famille Royale entre Mr. le Dauphin & Mr. le Comte d'*Artois*. C'est une affaire d'amour-propre. Il est question d'une contre-danse que désiroit repéter le premier à un de ses bals, à laquelle il ne vouloit point de témoins, excluant même son frere. Celui-ci piqué, d'une tribune a sifflé son aîné; ce qu'il a trouvé très mauvais: on prétend même qu'usant de son droit d'aînesse il s'est permis des mouvemens de colere; ce qui est assez dans le caractere de ce Prince très entier & très violent; mais l'excellence de son cœur l'a bientôt fait revenir aux sentimens de la nature.

A la page 148. Le 16 *Février* 1774. La Parade des Italiens, sans avoir eu beaucoup de succès se soutient. Les paroles sont du Sieur *Anseaulme*, & la musique très médiocre est du Sieur *Martini*.

A la page 152. Le 19 *Février* 1774. Le sacrifice généreux que Mr. de *la Borde* a fait de sa liberté pour tenir sa parole à Mr. le Duc de *Sully*, a produit enfin son effet; ce prisonnier est sorti du château de Dourlens, il y a trois sémaines environ, & se loue beaucoup de son libérateur.

A la page 152. Le 20 *Février* 1774. L'Académie royale de musique donne décidément

mardi la premiere représentation de *Sabinus*. Il en a été fait hier une répétition générale qui a eu peu de succès.

A la page 152. Le 21 *Février* 1774. Mr. *Clieu d'Erchigny* est un ancien Gouverneur de nos Colonies qui, par un exemple de désintéressement bien rare, est revenu de sa mission avec une fortune si médiocre qu'il a été obligé de se retirer à la campagne pour y vivre dans la plus grande simplicité. Un Américain, se ressouvenant de lui, s'est empressé à son arrivée dans ce pays de s'en informer. Il l'est allé voir, &, frappé de surprise de trouver cet homme qui avoit fait le destin de son pays, dans une sorte d'indigence, il en a témoigné sa douleur à ses compatriotes: ceux-ci, enflammés d'un beau zele, se sont cottisés & ont formé une somme de cinquante mille écus qu'ils ont prié Mr. d'*Erchigny* d'accepter, en lui marquant qu'il ne s'en fît faute & qu'on réitereroit aussi longtems que cela seroit nécessaire pour le maintenir dans l'état de décence convenable à son ancienne dignité.

A la page 152. Le 21 *Février* 1774. La Faculté de Théologie a reçu défenses de donner aucune suite, ni publicité aux conclusions dont a parlé. On croit qu'elle va s'occuper à censurer le livre *de l'homme* de Mr. *Helvetius*; livre déja recommandable par la brûlure dont l'a honoré le nouveau Tribunal.

A la page 153. Le 23 *Février* 1774. On

a été fort surpris que Mr. le Comte de *Viry*, Ambassadeur du Roi de Sardaigne, n'ait annoncé aucune fête à l'occasion du mariage de Mr. le Comte d'*Artois*, d'autant qu'il en avoit été donné une au sujet de celui de Mr. le Comte de *Provence*. Cette Excellence s'en défend & prétend que c'est le Roi son maître qui n'a pas voulu. Les femmes de Paris qui n'aiment qu'à danser, trouvent cela très mauvais & critiquent la trop grande économie de Sa Majesté Sarde. Les gens de bon sens applaudissent à cette suppression, ils estiment que ce Monarque fait infiniment mieux de soulager les pauvres de son royaume, ou de ne point charger son peuple de quelque nouvel impôt.

A la page 155. Le 26 *Février* 1774. Le Sieur *d'Ayrolles*, outre son *Mémoire à consulter*, &c. répand une *Addition* qui fait plus de bruit: il y établit qu'il n'a jamais été l'ami du Sieur de *Beaumarchais*, qu'il n'a jamais desiré l'être; qu'il a été injustement décrété d'ajournement personnel, puisqu'il n'avoit aucun intérêt dans l'affaire; qu'il n'y est impliqué qu'à raison de services généraux & gratuits; qu'en un mot, il y est étranger absolument. Il se défend ensuite sur des billets que repétoit son adversaire, ainsi que sur le prétendu cartel. Il finit par des réflexions dolentes sur les invectives dont il a été couvert. Tout cela est appuyé pour la forme de la Consultation d'un Avocat de *Grénier*.

Si les faits établis dans cette *Addition* sont vrais, le Sr. *Bertrand* n'est en effet coupable que d'indiscrétion, de bonhommie trop grande & d'une bêtise extraordinaire. Du reste, on n'y trouve de curieux que le portrait suivant qu'il trace de son ennemi. Il le peint comme un homme qui „ satisfait de lui-même „ & mécontent des autres, se réserve une „ estime exclusive; qui n'ayant que l'abus „ de l'esprit, croit s'embellir en défigurant „ ceux qui lui refusent leur admiration; „ orateur cynique. & bouffon, qui, par la „ licence & l'amertume de ses sarcasmes, „ fournit des alimens à la malignité; sophiste „ effronté qui, par l'audace de ses assertions, „ éblouit sans jamais éclairer; peintre infidele, qui puise dans son ame la fange dont „ il ternit la robe de l'innocence; méchant „ par besoin & par goût, son cœur dur, „ vindicatif, implaçable, repousse les sentimens doux & paisibles de ses proches, „ s'étourdit de son triomphe passager, étouffe „ sans remords la sensible humanité....." On conviendra que ce morceau est d'un ridicule rare, & que l'auteur auroit dû s'en tenir aux faits, sans prétendre à l'éloquence. Il est difficile de composer rien de plus barbare, de plus amphigourique & de plus plat.

A la page 155. Le 26 *Février* 1774. Le Sieur *Marin* qui vouloit rester maître du champ de bataille & ôter la replique à son redoutable adversaire, ne fait paroître qu'au-

jourd'hui, au moment du jugement, son nouveau *Factum*. Il contient d'abord une réponse à ce qui le concerne dans le troisieme Mémoire du Sr. de *Beaumarchais*. Elle est courte & roule principalement sur des faits d'usure & autres infamies, dont il se défend par un déni formel.

Suit une *Addition*, où répondant en gros au quatrieme Mémoire dudit Sieur de *Beaumarchais*, il se disculpe de la double imputation d'avoir été odieux aux auteurs dans ses censures, & d'avoir désolé, pour s'enrichir, les malheureux Libraires; & il nie de nouveau tous les faits avancés en accusation contre lui. Il déclare n'être point l'auteur des articles insérés dans la Gazette d'Utrecht & dans les Nouvelles à la main. Il renouvelle à cette occasion les injures dont il a déjà chargé les rédacteurs des Gazettes étrangeres, en les représentant comme des écrivains forcenés qui ne respectent souvent ni les Particuliers, ni les Magistrats, ni les Ministres, ni même les Têtes Couronnées. Quant aux Nouvelles à la main, il certifie aussi effrontément n'y avoir aucune part, quoiqu'on aille chez lui pour y prendre des souscriptions. Enfin il répond aux insinuations du Sieur de *Beaumarchais*, qui prétend que le Sieur *Marin* voudroit le faire soupçonner d'être l'auteur de la Correspondance. Il lui déclare au contraire qu'il le croit incapable de l'avoir faite, aussi bien qu'*Eugénie*, quoiqu'une très mauvaise

piece. Il lui conteste même ses Mémoires dont il veut, qu'il ne fournisse que les méchancetés. Il revient sur le Sieur *Gardanne*, ce Docteur auquel il reproche les épigrammes & autres pieces satyriques faites contre lui & qui, malgré tant d'atrocités dont il le charge, s'obstine à ne rien dire.

A la page 155. Le 26 *Février* 1774. Le Sieur *Gardanne* entre enfin en lice. Il publie une *Réponse* pour lui Docteur Régent de la Faculté de médecine de Paris, Médecin de Montpellier, Censeur royal, Correspondant de plusieurs Académies, aux libelles imprimés & publiés par les Sieurs *Marin* & *Bertrand d'Ayrolles*.

Cet écrit est sage, assez satisfaisant pour la justification du Docteur & ne peut que produire un bon effet; il ne contient du reste aucun détail qui vaille la peine d'être développé.

A la page 156. Le 27 *Février* 1774. Mr. l'Archevêque de Lyon est en litige sous le nom du Syndic du Clergé de son Diocese contre les Comtes de Lyon, attachés à leurs rits, à leurs usages & à leurs cérémonies. Ils prétendent que les procédés du Prélat dont ils se plaignent, doivent être attribués à ce qu'ils n'ont pas voulu se prêter à ses vues étranges concernant la rédaction des nouveaux livres lithurgiques; & ils viennent de les exposer dans un Mémoire relatif à l'appel comme d'abus, qu'ils ont fait des délibérations

prises

prises malgré leurs oppositions par le bureau diocésain, qu'ils regardent comme incompétent & ayant mal à propos ordonné aux dépens de la caisse du clergé des frais d'impression d'un nouveau Bréviaire, dont la publication est suspendue. On insinue dans ce Mémoire que le bureau diocésain n'a été que l'instrument qu'on a fait mouvoir pour consommer par voye de fait une entreprise à laquelle résistent tous les principes de la discipline ecclésiastique. Cette contestation fait bruit rélativement au Siege de Lyon, auquel on attache la dignité de Primat des Gaules; à celui qui l'occupe, Mr. de *Montazet*, Archevêque très fameux dans son ordre par ses querelles & par ses galanteries; & enfin au Chapitre, le plus distingué de France.

A la page 157. Le 1 *Mars* 1774. Mr. le Comte de *Guines*, notre Ambassadeur auprès de Sa Majesté Britannique, est absolument décidé à ne plus retourner à Londres; il a même loué ici un petit hôtel très médiocre: ce qui annonce un projet de se retirer des affaires, de vivre modestement & de réparer les brêches que ses deux missions lui ont fait faire à sa fortune. On juge aisément qu'un détachement aussi subit n'est pas volontaire. On convient que ce Ministre avoit perdu tout son crédit auprès des Anglois, & toute la confiance de notre cour par l'aventure de son Sécrétaire, qui lui fait un tort irréparable. Il restera avec le sobriquet de

Guines le *Magnifique*: c'eſt ainſi que l'appelloit le Peuple de Londres à raiſon de ſon faſte étonnant. Mr. du *Chatelet* avoit été nommé le *Chicaneur*; Mr. de *Guerchy*, le *Contrebandier*, & Mr. *Durand*, le *Négociateur*.

A la page 158. Le 2 *Mars* 1774. Mr. de *la Harpe* dans ſon Mercure de Février a rendu un compte tout-à-fait deſavantageux d'*Orphanis*, la nouvelle tragédie de Mr. *Blin de Saint Maure*. Indépendamment de cette critique très amere, il eſt tombé ſur la perſonne & s'eſt permis des écarts indécens au poſſible, inſultans même envers ſon confrere. Dans les détails qu'il a fournis ſur cette matiere, il a été aiſé de concevoir que la rivalité de cet auteur, qui autrefois avoit concouru pour le Prix de l'Académie Françoiſe, qui s'étoit plaint du jugement des Quarante & avoit fait imprimer une certaine *Epitre à Racine*, pour rendre le Public arbitre de la querelle, a laiſſé un venin qui a fermenté dans le cœur du journaliſte & que celui-ci a épanché dès qu'il en a trouvé le moment favorable. Le Sieur *Blin*, piqué au vif, ayant rencontré dans la rue le Sieur de *la Harpe*, l'a accoſté, & après l'avoir mal mené de propos & de geſtes, l'a colleté & traîné dans la boue: c'eſt à peu près le pendant de l'aventure de Mr. de *Sauvigny* avec ce même petit homme. On ne ſait ſi le baffoué a réclamé ſes protections; mais la rixe n'a point eu de ſuites, & perſonne ne plaint cet auteur hargneux.

A la page 158. Le 3 *Mars* 1774. Extrait d'une lettre de Petersbourg du 22 Janvier 1774. Nous avons ici un Colonel François qui fait beaucoup de bruit & de figure. C'est Mr. le Vicomte d'*Adhemar*. Il donne le ton pour les fêtes, & les Russes, jaloux à l'excès de singer en tout les François, le prennent pour modele. Quoique ce Seigneur ne paroisse voyager que pour son plaisir, qu'il n'ait aucun caractere, qu'on ne lui connoisse aucune mission, les Politiques s'imaginent qu'il a eu ordre de tâter le terrein, & que, comme il prend à merveille, on pourroit bien le charger de quelque négociation secrette.

Mr. le Vicomte d'*Adhemar* est en effet Colonel du Régiment de *Chartres*, infanterie; c'est un homme d'esprit, ambitieux, qui a toujours eu du goût pour la politique, & l'on présume que, dans l'espoir de faire son chemin plus vîte par les négociations, il aura cherché à se faire jour quelque part & pourroit bien avoir des vues directes ou indirectes.

A la page 158. Le 3 *Mars* 1774. Extrait d'une lettre de Nantes du 26 Février 1774.

La nuit du 26 au 27 Octobre 1772, Mr. le Vicomte de *Menou*, Commandant pour le Roi des ville & château de Nantes, fut volé d'une somme de quarante mille livres. Tout concourut à faire croire que le vol étoit extérieur, & des indices assez forts donnant lieu de soupçonner Mr. le Chevalier de *Foucault*, Major des

ville & château de Nantes, cet officier fut décrété d'ajournement personnel par le Présidial de cette ville. Cependant il a été renvoyé hors d'accusation le vingt-trois Mars 1773. Depuis ce dernier, en pique il y avoit longtems avec le premier, a poursuivi en demande de dommages & intérêts le Comte de *Menou* & a répandu avec profusion deux Mémoires, où il accuse son adversaire d'avoir supposé un vol imaginaire pour en faire retomber le soupçon sur l'ennemi qu'il vouloit perdre. Ensorte que ce Commandant, après avoir perdu quarante mille francs par un vol dont la justice n'a pu connoître les auteurs, se trouve obligé de se défendre d'un raffinement de scélératesse, d'une combinaison d'horreurs incroyable. Mr. de *Foucault* prétend que le Comte l'avoit désigné en secret au Ministere public & avoit dirigé la procédure de maniere à le compliquer dans l'accusation, sans se rendre ouvertement son dénonciateur; enfin, peu d'accord avec lui-même & changeant bientôt de systême, il suppose ensuite la réalité du vol, pour en accuser la Comtesse de *Menou* & ses enfans.

C'est pour répondre à ces griefs que Mr. le Comte de *Menou* est obligé de faire paroître un Mémoire très bien fait & rempli de détails curieux, suivi d'une Consultation d'Avocats de Rennes en date du 5 Janvier dernier, *qui* établit qu'il ne peut être condamné à aucuns dommages intérêts envers le Chevalier de

Foucault, puifqu'il n'a que dénoncé le crime; fans en dénoncer l'auteur, qu'il ne connoiffoit, qu'il ne foupçonnoit même pas; mais qu'il a droit de demander & d'attendre la radiation de ce que les Mémoires de fon adverfaire contiennent d'injurieux, tant contre lui que contre fa femme & fes enfans, & que c'eft une fatisfaction très modérée qui ne lui peut être refufée.

A la page 158. Le 4 *Mars* 1774. Mr. *Dumourier* eft un homme plein d'efprit, qui fait toutes les langues étrangeres de l'Europe, qui s'eft diftingué dans la guerre derniere au point d'avoir obtenu la Croix de St. Louis à vingt & un ans. Mr. le Duc de *Choifeul* l'avoit goûté, & avec ces talens, joints à celui de l'intrigue, il l'avoit jugé propre à être envoyé en Pologne pour y fomenter les troubles & favorifer le parti de la France: mais cet officier manquant du nerf de la politique autant que de la guerre & n'étant pas aidé des fonds qu'on étoit convenu de lui faire paffer, étoit revenu à la difgrace du Duc de *Choifeul*. Il n'avoit point voulu retourner en Pologne, lorsqu'on y envoya Mr. de *Viomefnil*. Cependant preffé par le Marquis de *Monteynard*, le fucceffeur du Duc de *Choifeul* au département de la guerre & qui connoiffoit auffi les talens de Mr. *Dumourier*, il s'étoit rendu à Hambourg, également autorifé par le Duc d'*Aiguillon*, devenu Miniftre des affaires étrangeres. Il n'avoit aucun caractere, fa miffion

étoit, comme ci-devant, de négocier suivant les vues de la cour & les circonstances. C'est dans ces entrefaites qu'il fut arrêté au mois de Septembre dernier; un Mr. *Favier*, autrefois attaché aux affaires étrangeres, homme de lettres, coopérateur dans le tems du *Journal étranger*, le fut aussi à Paris; ainsi qu'un Mr. de *Segur*, Capitaine de Cavalerie, & plusieurs autres personnes: on n'a jamais su trop au juste le fond de cette aventure. On a soupçonné seulement qu'il y avoit entre ces Messieurs un foyer d'intrigue pour allumer le feu de la guerre dans le Nord & de-là incendier l'Europe, malgré le vœu de *Louis* XV pour la Paix & les efforts du Duc d'*Aiguillon* secondant les intentions de S. M. On a cru que le Comte de *Broglio* en étoit le centre, parce que c'est un génie factieux & turbulent & qu'il fut exilé à la même époque. On parloit alors de lettres interceptées, écrites en chiffres, qui dévoiloient leur projet & où les Ministres étoient fort plaisantés, entr'autres Mr. de *Boynes* qualifié de *tête de bois*. Quoiqu'il en soit, l'affaire fut d'abord traitée très gravement; on nomma une Commission secrette, dont l'objet étoit d'instruire le procès des prisonniers. Soit la difficulté de les convaincre, soit leur innocence, soit le bénéfice du tems, les choses se sont civilisées. La famille de Mr. *Dumourier* espere qu'il sortira bientôt de la Bastille. On veut de plus que Mr. le Duc d'*Aiguillon*, par une générosité

digne d'une grande ame, oubliant les mécontentemens personnels qu'il a contre ce jeune étourdi, se dispose à l'employer. Il espere que six mois de captivité lui auront mûri la tête & l'auront rendu propre à déployer utilement son mérite. On croit que les autres prisonniers seront aussi élargis.

A la page 158. Le 4 *Mars* 1774. On est fort aise que Mr. le Baron de *Pirch*, dont la Tactique nouvelle avoit beaucoup plu à Mr. de *Monteynard*, ait reçu un accueil aussi favorable de Mr. le Duc d'*Aiguillon*. Ce nouveau Ministre de la guerre prend grande confiance en cet étranger & l'on parle de changemens considérables & utiles qu'il se propose de faire d'après le systême & les instructions du Baron.

A la page 158. Le 5 *Mars* 1774. Dans la quantité de mauvais vers qui sont éclos sur l'Arrêt de *Beaumarchais*, on distingue l'épigramme suivante, comme plus courte, plus vive, & frappant également sur l'un & l'autre parti:

Contre un Tribunal qui te blâme
Tu lancerois envain tes sarcasmes amers,
Beaumarchais, te voilà bien & duement infâme,
N'es-tu pas jugé par tes Pairs?

Celle-ci mérite encore d'être distinguée, quoique incorrecte:

Beaumarchais que Thémis flétrit,
Comme certain fiacre s'en rit.
Qu'importe à cette ame de boue,
Ou qu'on le blâme ou qu'on le loue.
Que *Charlot* * allume son feu,
De ses libelles qu'on s'arrache!
Sur un habit couvert de taches
Une de plus paroît bien peu.

* Nom du Bourreau.

A la page 159. Le 6 *Mars* 1774. Par les arrangemens pris au sujet de Mr. *Dumourier*, il ne doit point être libre tout de suite; il doit passer avant dans une autre prison: en sortant de la Bastille, il sera transféré au château de Caen; mais on a fait entendre que ce ne seroit que pour la forme & pour peu de tems. La famille se flatte toujours que s'il se conduit bien dans ce nouveau séjour, Mr. le Duc d'*Aiguillon* ne laissera pas enfouir les talens de ce militaire distingué & les mettra incessamment en œuvre.

A la page 161. Le 8 *Mars* 1774. Tous les Inspecteurs généraux de l'infanterie s'assemblent deux fois par semaine chez Mr. le Maréchal Duc de *Biron*, pour examiner les nouveaux principes de Tactique de Mr. le Baron de *Pirch*, suivant lesquels la garnison de Landau a été exercée: un bataillon des gardes françoises a exécuté le 4 de ce mois dans la

plaine de Grenelle quelques-unes de ses manœuvres proposées ; il paroît qu'il n'y a qu'une voix sur leur excellence & sur le mérite personnel de cet étranger.

A la page 161. Le 9 *Mars* 1774. Mr. *Dumourier*, Colonel au service de France, suivant l'espoir qu'on en avoit donné à sa famille, vient d'être transféré au château de Caen. Mr. de *Segur* a été conduit au château de Loches, & Mr. *Favier* est resté malade à la Bastille. Comme on n'a eu aucune communication avec ces prisonniers, on n'est pas mieux instruit sur la cause de leur détention. La famille du premier compte toujours sur un élargissement absolu & prochain.

A la page 161. Le 10 *Mars* 1774. Le Sieur *du Rozoi*, après avoir fait de petits & de grands vers, des recueils, des poésies, des tragédies, des opéra, des romans, des histoires, des journaux, & avoir ainsi échaffaudé l'édifice de sa gloire très fragile, commence à songer au solide. Il propose un *Gazetin du Patriote*, ou *Annonces des naissances, des mariages, des morts*. Il répand un *Prospectus* très emphatique, où il prouve comment cet ouvrage doit réunir l'utile à l'agréable ; comment il est nécessaire, indispensable ; comment ses feuilles volantes seront infiniment plus essentielles que les registres publics où de tout tems sont consignées ces époques importantes de la vie de chaque citoyen : afin de procurer à son Gazetin toute l'utilité dont

il est susceptible, ce grand politique veut que chaque Province ait le sien.

Le premier Numéro paroîtra le mardi 15 Mars & ainsi successivement tous les mardi & samedi de chaque semaine.

A la page 161. Le 11 *Mars* 1774. Le Sieur *Daugé*, Caissier de Mr. *le Maître*, Trésorier de l'artillerie & des fortifications, homme grave & d'un âge mûr, marié depuis longtems, mais séparé de sa femme, quoiqu'existante à Paris, a eu l'imprudence d'y contracter un second mariage assez publiquement pour que quelques personnes le sçussent. Cela a duré deux ans & c'est par la jalousie d'une autre maîtresse, qu'une lettre anonyme a instruit Mr. *le Maître* de cette polygamie. Ce financier ayant bien vérifié la chose, a fait compter son caissier, qui s'est trouvé en *deficit* de quarante mille livres: il s'en est trouvé quitte à bon compte & a été renvoyé. Ce malheureux va s'expatrier pour se soustraire à la rigueur des loix.

A la page 162. Le 12 *Mars* 1774. Outre les assemblées qui se tiennent chez Mr. le Maréchal Duc de *Biron* pour les changemens à faire dans les évolutions de l'Infanterie, Mr. le Duc d'*Aiguillon* a nommé quatre Maréchaux de France qui, par ordre du Roi, s'assemblent entr'eux sur le fait des armes & de l'artillerie.

A la page 163. Le 13 *Mars* 1774. Les quatre Maréchaux de France qui forment l'es-

pece de conseil établi par le nouveau Ministre de la guerre sur le fait des armes & de l'artillerie, sont Mrs. le Maréchal Duc de *Richelieu*, le Maréchal de *Contades*, le Maréchal Prince de *Soubise* & le Maréchal Duc de *Broglie*. Ils ont dû choisir chacun un Lieutenant-général pour l'associer à leurs délibérations. L'objet est de statuer quel est le meilleur système, de celui de Mr. de *Valiere*, ou de celui de Mr. de *Gribeauval*, pour fixer invariablement le calibre, la forme des canons, des fusils, &c.

L'on continue à faire les manœuvres de la nouvelle Tactique proposée par Mr. le Baron de *Pirch*. Vendredi les Gardes Françoises avoient eu ordre de s'assembler au champ de Mars. Mais le mauvais tems a obligé de remettre cet exercice.

A la page 163. Le 13 *Mars* 1774. C'est au château de Dourlens que doit être transféré Mr. *Favier*, lorsque son état le lui permettra. Il passe pour être l'auteur du manuscrit intitulé *le Tableau esquissé de la fermentation qui agite actuellement l'Empire Ottoman, la Russie & la Pologne*. Il est fâcheux que cet ouvrage très bien fait n'aille que jusques au commencement de la guerre entre ces diverses Puissances.

A la page 163. Le 14 *Mars* 1774. On s'occupe lentement, mais constamment, de tout ce qui peut tendre à la salubrité de l'air dans cette capitale, à sa propreté, à son embellissement. Il est question aujourd'hui d'une

nouvelle place aux veaux à établir au lieu qu'on appelloit *les Marais des Bernardins*. L'Architecte y préposé se dispose à en faire un monument public, comme le marché aux bleds, en évitant les inconvéniens de ce dernier qu'on accuse d'être mesquin. Il doit y avoir à cette place vaste une principale rue pour entrée, & d'autres latérales. Le projet étoit de ne donner à celles-ci que vingt-quatre pieds de largeur avec un trottoir; Messieurs les Trésoriers de France, faits pour présider aux chemins & édifices publics, réclament l'exécution des réglemens qui prescrivent trente pieds. C'est la matiere d'une contestation qui dérange les plans & arrête l'activité de la besogne.

A la page 163. Le 15 *Mars* 1774. L'affaire de Mr. le Chevalier de *Foucault* se poursuit à Rennes contre Mr. de *Menou*. Mais, indépendamment de celle-là il en a une autre dont les suites devroient être très graves, relativement à la loge du Roi qu'il a voulu occuper à la comédie & qui est en commun avec le Commandant & le Premier Président de la Chambre des Comptes. En l'absence du premier, il prétendit y entrer: la famille de ce dernier qui en avoit pris possession, s'y opposa, quoiqu'il y eût une place vacante. Le Major, remplaçant en ce moment Mr. de *Menou*, fit mine d'user de son autorité pour faire enfoncer la porte par la garde: toutefois, par égard pour les Dames qui l'occupoient, il s'en ab-

ſtint. Mais il en réſulta une plainte de part & d'autre par devant le Lieutenant des Maréchaux de France. Elle eſt venue au Tribunal, & le Chevalier de *Foucault* y a été condamné à trois mois de priſon dans une citadelle. La maiſon de la *Rochefoucault*, dont il a l'honneur d'être, s'eſt mêlée du procès: elle a trouvé le jugement inique & ſurpris, au point qu'elle a fait obtenir un ſurſis au condamné. D'un autre côté, des familles illuſtres, auxquelles appartient Mr. de *Menou*, ſe remuent: ce qui occaſionne une diviſion dans laquelle la plus grande partie de la cour ſe mêle pour ou contre.

A la page 163. Le 15 *Mars* 1774. Samedi dernier on donnoit à la comédie *Criſpin rival de ſon maître*: il y a dans cette piece quelques traits que le public a jugé à propos d'appliquer à l'affaire du Sieur de *Beaumarchais* & qui ont occaſionné une rumeur extraordinaire. C'eſt pour prévenir cette fermentation & la laiſſer ſe calmer, que les comédiens ont reçu ordre de ne point repréſenter l'*Eugénie* de cet auteur, qui devoit avoir lieu le lendemain dimanche. On aſſure même qu'on leur a enjoint de la rayer du repertoire, juſques à ce qu'on leur permît de l'y rétablir.

A la page 163. Le 16 *Mars* 1774. *Les trois freres jumeaux Venitiens*, comédie en quatre actes & en proſe du Sieur *Colalto*, le Pantalon de la comédie Italienne, continuent à avoir le plus grand ſuccès & ont été donnés hier

pour la quinzieme repréſentation. C'eſt en effet une des plus jolies pieces qu'on puiſſe voir par la multitude d'incidens tous naturels & variés, qui ſoutiennent & excitent ſans relâche la curioſité. Le comique de ſituation en fait le mérite principal & annonce dans ſon auteur une imagination facile, féconde & extrêmement gaie. Après un *imbroglio* des plus compliqués, le dénouement s'amene comme de lui-même, & ſe termine à la plus grande ſatisfaction du ſpectateur. L'art prodigieux avec lequel le Sieur *Colalto* fait ſucceſſivement le rôle de chacun des trois freres, d'un caractere tout-à-fait oppoſé, laiſſe douter quel eſt le talent qu'il poſſede plus ſupérieurement, ou comme poëte, ou comme acteur.

A la page 166. Le 20 *Mars* 1774. Il court une *Epitre à Ninon* encore très rare, mais dont on parle comme d'une piece charmante. On n'en nomme point l'auteur.

A la page 166. Le 20 *Mars* 1774. Le Sieur *Dauberval* a enfin obtenu la permiſſion d'aller en Ruſſie, où l'on lui promet un ſort conſidérable; ce qui le mettra en ſituation de payer ſes dettes. Mais, tant qu'il ne ſera pas parti, on eſpere toujours que quelque bonne ame de la cour viendra à ſon ſecours & nous empêchera d'être privés de cet excellent mime pour la danſe.

A la page 166. Le 20 *Mars* 1774. On vend à force les matériaux de l'hôtel de *Condé*

& l'on semble se disposer à construire effectivement la nouvelle salle de comédie en ce lieu, malgré les inconvéniens qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnoître.

A la page 166. Le 20 *Mars* 1774. Comme tout est sujet à critique, des militaires se sont permis de dire leur avis sur la nouvelle Tactique, ce qui a déplu au Maréchal de *Biron* & autres; en conséquence on n'entre plus au champ de Mars que par billets.

On n'est pas moins indécis sur les objets qui occupent les quatre Maréchaux de France, pour se déterminer entre les principes de Mr. de *Valiere* & ceux de Mr. de *Gribeauval* concernant l'artillerie: chacun, outre les raisonnemens dont il s'appuye, s'étaye de démonstrations physiques, bien propres à augmenter la difficulté de choisir.

A la page 166. Le 21 *Mars* 1774. Les nouveaux principes de Tactique acquierent de plus en plus faveur & deux bataillons du régiment des Gardes Françoises manœuvrent à présent tous les jours d'après eux dans le champ de Mars. Il est question aujourd'hui de les faire exécuter plus en grand. On propose de faire camper près Paris deux régimens de cavalerie & autant de dragons pour d'autres exercices propres à ces corps, fournis aussi par Mr. le Baron de *Pirch*; &, s'ils réussissent, on prétend qu'on pourroit bien former un camp près de Compiegne, composé de la maison du Roi.

A la page 166. Le 22 *Mars* 1774. On assure que la continuation du Louvre a été décidée & arrêtée la semaine derniere au Conseil des dépêches.

A la page 166. Le 22 *Mars* 1774. Extrait d'une lettre d'Amsterdam du 17 Mars ... Il court depuis quatre jours une défense au sujet de livres prohibés, sur l'éveil de Mr. l'Ambassadeur de France. En voici la traduction:

„ En vertu des ordres donnés par Messei-
„ gneurs les Bourguemestres de cette ville,
„ les chefs de la communauté des libraires
„ font savoir à leurs confreres, qu'ils ayent à
„ s'abstenir de la contrefaction & du débit
„ des deux livres suivans.

„ 1. Mémoires secrets d'une femme publi-
„ que, ou Essais sur les aventures de Mada-
„ me la Comtesse du B****, depuis son
„ berceau jusques au lit d'honneur: in 8°.
„ Londres quatre volumes.

„ 2. L'histoire de la Bastille, composée en
„ quatre volumes; chaque volume renfer-
„ mant six à sept planches.

„ Amsterdam le 11 Mars 1774.

(Signé) *les Jurés de la Confrairie des Libraires.*

„ Le Libraire *Changuion* a été cité à la re-
„ quisition de l'Envoyé Danois devant
„ Messeigneurs les Bourguemestres, au sujet
„ du

„ du passage inséré dans *les Annales Belgi-*
„ *ques* en l'honneur de la clémentissime Reine
„ Douairiere."

Vous pouvez juger par-là que notre République est très complaisante pour toutes les cours étrangeres & pour la France principalement.

A la page 166. Le 22 *Mars* 1774. Mr. *Clément*, dans une Note de ses Lettres sur Mr. de *Voltaire*, annonçoit que ce grand Poëte étoit petit neveu du fameux *Mignot*, pâtissier-traiteur, contemporain de *Boileau*. L'abbé *Mignot*, vrai neveu de Mr. de *Voltaire*, s'est trouvé compromis par cette Note. Comme il est Conseiller de Grand'Chambre, il s'en est plaint au Premier Président. Ce Magistrat a envoyé chercher Mr. *Clément* & lui a appris que Mr. de *Voltaire* & Mr. l'abbé *Mignot* ne descendoient nullement du traiteur, mais d'une famille ancienne de Paris, qui a passé du Commerce en gros dans la Magistrature au commencement du siecle. En conséquence l'Aristarque a écrit à l'abbé une lettre, qui se trouve dans le Mercure de Mars, où il lui fait des excuses & réforme une erreur aussi importante, surtout entre gens de lettres.

A la page 166. Le 22 *Mars* 1774. Les régimens de cavalerie qui doivent camper aux environs de Paris au commencement du mois prochain pour manœuvrer d'après les principes de la nouvelle Tactique, sont *Royal Roussillon*,

Royal Piemont, *Royal Navarre*, *Royal Normandie*.

A la page 168. Le 24 *Mars* 1774. Tout se dispose pour les travaux qu'on se prépare à faire au Louvre & l'on amasse les matériaux nécessaires. Mr. le Contrôleur général a retiré différens fonds qu'il fournissoit à l'Eglise de la Magdelaine & à celle de Sainte Genevieve, afin de procéder à cet établissement plus profane, mais plus patriotique, d'ailleurs plus urgent par la nécessité d'y transporter la Bibliotheque du Roi & de débarrasser cet emplacement, où l'on se propose toujours de mettre les Fermes.

A la page 170. Le 26 *Mars* 1774. Mercredi dernier on a exécuté aux Feuillans la messe des morts du Sieur *Floquet*. C'est une imagination de quelques partisans de cet auteur pour lui faire gagner de l'argent. En effet les amateurs se sont empressés de prendre des billets qui étoient de six francs & il y avoit plus de cinq cens personnes, nombre compétent pour ce petit vaisseau. On est d'autant plus aise de faire recruter aujourd'hui ce musicien François, qu'un étranger, le Sieur *Gluck*, va s'emparer de la scene & doit éclipser tous ses rivaux, si l'on en croit ses enthousiastes.

A la page 171. Le 27 *Mars* 1774. Mr. le Duc de *Chartres*, Mr. le Prince de *Condé*, Mr. le Duc de *Bourbon* ont été ces jours derniers aux champs de Mars, pour y voir les nouvelles manœuvres exécutées d'après les prin-

cipes du Baron de *Pirch*. Leurs Alteſſes ont ſemblé extrêmement ſatisfaites & de la méthode de cet étranger & de la préciſion avec laquelle les Gardes Françoiſes, déja rompus à toutes ſortes de mouvemens, forment ceux - ci.

A la page 171. Le 27 *Mars* 1774. Sous le nom de *Réflexions d'un Citoyen Polonois* on vient d'imprimer un Précis des réclamations que font journellement les fideles Polonois ſur l'envahiſſement des provinces de ce malheureux royaume; où les Puiſſances co-partageantes ſubſtituent aux regles de la juſtice & de la bonne foi, la force, la violence, l'uſurpation. Cette eſpece de proteſtation récapitulée contre tout ce qui s'eſt paſſé, a douze pages in quarto, & eſt ſuivie d'un Manifeſte du Comte *Pulawski*, Maréchal de la Confédération de Lomza; dans laquelle il ſe juſtifie du crime qu'on lui a imputé d'avoir ordonné l'enlevement du Roi, ſe plaint des calomnies qu'on s'eſt permiſes ſur ſon compte dans cette affaire, proteſte de ſon zele pour la patrie, à laquelle il eſt prêt de ſacrifier tout ce qu'il a de plus cher & lui-même.

A la page 171. Le 28 *Mars* 1774. On écrit de Rennes que le procès entre Mr. le Comte de *Menou* & Mr. le Chevalier de *Foucault* s'y plaide en grand appareil & qu'il diviſe la ville partagée entre ces deux illuſtres contendans, dont le procès eſt d'ailleurs fort intéreſſant au fond, ainſi qu'on en a pu juger.

A la page 171. Le 28 *Mars* 1774. *L'Artillerie nouvelle*, ou *Examen des changemens dans l'Artillerie Françoise depuis* 1765, *par Mr.* ***, *ci-devant Lieutenant au corps royal d'artillerie.* Tel eſt le titre d'un ouvrage nouveau, qui contient fort au long l'état de la queſtion actuelle, agitée dans le comité des Maréchaux de France dont on a parlé.

La queſtion eſt de ſavoir, ſi les changemens qui ont eu lieu depuis la Paix, dans tout ce qui appartient à notre artillerie, ſont avantageux ; ſi le Roi, comme quelques-uns le diſent, eſt ſans artillerie, ou s'il en a une incomparablement meilleure.

On examine le pour & le contre dans le long Mémoire en queſtion & l'auteur ſe décide en faveur du nouveau Syſtême: il mérite qu'on y revienne.

A la page 172. Le 30 *Mars* 1774. On ne tarit point ſur le Sieur de *Beaumarchais*. Ce ſont tous les jours de nouvelles facéties plus plattes les unes que les autres. Il faut cependant diſtinguer dans le nombre un Noël, comme piece hiſtorique relatant aſſez bien toute l'affaire, & comme faiſant épigramme dans quelques couplets; & une chanſon ſur l'air *mon couſin l'allure*, extrêmement gaie & ſe ſentant de la malignité des anciens vaudevilles. Mais la Police proſcrit avec raiſon toutes ces plaiſanteries comme injurieuſes à une Cour établie par le Roi & dont le Public doit reſpecter les Arrêts.

On assure même que le Roi, à qui l'on a rendu compte de la fermentation qui subsistoit toujours dans Paris à l'occasion de ce *Wilkes* François, avoit dit qu'il n'y avoit qu'à l'envoyer aux Isles. Heureusement les défenseurs du Sieur *Caron* ont paré le coup, en calmant le courroux de Sa Majesté & en l'assurant que ce malheureux ne trempoit pour rien dans tout cela.

A la page 173. Le 31 *Mars* 1774. On dispose tous les matériaux pour mettre en train les travaux du Louvre & l'on assure que demain premier Avril il y aura trois cens ouvriers qui commenceront. On espere tout de la ferme résolution de Mr. l'abbé *Terrai* & des dispositions sages qu'il a combinées pour pousser l'entreprise avec vigueur.

A la page 173. Le 1 *Avril* 1774. La chanson dont on a parlé est intitulée *Jugement d'un chacun de Mr. de Beaumarchais*, sur l'air, *mon cousin l'allure*, &c.

Chacun dit à *Berthier*, gros vilain,
Tu es toujours le même,
Intendant sans entendement,
Et juge sans le moindre jugement,
Voilà, gros vilain, l'allure, gros vilain,
Voilà, gros vilain, l'allure.

*

Chacun ayant vu tous les vilains
Déja couverts de blâme,

Quand sur les fleurs de lys des vilains
Il voit la bande infâme, des vilains,
Chacun la met sur l'épaule des vilains,
Chacun la met sur l'épaule.

✱

Chacun condamne aux frais du procès
Baculard & d'*Ayrolles*,
Et *Marin* & *Goezman Valentin*,
Et la modeste femme du vilain,
Tant que mort s'ensuive à se voir baffoués,
Baffoués tant que mort s'ensuive.

✱

Pour avoir tenté Dame *Goezman*
Malgré son tems critique,
Puisque mieux que n'a fait *Cicéron*,
Beaumarchais, tu dois faire une oraison,
Chacun te juge à faire du Parlement
La belle oraison funebre.

A la page 173. Le 1 *Avril* 1774. La beauté du tems a rendu la promenade de Longchamps cette année encore plus brillante que de coutume. Le bruit qui avoit couru que Madame la Dauphine honoreroit ce spectacle de sa présence, avoit augmenté la foule. On imagine que la crainte de l'embarras des voitures a empêché qu'on ne fît voir à cette jeune Princesse une promenade aussi digne de sa curiosité. Mr. le Comte d'*Aranda*, Am-

bassadeur extraordinaire d'Espagne, a surtout attiré les regards par la magnificence de son train. Il étoit précédé d'un carosse de suite. Mlle. *du Thé* n'a pas moins frappé par l'insolence de son luxe: elle étoit à six chevaux.

A la page 173. Le 1 *Avril* 1774. Les changemens considérables faits dans l'artillerie depuis 1765, ont été combattus dans un ouvrage intitulé: *Traité de la défense des places par les contremines, avec des réflexions sur les principes de l'artillerie*, attribué à feu Mr. de *Valiere*. Mr. le Duc de *Choiseul*, dont l'auteur attaquoit les opérations, ne s'opposa point à son livre; Mr. de *Gribeauval* qui avoit principalement dirigé la besogne du Ministre regarda cet écrit comme sans conséquence & n'y répondit pas.

„ Depuis on a imprimé *Observations sur un ouvrage attribué à feu Mr. de Valiere*, dont le principal objet étoit de faire voir l'absurdité d'attribuer cette œuvre posthume à l'Officier général en question.

Enfin le dernier ouvrage en ce genre est *l'artillerie nouvelle* ou *Examen des changemens faits dans l'artillerie françoise depuis* 1765, *par M*** ci-devant Lieutenant au corps royal d'artillerie.*

Ce Traité diffus & sans méthode, comme tout ce qui sort des mains de gens peu accoutumés à écrire & à rédiger leurs idées, contient fort au long l'état de la question qu'on agitoit alors. L'auteur examine si les changemens qui ont eu lieu depuis la paix

dans tout ce qui appartient à l'artillerie françoise, sont avantageux; si le Roi de France, comme quelques-uns le disent, est sans artillerie; ou si, comme d'autres le prétendent, il en a une infiniment meilleure.

On y traite d'abord des changemens faits à ce qui appartient à l'artillerie de campagne; ensuite de ceux qui concernent l'artillerie de siege & de place: on passe de-là à ceux qui sont communs à ces différentes especes d'artillerie; on termine par considérer les mutations non moins considérables, opérées dans le personnel de l'artillerie, c'est-à-dire, dans le corps destiné à son service.

Avant 1732 rien de réglé, rien de constant pour le nombre, l'espece des différens calibres & leurs proportions. Cela dépendoit du caprice des fondeurs. On n'avoit fait attention principalement qu'à l'usage de l'artillerie dans les sieges, & c'est en conséquence de ce service & du peu d'usage dont elle étoit dans les batailles, au moins relativement au rôle qu'elle y remplit aujourd'hui, qu'on détermina les proportions des pieces de canon en 1732. On doit cette ordonnance à Mr. de *Valiere*.

Mais il n'en résulta d'autre fruit que l'uniformité & la fixation d'un certain nombre de calibres.

Lorsque dans la guerre de 1741, le Roi de Prusse eut adopté l'usage déja établi par les Suédois de mêler dans la Ligne du canon léger, qu'il multiplia bien plus qu'eux, il

fallut

fallut que ses ennemis en fissent autant, sous peine d'être battus. Ce Prince même, regardant, lors de la paix qui suivit, les François comme ses alliés naturels, les engagea à se conformer à la nouvelle méthode qu'il adoptoit & perfectionnoit de plus en plus, & sur laquelle les Autrichiens avoient enchéri.

Ce fut aux conseils de ce Prince que les François furent redevables de cette piece Suédoise qu'on attacha à chacun des bataillons pendant la paix qui suivit la guerre de 1741.

Mais l'artillerie de Parc étoit restée dans le même état de pesanteur, quoique le Roi de Prusse & les Autrichiens eussent combiné la mobilité de celle-ci avec celle des pieces des régimens & diminué presque moitié sur les calibres de longueur, ainsi que sur la matiere. Ces deux Puissances dans la guerre de 1756 firent sept campagnes avec cette artillerie moderne & se sont confirmées dans l'excellence de leur méthode.

Mr. le Maréchal de *Broglio* fut le premier qui entreprit en France d'ôter à l'Artillerie de Parc sa pesanteur; ce qu'il ne put faire que très imparfaitement.

L'Artillerie de bataille étoit dans cet état à la fin de la guerre, lorsque le Roi de France rappella d'Autriche Mr. de *Gribeauval*, qui joignoit à une connoissance parfaite de l'ancien état de l'artillerie, l'expérience la plus complette des changemens que les Autrichiens

& les Prussiens avoient jugé à propos de faire dans la leur, puisqu'il venoit de commander celle des premiers pendant plusieurs campagnes, & qu'il avoit toujours eu en tête celle des autres.

Sur les différens changemens qu'il proposa, l'on ordonna des épreuves: elles commencerent à Strasbourg en 1764: elles se firent avec la plus grande publicité. Tous les Officiers d'artillerie en garnison dans cette place, au nombre de plus de cent, ainsi que tous les autres furent accueillis. Elles durerent pendant quatre mois; il en résulta:

1. Qu'on détermina à quel point il étoit possible d'alléger les pieces qui sont à la suite des armées, pour se composer une artillerie aussi mobile qu'étoit devenu celle des Puissances avec lesquelles on venoit de faire la guerre, en laissant d'ailleurs à cette artillerie la solidité nécessaire pour le service & pour l'effet général qu'on devoit en attendre.

2. Que les pieces anciennes dans tous les calibres n'ont aucun avantage sur les pieces nouvelles quant à la régularité des portées, ni quant à la justesse du tir, qui sont les objets essentiels, lorsqu'elles sont tirées les unes & les autres avec leur charge de poudre, avec les mêmes boulets & lorsqu'elles sont pointées à même élevation.

3. Qu'aucune des pieces nouvelles de 12, de 8 & de 4 même, n'avoit une portée moindre de 500 toises, quoique réduites à 18 cali-

bres, & quoique tirées sous trois degrés: portée de beaucoup excédante à celle où l'on peut tirer sur des troupes avec quelque justesse.

Mr. de *Gribeauval* proposa ensuite de réduire le vent du boulet à une ligne; ce qui devoit produire: 1. Plus de justesse dans le tir: 2. Moins de fatigue pour les pieces: 3. Une augmentation des portées.

Il fut démontré ensuite qu'en réduisant de moitié environ de leur poids les pieces de 12, de 8 & de 4, elles auroient la mobilité demandée par les Généraux, & indispensable par les changemens survenus dans la tactique & dans l'artillerie des autres Puissances; que cet allégement leur laisseroit encore une portée excédente, celle qu'on devoit chercher & la solidité au moins suffisante pour le service qu'elles devoient remplir.

Ensuite on raccourcit, on diminua les affuts de poids, ainsi que leurs rouages & leurs avant-trains, & l'on parvint à ne faire peser que treize quintaux la piece de quatre & son affut, tandis que, sur son affut, l'ancienne en pesoit vingt & un. On corrigea l'inconvénient que sa légereté lui occasionnoit par trop de recul & l'on répara par la précision du travail la vigueur qu'on lui ôtoit par la diminution de matiere.

De-là la légéreté de la manœuvre des pieces de bataille; ensorte qu'une piece de 4 roule très facilement en tout chemin avec

quatre & même avec trois chevaux, & qu'avec huit hommes, au moyen de bretelles & de leviers placés au ceintre & à la crosse, elle avance ou recule en tout terrain, aussi vîte qu'une troupe d'infanterie peut marcher.

Mr. de *Gribeauval* avoit aussi changé les caissons destinés à porter leurs munitions. Il porta encore l'attention sur d'autres objets qui, réunis, ont bien plus facilité le charroi que l'allégement des pieces & des affuts.

Les changemens à l'égard des pieces de siege & de défense n'ont pas été fort considérables. Les pieces de 24, aidées d'un nombre proportionné de pieces de 16, en forment le fond principal.

Ceux à l'égard des Mortiers ont été plus grands, parceque c'étoit la partie la plus informe. L'auteur entre là-dessus dans des détails longs & savans, où l'on ne peut le suivre.

A l'égard des changemens communs à l'artillerie de campagne & à celle de siege & de place; ils consistent, 1. dans la nouvelle maniere de pointer les canons: 2. dans les améliorations relatives aux gargousses, boulets, &c: 3. à l'égard des cartouches: 4. rélativement aux fontes: 5. à la réception des fers coulés: 6. l'auteur parle des nouvelles constructions, de leur uniformité, leur précision, leur prix, de la facilité des rechanges.

Les changemens faits dans le personnel de l'artillerie ont été établis sur le principe

très simple de fixer combien d'hommes il falloit pour servir une piece de canon, en tems de paix; combien, en tems de guerre; &, ce nombre se trouvant le même pour toutes les bouches à feu, il en a résulté la composition des escouades de canonniers & de bombardiers, la réunion des escouades pour former une division, & celle des divisions pour former les compagnies. Le nombre des bas-officiers, celui des officiers par compagnie a été déduit du même principe & la composition des Régimens & de leur Etat-Major s'en est ensuivie.

Le nombre des soldats existans lors de cette formation nouvelle, s'est trouvé en conséquence diminué de cinq cens soixante en tems de paix, & de quatre cens en tems de guerre; quoique, par ce même arrangement, le nombre des bouches à feu fût environ doublé.

Le nombre des officiers a été au contraire un peu augmenté.

Malgré la diminution considérable faite dans le nombre des soldats, on a cependant trouvé par la constitution nouvelle du corps de l'artillerie, le moyen de fournir au service de tout le canon de régiment, quoiqu'on ait doublé ce canon, en nombre, pour se trouver au moins de pair avec les Puissances contre lesquelles on pourroit avoir la guerre.

Ce service devenu très considérable par le doublement de canons, se trouve rempli au moyen de quatorze cens hommes d'artillerie

de plus qu'il ne feroit néceffaire en tems de guerre, pour le fervice des bouches à feu de parc & de fiege.

Le Roi a été, par cette augmentation, difpenfé d'entretenir dans l'infanterie deux mille hommes en tems de paix, &, en tems de guerre, trois mille deux cens, avec au moins deux cens fergens & cent officiers de plus.

Enfin les Exercices de pratique & de théorie fe font reffentis des principes nouveaux de l'artillerie; les Ecoles font devenues des Ecoles réelles de guerre.

L'auteur refute enfuite les objections contre la nouvelle artillerie & furtout l'ouvrage récent intitulé *Effai fur l'ufage de l'artillerie dans la guerre de campagne & dans celle de fiege, par un officier du corps*, qu'il femble vouloir faire entendre être Mr. de *St. Auban*. Mais il profite de l'*incognito* que veut garder cet Officier général, pour le bourrer d'importance & lui faire voir l'abfurdité de fes maximes, ou leur inutilité.

A la page 173. Le 1 *Avril* 1774. Depuis quelques jours le bruit court que le Marquis de *Monteynard* eft inculpé dans l'affaire de la Baftille, dont les prifonniers font difperfés dans différens châteaux-forts. On veut parler de Mrs. *Dumourier*, *Favier* & *Segur*. On prétend que l'Ex-Secrétaire d'Etat a eu ordre de fe tenir éloigné de la cour, au moins de dix lieues; ce qui l'oblige de quitter Paris. On ajoute que le Comte de *Broglio* s'y trou-

vant aussi compliqué, est confirmé dans son exil.

A la page 173. Le 2 *Avril* 1774. On continue à s'entretenir du désagrement qu'a essuyé le Marquis de *Monteynard*. On l'attribue à sa facilité trop grande de se laisser aller aux insinuations du Comte de *Broglio*, qui l'avoit engagé à pensionner Mr. *Dumourier* à *Hambourg*, comme envoyé par le Roi pour apprendre les manœuvres étrangeres des troupes, tandis que lui Comte de *Broglio* animoit particulierement cet émissaire & le faisoit travailler sous main à exciter une fermentation parmi les Princes de l'Empire & les villes Anséatiques, afin de parvenir à une guerre générale.

A la page 173. Le 2 *Avril* 1774. L'orage commence à s'élever contre le Baron de *Pirch*, & l'on croit que le Ministre de la guerre, paroissant affecter la neutralité la plus grande à cet égard, est intérieurement disposé à ne point adopter le systême moderne. Il en a fait renvoyer l'examen aux quatre Maréchaux de France déjà rassemblés pour la discussion de ceux d'Artillerie. On sait qu'il n'aime point le Maréchal de *Biron*, & il suffit que celui-ci soit engoué des évolutions proposées pour qu'elles déplaisent au Ministre-Duc. A moins donc qu'il ne soit démontré qu'il faille absolument changer notre tactique, pour se mettre en état de faire face aux ennemis, en cas de guerre, sans désavantage,

on ne croit pas que les manœuvres d'aujourd'hui prévalent.

A la page 174. Le 4 *Avril* 1774. On ne peut nier que depuis que les Sieurs *Gariniés*, *Gossec* & *le Duc* président au concert spirituel, il ne soit dirigé avec plus d'intelligence & de goût : il y regne surtout une grande variété dans le choix des ouvrages & des gens à talens qu'on y employe. Cependant la froideur de ce spectacle en éloigne toujours beaucoup de gens qui veulent du mouvement & de la scene pour y suppléer un peu. On a imaginé de donner quelques *oratorio* dans cette quinzaine. C'est ce qui a eu lieu lundi 28, où l'on a exécuté *Samson*, qu'on a ridiculement appellé sur l'affiche *oratoire françois*. Quoi qu'il en soit, cet *oratorio* est pris, quant aux paroles, de l'opéra de Mr. de *Voltaire*, intitulé de ce nom. Ainsi voilà encore une scene où n'avoit jamais paru ce poëte universel, qui lui a procuré un nouveau triomphe ; graces, il est vrai, à la musique du Sieur de *Mereau*, organiste de St. *Sauveur*. Ce compositeur, qui avoit déja donné aux Italiens *la ressource comique*, où l'on avoit remarqué beaucoup de talent, en développe encore plus dans cet ouvrage. La musique en est grande, noble, majestueuse, pittoresque : elle a produit un merveilleux effet, & l'on exécute demain pour la troisieme fois dans la même semaine ce morceau qui a attiré beaucoup d'amateurs. La Demoiselle *Larrivée*, les

Sieurs *le Gros* & *Beauvalet* s'y distinguent pour l'exécution. Ce nouveau genre de spectacle ayant pris, on annonce *le sacrifice d'Abraham.*

A la page 175. Le 5 *Avril* 1774. Quoi qu'il y ait déja dans ce pays-ci de très grandes entraves pour l'impression des ouvrages, on vient d'en mettre une nouvelle qui gêne beaucoup les auteurs & dont ils gémissent. Autrefois, quand le manuscrit étoit signé d'un Censeur, il ne souffroit plus aucun retard pour l'impression, &, dès qu'il étoit imprimé, il étoit mis en vente sans autre cérémonial. Cette premiere approbation ne suffit pas aujourd'hui; il faut que l'ouvrage imprimé soit encore revu & subisse un second examen. La raison est que plusieurs auteurs éludoient la censure, en restituant souvent des endroits rayés ou proscrits par l'approbateur; que d'ailleurs on distingue bien plus nettement un livre imprimé; que l'attention n'étant plus fatiguée à débrouiller une minute informe & mal écrite, se porte toute entiere sur le sens des choses. On compte éviter ainsi la contradiction qui arrivoit quelquefois de voir un ouvrage se vendre publiquement pendant quelque tems avec toutes les formalités requises, & proscrit ensuite par un Arrêt du Conseil. Mais cela effraye les auteurs & plus encore les imprimeurs, qui courent risque d'être arrêtés dans le débit d'un ouvrage dont l'édition entiere peut ainsi rester à leurs frais.

Cela tend fourdement à la destruction de la littérature, & à introduire l'ignorance par degrés, suivant les principes du despotisme.

A la page 177. Le 5 *Avril* 1774. Le succès de l'*Oratorio* de *Samson* a excité les compositeurs. Le Sieur *Cambini* a donné lundi *le sacrifice d'Abraham*, dont la musique a fait aussi sensation parmi les connoisseurs ; malheureusement il a voulu composer les paroles qui ne répondent pas au reste.

A la page 177. Le 5 *Avril* 1774. M.M. les Trésoriers de France ont forcé les Entrepreneurs de la nouvelle place aux veaux dont on a parlé, de donner à toutes les rues qui y correspondent trente pieds de largeur, au lieu de vingt-quatre.

A la page 177. Le 6 *Avril* 1774. Mr. le Baron de *Bon*, Ministre Plénipotentiaire du Roi à Bruxelles, est rappellé, & Mr. le Vicomte d'*Adhemar* le remplace. C'est celui qui voyageoit en Russie & dont on a déja parlé, qui donnoit dans ce pays-là le ton pour les modes & les fêtes, & qui étoit admiré de tout le monde, excepté de l'Impératrice. On présume que la cour aura été contente de ce petit essai, & va donner lieu à ce Seigneur, en le revêtant d'un caractere, de développer ses talens en politique.

A la page 178. Le 7 *Avril* 1774. Le mercrédi saint le Châtelet a jugé par contumace le procès instruit contre le *Quidam*, agres-

ſeur de Mr. de *Saint Auban*, ſur le boulevard. Par la ſentence imprimée, mais non affichée ni même vendue, il conſte que ce *Quidam* étoit le Baron de *Chargey*, neveu de Mr. de *Bellegarde*, condamné à être rompu vif, comme atteint & convaincu d'avoir tiré un coup de piſtolet à ſon adverſaire; d'être enſuite venu ſur lui avec un coûteau de chaſſe affilé, pour le percer par derriere, & d'avoir tiré un ſecond coup de piſtolet qui a manqué. Cette ſentence doit s'exécuter en effigie après la quinzaine à la barriere du Temple, lieu où le délit s'eſt commis.

A la page 178. Le 7 *Avril* 1774. Le Régiment des Gardes françoiſes a interrompu ſes nouvelles manœuvres pour reprendre les anciennes & ſe mettre en état de paſſer la revue devant le Roi, dans le tems & de la maniere d'uſage.

A la page 178. Le 7 *Avril* 1774. Les amateurs des ſpectacles forains, tels que ceux de *Nicolet* & d'*Audinot*, ſont dans de grandes tranſes; ils en craignent la ſuppreſſion. Il eſt queſtion d'impoſer ſur eux le quart des pauvres. Ces hiſtrions ont fait des difficultés, & l'on s'en eſt prévalu pour les menacer d'une extinction totale. Les autres ſpectacles ne feroient point fâchés de cette deſtruction, & leurs partiſans & protecteurs appuient la querelle. On croit cependant qu'avec la rétribution demandée, ils en ſeront quittes.

A la page 178. Le 8 *Avril* 1774. Le Sieur *Torré* a rouvert son Wauxhall sur le Boulevard le lundi 4 de ce mois. La beauté du tems l'avoit déterminé à prématurer cette cérémonie. Malheureusement il a changé depuis & son spectacle n'a pu être brillant. Le Colysée menace aussi par des affiches de rouvrir encore cette année: on ne peut concevoir l'obstination des entrepeneurs à se ruiner pour fatiguer le public d'un monument qui lui déplaît.

A la page 178. Le 8 *Avril* 1774. On veut que le résultat des conférences des Maréchaux de France & autres Officiers-généraux assemblés pour l'examen des différens systêmes d'artillerie, ait été, comme on l'avoit annoncé, de prendre un parti mixte; c'est-à-dire, de fabriquer les canons pour les sieges suivant les principes de Mr. de *Valiere*, & ceux de campagne suivant les principes de Mr. de *Gribeauval*.

A la page 178. Le 8 *Avril* 1774. Suivant les dernieres lettres de Petersbourg, le Sieur *Diderot* prend de plus en plus auprès de l'Impératrice des Russies: cette auguste Souveraine ne peut se passer de lui, & l'on doute qu'elle se détermine à le laisser revenir, comme il l'avoit annoncé. Il est vrai que le surplus de sa cour goûte peu ce Philosophe, & qu'en général il n'a d'agrément que dans la société de la Czarine, qui dépose pour lui toute la majesté du trône.

A la page 178. Le 9 *Avril* 1774. *Considérations politiques & philosophiques sur les affaires présentes du Nord, & particuliérement sur celles de Pologne.* Tel est le titre d'une nouvelle brochure, après laquelle courent les politiques de ce pays-ci. Quoique les malheurs de cette république infortunée y soient décrits avec autant de force que d'étendue, l'auteur s'y exprime avec beaucoup de modération contre les Puissances co-partageantes, auxquelles il prodigue même des éloges. Il ne peut dissimuler surtout les vexations inouïes dont les Russes ont opprimé les Polonois, mais il rejette tout sur le compte de l'abus du pouvoir des chefs & prétend que la Czarine a ignoré les horreurs dont ils se sont rendus coupables.

L'objet principal de cet ouvrage est de disculper le Roi des reproches qu'on lui fait sur son indolence & son inertie. L'écrivain certifie que ce Monarque a fait tout ce qu'il pouvoit faire; ce qui est lui supposer une grande impuissance. Du reste, on y trouve des détails instructifs sur le gouvernement de Pologne, sur les abus qui en étoient inséparables, & la conclusion naturelle est la nécessité d'une réforme, ou même d'une refonte de la constitution vicieuse de la république.

A la page 179. Le 10 *Avril* 1774. On dit que Mr. le Contrôleur-général a fortement à cœur de consommer la construction du Louvre; qu'il visitera par lui-même les

travaux; qu'il piquera de tems en tems les ouvriers, &, qu'au moment où l'on s'y attendra le moins, *on espere le voir sur l'échaffaud.*

A la page 179. Le 11 *Avril* 1774. Comme on persiste toujours à vouloir transférer les Fermes à la Bibliotheque du Roi, qui doit aller au Louvre dans quatre ans, si le projet de Mr. l'Abbé *Terrai* s'effectue, & que la Compagnie des Indes qui sert de Bourse aujourd'hui, feroit englobée dans les nouveaux arrangements; on parle de construire une Bourse à l'ancien hôtel de la monnoye, ce qui la mettroit au centre du commerce & de la capitale.

A la page 179. Le 11 *Avril* 1774. On ne saura gueres le résultat des différentes conférences qui se tiennent chez les Maréchaux de France qui y président, que par les Ordonnances du Ministre lorsqu'elles paroîtront; savoir, celle concernant l'Infanterie rendue d'après le résultat des sessions tenues chez Mr. le Maréchal Duc de *Biron*: celle concernernant la Cavalerie & les Dragons, d'après les assemblées tenues chez Mr. le Maréchal Prince de *Soubize*, & celle concernant les Milices & Garde-côtes, d'après les résolutions prises chez le Maréchal Duc de *Richelieu.*

A la page 180. Le 13 *Avril* 1774. Les répétitions de l'opéra du Chevalier *Gluck* ont été si tumultueuses, même les particulieres,

que les Directeurs avoient pris le parti de demander au Duc de la *Vrilliere* un ordre pour n'y recevoir personne : quant aux générales, celle du lundi a été plus nombreuse encore, s'il est possible, que celle du samedi ; & cela n'a point empêché ni troublé l'exécution, qui s'est faite avec la plus grande précision. Dans la repétition du samedi on avoit disposé une loge grillée, où tout le monde veut que soit venu Madame la Comtesse *Dubarri*.

A la page 180. Le 13 *Avril* 1774. Le Conseil des Maréchaux de France & des Officiers-généraux dont on a parlé concernant l'Artillerie, a aussi fini & arrêté ses délibérations, & le Ministre de la guerre se dispose en conséquence à faire paroître une nouvelle Ordonnance qui réformera celle de 1772, & par laquelle on reviendra à ce qui avoit été réglé en partie en 1765 sous le Ministere de Mr le Duc de *Choiseul*.

A la page 180. Le 13 *Avril* 1774. Tout le monde étoit dans l'attente de la premiere représentation de l'opéra d'*Iphigenie*, qui devoit avoir lieu hier : une extinction de voix survenue dans la nuit au Sieur *Larrivée*, Acteur essentiel faisant le rôle d'*Agamemnon*, l'a empêché de pouvoir jouer, & à une heure & demie on a affiché à la porte de l'Académie royale de Musique un avis, par lequel on annonçoit qu'il *n'y auroit point d'opéra aujourd'hui mardi* 12, *conformément aux ordres du Roi* ; cequi a fort scandalisé le public attroupé. On

prétend: 1. que les Directeurs devoient être préparés à un pareil accident qui arrive souvent, & avoir un acteur prêt à doubler le Sieur *Larrivée*: 2. qu'au cas où l'acteur ne voudroit pas souffrir ce changement, en quelques heures de tems il devoit leur être possible de substituer la représentation de quelques fragmens, &c.

On a tout de suite dépêché un courier à Madame la Dauphine, qui devoit honorer le spectacle de sa présence, pour la prévenir du contretems; mais cette Princesse s'étant destinée à venir à Paris, s'y est rendue & s'est promenée sur les Boulevards avec Mr. le Dauphin, Mr. le Comte & Madame la Comtesse de *Provence*.

A la page 181. Le 14 *Avril* 1774. La cupidité des acteurs de la comédie françoise les a excités à multiplier encore leurs petites loges. Ils en ont ajouté cinq de chaque côté sur le théâtre & deux dans le parterre; ce qui le rétrécit beaucoup & gênera infiniment la sorte de public qui le compose & dont les histrions font peu de cas, sans le Sieur *le Kain*, qui regrette toujours le fauxbourg St. Germain à raison du parterre d'alors, dont il prisoit fort les critiques & les éloges.

A la page 181. Le 14 *Avril* 1774. On a exécuté hier sur le Boulevard à la porte du Temple la sentence du Châtelet rendue le 29 Mars contre le *Quidam*, reconnu pour être le Baron de *Chargey*: on y relate les détails

du

du crime d'assassinat à main armée qu'on lui impute envers Mr. de *Saint Auban*, &, par une publicité affectée qu'on donne à ce châtiment, en vendant la sentence qu'on avoit assuré ne devoir pas l'être, on ôte à sa famille la consolation de voir ensévélie dans le silence cette funeste aventure.

A la page 181. Le 14 *Avril* 1774. Les Sieurs *Nicolet* & *Audinot* sentant l'impossibilité de se refuser à la rétribution qu'on leur demande pour le quart des pauvres, & craignant le malheur plus grand d'une cessation absolue, ont pris le parti de passer par tout ce qu'on a voulu & leur spectacle vient de se rouvrir.

A la page 182. Le 16 *Avril* 1774. Ce livre clandestin qui a si fort scandalisé les artistes, & que l'auteur a été obligé de supprimer dès sa naissance, au point qu'il y en a très peu d'exemplaires dans le public, est intitulé *Dialogues sur la Peinture*, avec des Notes. Il est divisé en neuf Dialogues. Les interlocuteurs sont Milord *Lytleton*; Monseigneur *Fabretti*, Prélat Romain, & le Sieur *Remi*, Marchand de tableaux. On voit d'abord que ce cadre, nullement neuf, est le même que celui dont s'est servi l'auteur d'une petite brochure sur le Sallon dernier, dont on a rendu compte. Celle-ci traite aussi en grande & très grande partie le même objet.

Le premier Dialogue roule sur les tableaux saints, présentés au public dans la derniere

exposition. Le second, sur les autres grands tableaux d'histoire. Le troisieme, sur les tableaux de genre. Le quatrieme, sur les peintres de portraits. Le cinquieme, sur les sculpteurs. Le sixieme, sur les graveurs & les dessins. Le septieme, sur les manœuvres entre les peintres, les brocanteurs & marchands d'estampes. Le huitieme contient des vues pour remédier aux abus, & pour réunir l'Académie d'Architecture à celle de Peinture & Sculpture. Le neuvieme renferme une critique des monumens de nos Architectes modernes.

L'éditeur dans un Avis annonce que ces Dialogues sont détachés d'une nombreuse collection qui contient un Cours complet des séances de ces étrangers dans nos Académies, Théâtres, Bibliotheques, Cercles &c. & qu'on est en état de fournir la suite, toujours enrichie de Notes, supposé que cet ouvrage plaise.

A la page 182. Le 16 *Avril* 1774. Il ne paroît pas que le livre des Dialogues sur la Peinture soit d'aucun des artistes auxquels on l'a successivement attribué, ni même d'aucun artiste; mais d'un homme très versé dans les arts, très répandu parmi ceux qui les professent, très au fait de tous les procédés, & en outre, homme de lettres plein de goût & de jugement. Une grande connoissance de l'antique l'a rendu très sévere sur les productions modernes: cependant, quoiqu'il critique

nos Peintres, nos Sculpteurs, nos Graveurs, nos Dessinateurs, nos Architectes les plus estimés, il leur rend justice, quand il le faut. Son acharnement contre Mr. *Pierre*, le premier Peintre du Roi, sur lequel il revient particulierement, est motivé; il en rend raison. Outre qu'il le regarde comme un des principaux corrupteurs du bel art de la peinture parmi nous, il lui reproche son empire despotique envers ses confreres; la maniere insolente & barbare dont il traite les jeunes gens & étouffe ainsi les talens dès leur naissance.

Quoique l'écrivain ne s'étende pas autant sur l'Architecture, & que les coryphées de cet art prétendent qu'il ne connoisse pas cette partie aussi bien que les autres; ce qu'il en dit est d'un goût juste, sûr, précis & lumineux, & fait voir qu'il en diroit beaucoup plus, s'il vouloit.

Quant au style, s'il n'est pas toujours correct, s'il y a quelques expressions impropres, quelques mots populaires, quelques pensées recherchées, entortillées; il est en général simple, naturel, & dans le genre du Dialogue: les interlocuteurs sont bien choisis, parlent convenablement à leur qualité, & ce livre est, sans contredit, le meilleur aujourd'hui pour avoir une idée vraie de l'état actuel des arts en France.

A la page 184. Le 17 *Avril* 1774. L'opéra d'*Iphigénie* suspendu pendant huit jours

doit enfin avoir lieu le mardi 19. On compte toujours que Madame la Dauphine honorera le spectacle de sa présence.

A la page 184. Le 18 *Avril* 1774. L'Académie des Sciences a été agitée d'une grande fermentation, il y a peu de tems. Elle avoit élu pour Adjoint Mr. *Vicq d'Azyr*, Médecin Consultant de Monseigneur Comte d'*Artois*, & suivant son usage avoit fait part de l'élection au Ministre ayant le département de Paris, pour obtenir la confirmation de S. M. La lettre étoit venue; mais avec la clause que le Sieur *Boerhave* fût nommé Adjoint surnuméraire. Cet acte de despotisme a révolté l'Académie; elle a nommé une Députation vers le Duc de la *Vrilliere* pour lui représenter combien ce coup d'autorité blessoit les privileges de la compagnie. C'est le Chevalier d'*Arcy* qui a porté la parole & l'a fait avec beaucoup de force & d'énergie: le Ministre s'est rendu, mais n'a point voulu avoir le démenti. On est convenu qu'il retireroit la premiere lettre, qu'il en écriroit deux autres, l'une portant la confirmation de l'élection du Sieur *Vicq* d'*Azyr* purement & simplement par S. M.; l'autre, où le Roi marqueroit son intention que le Sr. *Boerhave* fût nommé à une place de Surnuméraire adjoint: ce qui a été fait, & l'on s'est contenté en cela, comme en beaucoup de choses, de sauver la forme de part & d'autre, puisqu'au fond les choses sont restées les mêmes.

A la page 184. Le 18 *Avril* 1774. Tout se dispose pour la prochaine entrée à Paris de Mr. le Comte & de Madame la Comtesse d'*Artois*; elle doit avoir lieu à la fin de ce mois-ci, ou au commencement de l'autre.

A la page 184. Le 18 *Avril* 1774. Le baptême d'un Juif fait à la paroisse de St. Eustache la semaine derniere a produit un spectacle édifiant pour la religion & cette cérémonie a attiré beaucoup de monde. On exalte le zele du curé, auteur de la conversion.

A la page 184. Le 18 *Avril* 1774. La cabale qui se fomentoit sourdement contre le Chevalier *Gluck* commence à se développer davantage: elle a profité de la suspension de son opéra pour se fortifier, se combiner, & l'on s'attend à de grands événemens dans cette partie, à des critiques vives, à des escarmouches, à des combats littéraires, qui feront rire les gens dénués de tout esprit de parti.

A la page 185. Le 20 *Avril* 1774. Mr. de *Voltaire*, dans une lettre particuliere à un de ses amis qui lui avoit fait l'éloge de l'Epitre de Mr. de *Shwaloff*, & lui en parloit comme d'un ouvrage auquel il le soupçonnoit avoir eu part, s'échauffe à cette occasion & prétend qu'il n'est pas assez impertinent pour se louer ainsi lui-même; qu'elle est toute entiere du Chambellan de l'Impératrice: qu'il est un prodige pour l'esprit, les graces, la philosophie. Il ajoute que l'Impératrice des Russies écrit en prose aussi bien que ce Seigneur en vers, que le Roi

de Prusse cause l'admiration de tous les François qui le lisent. Il finit par demander à qui l'on doit attribuer ces progrès étonnans de notre langue chez les étrangers; *est-ce aux Enigmes du Mercure*? ajoute-t-il. On voit que, s'il se défend d'un côté de se louer lui-même, il le fait d'un autre d'une façon adroite, il est vrai, & par insinuation seulement. Au reste, tous ces dits & contredits du Philosophe de Ferney sont si communs, qu'on peut facilement ajouter foi aux uns & aux autres. Il est constant que le Russe lui avoit adressé une Epitre; mais que Mr. de *Voltaire* lui a tellement corrigé son thême, qu'il n'est pas resté un vers du premier.

A la page 187. *Le 24 Avril* 1774. Le château que se fait élever Madame la Comtesse *Dubarri* dans l'avenue de Versailles, à côté de la maison de *Binet* qu'elle a achetée, s'avance & sera construite pour le retour de Fontainebleau de cette année. Elle doit y établir un aumônier en titre: beaucoup de prêtres, de curés de campagne, d'abbés de cour briguent cet honneur.

A la page 187. Le 24 *Avril* 1774. Extrait d'une lettre de Toulon du 16 Avril 1774. On avoit le projet d'établir ici une Forme, c'est-à-dire un bassin-pierre, communiquant à la mer par des portes qu'on ouvre & qu'on referme, pour y faire entrer les vaisseaux qu'on veut radouber & les faire ressortir; on n'avoit pu réussir. Feu Mr.

Laurent envoyé dans ce Port par le Duc de *Praslin*, avoit échoué à cause des sources qu'on avoit rencontrées dans l'endroit choisi, & des frais énormes qu'il en eût coûté pour les dessécher ou les détourner. Mr. de *Boynes* qui s'occupe de toutes sortes de projets d'amélioration, a donné ordre au Sieur *Groignard*, Constructeur de la Marine, rempli de talens, même pour le génie civil, d'examiner de nouveau la possibilité de l'entreprise. Celui-ci a imaginé de construire une forme en bois, de la lancer à la mer comme un vaisseau, de l'arrêter en un endroit convenable, de la revêtir ensuite de maçonnerie, d'y faire des portes &c. On a représenté que cette invention seroit très dispendieuse, qu'il y faudroit du bois de quoi construire deux gros vaisseaux. Le Ministre curieux de signaler son administration par des innovations brillantes & utiles, a voulu qu'on passât outre, & l'on va travailler à l'exécution.

A la page 188. Le 25 *Avril* 1774. Mr. l'Abbé de *Lille* est prêt depuis longtems, c'est-à-dire a composé son discours de réception & sollicité la compagnie de prendre jour pour sa réception. Mais ces Messieurs retardent & l'on craint que la mort de l'Abbé *la Ville* ne soit un nouvel obstacle. Comme par cette mort, Mr. *Suard* occupe de droit la place du défunt, puisqu'il avoit été élu de la même maniere que le premier; on propose, pour la singularité du fait, de reculer

encore la réception de l'abbé de *Lille*, jusqu'au délai de quarante jours établi à l'Académie Françoise pour la nomination du successeur à la vacance d'un fauteuil; &, quand le second sera élu, de les recevoir tous deux ensemble.

A la page 188. Le 26 *Avril* 1774. Il est décidé que l'entrée de Mr. le Comte d'*Artois* & de son auguste compagne aura lieu le mercrédi 4 Mai. Quoique leurs carosses de cérémonie ne soient pas prêts, l'impatience du Prince ne lui a pas permis d'attendre ce tems; ce qui auroit retardé la fête jusques à la fin du mois.

A la page 189. Le 27 *Avril* 1774. La fureur du public ne se rallentit point, malgré les partisans de la vieille musique qui se déchaînent contre l'opéra d'*Iphigenie*. On doit y faire des améliorations dans les parties foibles, telles que les décorations & les ballets. Vendredi prochain on change le dénouement, qui sera exécuté avec tout le merveilleux que comporte ce spectacle. *Diane* interviendra & terminera suivant le récit consacré par la fable. La Demoiselle *Heinel* & le Sieur *Dauberval* qui n'avoient point encore paru, doivent danser, & l'on répand le bruit que Madame la Dauphine doit venir revoir cet opéra embelli de tous les accessoires en question.

A la page 189. Le 28 *Avril* 1774. Mr. le Dauphin & Madame la Dauphine, Mr. le Comte & Madame la Comtesse de *Provence* sont

venus

venus mardi dernier se promener sur les boulevards; ce qui avoit d'abord fait croire qu'ils étoient attirés par l'opéra. On observe en général que ces jeunes Princes & Princesses s'amusent peu à la cour. On a vu dimanche dernier avec étonnement, au grand couvert, Mr. le Dauphin dormir à table à côté du Roi son grand-papa, qui s'en est apperçu & l'en a plaisanté avec bonté.

A la page 189. Le 29 *Avril* 1774. Le Sieur *Dauberval* n'a pas manqué de témoigner sa reconnoissance envers Madame la Comtesse *Dubarri* dans une lettre encore fort rare, mais dont il transpire des copies: on y remarque la même aisance, la même familiarité qu'on a déja trouvées dans celle qu'il lui a écrite à l'occasion du mariage que cette Dame vouloit contracter du danseur avec Mlle. *Dubois*. Cette nouvelle Epitre sur la quête que l'illustre protectrice a bien voulu faire en faveur de cet homme à talent, est conçue ainsi.

MADAME!

„ Quelles obligations ne vous ai-je pas, & comment les reconnoître! Investi, couvert, accablé de vos bienfaits, je viens d'éprouver de votre part une faveur unique & dont il n'est aucun exemple en France, à l'égard d'un simple homme à talent. J'étois abîmé de dettes: l'inconduite trop ordinaire dans notre état; la dissipation dans laquelle nous vi-

vous ; le luxe où nous entraîne la société brillante qui nous recherche ; le gros jeu, devenu un besoin général, étoient les causes naturelles de mon dérangement. Cela me donnoit peu de droit à l'indulgence publique. Aussi tourmenté par mes créanciers, ne sachant comment les satisfaire, j'avois pris le parti de m'expatrier, d'aller en Russie où l'on m'appelloit & dont le ciel, tout rigoureux qu'il soit, auroit eu pour moi moins d'inclémence. Vous n'avez point voulu, Madame, qu'une terre étrangere s'enrichît d'une perte bien foible sans doute & que vous avez daigné exagérer : vous avez prétendu qu'il seroit honteux que pour cinquante mille francs on laissât partir un danseur aussi précieux (ce sont vos termes, & je rougirois de les rapporter si l'on pouvoit être modeste, honoré d'un suffrage comme le vôtre) ; mais ce qui feroit tourner une tête plus forte que la mienne, c'est votre empressement à faire participer la cour entiere au rétablissement de ma fortune : assurément vous pouviez seule me sauver du naufrage ; c'eût été un filet d'eau échappé d'un grand fleuve : il eût été plus doux pour mon cœur de n'avoir qu'une protectrice... Que dis-je ! je n'en ai qu'une en effet, & c'est à vous, Madame, que je dois rapporter les bontés de tant d'illustres personnages. Vous avez prétendu que tous, étant mes admirateurs, devoient concourir à me garder : vous avez établi une souscription, & vous sembliez n'ouvrir votre porte, qu'en

proportion du zele qu'on mettoit à s'y inscrire : c'étoit une véritable taxe dont vous gréviez ceux qui vous venoient rendre leurs hommages.

Autrefois Madame la Marquise de *Pompadour*, cette femme charmante qui vous a dévancée dans la carriere brillante où vous entrez, que les arts ont rendue immortelle, parce qu'elle les a toujours accueillis & soutenus, fit faire une loterie pour *Geliotte* (ancien chanteur de l'opéra); on a donné des bals pour *Grandval* (ancien acteur de la comédie françoise); une représentation pour *Molé* (acteur actuel de la comédie françoise) : grands hommes, infiniment supérieurs à moi & par leur talent & par l'excellence à laquelle ils l'ont porté. Il vous étoit réservé, Madame, d'envisager ma perte comme une calamité générale, & d'avoir recours, pour me conserver, à un de ces impôts extraordinaires, que le Patriotisme alarmé s'empresse de payer à l'envi. Mon dévouement plus absolu que jamais à vos amusemens est la seule maniere dont je puisse vous témoigner ma reconnoissance. C'est aux artistes, c'est aux gens de lettres à vous célébrer plus dignement. Qu'est-ce que le Génie ne doit pas attendre d'une Divinité aussi tutélaire, si vous daignez faire tant de choses à l'égard d'un homme à talent, uniquement recommandable par le bonheur qu'il a de contribuer à vos plaisirs? Déja la Peinture, la Sculpture, la Gravure se sont disputé la gloire

de transmettre à l'Europe étonnée les graces séduisantes de votre figure ; déja les Muses vous ont couronnée de leurs guirlandes ; déja le Patriarche de la Littérature, le Prince de nos Poëtes & de nos Philosophes, le Vieillard de Ferney, s'est abaissé à vos genoux (On connoît la Lettre de Mr. de *Voltaire* à Madame la Comtesse *Dubarri*, publiée au mois de Juillet dernier) & vous a, en sa personne, rendu les adorations & du Parnasse & du Portique. Puisse son exemple encourager ceux dont le respect captivoit la langue ! Qu'il s'éleve un concert général de vos louanges, & que le Sceptre des Arts & de la Philosophie, tombé des mains de la Marquise adorable qu'ils pleurent encore, passe dans vos mains & leur rende en vous une autre Minerve !

Je suis avec un profond respect, &c.

Paris ce 10 Avril 1774.

A la page 191. Le 1 *Mai* 1774. C'est au jeudi 5 Mai qu'est fixé la réception de l'abbé de *Lille*. Celui-ci a insisté pour avoir une Séance à lui seul, & pouvoir lire, comme on l'a dit, un ou deux chants de la traduction en vers du poëme de l'*Eneïde*.

A la page 192. Le 2 *Mai* 1774. Mr. le Chevalier de *Faucault*, Major des ville & château de Nantes, répand une réponse en date du 9 d'Avril, au Mémoire de Mr. de *Menou*, Lieutenant pour le Roi desdites ville &

château. Il prétend que ce n'est que d'après l'avis de Jurisconsultes éclairés qu'il s'est cru bien fondé à exercer contre son adversaire une action de dommages intérêts, & que celui-ci, bien loin d'avoir prouvé qu'il n'avoit point eu de part aux procédures criminelles dirigées contre le Chevalier de *Foucault*, a fait tout le contraire; qu'en publiant l'histoire des différends qu'il lui a suscités dans l'exercice de sa place, en imprimant les lettres dans lesquelles il portoit ses plaintes, il a rendu publiques les preuves de son animosité contre l'accusé; il a donné à sa propre conduite des motifs que celui-ci ne pouvoit que soupçonner; qu'enfin le calomniateur dans cette affaire malheureuse est celui qui, s'enveloppant du manteau de la discrétion, ou plutôt des ombres de la fraude, a voulu se ménager l'impunité, en cachant la main dont il portoit les coups les plus funestes à l'honneur d'un officier décoré du prix de vingt-huit ans de service; qui fait imprimer dans la Gazette de Leyde un faux avis; & qu'ainsi le Chevalier de *Foucault* est justement fondé à demander une réparation éclatante contre Mr. de *Menou*, & cinquante mille francs de dommages intérêts.

A la page 192. Le 2 *Mai* 1774. On annonce un *Dialogue de Pegase avec un Vieillard*, en vers, nouvelle facétie de Mr. de *Voltaire* qui est encore très secrette. On dit Mr. l'abbé *Terray* furieux des trois vers suivans, qu'il

regarde comme une ironie sanglante, un reproche de son peu de goût pour les arts:

Monsieur l'abbé *Terray* pour le bien du royaume,
Préfere un laboureur, un prudent économe,
A tous nos vains écrits qu'il ne lira jamais...

A la page 192. Le 4 *Mai* 1774. On a fait, à la Bourse une enceinte, espece de sanctuaire, où les agens de change peuvent seuls pénétrer pendant l'heure des Négociations: l'entrée en est gardée, &, quand on veut parler à l'un d'eux, on est obligé de le demander & il sort. On a voulu prévenir par là les manœuvres d'une quantité de courtiers, d'apprentifs courtiers, de crocs & d'escrocs, qui profitoient des instructions que pouroient avoir les agens pour monopoler & faire tomber les effets à vil prix. Au reste, cet endroit n'est pas d'une grande utilité dans le moment, où la place est dans une inaction presque absolue par l'état fâcheux de Sa Majesté.

A la page 192. Le 5 *Mai* 1774. Rien de plus plaisant que de voir l'auteur de la Gazette Ecclésiastique dans sa feuille du 25 Avril reprocher au Sieur Marin d'être trop Philosophe. C'est à l'occasion de la sienne du 4 Avril, où celui-ci prétend qu'un goût inné pour la liberté est l'attribut des Peuples du demi-continent septentrional de l'Amérique. On sait que les Philosophes au contraire lui reprochent d'être trop simple, trop crédule,

de remplir son Journal de contes populaires, & surtout d'être un fauteur ardent du despotisme. Ainsi cet animal amphibie, proscrit également de tous les partis, devient odieux même au gazetier ecclésiastique & sera désormais obligé de se suffire à lui-même.

A la page 193. Le 7 *Mai* 1774. La requête présentée au Roi & à Nosseigneurs de son Conseil par la Dame *Romain* & le Sieur *Dujonquay* en cassation de l'Arrêt rendu contre eux le 3 Septembre par le Parlement de Paris, quoiqu'extrêmement volumineuse, est si bien faite, qu'on ne peut en rien retrancher sans ôter aux faits ou aux preuves leur développement, & aux raisonnemens quelque chose de leur force ou de leur clarté.

Après un début oratoire, mais court, où Maître *Drou* résume tout le fond de l'affaire, & annonce le courage qu'il lui a fallu pour entreprendre une défense dont il prévoyoit les dangers, pour braver les orages qui pouvoient s'élever sur sa tête & franchir les abîmes entr'ouverts sous ses pas; il retrace en détail l'historique de cet étrange procès, de ce qui l'a précédé & suivi. Quoiqu'il emprunte beaucoup de choses des Avocats qui ont éclairci la matiere avant lui & démontré jusques à l'évidence l'innocence de ses cliens & la justice de leur cause, il y en ajoute une infinité d'autres, & surtout la liberté qu'il a vraisemblablement eue de visiter les pieces secrettes du procès, lui a fourni une quantité d'argumens

victorieux tirés des dépositions, recolemens, confrontations; ensorte que cette requête est devenue un chef-d'œuvre de logique.

A la page 195. Le 11 *Mai* 1774. A la mort du Roi, tous les Grands qui étoient auprès de la feue Majesté, ne pouvant approcher de la nouvelle à cause de la maladie pestilentielle dont ils avoient pompé l'air, ont été, suivant l'usage, se faire écrire seulement chez le Roi actuel. Mr. le Duc de la *Vrilliere* est allé chez Madame la Dauphine devenue Reine, & de laquelle il a pu approcher, cette Princesse ayant eu la petite vérole, pour demander les ordres de S. M. ou ceux que le Roi voudroit lui donner par elle: la Reine lui a répondu qu'elle n'en avoit aucun à lui intimer, ni de son chef, ni de celui de son auguste époux. Le Roi est monté en carosse sur le champ, & tout le monde a crié *vive le Roi.*

Quoiqu'il n'y eût aucun ordre donné, le Roi ayant jugé à propos que toute la famille royale fût rassemblée en ces jours de douleur commune, la cour entiere s'est rendue à Choisy. Mesdames sont dans le petit château, & le Roi & ses freres sont dans le grand.

Mr. le Duc d'*Orléans* ayant continuellement résidé auprès du feu Roi, n'a pu rendre ses hommages au nouveau. Il est à Saint Clou pour neuf jours. Tous les Ministres par la même raison sont dispersés & l'on ne croit pas qu'il y ait de Conseil avant ce tems-là.

A la page 195. Le 11 *Mai* 1774. Madame *Dubarri* qu'on avoit dit fauſſement ſortie de Ruel y eſt encore; mais on ne préſume pas qu'elle puiſſe y reſter longtems : on croit qu'elle y attendra les ordres du Roi. Au reſte, ſa douleur ne l'a point diſtraite de ſon goût pour le luxe & la vie molle, au point que, ne ſe trouvant point aſſez bien couchée dans le lit de la Ducheſſe d'*Aiguillon*, elle a envoyé chercher ſon lit de Verſailles.

Ce nom étoit devenu depuis ſa retraite de la cour en ſi grande horreur, que la jeune Marquiſe *Dubarri* (Mlle. de *Fumel*) voyant combien ce mépris public influoit ſur elle-même, avoit pris le parti de faire ôter la livrée à ſes gens. On ſait qu'elle a toujours repugné à cet hymen auquel elle a été ſacrifiée; ce qui la rend véritablement à plaindre.

A la page 195. Le 11 *Mai* 1774. Le cadavre du Roi s'eſt trouvé tellement infect qu'aucun chirurgien n'a oſé en faire l'ouverture. On croit qu'on y a mis ſur le champ de la chaux vive, puis il a été revêtu d'un cercueil de bois de cedre, de plomb enſuite, &c.

Le palais eſt doublement infecté & du cadavre du feu Roi & de la multitude d'odeurs & de parfums que depuis douze jours chacun des courtiſans portoit ſur lui, dont eſt réſulté un pot-pourri plus affreux que l'odeur fétide de la maladie peſtilentielle de Sa Majeſté.

A la page 195. Le 11 *Mai* 1774. Le corps

du feu Roi ne reſtera que juſques au jeudi ſoir à Verſailles : il doit être transféré tout de ſuite à *S^t. Denis*, avec quelques gardes du corps.

On a pris aujourd'hui *le deuil de décence*, en attendant que tout ſoit diſpoſé pour le grand deuil qui doit avoir lieu dimanche.

A la page 195. Le 12 *Mai* 1774. On parle d'un porte-feuille remis par le feu Roi à Mr. le Prince de *Soubiſe* & dont la clef a été confiée par la feue Majeſté à Madame *Adelaïde*.

On parle d'un autre porte-feuille remis par *Louis XV* au Sieur de *la Borde*, ſon premier valet de chambre, pour ſuivre la deſtination qu'il lui a preſcrite. On croit qu'elle regarde la Comteſſe *Dubarri*, & les enfans naturels que laiſſe S. M., dont le nombre eſt conſidérable.

A la page 195. Le 12 *Mai* 1774. On ne peut ſavoir encore en qui le Roi mettra ſa confiance. Ce Prince, étant Dauphin, ne ſembloit avoir aucune affection décidée. On ſait qu'il eſt entouré aujourd'hui des perſonnages de la cour les plus méritans ; tels que Mr. le Comte *du Muy*, Mr. le Marquis de *Caſtries*, Mr. le Comte de *Périgord*, Mr. le Duc de *Noailles*. Mr. le Comte d'*Aranda*, Ambaſſadeur Extraordinaire d'Eſpagne, y eſt auſſi ; Mr. le Comte de *Mercy-Argenteau*, Ambaſſadeur de l'Empereur ; Mr. le Comte de *Laſcy*, &c.

A la page 195. Le 12 *Mai* 1774. Mr. le Prince de *Conti* étoit aux prieres de quarante heures, lorsqu'un courier est venu lui annoncer la mort du Roi. Ce Prince, dans l'excès de sa douleur, a tout de suite donné ordre de renfermer le Saint Sacrement au fond du Tabernacle, comme pour reprocher à Dieu l'inutilité des prieres qu'on lui faisoit. Le Peuple qui n'a pas saisi le sens de cette vivacité de S. A. Sérénissime, a été fort scandalisé de sortir sans bénédiction.

A la page 196. Le 13 *Mai* 1774. Le chapelier de Madame la Comtesse *Dubarri* dans ce moment-ci avoit cent chapeaux de commandés & cent bords pour ses gens; ce qui annonce qu'elle avoit cent hommes de livrée & donne une légere idée de sa dépense.

A la page 196. Le 13 *Mai* 1774. L'*Espagne littéraire* est un journal commençant qui pourroit être neuf, curieux & instructif. Malheureusement les entrepreneurs ne paroissent pas assez en fonds, & l'on juge qu'ils sont absolument dénués de correspondance dans ce royaume étranger. On voit qu'ils ont entre les mains cinq ou six livres anciens de cette nation, qu'ils dépecent alternativement & dont ils remplissent leurs feuilles. D'ailleurs il résulte de cette disette qu'il n'y a dans leur ouvrage aucune critique, & l'on sait qu'elle est l'ame de ces sortes d'écrits qu'elle aiguise par son sel. C'est Mr. de *la Dixmerie* qui

tient la plume en chef, quoiqu'il ne sache pas un mot d'espagnol.

A la page 196. Le 13 *Mai* 1774. Non seulement les spectacles, le wauxhall, le colysée & autres lieux se trouvent fermés en ce moment; mais avant-hier on a intimé aux jeux publics ordre de suspendre. Ce vuide oblige les oisifs de se livrer au seul amusement qui leur reste, la promenade. Saint Denis forme un point de repos qui excite aujourd'hui le concours général : le corps de S. M. n'a point passé par Paris, mais par le chemin de la révolte; quoiqu'il ne fît pas beau, & que cette marche se soit prolongée fort avant dans la nuit, une multitude de curieux s'est répandue sur la route : elle étoit bordée des plus brillans équipages.

A la page 196. Le 14 *Mai* 1774. Le Sieur de *la Borde*, un des premiers valets de chambre du feu Roi, homme de moeurs fort dissolues & le complaisant de Madame *Dubarri*, a été renvoyé, ou plutôt chassé; c'est le terme dont se servent les courtisans pour marquer le mépris du Roi envers lui; ce qui est assez vraisemblable d'après une anecdote rapportée anciennement de Mr. *le Dauphin* à son égard.

A la page 196. Le 14 *Mai* 1774. Le transport du cadavre royal a en effet eu lieu au jour indiqué & s'est fait avec une promptitude indécente & un dénuement presque ab-

ſolu de cérémonial. Les cabarets ſur la route étoient remplis d'ivrognes qui chantoient. On parle entre autres d'un très coupable qu'on vouloit expulſer & à qui l'on refuſoit de donner encore du vin : pour s'en débarraſſer, on lui diſoit que le convoi de *Louis XV* alloit paſſer : *Comment*, s'eſt-il écrié dans un délire puniſſable : „ *ce B***** là nous a fait mourir de faim pendant ſa vie, & à ſa mort il nous fera mourir encore de ſoif.*"

A la page 197. Le 15 *Mai* 1774. Ce qui rend la Comteſſe *Dubarri* plus odieuſe à la cour, c'eſt une anecdote qui paſſe pour certaine, & la fait regarder comme cauſe de la mort du Roi. On prétend que dans une partie de Trianon, où il étoit queſtion de diſſiper S. M. toujours frappée de la mort ſubite du Marquis de *Chauvelin*, de celle du Maréchal d'*Armentieres*, & bourrelée par les remords qu'avoit excités dans ſon cœur l'Evêque de Senez lors de ſon ſermon du jeudi ſaint, on s'apperçut que le Monarque avoit jetté des yeux de concupiſcence ſur la fille d'un menuiſier des environs ; qu'on avoit fait venir cette enfant encore novice, qu'on l'avoit décraſſée, parfumée & introduite ainſi dans le lit de S. M., pour qui ce morceau friand auroit été de dure digeſtion, ſi l'on ne l'eût aidé avec des confortatifs violens ; ce qui lui avoit effectivement été d'un grand ſecours & procuré plus de plaiſir qu'on n'en éprouve ordinairement à cet âge. On ajoute que cette

enfant, se sentant déja malade avoit eu beaucoup de peine à se prêter à ce qu'on en exigeoit & ne s'étoit rendue qu'intimidée par les menaces & aiguillonnée par l'espoir d'une fortune. On ignoroit qu'elle eût le germe de la petite-verole, qu'elle a communiquée au Roi & dont elle est morte avant lui.

A la page 197. Le 16 *Mai* 1774. On assure que la lettre de cachet adressée à Madame la Comtesse *Dubarri* n'est point dure; que S. M. y dit que des raisons d'Etat l'obligent de lui ordonner de se rendre en couvent, qu'il n'oubliera point qu'elle étoit honorée de la protection de son ayeul; &, qu'au premier Conseil on pourvoira à lui donner une pension convenable, si sa situation pouvoit en avoir besoin.

Cette générosité de *Louis XVI* est d'autant plus grande, que tous les courtisans savent que la favorite s'exprimoit très indécemment sur son compte: on en peut dire autant de la Reine qui auroit à la faire punir de propos encore plus outrageans: ces deux Majestés, à l'exemple de *Louis XII*, ne veulent point se ressouvenir sur le Trône des injures qui leur ont été faites avant d'y monter.

A la page 197. Le 17 *Mai* 1774. Depuis plusieurs années il n'y avoit point de premier Médecin du Roi. S. M. auroit voulu y nommer le Docteur *le Monnier* qu'elle aimoit & qui avoit le plus d'ancienneté; la Comtesse *Dubarri* y portoit le Docteur *Bordeu*, son

Médecin, qui même avoit l'honneur de tâter toutes les semaines le pouls de *Louis XV*. Suivant son usage, pour ne point faire d'injustice & ne pas occasionner de mécontentement à sa maîtresse, S. M. avoit laissé la place vacante. Par cette fatalité d'événemens qui regle ce monde, les deux concurrens ont été frustrés, & le Docteur *Lieutaud*, Médecin de Mr. le *Dauphin*, est devenu de droit premier médecin du Roi & le Monarque actuel l'a déclaré tel.

A la page 198. Le 18 *Mai* 1774. On fait un Quolibet sur la Comtesse *Dubarri*, qui rassemble les différentes époques de sa vie, en la faisant passer sur plusieurs ponts. On la fait partir du pont aux choux (sa naissance d'une cuisiniere) pour aller au pont neuf (son premier métier de racrocheuse) du pont neuf au pont au double (sa grossesse) de-là au pont au change (son amélioration de fortune) ensuite au pont marie (son mariage) de-là au pont royal (son élévation) enfin au pont aux dames (son exil).

A la page 198. Le 18 *Mai* 1774. Extrait d'une lettre de Choisy du 15 Mai 1774. S. M. aime beaucoup à marcher: Elle a fait une promenade à pied hors du château dans la campagne; elle a parlé de choses intéressantes & a déployé des connoissances étendues en fortifications, en génie: Elle s'est entretenue surtout de guerre; ce qui fait craindre que des projets belliqueux ne fermen-

tént dans sa tête; mais ils seront toujours dirigés par la sagesse & l'équité dont Elle fait profession.

En revenant dans le parc, S. M. a trouvé la Reine & les autres Princesses qui mangeoient du lait avec des fraises sur un banc; elle n'avoit voulu ni fauteuil ni chaise: tout le monde s'est réuni de bonne amitié. Rien de si ravissant que le spectacle de cette union, bien préférable à tout le faste d'une pompe asiatique.

A la page 198. Le 19 *Mai* 1774. On a fait une épitaphe abominable sur le feu Roi, qu'on conserve dans les anecdotes comme historique, elle peint la dissolution des mœurs sur la fin de son regne & l'austérité de celles qu'on espere voir renaître sous le regne actuel, d'après l'exemple du maître.

Quittez, la cour; partez c....,
Partez, m... & p...;
Ci gît *Louis*, quinze du nom,
Dit *le Bien-aimé* par surnom,
Et de ce titre le deuxieme,
Dieu nous préserve du troisieme!

Pour l'intelligence de cette épitaphe, il faut se ressouvenir que *Charles* avoit aussi été surnommé *le bien-aimé* avant sa démence.

A la page 198. Le 20 *Mai* 1774. On a retrouvé, dit-on, que l'enterrement de *Louis* XIV avoit

avoit coûté trois millions ; cette dépense auroit été aujourd'hui beaucoup plus considérable.

A la page 198. Le 20 *Mai* 1774. Sa Majesté a dû recevoir hier les Princes de son sang, les Ministres, les Ambassadeurs de famille, les grands Officiers de la couronne.

A la page 198. Le 21 *Mai* 1774. Actuellement que par les rapports de plusieurs témoins oculaires on peut constater la conduite du feu Roi dans ses derniers instans, il paroît que c'est de son propre mouvement que le mercrédi 4, S. M. a dit à ceux qui l'entouroient : „ Je n'ai point envie qu'on me fasse „ renouveller ici la scene de Metz; qu'on „ dise à Madame la Duchesse d'Aiguillon „ qu'elle me fera plaisir d'emmener Madame „ la Comtesse Dubarri." Que, dans la nuit du vendredi au samedi, sentant que sa langue s'embarrassoit, il dit qu'on fît venir Mr. l'abbé Maudoux son confesseur: ce qu'ayant entendu le Duc de Durás, ce Seigneur dit au Duc d'Orléans, & aux autres spectateurs, „ Monseigneur & Messieurs, je vous prends à „ témoins que le Roi demande son confesseur". Que, sur le matin, S. M. demanda le viatique, fit arranger elle-même tout ce qui étoit nécessaire pour cette cérémonie, & parut s'en occuper avec beaucoup de présence d'esprit & avec indifférence, ou au moins tranquilité.

Il paroît constant encore qu'avant sa mort le Roi a demandé Mr. le Dauphin,

qu'on lui a représenté que son genre de maladie avoit obligé S. M. de défendre elle-même à ce Prince d'entrer dans son appartement; ce qui avoit arrêté sa volonté & avoit excité de sa part des regrets de ne pouvoir embrasser ses enfans avant de mourir & l'avoit engagé à envoyer au Dauphin les Porte-feuilles dont on a parlé.

A la page 198. Le 21 *Mai* 1774. S. M. avoit desiré que le deuil fût de huit mois, par vénération pour le feu Roi; mais sur les représentations des Députés du Commerce, & surtout du Sieur *Pernon*, député de la ville de Lyon, à qui cette prolongation feroit le plus de tort, le Roi a décidé qu'il ne seroit que de sept; ce qui le termine au quinze Décembre, & ne fait pas perdre aux marchands la saison précieuse de l'hiver.

A la page 198. Le 22 *Mai* 1774. Avant la mort du feu Roi, Madame la Dauphine sollicitoit le régiment royal Champagne pour Mr. de *Rouci*, auquel elle s'intéressoit fort, & Mr. le Dauphin appuyoit. Depuis la Reine a engagé le Roi à donner à cet officier le régiment de la Reine Cavalerie, qu'avoit le Marquis *Dubarri*: en conséquence S. M. lui a écrit que, comme courtisan, il n'avoit plus rien à espérer; mais que, comme son officier, il seroit susceptible de toutes les graces que ses services lui mériteroient, & qu'en conséquence il lui donnoit le régiment royal Champagne, la Reine desirant que de *Rouci* eût

fon régiment de Cavalerie. Ce Marquis *Dubarri* passe pour un assez bon sujet, & n'est point chargé, comme les autres, de la haine générale.

A la page 199. Le 23 *Mai* 1774. On écrit de Toulouse que, dès qu'on y a reçu la nouvelle du renvoi de Madame *Dubarri* de la Cour, & même avant la mort du Roi, la populace s'est vengée des insolences du Comte Guillaume, mari de cette Dame, l'a hué, lui a jetté de la boue; & l'on ne doute pas que ces avanies n'aient augmenté depuis la mort du Roi, si ce malheureux n'a eu la précaution de s'enfuir.

A la page 199. Le 24 *Mai* 1774. Le comité des Inspecteurs généraux de l'infanterie, nommé pour la rédaction des principes de Tactique du Baron de *Pirch*, suspendu par la maladie & par la mort du Roi, a repris son travail: il y a eu le jour de la Pentecôte assemblée chez Mr. le Maréchal Duc de *Biron*, & il y a espérance qu'on ne tardera pas à avoir la publication du Code militaire, que le Public attend avec impatience.

A la page 199. Le 24 *Mai* 1774. Mr. le Marquis de *Letoriere*, un des plus beaux hommes de Paris, la coqueluche des femmes, & renommé par ses bonnes fortunes, ayant été trop fréquemment à Versailles pendant la maladie du feu Roi, y a vraisemblablement gagné la petite-verole & en est très mal. C'est une grande désolation parmi les femmes galantes

de Paris; car il y a au moins à parier qu'il y perdra sa charmante figure.

A la page 199. Le 25 *Mai* 1774. Il étoit d'usage, lorsque le feu Roi étoit au château de la Muete, que les portes du bois de Boulogne dans lequel il est, fussent fermées: le jeune Monarque s'étant apperçu de cette clôture, en a demandé la raison. Il a ordonné qu'elles fussent ouvertes & que chacun pût en liberté se promener dans le bois. La Reine s'y montre sans garde, à pied, quelquefois à cheval: elle parle à tout le monde avec une affabilité qui la fait aimer de plus en plus, & reçoit elle-même les placets qu'on lui présente. Le voisinage de la cour, le desœuvrement où l'on est dans la capitale & l'empressement de voir leur auguste maître, engagent les Parisiens à se rendre en foule à la Muete. C'est une procession continuelle de voitures.

A la page 199. Le 27 *Mai* 1774. L'affaire du Secrétaire de Mr. de *Guines*, notre Ambassadeur à Londres, dont il a été rendu compte dans le tems, va s'éclaircir: on attend incessamment des Mémoires.

A la page 199. Le 27 *Mai* 1774. On a parlé du médecin Anglois, nommé *Sutton*, qui s'étoit offert pour traiter le Roi dans sa petite verole, & qui prétend avoir un spécifique contre cette maladie. Ils sont deux freres ici. Sur le rapport fait au Roi de mauvais propos de leur part, il leur avoit été ordonné de sortir de France. Mr. le Duc d'Orléans,

témoin oculaire de tout ce qui s'eſt paſſé, les a juſtifiés auprès de S. M., & la lettre de cachet a été révoquée, au grand contentement de quantité de particuliers qui ſe ſont mis entre leurs mains, pour ſe faire inoculer.

A la page 199. Le 27 *Mai* 1774. Mr. de *Redmont*, Lieutenant général, vient d'obtenir le Cordon rouge. On crie beaucoup contre cette nomination arrangée du tems du feu Roi, à cauſe du paſſe-droit. Mr. de *Redmont* eſt fort attaché à Mr. le Duc d'*Aiguillon*: il étoit avec lui à St. Caſt dans le moulin qui a donné lieu au bon mot de Mr. de la *Chalotais*, ſource de toutes les perſécutions qu'il a eſſuyées depuis.

A la page 200. Le 28 *Mai* 1774. La Reine, étant Dauphine, avoit témoigné ſon deſir d'avoir une maiſon de plaiſance à elle, où elle pût faire ce qu'elle voudroit. S. M. qui en étoit inſtruite, lui a dit, il y a quelques jours: „ Madame, je ſuis en état de ſatisfaire à préſent votre goût. Je vous prie „ d'accepter pour votre uſage particulier le „ grand & le petit Trianon. Ces beaux lieux „ ont toujours été le ſéjour des favorites des „ Rois, conſéquemment ce doit être le vôtre." La Reine a été très ſenſible à ce cadeau & ſurtout au compliment galant par où l'offre en a été terminée. Elle a répondu au Roi, en riant, qu'elle acceptoit le petit, à condition qu'il n'y viendroit que lorſqu'il y ſeroit invité.

A la page 200. Le 28 *Mai* 1774. Le Sieur *Marin*, dans la Gazette du 13 Mai, fait un pompeux éloge de *Louis* XV: il prétend que son regne sera célebre à jamais par nombre de victoires, par l'*acquisition de la Lorraine*. On a trouvé qu'il étoit fort imprudent à ce gazetier de rappeller un pareil événement, & l'on craint que cette gaucherie ne fasse une sensation fâcheuse sur l'Empereur, qui n'avoit pas besoin qu'on lui remît sous les yeux cette perte du patrimoine de ses ancêtres & qui la regrette chaque jour.

A la page 200. Le 28 *Mai* 1774. Le Marquis de *Letoriere* est mort & toutes les filles gémissent sur la perte de ce *miroir à putains*; c'est ainsi qu'elles l'appelloient.

A la page 200. Le 29 *Mai* 1774. Malgré les projets de réforme dans les dépenses dont on se berce, on parle de retraites accordées à deux Ecuyers (Mrs. de *St. Angel* & de *Montagnac*) qui ne semblent rien moins qu'économiques, puisqu'on conserve à l'un 12000 livres & à l'autre 5000 livres de pension, avec quantité de valets & de chevaux entretenus.

A la page 200. Le 29 *Mai* 1774. Mr. de *Pontécoulans*, Major des Gardes du Corps, du vivant de *Louis* XV avoit eu le malheur de déplaire à Madame la Dauphine; & quoique l'objet fût léger, cette Princesse avoit paru en recevoir beaucoup de mécontentement, au point d'avoir dit qu'elle ne l'*oublieroit* jamais. Lorsqu'elle est devenue Reine,

cet officier a craint que S. M. ne tînt parole; & afin de prévenir tout désagrément, il a pris le parti d'offrir sa démission. Il est allé trouver le Prince de *Beauveau*, a versé sa douleur au sein de ce Capitaine des Gardes & lui a avoué le seul motif de son étrange démarche. Il lui a témoigné qu'il étoit au desespoir de quitter le service du Roi, qu'il s'estimeroit trop heureux que S. M. daignât lui donner un autre emploi, puisqu'il ne pouvoit jouir du bonheur d'approcher de sa personne. Ce Seigneur s'est chargé de la démission de Mr. de *Pontécoulans*; mais, avant de la remettre au Roi, il s'est rendu chez la Reine, & lui a exposé l'embarras de ce Major par l'appréhension de déplaire à S. M. dans l'exercice de ses fonctions. Cette Princesse a répondu, avec la magnanimité si connue de *Louis* XII, qu'elle ne se ressouvenoit point étant Reine, des injures faites à Madame la Dauphine, & qu'elle prioit Mr. de *Pontécoulans* de l'imiter. L'ayant vu depuis, S. M. lui a repété la même chose, & cet officier enchanté publie partout ce trait de grandeur d'ame.

A la page 200. Le 30 *Mai* 1774. Il paroît que la nomination du Comte de *Roucy* à la place de Mestre de camp Lieutenant du Régiment de la Reine qu'a le Marquis *Dubarri*, & que la Reine vouloit faire passer au premier par un revirement, ne s'est point effectuée, puisque Mr. de *Roucy* est nommé au

Régiment royal Champagne. C'eſt ſans doute pour ne point donner un deſagrément trop marqué à Mr. *Dubarri*, bon officier qui mérite des égards, mais qui doit quitter ſon nom & porter celui de Comte d'*Hargicourt*. L'échange, à ce qu'on aſſure, aura pourtant lieu, mais ſeulement dans un an ou deux.

A la page 200. Le 30 *Mai* 1774. Une rixe ſurvenue entre le Marquis de *Langeac*, fils de Madame *Sabbatin*, & Mr. d'*Egreville*, eſt la matiere des converſations & des plaiſanteries de la cour & de la ville. Le premier voudroit épouſer la ſœur du ſecond. Quelqu'un en parloit à Mr. d'*Egreville* & lui témoignoit ſa ſurpriſe qu'il ne détournât pas la veuve de ſon frere d'un pareil hymen. Mr. d'*Egreville* s'eſt défendu ſur ce qu'il n'avoit aucune autorité ſur ſa belle-ſœur; en avouant cependant que ſi la choſe dépendoit de lui, il n'y conſentiroit pas, & ſe lâchant en propos deſavantageux ſur le compte du futur beau-frere. Celui-ci, inſtruit du propos, étant à ſouper chez ſa mere avec Mr. d'*Egreville*, le provoqua de maniere à lui faire ſentir qu'il n'ignoroit pas ce qu'il avoit dit; la converſation s'eſt échauffée là-deſſus entre eux & ils ſont ſortis pour ſe battre; mais il s'eſt trouvé des gardes des Maréchaux de France qui, comme apoſtés-là, les ont arrêtés. L'affaire portée au tribunal, Mr. de *Langeac*, en qualité d'agreſſeur, a été condamné à ſix mois de priſon.

En général, on regarde cette avanture comme un complot formé entre la mere & le fils. Madame de *Langeac* vouloit que celui-ci eût l'air d'un brave, qui ne souffre point de mauvais propos, & cependant, graces aux précautions qu'elle avoit prises, ne courût aucun risque.

A la page 200. Le 31 *Mai* 1774. On a fait un calembour sur la position où la cour se trouve, ou, pour mieux dire, sur celle des personnages les plus puissans de la vieille Cour; le voici:

Les barrils s'enfuient,
L'aiguillon ne pique plus,
La vrille est usée,
Le pouls est lent.

A la page 200. Le 1 *Juin* 1774. On cite le Préambule de l'Edit portant remise du droit de joyeux avénement, comme un morceau d'éloquence remarquable.

„ Assis sur le trône où il a plu à Dieu de „ nous élever, nous espérons que sa bonté „ soutiendra notre jeunesse & nous guidera „ dans les moyens qui pourront rendre nos „ Peuples heureux. C'est notre premier de„ sir; &, connoissant que cette félicité dépend „ principalement d'une sage administration „ des finances, parce que c'est elle qui déter„ mine un des rapports les plus essentiels en„ tre le Souverain & ses sujets. C'est vers

„ cette adminiſtration que ſe tourneront nos „ premiers ſoins & notre premiere étude. „ Nous étant fait rendre compte de l'état „ actuel des recettes & dépenſes, nous avons „ vu avec plaiſir qu'il y avoit des fonds cer„ tains pour le payement exact des arrérages „ & intérêts promis, & des rembourſemens „ annoncés, & conſidérant cet engagement „ comme une dette de l'Etat, & les créan„ ces qui les repréſentent comme une pro„ priété au rang de toutes celles qui ſont „ confiées à notre protection, nous croyons „ de notre premier devoir d'en aſſurer le „ payement exact. Après avoir ainſi pourvu „ à la ſûreté des créanciers de l'Etat & con„ ſacré les principes de juſtice qui feront la „ baſe de notre regne, nous devons nous oc„ cuper de ſoulager nos Peuples du poids des „ impoſitions; mais nous ne pouvons y par„ venir que par l'ordre & l'économie. Les „ fruits qui doivent en réſulter ne ſont pas „ l'ouvrage d'un moment, & nous aimons „ mieux jouir plus tard de la ſatisfaction de „ nos ſujets, que de les éblouir par des ſou„ lagemens dont nous n'aurions pas aſſuré la „ ſtabilité. Il eſt des dépenſes néceſſaires „ qu'il faut concilier avec l'ordre & la ſûreté „ de nos Etats. Il en eſt qui dérivent de libé„ ralités, ſuſceptibles *peut-être* de modéra„ tion, mais qui ont acquis des droits dans „ l'ordre de la juſtice par une longue poſſeſ„ ſion, & qui dès-lors ne préſentent que des

„ économies graduelles; il est enfin des dé-
„ penses qui tiennent à notre personne & au
„ faste de notre cour: sur celles-là nous pou-
„ vons suivre plus promptement les mouve-
„ mens de notre cœur, & nous nous occu-
„ pons déja des moyens de les réduire à des
„ bornes convenables. De tels sacrifices ne
„ nous coûteront rien, dès qu'ils pourront
„ tourner au soulagement de nos sujets; leur
„ bonheur fera notre gloire & le bien que
„ nous pourrons leur procurer, sera la plus
„ douce récompense de nos soins & de nos
„ travaux. Voulant que cet Edit, le pre-
„ mier émané de notre autorité, porte l'em-
„ preinte de ces dispositions & soit comme
„ le gage de nos intentions, nous nous pro-
„ posons de dispenser nos sujets du droit qui
„ nous est dû à cause de notre avénement à
„ la couronne; c'est assez pour eux d'avoir à
„ regretter un Roi plein de bonté, éclairé
„ par l'expérience d'un long regne, respecté
„ dans l'Europe par sa modération, son
„ amour pour la paix & sa fidélité envers
„ les traités, &c."

A la page 200. Le 2 *Juin* 1774. Il s'est élevé une contestation à la Muete entre les Gardes du Corps & les Chefs de Brigade: ces derniers ont prétendu qu'un Garde du Corps en sentinelle devoit se mettre sous les armes à leur passage, & sur le refus fait par un de ces Messieurs, il a été envoyé aux arrêts, puis successivement les autres qui l'ont remplacé,

prétendant ne dévoir rendre cet honneur qu'au Capitaine. Comme l'on a jugé que c'étoit un parti pris par tout le Corps, l'affaire a été portée au Roi, qui y statuera. Il paroît que jusqu'à présent l'usage a été pour Messieurs les Gardes du Corps & que la demande des Chefs de Brigade est une innovation dans ce service..

A la page 200. Le 3 *Juin* 1774. Extrait d'une lettre de Londres du 25 Mai 1774. Les Anglois sont très fâchés du changement de regne. Plusieurs Seigneurs d'entre eux ont entendu le jeune Prince se plaindre du peu de considération que notre nation avoit pour la nation françoise, & promettre de la relever de son avilissement. Votre Monarque passe ici pour entier dans ses résolutions, pour économe, pour opiniâtre; il pourroit lui prendre envie de guerroyer, & nous ne nous en soucions nullement; d'ailleurs du train dont il y va, le desordre de vos finances sera bientôt moindre que celui des nôtres; en un mot, nous sommes fort inquiets, & nous observons avec attention ses premieres démarches...

A la page 201. Le 5 *Juin* 1774. Depuis l'avénement du Roi au trône, & l'expulsion de Madame *Dubarri*, on avoit parlé de l'exil de Madame de *Langeac*, Maîtresse de Mr. le Duc de *la Vrilliere*, à laquelle ce dernier avoit paru renoncer, pour se conformer à la décence des mœurs de la nouvelle cour; mais la vérité de ce premier bruit ne s'est pas

réalisée & pour mieux le démentir, cette Dame avoit affecté de se promener sur les Boulevards & de se faire voir autant qu'elle avoit pu. On a su depuis l'aventure du Comte de *Langeac* : elle en a été si piquée qu'elle a envoyé un Cartel à M. d'*Egreville*, où elle lui offre de prendre la querelle de son fils en prison, & de se battre au pistolet. L'adversaire a ri du défi & a présenté la lettre aux Maréchaux de France. La Marquise de *Langeac* ne s'est pas contentée d'une pareille folie, elle a eu l'insolence d'écrire au Tribunal d'une maniere très impertinente. Le Tribunal a envoyé la lettre au Roi & Madame de *Langeac* a reçu ordre de se tenir à une certaine distance de la cour, que la lettre de cachet fixe, dit-on, à cinquante lieues. On assure que cette Dame est près de Caen. Le Duc de la *Vrilliere* depuis ce tems ne cesse de pleurer comme un enfant, & l'on ne doute pas que cette imbécillité ne mette le comble à sa disgrace. On prétend que, s'il ne donne promptement sa démission, il aura l'ordre de le faire.

A la page 201. Le 5 *Juin* 1774. C'est demain que S. M. reçoit ce qu'on appelle *les révérences*. Elle se met sous son dais, & toutes les femmes présentées, ainsi que les hommes, se rendent à la cour; les premieres en grand voile, les autres en long manteau; & l'on passe ainsi devant le Monarque avec le cérémonial usité. Mardi S. M. reçoit les Ambassadeurs.

A la page 201. Le 7 *Juin* 1774. Mr. le Maréchal Duc de *Broglio*, & le Maréchal Duc de *Brissac* étoient avec le Roi, lorsque le Comte de *Noailles* est venu faire sa cour au Roi; &, comme ce Seigneur est fort empiétant, il avoit insensiblement pris le pas sur les Maréchaux & s'étoit insinué très près de S. M. Sur quoi Elle lui a dit: „ Monsieur „ de Noailles, prenez garde, vous laissez der„ riere vous vos anciens."

A la page 201. Le 8 *Juin* 1774. Le Sieur *Pierre Rousseau* de Toulouse, auteur du *Journal Encyclopédique*, avoit entrepris depuis quelques années à Bouillon une *Gazette des Gazettes*, qui se publioit de quinzaine en quinzaine & embrassoit le résumé de toutes les nouvelles de l'Europe. Dans cet intervalle les auteurs du *Journal historique & politique* entrepris sur le même plan & sous les auspices du Ministre des Affaires Etrangeres, ont jaloufé le premier: on a profité de l'imprudence qu'il a eue de parler avec trop de complaisance de l'Evêque de Rennes, de son procès avec Mr. de *Verdun*, de ses discussions avec le Parlement de Bretagne.; on a fait valoir aux yeux du Duc d'*Aiguillon* les louanges qu'il prodiguoit au premier, comme injurieuses à ce Ministre, ennemi personnel de l'abbé de *Girac*, le Prélat en question; ainsi qu'au Parlement maltraité dans ses Mémoires. On a échauffé l'animosité de cette compagnie: en conséquence, Arrêt condamnant le cahier du

journal du Sieur *Rousseau*, où il rend compte de cette affaire, à être laceré & brûlé par la main du bourreau. L'arrêt exécuté à Rennes au mois de Janvier, par suite, l'introduction de son ouvrage étoit défendue en France. Cet auteur s'est remué de son mieux, est venu s'établir à Paris pour solliciter la liberté de son journal ; enfin, ne pouvant rien gagner, il a menacé le Duc d'*Aiguillon* de donner à son affaire la plus grande publicité, de dévoiler les menées sourdes qu'on avoit employées, & toutes les passions qu'on y mettoit en jeu. Le Ministre, loin de sévir contre ce malheureux auteur, s'est rendu à ses dernieres requisitions ; il venoit de permettre de nouveau l'introduction du *Journal Encyclopédique*, lorsqu'il a été disgracié.

A la page 202. Le 8 *Juin* 1774. S. M. est allée avant-hier passer quelques heures à Versailles pour assister à la levée des scellés ; on a été fort surpris de ne trouver que dix-sept mille louis en or, faisant 40,8000 livres. On compte pour vingt-deux millions d'effets en papier.

Il s'est trouvé un testament daté de 1766, qui contient des dispositions pieuses, entre autres, une recommandation d'être enterré simplement. S. M. donne ses entrailles au Chapitre de notre Dame.

Du reste, elle legue 200,000 livres de rentes à chacune de ses filles, outre leur maison entretenue. Les 200,000 livres de la premiere

qui mourra, se partageront par égale portion entre les deux autres pour en jouir chacune leur vie durant sans aucun autre accroissement.

S. M. legue ses joyaux, diamans, bijoux propres à elle & à son usage, à ses enfans, nationaux & étrangers, à partager par égale portion.

On ne dit point que S. M. donne aucune marque de souvenir aux différens Seigneurs qui étoient dans son intimité.

On ajoute qu'elle legue 500,000 livres une fois payées à chacun de ses bâtards, dont le nombre est considérable.

Du reste, il s'est trouvé beaucoup de papiers, même des lettres encore cachetées que S. M. a fait serrer, n'ayant pas le tems de visiter le tout.

On comptoit que Mr. le Duc de la *Vrilliere* donneroit sa démission après la levée du scellé; mais il ne veut pas y entendre & pleure comme un enfant.

A la page 202. Le 8 *Juin* 1774. Ce n'est que le petit Trianon que le Roi a donné à la Reine pour en jouir. Le premier usage que S. M. en a fait, a été d'y recevoir son auguste Epoux. Le jour de la levée des scellés, elle lui a donné à dîner en ce charmant séjour, ainsi qu'à la famille royale. Il a changé de nom & se nomme aujourd'hui *le petit Vienne*.

A la page 203. Le 11 *Juin* 1774. Extrait d'une lettre de Nantes du 6 Juin 1774. La

nouvelle de la retraite de Mr. le Duc d'*Aiguillon* se répand dans cette Province & cause une grande sensation: il a beaucoup d'ennemis à Nantes, & quelques partisans, qui ne s'attendoient pas à l'événement ; le Comte de *Maurepas* ayant aujourd'hui la confiance du Roi & une si grande influence dans les affaires.

Les grands changemens qu'on m'avoit annoncé faits dans cette ville par l'ancien Commandant & qui ont si fort fait crier, ne me semblent pas l'avoir embellie, au point de me la faire méconnoître depuis vingt-cinq ans que je ne l'avois vue. A l'exception de quelques quais encore imparfaits, qui ne se prolongent même pas tout le long de la riviere du côté de la ville; à l'exception de quelques belles maisons répandues sur ces quais & dans l'isle Feydeau; à l'exception d'une place commencée & qui n'est décorée, qu'en partie, de bâtimens devant en former le pourtour; j'ai retrouvé la même ville qui n'approche pas, à beaucoup près, de Bordeaux.

A la page 203. Le 12 *Juin* 1774. C'est aux Bergeries qu'est reléguée Madame la Marquise de *Langeac*. Mr. le Duc de *la Vrilliere* continue à pleurer sur cette cruelle séparation.

A la page 203. Le 12 *Juin* 1774. Il paroît une piece infâme contre le feu Roi. C'est une *oraison funebre de Louis le Blâtier*. Sous ce

mot de *Blâtier*, on entend un facteur de bleds ou revendeur, qui transporte cette denrée sur des chevaux d'un marché à l'autre, suivant l'endroit où il compte gagner le plus. On sent tout ce qu'a de diabolique cette dénomination méprisante. Quant à la piece, il y a des vérités sans doute, mais énoncées d'une façon trop hardie pour le moment. Il faut laisser à l'histoire le soin de les dire sur le ton & de la maniere qui lui convient.

A la page 203. Le 12 *Juin* 1774. Mr. de *Voltaire* a vu le Monarque défunt sous un coup d'œil plus favorable que tant de satyriques. Il fait vendre son Eloge. Il avoit autrefois composé un Panégyrique de *Louis* XV, il l'étend & le complette aujourd'hui. Mr. le Chancelier n'est pas oublié dans cette brochure & le Philosophe de Ferney ne peut se lasser d'admirer ce génie destructeur & réparateur.

A la page 203. Le 13 *Juin* 1774. Le Roi a singuliérement bien profité des leçons de Marine que lui a données. Mr. le Comte d'*Oisy*, Capitaine des vaisseaux de S. M., & il désole Mr. de *Boynes* toutes les fois que celui-ci travaille avec le Monarque. Il lui fait sans cesse des questions auxquelles ce Ministre, qui de sa vie n'avoit rien connu à la marine avant son ministere, ne peut répondre. On présume qu'il ne tardera pas à donner sa démission : en général, il sera peu regretté.

A la page 206. Le 14 *Juin* 1774. Depuis plusieurs années des architectes ont profité

des moyens offerts par des artistes de soutenir & même d'enlever des parties de bâtimens que l'on a transférées à des distances de plusieurs toises, sans qu'elles aient été endommagées. La ville vient d'employer ce moyen pour relever la masse d'une fontaine publique proche les petits Peres de la place des Victoires, qui étoit baissée de treize pouces & qui a été remise dans son à plomb.

A la page 206. Le 13 *Juin* 1774. On parle beaucoup du discours du Pere de *Noguères*, Barnabite, Curé de Passy, adressé au Roi le 2 Juin, jour de la fête-Dieu, lorsque ce Prince est venu à la paroisse. Le religieux a profité de la circonstance pour déployer son art oratoire. Il prétend que la religion seule fait les grands Monarques. Cette assertion placée naturellement dans sa bouche, est trop hautement démentie par des exemples anciens & modernes, pour n'être pas regardée comme outrée à l'excès.

A la page 206. Le 15 *Juin* 1774. Il avoit d'abord été question d'inoculer les freres du Roi seulement; S. M. a voulu être de la partie, & depuis le 10 de ce mois ils sont tous trois dans le régime préparatoire de l'opération. C'est le Sieur *Richard*, surnommé en ce moment *Richard sans peur*, qui fera l'insertion; mais il a mis pour condition que S. M. n'admettroit à sa suite aucun autre Médecin & suivroit exactement tout ce qu'il lui prescriroit. Ainsi tout se dispose pour l'évé-

nement. Il alarme les bons citoyens, peu éclairés sur la méthode en question. A la seule nouvelle de l'inoculation future du Roi, les Effets royaux sont tombés extraordinairement.

A la page 206. Le 15 *Juin* 1774. L'enthousiasme au sujet du nouveau regne continue à se manifester, soit par la satyre du regne précédent, soit par des acclamations sur l'actuel. C'est ainsi qu'à Saint Denis au pied du cerceuil de *Louis* XV, on a trouvé l'inscription *hic jacet, Deo gratias*; & à la statue de *Henri* IV sur le pont neuf, ce mot *Resurrexit.*

A la page 207. Le 16 *Juin* 1774. Mr. le Duc de *la Vrilliere* persiste à ne point vouloir quitter; il se rassure même & prétend que S. M. lui a dit qu'il resteroit tant que sa santé lui permettroit de lui rendre des services. Cette obstination a donné lieu à un vaudeville très malin & fort bien fait sur un air des *Vieillards*, tiré du ballet de *l'Union de l'Amour & des Arts.* Il fait fortune; & comme ce Ministre est détesté, il est couru avec beaucoup d'empressement.

A la page 207. Le 17 *Juin* 1774. Il court une lettre du Comte *Jean*, (*Dubarri*) qu'on suppose écrite de Suisse, où il s'est refugié. Il y rend compte de son desastre, de sa fuite, de sa retraite; il fait un parallele piquant des mœurs du pays, où il vit, avec celles de Paris; il regrette cette derniere ville, pleine de ressources pour les gens industrieux, comme lui; au lieu qu'il n'en voit aucune où il

eſt. Il fait quelques réflexions ſur ſa belle ſœur, & finit par philoſopher ſur les vanités de ce monde. Cet écrit qu'on ne peut raiſonnablement croire authentique, n'en eſt pas moins agréable & contient des anecdotes curieuſes: il eſt encore rare.

A la page 207. Le 17 *Juin* 1774. Madame la Marquiſe de *Langeac* eſt décidément aux Bergeries chez Madame de *Souyré*: un de ſes fils, Chevalier de Malthe, a la petite verole, & l'on ne voit pas qu'elle s'empreſſe de venir à ſon ſecours; ce qui fait préſumer qu'elle n'oſe pas reparoître à Paris.

A la page 207. Le 19 *Juin* 1774. Le Sieur *Deſportes*, peintre de fleurs, de fruits, d'animaux & d'autres objets de la nature muette, eſt mort il y a quelques jours. Il étoit de l'Académie & expoſoit réguliérement au Sallon.

A la page 207. Le 19 *Juin* 1774. Le Roi a été inoculé hier à Marly, ainſi que les Princes ſes freres. Cet événement occaſionne de nouvelles diſcuſſions ſur cette méthode, qui trouve encore nombre de contradicteurs en France, mais rien n'a ébranlé le Monarque.

A la page 208. Le 20 *Juin* 1774. Mr. de *la Harpe* n'a pas voulu reſter muet dans une auſſi belle occaſion de déployer ſes talens: il a embouché la trompette & adreſſé une épitre héroïque à *Louis* XVI. ſur ſon Edit de Mai, enrégiſtré le 30 dudit mois.

A la page 207. Le 20 *Juin* 1774. Le projet avoit été d'inoculer aussi Madame *Clotilde* & Madame *Elisabeth*; mais, la premiere ayant montré de la répugnance à l'être, le Roi s'est rendu à ses instances. Madame la Comtesse d'*Artois* l'a été à Marly.

A la page 208. Le 21 *Juin* 1774. A présent que les *Dubarri* sont rentrés dans la classe ordinaire des autres sujets de S. M. toutes les langues se délient sur leur compte. On voit une Généalogie d'eux fort exacte, qui ne remonte pas loin, & fixe les opinions diverses qu'on avoit à cet égard. Il en résulte que ce sont des gens de rien, qui, profitant de quelque ressemblance de nom, ont voulu s'enter sur une meilleure famille d'abord, & enfin sur une beaucoup plus ancienne & plus illustre.

A la page 208. Le 21 *Juin* 1774. Mr. le Comte *du Muy* semble prendre beaucoup auprès du jeune Roi, & l'on parle de le faire bientôt Ministre, c'est-à-dire, de lui donner entrée au Conseil. Comme les bureaux sont toujours restés à Versailles depuis les divers voyages de S. M., il s'y tient principalement. On assure qu'il s'occupe à mettre la derniere main aux Ordonnances que faisoit rédiger Mr. le Duc d'*Aiguillon*, d'après le systême du Baron de *Pirch*.

A la page 208. Le 21 *Juin* 1774. Les comédiens françois se disposoient à jouer le *Vindicatif*, espece de tragédie bourgeoise, ou

de drame en cinq actes, par Mr. *Gastel Du-doyer*. Une maladie survenue au Sieur *Montvel*, un des principaux acteurs de cette piece, en retarde la premiere représentation.

Les Italiens annoncent aussi une nouveauté pour samedi: c'est une petite comédie en deux actes mêlée d'ariettes, intitulée *Perrin & Lucette*. Elle est du Sieur d'*Avesne*, quant aux paroles.

A la page 208. Le 22 *Juin* 1774. La réception de l'abbé *de Lille* est encore retardée. L'Académie veut attendre à présent l'événement de l'inoculation. C'est toujours une petite perte pour le nouvel élu, qui ne recueille pas de jettons jusques à ce qu'il ait été installé solemnellement dans le fauteuil. Il y a apparence que Mr. *Suard* à force de délais, sera reçu le même jour, étant déjà élu depuis près d'un mois.

A la page 208. Le 23 *Juin* 1774. L'opéra se dispose aussi à donner une nouveauté; *le Carnaval du Parnasse* étant extrêmement usé & peu suivi. On parle de jouer l'*Orphée*, du Chevalier *Gluck*.

A la page 208. Le 24 *Juin* 1774. Mr. de *Voltaire*, qui se joue de la vérité depuis si longtems, nie aujourd'hui l'*Eloge de Louis* XV, comme lui étant faussement attribué: il dit qu'il a été prononcé dans l'Académie de Valence par Mr. *Chambon*, qu'il en a trouvé par hazard deux exemplaires à Geneve, où *Louis* XV est fort regretté & *Louis* XVI adoré; &

qu'il les envoye à son ami. Ce ne sera pas une petite peine pour les *Saumaises* futurs de débrouiller le cahos de mensonges & de contradictions que ce singulier Philosophe a répandu dans l'histoire de notre Littérature moderne.

A la page 298. Le 25 *Juin* 1774. *L'Agriculture*, poëme en six chants par le Président de *Rosset*, dont on a annoncé, il y a quelques mois, l'impression exécutée au Louvre, paroît depuis peu de tems, & ne répond pas à la magnificence de cet appareil typographique. Tout en est beau, papier, dorure, caractere, hormis les vers. Cet ouvrage est en six chants: c'est une énumération longue, minutieuse & seche de tous les travaux de la campagne, sans aucune fiction, sans aucun épisode agréable. L'auteur s'est piqué de n'omettre aucun détail, de nommer tous les instrumens & de prouver qu'on pouvoit faire entrer dans la poésie ce qu'on vouloit. C'est réellement un amas de préceptes fort bons à pratiquer; mais c'est un détestable poëme qui ne sera lu de personne, parceque les agriculteurs savent tout ce qu'il contient, & les amateurs de la belle poésie ont quelque chose de mieux à faire. Il y a aussi des notes instructives. On peut le regarder comme le pendant du poëme de la Peinture de Mr. *Watelet*, pour le scientifique & l'ennui.

A la page 208. Le 25 *Juin* 1774. On commence à distribuer depuis hier des bulletins

con-

concernant l'inoculation du Roi, des Princes ses freres & de Madame la Comtesse d'*Artois* : on ne peut traiter la chose plus gaiement.

On assure que pendant ce tems les Ministres viendront travailler chez Mr. le Comte de *Maurepas* & que celui-ci seul rendra compte au Roi : ce qui ne plaît pas à Messeigneurs.

A la page 209. Le 26 *Juin* 1774. Avant-hier pour la premiere fois de l'année on a ouvert le *Colysée*. Afin d'attirer mieux le public, outre les places de trente sols, on en annonce de douze sols pour ceux qui seront seulement curieux de voir les petits spectacles qu'on y montrera dans le Cirque, comme joûtes, feux d'artifice &c. Dans les affiches on publie qu'il sera ouvert toutes les fêtes & dimanches; ce qui fait présumer une seconde fois la suspension du Wauxhall de *Torré*, ou sa réunion avec les Directeurs du Colysée.

A la page 209. Le 27 *Juin* 1774. Depuis longtems on savoit qu'il y avoit une nouvelle édition de la Correspondance, imprimée sous le titre de *Maupeouana*, ou *Correspondance secrette & familiere du Chancelier Maupeou, avec son cœur Sorhouet, membre inamovible de la cour des Pairs de France, en deux parties, imprimées à la Chancellerie*; mais on n'osoit la répandre, soit à cause du nouveau tribunal alors occupé à sévir contre les auteurs, colporteurs & distributeurs de cet ouvrage, soit pour ne pas aigrir les esprits, dans l'espoir d'un raccommodement.

Cette brochure paroît aujourd'hui en deux volumes in 12. Chacun est précédé d'un frontispice ou d'une estampe, représentant un assassinat différent, prétendu commis par un *Maupeou*.

A la page 209. Le 27 *Juin* 1774. Mr. le Comte *du Muy*, le nouveau Ministre de la guerre, est en général très peu agréable à l'infanterie depuis le jugement du Conseil de guerre de Lille, auquel il présidoit & où l'on prétend que les formes ont été violées. D'ailleurs son excessive & minutieuse dévotion ne peut gueres lui laisser supposer l'étendue de génie nécessaire pour occuper avec distinction une semblable place.

A la page 210. Le 28 *Juin* 1774. On voit une estampe qui représente le Sieur *Linguet*, gravée dans la maniere du Sieur *Cochin*. Il tient en main un livre ouvert, intitulé *Plaidoyer de Morangiès*. A ses pieds sont *Platon*, *Démosthene* : &c. au bas est cette légende : *Patrono suo dicat Morangiès.* On assure que ce n'est point une caricature, que c'est un monument élevé de bonne foi par le Maréchal de Camp à son défenseur & que l'ouvrage a été commandé au Sieur de *Saint-Aubin*, peintre, auteur de ce dessin. Les partisans même du Comte trouvent ce genre de reconnoissance bien bas & bien fol.

A la page 210. Le 29 *Juin* 1774. Mesdames ont eu la petite vérole depuis le feu Roi leur pere & s'en sont mieux tirées qu'on ne comptoit; la plupart de ceux qui l'ont gagné

de ce Monarque en étant morts. Elles sont si bien aujourd'hui, qu'elles se sont rendues dimanche à Marly; la Faculté a décidé qu'il n'y avoit plus aucun mouvement à ce qu'elles se réunissent à la Cour.

A la page 210. Le 30 *Juin* 1774. Ce qu'on avoit prévu est arrivé, Madame de *Giac*, ci-devant Duchesse de *Chaulnes*, est dejà séparée de son nouvel époux.

A la page 213. Le 30 *Juin* 1774. Le Duc de *Chartres* n'a point quitté leurs Majestés depuis l'inoculation du Roi: le Duc d'*Orléans* s'est tenu à *Saint Clou*, d'où il est allé fréquemment à Marly. Il paroît que les augustes inoculés ont été très ménagés, qu'il y a eu peu de boutons; ce qui fournit nouvelle matiere à la critique. On dit que cette petite verole artificielle est trop légere.

A la page 213. Le 1 *Juillet* 1774. On peut se rappeller que dans le quatrieme Mémoire du Sieur de *Beaumarchais* il y a un épisode concernant ses aventures d'Espagne, que tout le monde a jugé très romanesque. Un auteur l'a trouvé propre à en composer un drame en trois actes: il a exécuté ce projet & a eu peu de chose à y mettre du sien. Il l'a fait jouer sur un théâtre particulier à la barriere du temple. La piece a paru intéressante & l'on en a été si content qu'on en a donné une seconde représentation. Le Sr. de *Beaumarchais* y assistoit & a fixé tous les regards.

A la page 213. Le 2 *Juillet* 1774. On

attribuoit la lettre du Comte *Dubarri* au Chevalier de *Boufflers*. Il y a apparence que ce Seigneur eût imaginé quelque chose de plus plaisant sur un sujet qui prêtoit autant. Il est plus à présumer qu'elle est de l'Avocat *Marchand*, dont le pinceau naturellement lourd & grossier doit être encore affoibli par l'âge.

A la page 213. Le 2 *Juillet* 1774. L'histoire de l'inoculation du Roi & des Princes ses freres est absolument finie. On a donné le 30 Juin le dernier bulletin; mais en général on est peu content du succès, en ce qu'il n'y a eu qu'une petite quantité de boutons & l'on veut que S. M. en ait Elle-même beaucoup d'humeur, parce qu'elle n'est pas pleinement rassurée, comme Elle l'eût été dans le cas contraire. Le Sieur *Jauberthon*, qui a fait la piquure, comme Chirurgien, ne s'est prêté qu'à regret à être un instrument aveugle dans une opération, où il a coutume d'être en chef, qu'il ne fait qu'après les plus grandes précautions & un examen complet du sujet qu'il inocule.

A la page 213. Le 3 *Juillet* 1774. On a donné hier la premiere représentation du *Vindicatif*, drame en cinq actes & en vers. On est si accoutumé à voir aujourd'hui des monstres sur la scene, que celui-ci n'a pas produit la même horreur qu'il auroit causée autrefois. Mais ce qu'on n'auroit jamais imaginé, & ce qui a émerveillé tout le monde, ç'a été de voir ce premier rôle entre les mains

& de qui?... du Sieur *Preville*. Un valet dont le masque seul est risible, faire le *Vindicatif!* On n'en pouvoit revenir. Aussi a-t-il été très souvent hué: du reste, le caractere est bas, vil, atroce & l'un des plus détestables qu'il y ait dans aucune piece. Nulle intelligence de la scene dans celle-ci. Quelques beautés au quatrieme Acte d'un genre très ordinaire, mais fortement prononcées par le Sieur *Molé*, ont favorisé les exclamations & les battemens de mains de la cabale protectrice, & ont subjugué un moment quelques enthousiastes; mais le cinquieme les a rétablis dans leur premiere tranquillité.

Lorsque le Sieur *Molé* est venu pour annoncer la seconde représentation, on a beaucoup applaudi, avant qu'il parlât: mais on a crié du parterre, *pour Molé*, & l'on a eu grand soin de faire entendre que c'étoit à l'acteur qu'on en vouloit. Cependant le *Vindicatif* est affiché pour lundi.

A la page 213. Le 4 *Juillet* 1774. On s'entretient d'une autre plaisanterie imprimée sous le nom du Comte *Dubarri*. Ce sont des lettres écrites par ce personnage obligeant aux différens Souverains de l'Europe, où il leur offre ses services, & les réponses qu'il en reçoit. On dit que cela est gai, malin, & que le génie de l'homme, ainsi que celui de chaque Potentat, auquel on le fait s'adresser, y est bien peint.

A la page 213. Le 4 *Juillet* 1774. Mr. *Du-*

doyer pour se donner plus de tems de faire à loisir les corrections très grandes qu'on exige à son drame, l'a fait remettre jusques à mercrédi.

A la page 213. Le 4 *Juillet* 1774. Mr. le Comte de *Broglie* est rappellé de son exil.

A la page 213. Le 5 *Juillet* 1774. Le Réglement qu'on avoit fait pour la Librairie, suivant lequel, outre la permission donnée sur le manuscrit, il en falloit une seconde d'après le premier exemplaire imprimé, n'a point lieu: on y a trouvé de si grands inconvéniens qu'il n'a pu s'exécuter & qu'il a fallu y renoncer au grand contentement des auteurs & des libraires.

A la page 213. Le 5 *Juillet* 1774. La jeune cour s'amuse beaucoup à Marly & de choses très simples & peu dispendieuses; par exemple, la Reine a voulu essayer du cabriolet & le conduire elle-même: on l'a vu s'exercer avec beaucoup de grace aux diverses évolutions de cette voiture légere qui, pour ne pas perdre son à plomb, exige une adresse singuliere: S. M. étoit précédée d'un simple officier des gardes du corps. Ce spectale étonnoit les vieux courtisans, qui n'avoient point encore vu une Reine en cabriolet. En général, qu'aujourd'hui Souveraine & maîtresse de ses actions, celle-ci peut suivre son aversion pour les longueurs & l'ennui de la gêne; elle s'asservira peu à l'étiquette qu'elle avoit déja secouée étant Dauphine. Du reste, S. M. aimera les spec-

tacles, les fêtes & les plaisirs de son âge, à mesure que les diverses nuances du deuil s'éclairciront. Quant au Roi, ce Prince d'un caractere austere, déja d'une raison mûre, ne prendra que les divertissemens propres à conserver sa santé, à la fortifier & à la délasser des fatigues du trône. Voilà ce que jugent ceux qui ont l'honneur d'approcher de leurs Majestés.

A la page 214. Le 7 *Juillet* 1774. Suivant l'usage moderne, le *Vindicatif* s'est relevé fortement hier & est monté jusques aux nues, au moyen des forces confédérées que l'auteur a mises sur pied & dont il a gourmandé le parterre; ce qui n'empêchera point cette piece dont on n'a retranché que des longueurs, d'être constamment détestable.

A la page 214. Le 7 *Juillet* 1774. Depuis longtems on trouve mauvais que l'Académie d'architecture soit séparée de celle de peinture & de sculpture. Un architecte ne differe du maçon qu'en ce qui le rapproche du dessinateur, du peintre & du sculpteur. C'est par la partie de la décoration qu'il peut prétendre au génie & conséquemment à la gloire. De cette desunion il naissoit un inconvénient très grand; c'est que les chefs de l'Académie de peinture ne laissoient exposer au sallon que les architectes qui étoient membres de leur Académie; ce qui ne produisoit aucune émulation dans celle d'architecture. On assure que Mr. l'abbé *Terrai*, depuis qu'il est Ministre

de toutes ces parties, par la place de Directeur général des bâtimens qu'il occupe, songe sérieusement à ne faire qu'une seule & même Académie des deux.

On veut encore que par une sévérité très louable, il ordonne que les artistes qui n'auront point exposé pendant un ou deux Sallons, sans cause legitime, seront rayés du tableau.

Il arriveroit de la réunion de l'Académie d'architecture que désormais les monumens publics seroient soumis à la censure des connoisseurs amateurs & autres par un concours dont il ne pourroit résulter que des monumens plus parfaits.

A la page 214. Le 9 *Juillet* 1774. On a cité le distique supposé trouvé à la statue de *Henri* IV, à l'occasion du mot *resurrexit* qu'on y avoit mis précédemment. C'est un Mr. *du Mersans* qui en est l'auteur : comme il a été fort altéré par la tradition, le voici tel qu'il a été enfanté.

O *Henri* ressuscité j'approuve le bon mot ;
Mais, pour m'en assurer, j'attends la poule au pot.

Il ne faut pas oublier de faire aussi mention d'un genre de tabatieres qui, dans l'histoire de nos modes, doit faire époque & caractérise le génie du siecle & la façon générale de penser sur la mort du feu Roi. On les appelle *une Consolation dans le chagrin*, parce qu'elles

sont

font de chagrin noir, à raifon du deuil, & qu'on y incrufte le portrait du Roi & de la Reine.

A la page 214. Le 9 *Juillet* 1774. On a oublié de parler de l'affaire de Mr. le Comte de *Menou*: elle a été jugée au Préfidial de Nantes, & il a gagné, il y a plus d'un mois, fon procès contre Mr. le Chevalier de *Foucault*.

A la page 214. Le 10 *Juillet* 1774. Madame la Comteffe de *Valentinois*, Dame d'honneur de Madame, qui vient de mourir, a été remplacée par Madame la Ducheffe de *la Vauguyon*, Dame d'atours. Le teftament de la premiere fait bruit, à caufe de fa fingularité. Elle femble avoir voulu exclure toute fa famille de fa fucceffion: elle a inftitué fa légataire univerfelle Madame la Marquife de *Fitzjamés*; elle fait don de fa belle maifon de Paffy à Mr. le Comte de *Stainville* & charge de fon exécution teftamentaire Me. *Baudot*, célebre Procureur & fon homme de confiance, auquel elle laiffe 10,000 livres de rentes viageres, dont 3000 livres réverfibles fur la tête de qui il voudra. Elle laiffe 2000 écus de rentes à fon Notaire & beaucoup d'autres legs.

A la page 214. Le 10 *Juillet* 1774. La conteftation élevée au château de la Muete, a provoqué une Ordonnance concernant les Gardes du Corps du Roi, qui va paroître. On y fixe un traitement aux Chefs de Briga-

de & plusieurs points relatifs à la confection de ce corps, ainsi qu'au service.

A la page 214. Le 10 *Juillet* 1774. Mr. le Comte de *Broglie* est arrivé cette nuit & se dispose sans doute à beaucoup intriguer, suivant son génie tourné fort de ce côté-là.

A la page 214. Le 10 *Juillet* 1774. L'Instruction provisoire pour l'Infanterie françoise, rédigée d'après les principes du Baron de *Pirch*, est publique depuis quelques jours. Mr. le Maréchal Duc de *Biron* & Messieurs les Inspecteurs, après la confection de cet ouvrage, ont écrit une lettre au Ministre pour qu'il soit accordé des graces au Baron de *Pirch* qui en est l'auteur, & aux différentes personnes qui y ont concouru.

A la page 216. Le 12 *Juillet* 1774. L'Estampe dont on a parlé est ainsi composée. Elle a d'abord pour titre *le retour du Parlement.* On y voit la Justice prête à rendre *ses jugemens*, assise sur un cube, sous un palmier, symbole de stabilité & de paix, tenant sur son bras droit le buste du Roi couronné d'olivier. Au haut est cette inscription: *Regi Pacificatori: au Roi Pacificateur.* Appuyée sur un bouclier, le faisceau à côté, elle porte de l'autre main la balance & l'épée enlacées d'un rameau d'olivier: auprès d'elle, la couronne royale est posée sur le globe de la France & le flambeau du schisme sous ses pieds. On lit sur le bouclier où est gravé un Calice: *ob Leges & S. S. Can. serv. Pour la con-*

ſervation des loix & des ſaints canons. Enfin au bas de la gravure eſt cette autre inſcription : *Juſtitia redux.* IV. Sept. M DCCLIV. *Le retour du Parlement le* 4 *Septembre* 1754.

Enſuite eſt un petit Médaillon repréſentant le Duc de *Berry* dans ſes langes, né à Verſailles le 23 Août 1754. Il eſt entouré de lauriers qu'enlacent les couleuvres qui ſemblent reſpecter ſon berceau. Au deſſus de ſa tête on lit : *Pignus pacis* : *Gage de la paix.*

C'eſt ſurtout ce médaillon-ci dont on a voulu rapprocher les circonſtances avec celle actuelle, & Mr. le Duc d'*Orléans* s'imaginant que peut-être le Monarque ſeroit flatté de ſe trouver à ſon avénement au trône dans le cas de rétablir une Paix dont il avoit été le gage à ſa naiſſance, eſt allé à Marly montrer au Roi l'eſtampe en queſtion que, pour cette raiſon, on recherche aujourd'hui avec empreſſement.

A la page 216. Le 13 *Juillet* 1774. On a commencé ſur le théâtre de la rue St. Nicaiſe les premieres repréſentations de l'opéra d'*Orphée* du Chevalier *Gluck*, & déja quantité d'amateurs ont voulu en avoir les prémices. Ils en diſent beaucoup de bien : ils l'annoncent comme dans un genre plus agréable, plus léger qu'*Iphigénie* ; enſorte qu'on ſe diſpoſe à ſuivre les grandes répétitions avec la même fureur que celles de ce dernier opéra. On prétend que les Directeurs ont réſolu de ne point donner de billets pour éviter les impor-

tuns : ce qui doit les augmenter. D'ailleurs comment faire des répétitions sans auditeurs ? A quoi serviroient-elles ?

A la page 216. Le 14 *Juillet* 1774. Mr. de *Voltaire* dans une lettre à l'un de ses amis, ne semble pas approuver le titre même du nouveau drame intitulé *le Vindicatif*. Il dit à cette occasion que ce n'étoit point assez d'avoir fait dégénérer la comédie de son véritable but, en introduisant le comique larmoyant; que nous allons avoir la comédie horrible. Quelle exclamation ne feroit-il pas en voyant le monstre dramatique en question ?

A la page 216. Le 15 *Juillet* 1774. La nouvelle Cour n'a pas encore une assiette bien fixée; les voyages, les cérémonies, les changemens annoncés, rien ne se décide; ce qui fait murmurer les vieux commensaux habitués aux marches périodiques de *Louis* XV, qui n'avoit de stabilité que dans ces petites choses. On craint que Mr. de *Maurepas*, par caractere & par son âge, enclin à l'inaction ne laisse également languir les affaires politiques; mais la nécessité d'occuper le jeune Monarque n'ayant point de distractions étrangeres, le forcera d'y vaquer & de donner un aliment à son desir de bien faire & de rendre ses peuples heureux.

A la page 217. Le 15 *Juillet* 1774. Le Sieur de *Beaumarchais*, se regardant déjà comme un homme célebre, s'est fait graver & son portrait se vend publiquement. On trou-

ve que c'eſt une grande impudence de la part de cet accuſé, blâmé par un tribunal quelconque & non encore lavé.

A la page 218. Le 16 *Juillet* 1774. La façon de reſtaurer la fontaine des petits Peres devient de plus en plus diſpendieuſe, par les travaux ſurvenus à l'occaſion de l'éboulement des terres & des excavations. On ne peut regarder cette méthode, ſi l'on ne l'améliore, que comme de ſpéculation.

A la page 218. Le 16 *Juillet* 1774. Mrs. de *Wailly* & *Peyre* ſont deux architectes qui depuis longtems avoient imaginé un plan de ſalle de comédie à établir à l'hôtel de *Condé*, qui en avoient rédigé les deſſins & avoient même obtenu des lettres patentes pour l'édification de la ſuſdite Salle. De nouvelles vuës à cet égard les avoient obligés de remettre ces plans dans leurs porte-feuilles. Depuis qu'il eſt queſtion du même lieu d'emplacement, ils ont trouvé fort mauvais que le Sieur *Moreau*, chargé de la beſogne, comme architecte de la ville qui doit faire les frais du nouvel hôtel, ſe fût approprié leur ouvrage connu & dont il n'a pas eu peine d'avoir communication. Ils attaquent aujourd'hui le Sieur *Moreau*, & les obſtacles qui s'oppoſoient à ce qu'ils fiſſent valoir leurs lettres-patentes étant levés, puiſque l'emplacement redevient le même, & que l'énormité de la dépenſe n'effraye plus, ils demandent à avoir la direction de ce monument. C'eſt

ce qui les a déterminés à mettre leur travail ſous les yeux de leurs Majeſtés, ainſi qu'on l'a vu annoncé dans la Gazette de France. Ces tracaſſeries réveillent l'eſpoir du Sieur *Liegeon*, qui a par devers lui l'avantage d'un plan plus commode pour le local & infiniment moins diſpendieux.

A la page 218. Le 17 *Juillet* 1774. Indépendamment de l'eſtampe dont on a parlé, frappée en 1754 pour fixer l'époque du retour du Parlement, il en fut imaginé une autre plus flatteuſe pour le nouveau-né, qui en fait l'objet principal, à laquelle on joignit des vers. C'eſt celle-ci que Mr. le Duc d'*Orléans* & Mr. le Duc de *Chartres* ont préſentée à S. M. En voici le détail, ſur lequel les vers qu'on va citer d'abord, jetteront un grand jour; ils en ſont comme l'explication:

Aſtre naiſſant, dont la lumiere
Doit aujourd'hui des loix éclairer le retour,
Pour te voir commencer ta brillante carriere,
Quel moment plus heureux eut choiſi notre amour?
Le ciel eſt pur & ſans nuage,
Les vents ſe taiſent dans les airs,
Tranquile après un long orage
Le timide Alcion s'éleve ſur les mers.
Thémis arrive au port; elle voit ſur la rive
Cet aſtre dont l'aurore amene les beaux jours.
Sur un berceau de fleurs qu'entourent les Amours
Louis fixoit encore une vue attentive,

Et du héros naissant consultoit les destins.
Il apperçoit Thémis, l'Enfant lui tend les mains;
Le Monarque sourit à cet heureux présage;
Peuple, ce sourire est le gage
Qui répond à vos vœux du bonheur des humains.

Au milieu de l'Estampe on voit *Louis* XV tenant la massuë d'*Hercule*, emblême du fanatisme qu'il vient de détruire. La scene est fort éclairée; des rayons de lumiere dardent de toutes parts & caractérisent la vérité qui vient de dessiller les yeux du Monarque: dans les airs vole l'Alcion, cet oiseau symbole du calme après l'orage. Thémis, sa balance sous son bras, son glaive à la main, est représentée comme échappée à la tempête & débarquant. Elle porte ses premiers regards sur un enfant qui est présenté au Roi par une femme aîlée. Une aigrette de feu sort de sa tête; on suppose que c'est l'Aurore mentionnée dans les vers. Le jeune Prince tend les bras vers la Déesse de la Justice. Au devant du tableau est son berceau de fleurs, autour duquel voltigent les Amours. Au bas est l'inscription ci-jointe: *Naissance de Monseigneur le Duc de Berry, né à Versailles le 23 Août 1754, qui sert d'époque au retour du Parlement.*

A la page 219: Le 18 *Juillet* 1774: Il y a un grand schisme dans la Faculté de Droit relativement à la Cure de St. André des Arts, dont les Docteurs & les Agrégés se contestent

réciproquement la nomination, ou, pour mieux dire, de la nomination de laquelle les premiers voudroient exclure les seconds. Cette nomination est attribuée successivement aux différentes Facultés de l'Université, étant dévolue à ce Corps. Les Agrégés autrefois ne faisoient pas corps avec elle; depuis le commencement du siecle environ ils ont été déclarés en être membres. Et c'est sur cette décision qu'ils s'appuyent pour obtenir un concours de suffrages avec les Docteurs: c'est la matiere du procès.

A la page 219. Le 18 *Juillet* 1774. C'est le vingt-neuf de ce mois que Mr. l'abbé de *Boismont* doit prononcer devant l'Académie françoise, l'oraison funebre de *Louis* XV.

A la page 219. Le 18 *Juillet* 1774. On a fait mention du mot *resurrexit*, trouvé à la statue de *Henri* IV. On dit qu'à Saint Denis on a trouvé aussi ce terme expressif auprès de *Louis* XV. On a attribué la pasquinade à quelque parlementaire, fâché de voir le Chancelier toujours en regne. Elle prouve au surplus combien aisément le François passe de l'éloge outré à la satyre la plus injuste.

A la page 219. Le 19 *Juillet* 1774. Mr. de *Vergennes*, nommé au Département des affaires étrangeres, qui tardoit à se rendre ici de Stockholm, où il étoit & où il a appris avec bien de la surprise le choix du Roi tombé sur sa personne, est arrivé dimanche en fort bonne

santé, quoique l'on l'eût fait mort. Il dit qu'il a été instruit de la nouvelle de son trepas à Hambourg, qu'il s'est tâté & que se trouvant très en vie, il a continué sa route. Il se dispose à prêter serment incessamment, afin d'entrer tout de suite au Conseil.

A la page 219. Le 19 *Juillet* 1774. Extrait d'une lettre de Rennes du 12 Juillet 1774... Nous ignorons pourquoi l'Arrêt de Rennes concernant le Sieur *Rousseau* & son Journal qu'il imprime à Bouillon, n'a fait aucune sensation dans Paris. Il en a produit beaucoup ici; il est du 14 Janvier & a été rendu sur la dénonciation faite par un de Messieurs dudit Journal: voici le dispositif.

„ La Cour, chambres assemblées, faisant „ droit sur les Remontrances & Conclusions „ du Procureur général du Roi, ordonne que „ l'ouvrage périodique ayant pour titre *Sup-* „ *plément pour les Journaux politiques*, ou *Ga-* „ *zette des Gazettes des mois d'Octobre, No-* „ *vembre & Décembre* 1773, *à Bouillon, avec* „ *approbation & privilege*, sera laceré & brûlé „ au pied du grand escalier du Palais, par „ l'Exécuteur de la haute justice, comme „ contenant aux pages 49, 50 & 51 des faits „ faux & calomnieux; & un libelle séditieux „ sous le titre de *Requête des pauvres du Dio-* „ *cese de Rennes*, fait pour continuer d'échauf- „ fer les esprits, & renouveller les troubles „ de la Province, tendant à inculper le Par- „ lement aux yeux du Peuple, à répandre des

„ préjugés odieux fur la juftice de fes arrêts „ & à flétrir l'honneur de fes membres, auxquels on fuppofe méchamment des vues & des intentions criminelles; ordonne à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour, pour y demeurer fupprimés; ordonne pareillement que les différentes copies manufcrites en écriture contrefaite de ladite requête des Pauvres au diocefe de Rennes (au nombre de trois) enfemble les lettres d'envoi qui les accompagnoient, toutes mifes fur le bureau par plufieurs des membres de ladite Cour, demeureront dépofées à fon Greffe, pour fervir de Mémoires & de pieces de comparaifon: a décerné commiffion au Procureur général du Roi, pour informer contre les auteurs & copiftes de ladite requête, par devant Me. *de Caradeuc de Keranroy*, Confeiller, Doyen de la Cour, &c."

A la page 219. Le 20 *Juillet* 1774. On continue à prétendre que les paroles de *la fauffe peur* font de l'abbé de *Voifenon*, quoiqu'on ne retrouve nullement fa maniere dans cet ouvrage, où tous les rôles paroiffent facrifiés à celui de Mr. *Raille*, que fait le Sieur *Trial*. Ce Mr. *Raille* eft vifiblement calqué fur un homme de fociété très connu, & qu'on appelle par dérifion *Milord Gois*. C'eft un plaifant qui prend les allures de toutes les nations & furtout d'un Anglois. On

peut ſe rappeller ſon hiſtoire avec Madame de *Cruſſol*, lorſque ſe faiſant paſſer dans un ſouper pour un médecin étranger, il capta la confiance de cette Dame, qui deſira d'avoir un tête-à-tête avec lui & lui fit des aveux, dont elle ſe répentit fort, lorſqu'elle apprit qu'elle étoit dupe.

Ce Mr. *Raille* poſſede auſſi le talent inimitable de contrefaire au ſuprême degré ceux qu'il veut imiter & joue également un rôle de médecin. Le ſurplus de la piece ne reſſemble en rien à la premiere aventure.

La muſique eſt pleine de reminiſcences, agréable, mais foible; il y a cependant l'ariette de Mr. *Raille*, où il annonce ſon ſavoir-faire, qui a été fort applaudie comme ſavante & très diverſifiée.

A la page 219. Le 21 *Juillet* 1774. On ſait que depuis longtems il avoit été queſtion de jouer *la Partie de chaſſe de Henri IV*, du Sieur *Collé*, mais qu'il avoit été précédemment décidé au Conſeil que ce drame ne ſeroit point repréſenté, comme dégradant un ſi grand Roi; cependant par une inconſéquence trop commune, exécutée ſur quantité de théâtres particuliers, dans toutes les Provinces, au théâtre de la ville de Verſailles, & tout recemment, cet hiver, à la cour, devant Madame la Dauphine. Depuis qu'elle eſt Reine, elle a fait lever l'excluſion: *la Partie de Chaſſe* doit ſe jouer inceſſamment à la comédie françoiſe; mais l'auteur s'y oppoſe

aujourd'hui; l'on croit que c'est à cause de la saison.

À la page 219. Le 22 *Juillet* 1774. *Les coëffures au tems présent*; sont des bonnets de femme très historiés, qui sont surmontés de deux cornes d'abondance, & garnis d'une quantité d'épis de bled qui retombent de toutes parts. Cet ajustement inventé, comme l'on juge, par l'adulation, ne sera pas longtems de mode, si le bled continue à renchérir, comme il fait journellement.

À la page 219. Le 23 *Juillet* 1774. On connoît l'attachement de Mr. le Prince de *Condé* pour Madame la Princesse de *Monaco*. On peut se rappeller qu'afin d'en jouir plus librement en 1771, il engagea le Parlement à reprendre son service interrompu & à juger le procès en séparation de cette Dame, malgré toutes les protestations & oppositions de Mr. le Prince de *Monaco*. Depuis le Prince de *Condé* a affiché scandaleusement son commerce d'adultere avec elle; il l'a logée auprès de son nouveau palais, où il lui fait construire un hôtel; mais le Roi vient de rompre ces liens criminels par un ordre signifié à Madame de *Monaco* de choisir un asyle dans un couvent. Envain son illustre amant s'est-il rendu sur le champ à Marly pour supplier S. M. de retirer la lettre de cachet: Elle est restée inflexible & a répondu qu'elle aimoit l'ordre, les bons ménages, la conservation des moeurs, & qu'une femme ne vivant

point avec ſon mari, ne pouvoit reſter dans le monde. Cette ſévérité vis à vis du Prince de *Condé*, dans un moment critique où, en ſe ſéparant des Princes exilés il obéiſſoit ſervilement aux volontés du Monarque, prouve combien on fait peu de cas de lui à la Cour.

A la page 219. Le 24 *Juillet* 1774. Le Sieur *Boby*, Notaire, vient d'afficher une banqueroute conſidérable, qu'on évalue à plus de huit cens mille francs. On étoit ſurpris qu'il ne l'eût pas déjà faite. On ſavoit que cet officier de juſtice faiſoit beaucoup plus de dépenſe qu'il ne convenoit à ſon état & dans un genre ridicule: il ſe donnoit les airs d'entretenir des filles d'opéra & de leur offrir des cadeaux conſidérables. Il affichoit au ſurplus une élégance, un luxe proportionnés à ce goût; enſorte que tout le monde crie contre lui.

A la page 219. Le 25 *Juillet* 1774. Du tems des Romains, l'Eſpagne avoit beaucoup de mines qu'ils faiſoient exploiter & dont ils tiroient une grande quantité d'or & d'argent. Depuis longtems la cour de Madrid s'étoit peu occupée de cette exploitation. Plus jalouſe de celle du Pérou, elle y bornoit ſes ſoins. Des particuliers françois ſe ſont réunis à des Eſpagnols & ont formé une compagnie pour extraire des montagnes des Aſturies les fillons qu'on y avoit découverts. La mine eſt devenue ſi abondante, que les actions de

cette compagnie ont plus que sextuplé. On y a fait passer des gens instruits pour faciliter par leurs lumieres l'extraction de la matiere & sa décomposition.

Quoique par ce recours à notre nation, les Espagnols qui devroient être nos maîtres en ce genre, conviennent de la supériorité des François, on reproche à l'Académie des Sciences de ne s'être presque pas occupé de cet art, & il est question d'établir une chaire & des écoles *ad hoc.*

A la page 219. Le 26 *Juillet* 1774. La Signora *Bastardella* est ici depuis quelque tems; c'est la plus célebre cantatrice d'Italie; elle est supérieure à la Signora *Gabrielli*: elle eut voulu se montrer avec éclat dans cette capitale: elle desiroit qu'on ouvrît une souscription en sa faveur; on ne sait pourquoi l'on n'y songe pas: elle a chanté dans quelques maisons particulieres seulement, & l'on craint que ne se voyant pas accueillie autant qu'elle le mérite, elle ne disparoisse bientôt, sans avoir été entendue du grand nombre de nos amateurs de musique.

A la page 219. Le 26 *Juillet* 1774. Mr. le Cardinal de *Gesvres* vient de mourir assez avancé en âge, d'autant plus qu'il étoit contrefait & bossu. Il plaisantoit lui-même de ce dernier défaut naturel & disoit en riant, qu'il n'aimoit pas qu'on l'appellât *Son Eminence.* Il avoit resigné depuis peu son Evêché de Beauvais. Il laisse tous ses biens aux

hôpitaux de cette ville; ce qui déplaît fort à sa famille: elle veut travailler à faire casser le testament, fondé sur les ordonnances qui défendent de léguer aux gens de main morte; mais ce qui semble devoir souffrir exception de la part des gens d'église, tenus au contraire d'y faire retourner ce qu'ils en ont recueilli.

A la page 219. Le 27 *Juillet* 1774. L'oraison funebre du Roi que Mr. l'Abbé de *Boismont*, l'un des Quarante, doit prononcer à la chapelle du Louvre, devant l'Académie françoise, n'aura lieu que samedi 30. C'est Mr. l'Archevêque de Lyon, membre de la compagnie, qui doit officier.

A la page 220. Le 29 *Juillet* 1774. La réception de Mr. *Suard* à l'Académie françoise est indiquée au 4 Août prochain.

A la page 222. Le 30 *Juillet* 1774. *Epître à* Henri IV *sur l'avénement de* Louis XVI, *par Mr. de V....* On auroit peine à croire que cette bagatelle fût du vieillard poëte, dont elle porte le nom, si son avis au Lecteur & plusieurs passages de sa petite poésie, comme il l'appelle, n'attestoient leur auteur. Elle n'est distinguée des autres que par une adulation encore plus basse: & en effet il a grand besoin de flatter le jeune Monarque fortement prévenu contre lui. Un trait très connu prouve combien il le déteste: un jour on demandoit à ce Prince devenu Dauphin, quel spectacle il desiroit? „Tout ce ce vous

„ voudrez," répondit-il : „ pourvu que ce „ ne ſoit pas de Voltaire."

A la page 224. Le 31 *Juillet* 1774. On va travailler inceſſamment à l'agrandiſſement de la place qui eſt devant le palais royal : au moyen d'un rang de maiſons qu'on abat du côté des Quinze-vingts, on dégage toute la partie du palais encore maſquée, & en reculant le château d'eau on procure à cet emplacement la proportion & l'étendue convenables.

Malgré tant de ſoins & de dépenſes, ce palais ſera toujours rempli d'imperfections & de défauts, & le plus grand ſans doute ſera celui de n'avoir point aſſez de grandeur & de nobleſſe du côté de la rue & de reſſembler à un ſimple hôtel particulier.

A la page 224. Le 1 *Août* 1774. La reſtauration de la fontaine des petits Peres a très bien réuſſi ; elle eſt finie, mais non ſans une dépenſe exceſſive, ainſi qu'on l'a précédemment obſervé.

A la page 224. Le 1 *Août* 1774. On n'a pu qu'en ce moment recueillir les pieces authentiques des deux ſuicides arrivés à St. Denis le jour de Noël dernier ; l'attention du gouvernement à les ſouſtraire dans le tems de la premiere fermentation, les avoit rendus rares alors, & depuis de nouveaux événemens avoient fait perdre de vue celui-là. Toutefois il eſt trop unique pour n'en pas conſerver les détails & les monumens en quelque ſorte

forte dans toute leur intégrité. Les pieces recouvrées sont au nombre de trois.

1. La lettre de Mr. de *Rulhieres*, Lieutenant de la Maréchaussée, où il rend compte à son supérieur de toute l'aventure & en dresse une sorte de procès verbal.

2. Un Testament que les deux Dragons ont dressé en commun avant de se tuer; morceau très singulier qui, bien loin d'annoncer de la folie, caractérise au contraire un très grand sang froid & un esprit de détail qu'on conserve difficilement en circonstance pareille.

3. La lettre de l'un d'eux à un officier qui l'honoroit de son amitié & de son estime: lettre où l'on retrouve le même esprit philosophique que dans le testament, & en outre plus de liberté & de gaieté, telles qu'en comporte le genre epistolaire.

A la page 225. Le 2 *Août* 1774. Dans le premier Acte, *Orphée* pleure sa compagne & l'appelle; un *Chœur* composé de Bergers, de Bergeres & de Nymphes, suite des deux époux, rend au tombeau d'*Euridice* les honneurs funéraires; ce qui amene un divertissement, tel qu'il se pratiquoit dans l'antiquité à de pareilles cérémonies; des libations, des effusions de parfums, des offrandes de fleurs & de guirlandes. *Orphée* fatigué de cette multitude la fait retirer pour se livrer à la solitude & à sa douleur: il forme le projet dangereux d'aller ravir aux enfers leur victime.

L'Amour furvient, il le console, il lui annonce qu'il peut descendre au Tartare: qu'il ramenera sa femme, à condition qu'il se contiendra & ne la regardera point. Il se retire ensuite; après avoir gémi de cette loi rigoureuse, *Orphée* se résout à obéir; il prend sa lyre, il met son casque, & marche vers le lac d'Averne.

Au second Acte, le théâtre change; on voit l'entrée des Enfers; les spectres & les furies s'opposent au passage d'*Orphée* & troublent ses accords par leurs danses. Il les charme insensiblement & pénetre. A ce spectacle effroyable succede le tableau des Champs Elysées que présente une décoration nouvelle. Plaisirs, jeux, danses des Ombres heureuses: à leur tête est *Euridice*, qui se félicite de son bonheur nouveau; elle va parcourir les bosquets écartés de ces beaux lieux: alors *Orphée* arrive & redemande aux Ombres son épouse: pendant qu'on la cherche, on charme l'ennui de l'époux par toutes sortes de divertissemens: elle lui est rendue.

Le troisieme Acte ne contient proprement qu'une scene entre *Orphée* & *Euridice*. Celle-ci s'apperçoit qu'il détourne d'elle ses regards; elle croit qu'il se répent déja de son action généreuse, elle le presse de s'expliquer, de tourner les yeux vers elle; après un combat de sentimens divers il ne peut résister aux reproches de son épouse, il l'envisage; elle meurt soudain. Mais l'Amour vient opé-

rer fon miracle ordinaire; il ranime & embellit la fcene.

Telle eft la marche du poëme charmant, tendre, onctueux en Italien, & que le traducteur, Mr. *Moline*, pour avoir voulu le rendre trop littéralement, a fait infipide & plat: ce qui fait tort à la mufique en plufieurs endroits & l'empêche de produire tout fon effet. On convient généralement cependant qu'elle réunit le fimple, le naturel de la déclamation du récitatif françois, au favant, à la gentilleffe, au pittorefque des ariettes Italiennes; & que le tout eft renforcé par des fymphonies dans le genre allemand, qu'on fait être le plus eftimé aujourd'hui.

A la page 225. Le 3 *Août* 1774. Voici d'abord la lettre de Mr. de *Rulhieres*, en date du 26 Décembre 1773.

Mon cher Infpecteur! Deux dragons, l'un du Régiment de *Belfunce*, & l'autre du Régiment de *Meftre de camp général*, fe font tués hier à cinq heures après midi dans une auberge dite l'*Albalêtre*, vis à vis la maifon que j'habite à S. Denys. Averti de cet événement, j'y ai accouru. Le ferrurier avoit ouvert la porte qu'on a trouvé fermée en dedans. Ils étoient affis chacun fur une chaife de l'un & de l'autre côté de la cheminée, un piftolet à leurs pieds, la mâchoire fracaffée & la cervelle emportée. Une femme qui logeoit au deffus, a entendu deux coups très diftincts; ce qui prouve que chacun d'eux s'eft tué de

ſon côté. Ils avoient une table entre eux deux, ſur laquelle repoſoient depuis le matin trois bouteilles de vin de Champagne. On a trouvé ſur cette table un écrit, dont j'ai l'honneur de vous adreſſer copie dans la même forme, ainſi que la copie d'un brouillon de lettre écrite à M. de C. officier au Régiment de *Belſunce*. Ils étoient arrivés d'avant-hier à l'auberge; ils ont été occupés toute la journée à écrire quatorze lettres qu'ils ont miſes à la poſte, & dont on dit qu'une plus grande que les autres eſt adreſſée à Mr. de *Sartines*. La juſtice de St. Denys a fait faire la levée des deux cadavres, qu'elle m'a remis aujourd'hui pour être tranſportés à la baſſe geole du Châtelet. C'eſt de moi dont il eſt queſtion dans cet écrit ſous le nom de *Rh*. Le Dragon de *Belſunce* paſſant à St. Denys, l'année derniere, allant au Régiment, il étoit avec un de ſes camarades qui étant ivre avoit fait quelque tapage dans cette même auberge, où je fus appellé & j'eus lieu d'être content de la conduite du Sieur *Bordeaux*.

J'ai l'honneur, &c.

A la page 225. Le 3 *Août* 1774. On attend avec impatience le diſcours de Mr. l'Evêque de Senez; mais il paſſe pour conſtant qu'il ſouffre beaucoup de difficultés à l'impreſſion. On ſollicite fortement le Prélat d'y changer certaines choſes, & l'on prétend qu'il s'obſtine à le laiſſer tel qu'il l'a prononcé, ou à ne point le faire paroître. On veut que Mr. le

Comte d'*Aranda* soit celui qui s'oppose le plus fortement à sa publicité, à raison de la maniere injurieuse dont Mr. de *Beauvais* s'est exprimé à l'occasion de la destruction des Jésuites, à laquelle on sait que la Cour d'Espagne a principalement contribué.

A la page 225. Le 4 *Août* 1774. Par une suite de ce qu'on a dit, Mr. de *la Borde*, le premier valet-de-chambre du Roi, sentant combien il seroit désagréable à leurs Majestés; a pris le parti de profiter des insinuations qu'il a reçues à cet égard, & Mr. *Richard de Livry*, Fermier général, ayant eu l'agrément de traiter de cette charge, il a fait un arrangement avec Mr. de *la Borde*, par lequel il lui donne 50,000 écus d'argent comptant, le reçoit adjoint pour moitié de la place de Fermier général, dans la part qu'en a Mr. *Richard*, & celui-ci se trouve ainsi premier valet-de-chambre du Roi.

A la page 225. Le 4 *Août* 1774. *Testament de deux* Dragons, *qui se sont tués à Saint Denys dans une chambre de l'auberge de l'*albalêtre, *le jour de Noël* 1773, *à 5 heures & demie du soir.*

„ Un homme qui meurt avec connoissance ne doit rien laisser à désirer à ceux qui lui survivent. Nous sommes dans ce cas plus qu'aucun autre. Notre intention est d'empêcher que nos hôtes ne soient inquiétés, & de faciliter la besogne à ceux que la curiosité, sous prétexte de formalités & de bon ordre, trans-

portera ici pour nous rendre visite. *Humain* est le plus grand de nous deux, & moi *Bordeaux* je suis le plus petit. Il est tambour-major de Mestre-de-camp Général des *Dragons*; & moi je suis simple Dragon de *Belsance*. La mort est un passage: je m'en rapporte au Procureur Fiscal de Saint Denys & à son premier clerc qui va lui servir d'adjoint pour faire une descente de justice. Ce principe, joint à l'idée que tout doit finir, nous met le pistolet à la main. L'avenir ne nous offre rien que de très agréable; mais cet avenir est court. *Humain* n'a que 24 ans; pour moi je n'ai pas encore quatre lustres (20 ans) accomplis. Aucunes raisons pressantes ne nous forçoient d'interrompre notre carriere; mais le chagrin d'exister un moment, pour cesser d'être une éternité, est le point de réunion qui nous fait prévenir de concert cet acte despotique du sort. Enfin le dégoût de la vie est le seul motif qui nous la fait quitter. Si tous les malheureux étoient sans préjugés & pouvoient regarder leur destruction en face, ils verroient qu'il est aussi aisé de renoncer à l'existence, que de quitter un habit dont la couleur nous déplaît. On peut s'en rapporter à notre expérience. Nous avons éprouvé toutes les jouissances, même celle d'obliger nos semblables. Nous pourrions nous les procurer encore; mais tous les plaisirs ont un terme, & ce terme en est le poison. Nous sommes dégoûtés de la scene universelle; la

toile est baissée pour nous; & nous laissons nos rôles à ceux qui sont assez foibles pour vouloir en jouir encore quelques heures. Quelques grains de poudre vont briser les ressorts de cette masse de chair mouvante que nos orgueilleux semblables appellent le *Roi des Etres*. Messieurs de la justice, nos corps sont à votre discrétion; nous les méprisons trop pour nous inquiéter de leur sort. Quant à ce qui nous reste, moi *Bordeaux* je laisse à Mr. de *Rh*. mon épée d'acier: il se souviendra que l'an passé, presque à pareil jour, il eut l'honnêteté de m'accorder de l'indulgence pour le nommé *Saint Germain* qui lui avoit manqué. La servante de cette auberge prendra nos mouchoirs de poche & de col, ainsi que les bas que j'ai sur moi & autres linges quelconques. Le reste de nos effets sera suffisant pour payer les frais de l'information & de procès verbaux inutiles qu'on fera à notre sujet. L'écu de trois livres qui restera sur la table, payera la derniere bouteille que nous avons bû."

A Saint Denys, le jour de Noël 1773. (signés) *Bordeaux*. *Humain*.

P. S. Il y a encore une bouteille de surplus qu'on prendra sur nos effets. (signé) *Bordeaux*.

A la page 225. Le 5 *Août* 1774. On ne croit pas que Mr. de *Jouville* soit obligé de se défaire de sa charge de Maître des Requêtes; on dit seulement qu'il est exilé à sa terre.

La Demoiselle *Granville* est déjà sortie de Sainte Pelagie.

A la page 225. Le 5 *Août* 1774. On ne peut rien voir de plus ridicule qu'un acrostiche imaginé par le Sieur *Ducroc*, Secrétaire de Mr. d'*Alembert*, pour mettre au bas du Portrait de ce Philosophe. Le voici:

Du meilleur des mortels reconnoissez l'image,
A son aspect heureux l'humanité sourit,
La vérité renait, là vertu prend courage
Et le germe des arts se ranime & produit.
Méprisant des grandeurs un vain titre emprunté;
Bienfaiteur des humains est celui qu'il préfere.
Etre à la fois leur guide & leur servir de pere,
Regner sur les talens par la fécondité:
Tels sont ses justes droits à l'immortalité.

On ajoute cependant que le Philosophe a trouvé ces vers trop mauvais pour les adopter par l'impression ou la gravure qu'il en permettroit; mais il ne semble pas trouver mauvais que l'auteur les répande & en donne des copies.

A la page 225. Le 5 *Août* 1774. Lettre écrite par le nommé *Bordeaux* à Mr. de C. officier de Dragons à *Guise*, au Régiment de *Belsunce*.

„ Monsieur ! pendant mon séjour à *Guise* vous avez paru m'honorer de votre amitié. Il est tems que je vous en remercie. Je crois vous avoir dit plusieurs fois dans nos conver-

ſations que mon état actuel me déplaiſoit: cet aveu étoit ſincere, mais peu exact. Je me ſuis examiné depuis plus ſérieuſement & j'ai reconnu que ce dégoût s'étendoit ſur tout, & que j'étois également raſſaſié de tous les états poſſibles, des hommes, de l'univers entier & de moi-même. De ces découvertes il m'a fallu tirer une conſéquence. Lorſqu'on eſt las de tout, il faut renoncer à tout: ce calcul n'eſt pas long; je l'ai établi ſans le ſecours de la géométrie. Enfin, je ſuis ſur le point de me défaire de mon exiſtence, que je poſſede depuis près de vingt ans, & qui m'a été à charge pendant quinze ans. Je ne dois des excuſes à perſonne; je déſerte, c'eſt un crime; mais je dois me punir & la loi ſera ſatisfaite. J'avois demandé à mes ſupérieurs un congé pour avoir l'agrément de mourir à tête repoſée. Ils n'ont pas daigné me répondre: j'en ſerai quitte pour me dépêcher un peu plus vîte. Je mande à *Bar* de vous remettre quelques cahiers que je lui ai laiſſés à *Guiſe* & que je vous prie d'accepter: vous y trouverez quelques morceaux de littérature aſſez bien choiſis. Ils ſuppléeront au mérite perſonnel qu'il m'auroit fallu pour m'obtenir une place dans votre ſouvenir. Adieu, mon cher Lieutenant, ſoyez conſtant dans votre amour pour *Saint Lambert* & pour *Dorat*; du reſte, voltigez de fleurs en fleurs & continuez d'enlever le ſuc de toutes les connoiſſances, comme de tous les plaiſirs.

Quant à moi, j'arrive au trou
Que n'échappe ni fou ni sage,
Pour aller je ne sais où. (Vers de *Piron*).

Si l'on existe après cette vie & qu'il y ait du danger à la quitter, je tâcherai de m'absenter une minute pour venir vous l'apprendre: s'il n'y en a point, je conseille à tous les malheureux, c'est presque dire, à tous les humains, de suivre mon exemple. Si vous écrivez quelquefois à Mr. de *G.*, saluez-le de ma part; je lui dois à tous égards de la reconnoissance. Lorsque vous recevrez cette lettre, il y aura tout au plus vingt-quatre heures que j'aurai cessé d'être avec la plus sincere amitié, mon cher Lieutenant, &c. *Bordeaux*, jadis éleve des Pédans, puis de *Cujas*, puis aide de chicane, puis moine, puis dragon, puis rien.

A la page 225. Le 6 *Août* 1774. On avoit reproché au Chevalier *Gluck* d'avoir négligé dans son *Iphigenie* les accessoires de ce spectacle, c'est-à-dire, les danses & les divertissemens: il a prouvé dans *Orphée & Euridice* qu'il entendoit cette partie aussi bien que personne. Rien de plus agréable que les airs de ballet. L'ouverture & la déclamation chantée de celui-ci sont inférieures sans doute à cette partie du premier opéra, bien supérieur par l'intérêt & par les passions tragiques. Il y a cependant encore beaucoup d'expression dans *Orphée*, & le Sieur *le Gros*, animé par le musicien, continue à être Acteur. Mlle.

Arnoux fait le rôle d'*Euridice*, mais l'organe de cette actrice qui se perd absolument, est insuffisant pour certains morceaux très forts qui exigeroient beaucoup plus de voix. Mlle. *Rosalie* remplit le troisieme & dernier rôle de cette piece, celui de l'Amour : c'est le plus foible.

Les Ballets sont de la composition du Sieur *Vestris* ; celui des Monstres & Démons dans le premier Acte est vigoureux, chaud, pittoresque & plein d'énergie. On ne peut s'empêcher de rire cependant, en voyant dans le livre des paroles le Poison personnifié & représenté par Mlle. *Vernier*. On ne peut excuser cette bêtise qu'en la regardant comme une plaisanterie sanglante, qu'on a voulu faire contre cette danseuse à laquelle son rôle attire toutes sortes de mauvais quolibets. Les Fêtes des Champs Elysées sont charmantes pour les détails, l'ordre, le nombre & l'exécution ; mais on y trouve des contresens dans la Pantomime, semblant exprimer la coquetterie & la rivalité, qui doivent être excluses du séjour des bienheureux. Enfin les fêtes du troisieme Acte sont de la plus grande magnificence, sans avoir aucun caractere particulier ; ce qui est sans doute un défaut : elles sont merveilleusement bien terminées par un pas de trois de Mlle. *Heinel*, & des Sieurs *Vestris* & *Gardel*, qui présente la perfection de l'art & un assemblage de graces majestueuses, comme on n'en peut voir nulle part ailleurs.

A la page 227. Le 11 *Août* 1774. La retraite de Madame la Princesse de *Monaco* ne s'est point effectuée jusqu'aujourd'hui. On présume que S. M. dont le premier mouvement est très dur, mais qui revient facilement ensuite, aura eu égard aux représentations de cette Dame, que ses affaires obligent sans doute de rester dans le monde. Elle est actuellement à Chantilly, chez Mr. le Prince de *Condé*.

A la page 228. Le 11 *Août* 1774. Mr. *Dorat*, dont la fécondité dans tous les genres ne permet pas à ses talens de se reposer, fait annoncer déjà une nouvelle tragédie de sa façon, intitulée *Adelaïde de Hongrie* : elle doit se jouer après-demain.

A la page 229. Le 15 *Août* 1774. *Louis XV* aimoit singulierement le jardinage & les différentes branches de cet art : il s'étoit créé de jardins en beaucoup d'endroits, entr'autres un à Auteuil, à la porte du bois de Boulogne : c'étoit un jardin à fleurs, qui n'étoit arrangé que depuis peu d'années ; il avoit coûté beaucoup d'argent & exigeoit un entretien considérable. C'est-là qu'étoit le jardinier sur lequel *Louis XVI* a exercé la justice sévere & bienfaisante qui a occupé un moment les conversations de Paris. S. M. a regardé ce jardin comme inutile, ou plutôt comme à charge & quoique Elle ne soit pas ennemie d'un art auquel se livroient autrefois les Romains les plus illustres, Elle a cru devoir se priver de cet agréa-

ble lieu : Elle a donné ordre à Mr. le Contrô-leur général de le vendre & les particuliers vont le visiter comme en vente. C'est le but de promenade à la mode.

A la page 230. Le 14 *Août* 1774. Le héros principal d'*Adélaïde de Hongrie* est *Pepin*, fils de *Charles Martel* & chef de la seconde race de nos Rois, connue sous le nom de *Carlovingienne*. L'intrigue roule sur une supposition de femme qu'on lui a donnée, qui ne se reconnoît qu'au bout de quelque tems. Il aime celle qu'il a éprouvée & dont il a des enfans ; mais le devoir, l'honneur, la justice à rendre à l'innocence ne lui permettent pas de laisser triompher le crime; de-là des combats dans le cœur de *Pepin*, & le nœud de la tragédie dont il seroit impossible de rendre un compte exact par la complication & le nombre des incidens. Elle n'a point eu de succès; mais on sait aujourd'hui que les pieces même sifflées se relevént du second bond & vont toujours aux nues.

A la page 230. Le 14 *Août* 1774. Mr. de *Voltaire* vient de lacher un nouveau pamphlet contre l'abbé *Sabbathier*, sous le titre de *Lettre d'un Théologien à l'auteur des trois Siecles*. Cet ouvrage est bien loin de la modération de l'autre intitulé: *Observations sur les trois siecles de la Littérature Françoise*, dont on a parlé. Le nouveau mérite quelques détails & l'on y reviendra.

A la page 239. Le 15 *Août* 1774. On n'a

pas manqué de faire des épigrammes fur la reception de Mr. *Suard* à l'Académie françoife: voici les deux meilleures. Pour entendre la premiere, il faut fe rappeller qu'il a fait longtems la Gazette de France conjointement avec l'abbé *Arnaud*, déjà membre de la Compagnie en queftion, & qu'il a époufé la Demoifelle *Pankouke*, fœur du Libraire, affez jolie femme. Cette épigramme eft intitulée *les trois exclamations*:

Auprès d'*Arnaud* le Gazetier *Suard*
A pris hier place à l'Académie:
Certain Anglois s'y trouvant par hazard
Dit à quelqu'un : Monfieur, je vous en prie,
Qu'a, s'il vous plaît, produit ce bel efprit?
Pendant quatre Ans il a, Monfieur, écrit
Notre gazette.. Ah, pefte, Et puis en outre
Il a traduit avec beaucoup de goût
Le *Robertfon*.. Ah, diable!..& ce n'eft tout.
Tenez, voyez: c'eft-là fa femme.. Ah f*****

Autre, intitulée *Dialogue*:

Sait-on quel écrivain fuccede par hazard
A l'Evêque de Triconie? *
C'eft un froid traducteur fans efprit & fans art.
Fort bien, j'en ai l'ame ravie.
Vous aimez donc Monfieur *Suard*?
Non, mais je hais l'Académie!

* L'abbé de *la Ville*.

A la page 230. Le 15 *Août* 1774. On se verroit avec peine obligé de transférer aux Invalides les plans dont on a parlé. Mr. *Gabriel* en conséquence a toujours formé le dessin d'une nouvelle Galerie à construire à l'Ecole militaire pour cet objet, & si les fonds le permettent, on la construira. Il est certain que cet établissement y conviendroit mieux. Il serviroit à tenir sans cesse sous les yeux des éleves, des objets d'instructions qu'ils seroient obligés de venir chercher ailleurs.

A la page 230. Le 15 *Août* 1774. On répand manuscrite une Epitre de Mr. de *Rulhieres* sur le renversement de sa fortune: elle est adressée à Mr. de *Chamfort*.

A la page 231. Le 16 *Août* 1774. Extrait d'une lettre de Beauvais du 10 Août 1774. Malgré la charité du Cardinal de *Gesvres* qui donne tout son mobilier aux pauvres, aux hôpitaux de ce Diocese, il est à craindre qu'elle ne soit éludée par les Economats qui absorberont tout en réparations. La succession la plus claire qu'il laissera, ce seront quatre-vingt-deux procès dont hérite son Coadjuteur. Ce Prélat Cardinal, très honnête, très bon homme même, avoit l'esprit du Clergé au suprême degré, & pour ne rien perdre de ses droits il auroit plaidé contre son pere.

A la page 234. Le 17 *Août* 1774. Le pamphlet nouveau attribué à Mr. de *Voltaire* contre l'auteur *des trois siecles*, consiste dans

deux lettres d'un Théologien à l'abbé *Sabbathier*. Sous cette tournure, il dévoile les manœuvres du parti Encyclopédique, dont il regarde cet abbé comme un suppôt; & releve en même tems des erreurs ou les faux jugemens du critique. Il profite aussi du personnage emprunté pour se donner sans façon les louanges les plus outrées; elles semblent devoir être d'autant moins suspectes, qu'il les met dans la bouche d'un ennemi; c'est-à-dire, d'un défenseur zélé de la religion. Il dénigre par la même voye sans ménagement plusieurs grands hommes, depuis longtems l'objet de sa jalousie & de ses atteintes indirecte. On reconnoît dans l'ouvrage la méchanceté du Philosophe de Ferney, infatigable à vomir des libelles; mais on y trouve moins d'agrément & de légereté, quoiqu'il soit impossible, au premier coup d'œil de l'ensemble de sa composition, de douter qu'elle soit de lui.

Quelques connoisseurs cependant attribuent cette diatribe au Marquis de *Condorcet*, qui commence à s'exercer dans l'art du libelle & est pourvu de la méchanceté suffisante pour y réussir, qui d'ailleurs ne manque pas des autres talens de l'écrivain.

A la page 234. Le 18 *Août* 1774. On ne peut rendre le ridicule qui rejaillit sur Mr. *Gresset* de son dernier discours imprimé. Il est d'autant plus grand, que son retour ici avoit été une espece de triomphe, & que tout Paris

s'étoit empressé d'aller voir cet homme célebre, dont la dévotion semble avoir affoibli la tête, & tombé dans une espece d'enfance.

A la page 236. Le 20 *Août* 1774. *Les Nymphes de Diane* n'ont pas, à beaucoup près, le succès d'*Acajou*. On trouve le premier opéra comique infiniment plus mal remis que celui-ci, en ce qu'on n'a rien changé du tout aux airs de Pont-neuf dont il abonde; qu'on ne les a point renforcés par l'accompagnement, & que d'ailleurs il n'est pas joué dans la perfection qu'il exigeroit. Du reste, il y a un spectacle charmant, des décorations galantes & beaucoup de piquant dans les situations & de sel dans le dialogue. Madame *Trial* & le Sieur *Nainville* se distinguent le plus parmi les acteurs dont il faut un nombre considérable pour l'exécution.

A la page 236. Le 21 *Août* 1774. *Mémoire pour le Sieur Thair Muphta, de Tetouan au royaume de Maroc*. Tel est le titre d'un nouvel ouvrage de Me. *Falconnet*. Il roule sur un fait fort singulier, qui donne lieu à une question de politique vraiment intéressante.

Thair Muphta, sujet du Roi de Maroc & d'une famille qui porte le titre de *Chérif*, c'est-à-dire d'une de celles qui passent pour descendre de *Mahomet*, avoit tourné ses vues vers le commerce, dans l'espoir de se ménager ainsi une occasion de quitter sa patrie & de s'établir en Europe, dont il goûtoit fort l'état de sociabilité inconnue chez lui: en 1758

il avoit chargé sur le Navire Anglois *le Baptiste*, Capitaine *Antoine Montero*, des marchandises pour la somme de 142,345 livres & il fit voile pour Alger. Le bâtiment ayant été assailli d'une tempête, fut obligé de relacher à Oran, ville de la dépendance de S. M. Catholique. On en demanda préalablement permission au Gouverneur. A peine y fut-il mouillé, qu'on força l'équipage de débarquer, qu'on saisit les papiers de *Thair Muphta*, qu'on confisqua sa cargaison, & qu'il fut jetté dans un cachot infect, les fers aux pieds & aux mains. Il ne sortit de cette captivité qu'en payant une rançon de deux mille écus. Revenu à Tetouan, il se rendit à Maroc pour y porter ses plaintes au Roi: S. M. les trouva justes & le chargea d'une lettre pour le Gouverneur de Gibraltar, auquel il demandoit justice des vexations & brigandages exercés contre son sujet. Celui-ci renvoya le plaignant à la cour de Londres; Milord d'*Egremont* venoit de signer les préliminaires de la Paix: soit crainte d'exciter une nouvelle querelle avec l'Espagne, soit indifférence, il eut peu d'égard aux réclamations de l'infidele & il le renvoya à son tour vers le même Gouverneur. *Thair Muphta* dans son retour à Gibraltar, ayant passé par Paris, s'y est fait Catholique après plusieurs contre-tems, & n'a fait aucun usage de la lettre du Ministre Anglois. Il a cherché longtems envain quelqu'un qui voulût porter sa réclamation au

pied du trône des Espagnes, il espere cependant le trouver, mais, avant de faire aucune démarche, il veut s'assurer si les loix naturelles, civiles & politiques le protégeront.

Me. *Falconnet* dans son Avis du 31 Mars dernier, estime que jamais droit ne fût plus constant ni moins sujet à discussion; & il entre à cette occasion dans des détails & des discussions qui attestent ses connoissances du droit public, ainsi que des divers traités de Paix dont il tire ses principaux argumens.

A la page 236. Le 21 *Août* 1774. Les discussions concernant les inconvéniens de laisser subsister le nouveau Parlement ou de rétablir l'ancien, sont exposées dans l'Epigramme suivante; car chaque fait historique se trouve ainsi consigné dans une méchanceté du moment, bonne ou mauvaise. Voici celle annoncée:

De nos deux Parlemens l'extrême différence
Doit, pour les rapprocher, causer de l'embarras.
Thémis les a pesés dans sa juste balance;
Et l'Antique est trop haut, le Moderne trop bas.

A la page 236. Le 22 *Août* 1774. L'épitre de Mr. de *Rulhieres* à Mr. de *Chamfort* est fort estimée des connoisseurs : elle est remplie de poésie & de philosophie; elle roule sur quelques anecdotes connues & qui la rendent plus intéressante, en la faisant distinguer de

tant d'autres qui ne font que des lieux communs. On lui reproche feulement trop de longueurs, & quelques détails exprimés trivialement; ce qui les rend difparates d'avec le furplus de l'ouvrage écrit noblement.

A la page 236. Le 23 *Août* 1774. C'eft du fils de Mlle. *Romans* dont on s'entretient aujourd'hui. On affure qu'il doit être préfenté inceffamment au Roi, fous le titre d'abbé de *Bourbon*, & pourvu en conféquence de groffes abbayes, entr'autres de celle provenant de la défroque du Cardinal de *Gesvres*. On le dit au Seminaire de St. Magloire pour fe préparer à être tonfuré par Mr. l'Archevêque de Paris. Ceux qui le voient, affurent que c'eft un très beau garçon, qui reffemble beaucoup au feu Roi.

A la page 237. Le 24 *Août* 1774. On a encore fait un dernier changement au vers de la piece de Mr. *Dorat* qui avoit excité tant de rumeur; au lieu de *& laiffé aux Tribunaux*, on a mis *conferve aux Tribunaux*, ce qui a abfolument éloigné toute idée d'allufion.

A la page 237. Le 24 *Août* 1774. C'eft l'abbé *Mercier* qui eft à la Baftille, qui paffe, dit-on, pour le colporteur de la piece atroce contre la Reine, intitulée *la nouvelle Aurore*. Elle roule fur des promenades nocturnes de S. M. & tendroit à diffamer fes moeurs. Comme l'objet des exécrables auteurs d'un pareil libelle étoit d'allumer la jaloufie du Roi, on veut qu'on l'ait fait trouver adroitement dans

le Secrétaire du Monarque, mais les coupables calomniateurs ont échoué dans leur dessein. On a peine à croire que l'abbé *Mercier* se fût rendu aussi criminel, & la prison ne seroit pas un supplice proportionné à son forfait.

A la page 238. Le 26 *Août* 1774. L'académie de St. Luc est aussi ouverte d'hier, & à defaut de grande Ecole, fournira quelque matiere à la curiosité publique.

A la page 239. Le 27 *Août* 1774. Nos académies, nos théâtres, nos journaux ont retenti du nom de Salency, nom d'un village précieux par la *fête de la Rose.* On se souvient qu'elle fut fondée par St. *Medard*, Evêque de Noyon & Seigneur du lieu en question. Elle se célebre en l'honneur de la fille la plus sage du hameau. Ce Prélat a voulu que tous les ans on donnât un chapeau de rose & une somme de 25 livres à la Rosiere; c'est ainsi qu'on appelle la paysanne élue. Il détacha de ses domaines plusieurs arpens de terre, qui forment ce que l'on nomme *le fief de la rose*, & en affecta le revenu au payement de la dot & aux frais du couronnement. Il eut le bonheur d'entendre la voix publique proclamer *Rosiere* l'une de ses sœurs: on voit encore un tableau placé au dessus de l'autel de la chapelle de St. *Medard*, où cet Evêque est représenté en habits pontificaux posant la couronne de rose sur la tête de sa sœur qui est à genoux & coëffée en cheveux. C'est à l'occasion de

cette fête qu'il se publie aujourd'hui un *Mémoire pour les Syndics & habitans de Salency contre le Sieur Danré, Seigneur de Salency*. Il est de Me. de *la Croix* & fournit matiere à ce jeune Avocat de déployer son éloquence fleurie, tendre & touchante.

A la page 239. Le 28 *Août* 1774. Le Sieur abbé *Mercier* est sorti de la Bastille; ce qui le rend innocent des infamies atroces & sacrileges dont on l'accusoit dans le monde.

A la page 239. Le 29 *Août* 1774. On a rendu compte de la triple métamorphose qu'avoit subie le vers de la piece de Mr. *Dorat*, qui fit tant de bruit le premier jour. Avant-hier on l'a récité suivant le vrai texte, *& rend aux tribunaux leur auguste exercice*; ce qui a causé une sensation considérable & va servir de véhicule à cette tragédie.

Ces variantes, si Mr. *Dorat* les rapporte dans l'impression de son ouvrage, fourniront matiere aux commentateurs; &, toutes ordonnées ou autorisées par la Police, prouveront combien le gouvernement lui-même étoit versatil à cette époque.

A la page 239. Le 30 *Août* 1774. On voit un discours imprimé, prononcé par le Curé de Ste. Maguerite, comme Doyen, au nom de tous les Curés de Paris, le 21 Juillet dernier, lors de leur visite à Mr. l'Archevêque pour le féliciter de sa convalescence. Il est d'une emphase inconcevable; il est précieux par son

ridicule:

ridicule: il roule sur la fermeté & la douceur avec lesquelles ce Prélat remplit son Ministere & s'est conduit dans les tems les plus critiques.

A la page 239. Le 30 *Août* 1774. La contestation qu'éleve le Seigneur contre les habitans de Salency, roule sur l'élection de la Rosiere. Suivant Mr. *la Croix*, voici comme elle doit se faire. Un mois avant le jour de la cérémonie qui est celui de Saint Medard, ces habitans s'assemblent pour nommer, en présence des officiers de la justice, trois filles dignes de la Rose, & vont ensuite les présenter au Seigneur qui choisit celle des trois qu'il lui plaît de faire couronner. Le dimanche suivant le Curé annonce à ses paroissiens quelle est la fille qui a été nommée *la Rosiere*. Dans cet intervalle ceux qui auroient à déposer contre cette élection peuvent le faire, d'autant qu'il ne suffit pas que la Rosiere soit la plus modeste, la plus attachée à ses devoirs, la plus respectueuse envers ses parens & la plus douce avec ses compagnes; il faut encore que la famille soit sans reproche.

Le jour de la fête, *la Rosiere* est conduite à l'église par le Seigneur, & y reçoit des mains de l'officiant le chapeau de rose, garni d'un large ruban bleu à bouts flottants & orné d'un anneau d'argent, depuis que *Louis* XIII daigna à la priere de M. de *Belloy*, Seigneur de Salency, faire donner à la Rosiere la couronne en son nom; Sa Majesté y joignit ces derniers at-

tributs, qu'elle fit apporter par le Marquis de *Gordes*, son premier capitaine de gardes. Le Curé fait un discours & après l'office la Rosiere est conduite sur une piece de terre, où les vassaux lui offrent des présens champêtres.

En 1766 Mr. *le Pelletier de Morfontaine*, Intendant de Soissons, ayant passé par Salency, fut invité de donner le chapeau à la Rosiere; il remplit cet emploi & la dota de quarante écus de rentes, reversibles après la mort de celle-ci en faveur de toutes les Rosieres, qui en jouiront chacune pendant une année.

En 1773, le Sieur *Danré* voulant exclure les habitans du droit de nommer les trois filles dignes de la Rose & de les lui présenter, trouva un Syndic assez vil pour entrer dans ses vues; il refusa la convocation de l'assemblée, & le Seigneur profitant de cette inaction s'arrogea le droit de nommer la Rosiere de son chef: il fit placer des Cavaliers de Maréchaussée à la porte de la chapelle de Saint Médard, qui en interdirent l'entrée & priverent les spectateurs de la vue de la cérémonie.

Les habitans ont réclamé contre l'usurpation du Seigneur, qui a perdu au Baillage de Chaulny. Le 19. Mai dernier le Seigneur a interjetté appel de la sentence & par une vilénie affreuse prétend que la dépense du Chapeau de rose, du Ruban & de la Bague d'argent doit être prise sur les 25 livres dûes par le Seigneur. Il ne veut pas que ce soit l'Officiant qui mette le chapeau sur la tête de la Rosiere & s'arroge

aussi cette fonction; enfin il soutient que la Rosiere ne peut être conduite que par celui qu'il nommera à sa place.

A la page 239. Le 31 *Août* 1774. Mr. *Colardeau* avoit fait insérer dans le *Mercure* d'Août, dans les feuilles de *Freron* & autres ouvrages périodiques, le désaveu d'un libelle manuscrit qui couroit dans les sociétés & qu'on lui attribuoit. Cette démarche a réveillé la curiosité des amateurs, dont le grand nombre ignoroit absolument ce dont il s'agissoit. On a découvert que c'étoit une satyre en vers contre une Dle. *Verriere*, fameuse & antique courtisanne, avec laquelle ce poëte a vécu. Mais on a été confirmé dans la certitude que l'ouvrage étoit de lui. On y reconnoît absolument sa touche. On croit qu'impatient de voir percer un pareil ouvrage dans le public & voulant le faire rechercher, il a pris cette tournure usitée depuis longtems par Mr. de *Voltaire* & que ce Philosophe met encore tous les jours en pratique. La charlatanerie est devenue fort à la mode dans notre monde littéraire.

A la page 239. Le 1 *Septembre* 1774. Le cadre dans lequel Mr. *Colardeau* a enchâssé sa Satyre contre Mlle. *Verriere*, est d'une tournure piquante. Il suppose que cette courtisanne déjà vieille en effet a eu un songe qui l'effraye, qu'elle a prévu par anticipation l'état d'abandon, de décrépitude, de laideur où l'âge l'a réduite; que pour prévenir cette époque fatale, elle veut se retirer au couvent: en consé-

quence il lui fait écrire à l'Abbesse de Saint Cyr pour lui demander de la recevoir parmi ses ouailles, & à cette occasion elle fait une confession générale de sa vie, où l'épisode de ses amours, de ses infidélités, de ses perfidies envers le Sieur *Colardeau* n'est point oublié. Dans cet ouvrage, quoique long, il y a beaucoup d'anecdotes indiquées, de très beaux vers, des morceaux de poésie & de sentiment, qui le rendent recommandable & fort recherché; mais il faudroit des notes qui, en éclaircissant certains passages, les rendroient plus intéressans.

A la page 240. Le 4 *Septembre* 1774. Les Directeurs du Colysée continuent à laisser leurs créanciers dans un état de souffrance: on permet à ceux-ci de se venger sur la chose, c'est-à-dire, de demander de tems en tems des réprésentations extraordinaires à leur profit. On cherche par toutes sortes d'affiches insidieuses à séduire le public, qui toujours attrapé y retourne toujours par oisiveté, & dans l'espoir de voir quelque chose de mieux.

A la page 240. Le 5 *Septembre* 1774. L'exposition de l'Académie de Saint Luc attire beaucoup de spectateurs, qui la trouvent curieuse à bien des égards: il y a peu de tableaux d'histoire; mais dans les tableaux de genre & dans le portrait très multipliés, on rencontre des morceaux estimables: la Sculpture est ce qu'il y a de mieux, ainsi qu'au Sallon dernier;

Mr. *Sigisbert Michel*, ancien Sculpteur du Roi de Prusse, s'y distingue surtout par l'abondance, la variété & le goût de ses productions. Son Temple des Graces, modele fait pour servir de milieu à un surtout, est une des choses les plus agréables qu'on puisse voir.

A la page 241. Le 7 *Septembre* 1774. *Monsieur* a toujours passé pour un Prince très instruit, ami des arts & des lettres: lorsqu'on agitoit quelque question devant le Dauphin, aujourd'hui *Louis* XVI, & qu'on ne pouvoit la résoudre, il disoit; il faut demander cela à mon Frere de Provence. Son Altesse Royale justifie aujourd'hui cette bonne opinion. On cite un impromptu en vers attribué à ce Prince. Il fait honneur à la facilité & aux graces de son esprit, surtout si c'est le fruit en effet d'un premier moment de veine.

Monsieur avoit cassé un éventail à la Reine: il veut réparer ce petit tort envers Sa Majesté; il lui en envoye un autre avec les vers suivants:

Doux instrument de vos plaisirs,
Heureux! d'amuser vos loisirs,
Au tems des chaleurs trop extrêmes,
De pouvoir près de vous ramener les Zéphirs,
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

A la page 242. Le 10 *Septembre* 1774. Voici une autre leçon des vers attribués à *Monsieur*; elle paroît la véritable: c'est toujours l'éventail qu'on fait parler.

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
J'aurai soin près de vous d'amener les Zéphirs:
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

A la page 243. Le 11 *Septembre* 1774. Le Béarn éprouve depuis quelques années périodiquement une épidémie dans ses bêtes à cornes, contre laquelle on n'a pu trouver encore aucun remede efficace; on espere que M. *Turgot* aujourd'hui Contrôleur général & chargé de cette partie, dont les vues ont été toujours spécialement dirigées vers l'administration économique, & renommé pour des expériences en tout genre d'utilité patriotique, viendra au secours de cette Province & engagera des médecins habiles à chercher la cause de cette dévastation, pour y mieux appliquer le spécifique.

A la page 243. Le 13 *Septembre* 1774. Mr. *Necker*, dont la maison est renommée comme bureau de bel esprit, qui accueille fort bien le Sr. de la Harpe & a une haute opinion de ses talens, avoit engagé celui-ci à composer pour le Prix de Marseille, dont l'Académie avoit proposé pour sujet, *l'Eloge de la Fontaine*. Mr. de *la Harpe* s'en étoit défendu en faisant entendre qu'il regardoit ce Prix comme trop modique. Sur quoi son protecteur l'avoit plus fortement excité, en lui pronostiquant avec confiance qu'il se trouveroit quelque Mécene généreux qui le grossiroit. En effet, on a su depuis qu'un ano-

nyme avoit prié l'Académie en question d'accepter une somme de 2000 livres à joindre au Prix. Cet anonyme étoit Mr. *Necker*, qui a profité du crédit que lui devoit donner sa magnificence pour solliciter fortement les juges en faveur de Mr. de *la Harpe*; mais leur équité ne leur a pas permis de dégrader à ce point leur jugement. C'est Mr. de *Chamfort* qui a eu le Prix & a empoché les 2000 livres; ce qui mortifie étrangement l'amour-propre du premier.

A la page 243. Le 14 *Septembre* 1774. On ne sauroit croire l'importance qu'on a mise au vers de la piece du Sieur *Dorat*, déjà changé tant de fois, & qui le samedi 27 Août avoit été rétabli dans le vrai texte; depuis il a encore été altéré, sur les plaintes sans doute du nouveau tribunal, & lorsqu'on a sérieusement songé à arrêter la fermentation trop grande qu'excitoit la nouvelle de l'exil du Chancelier.

A la page 244. Le 16 *Septembre* 1774. Le madrigal sur l'éventail qu'on a attribué à *Monsieur*, a bien été envoyé par ce Prince à la Reine avec un éventail; mais les vers sont du Sieur *le Mierre*. On les dit même imprimés: Son Altesse Royale n'y a d'autre part que de les avoir adoptés & appliqués à la circonstance. Ce choix fait toujours honneur à son goût.

A la page 244. Le 17 *Septembre* 1774. Ce qui a déterminé le Roi à reconnoître l'abbé de *Bourbon*, c'est l'adresse qu'a eue Madame de

Caveinac (ci-devant Mlle. *Romans*) d'envoyer à Sa Majesté l'extrait baptistaire de son fils, baptisé sous le nom du feu Roi, avec la Lettre y jointe, par laquelle ce Monarque promet à la mere d'avoir soin de l'enfant, comme le sien & de le reconnoître. C'est cet écrit qui a occasionné les persécutions suscitées à la mere, & qu'on vouloit retirer. Celle-ci l'a toujours regardé comme son patrimoine le plus précieux; elle a élevé son fils en conséquence; elle le mettoit toujours dans le fond de son carosse; elle se tenoit sur le devant, elle l'appelloit Monseigneur, & sembloit le regarder plutôt comme sa nourrice, que comme sa mere. La grande école qu'a faite Mlle. *Romans*, ç'a été de se marier. Il est à noter qu'elle a nourri elle-même son fils.

A la page 244. Le 17 *Septembre* 1774. De l'*Encyclopédie*. Tel est le titre d'une légere brochure en six pages attribuée encore à Mr. de *Voltaire*. L'honneur que la Secte lui a fait de le choisir pour son coryphée, l'oblige d'en prendre la défense. Aussi ce pamphlet roule-t-il sur l'énorme Dictionnaire en question, dont il fait l'éloge & fustige les détracteurs.

A la page 245. Le 18 *Septemlre* 1774. Quelques idées bizarres caractérisent principalement les ouvrages que le Sieur *Montpetit* a exposés au Sallon de Saint Luc. Dans l'un est un bouquet négligemment entremêlé de lauriers, de lys, d'immortelles; du milieu desquels s'éleve une rose, où est enchassé le

Portrait

Portrait de la Reine. Dans l'autre du même genre, se voient enchassés les portraits de *Henri* IV, de Mr. le Duc, de Madame la Duchesse de *Chartres* & de Mr. le Duc de *Valois*. Son portrait de Madame *Louise* en habit de carmélite présente d'autres singularités : elle tient en main le portrait du Roi son pere & paroît méditer dessus ; sentiment filial, sans doute très respectable ; mais une Religieuse entourée de tous les instrumens de la pénitence, surtout ayant un crucifix à côté d'elle, semble devoir s'occuper principalement de ces exercices ascétiques : à ses pieds est d'une part un manteau royal surmonté d'une couronne ; attributs faux, puisqu'en France la fille d'un Roi ne peut aspirer à la Royauté : de l'autre est un chat avec un collier de perles, petite image & qui exprime trop légerement d'un autre côté les grands sacrifices de cette Princesse.

A la page 245. Le 10. *Septembre* 1774. Une brochure in 8°, de 80 pages d'impression ayant pour titre *le Partage de la Pologne*, perce dans ce pays-ci & occupe les Politiques. Ce sont sept Dialogues en forme de drames, dans lesquels on fait parler les Princes intéressés conformément à leurs principes & à la conduite qu'ils tiennent en Pologne, avec quelques interlocuteurs subalternes. Cette conversation entre des personnages aussi distingués pouvoit être très piquante, si elle eût été maniée par un homme d'esprit qui eût la légereté françoise. Mais les plaisan-

sorties en font dans le goût allemand, c'est-à-dire, lourdes. Cet écrit a été imprimé à Londres & se ressent de la liberté angloise. Les Puissances y sont peu respectées & le Roi de France y joue un pietre rôle.

A la page 246. Le 21 *Septembre* 1774. La plaisanterie du vieillard de Ferney contre l'Evêque de Senez est dans le genre de toutes celles qu'il fait depuis quelque tems, c'est-à-dire, souvent injuste & amere. Il reproche au Prélat de se citer, d'employer des comparaisons qui ne sont pas exactes dans tous leurs points; de parler trop durement des défauts du feu Roi; de s'être expliqué trop ouvertement en faveur des Jésuites: il va jusques à lui faire un crime d'approuver les coups d'autorité frappés sur le Parlement & de lui supposer des torts: & c'est Mr. de *Voltaire* qui dit cela; il trouve aussi très mauvais qu'il injurie notre siecle, le meilleur des siecles, le plus rempli d'exemples de grandeur d'ame. On voit que par une reticence adroite, il cherche à faire sa cour au Saint du jour, au Comte de *Maurepas* & à réparer son ingratitude envers le Duc de *Choiseul*, qu'il désigne aussi indirectement & dont il vante la fermeté dans sa disgrace. Rien de plus puéril que ce pamphlet, où l'on découvre cependant l'adresse ordinaire du Philosophe à saisir l'à propos & à se prévaloir de tout ce qui peut le soutenir auprès des grands. Depuis longtems il fait la maxime d'Horace: *Principibus*

placuisse viris, non ultima laus est.

A la page 246. Le 22 *Septembre* 1774. Mr. l'abbé *Terrai*, disgracié comme Mr. de *Maupeou*, & non moins que ce Chancelier l'exécration du public, est aussi chansonné par un vaudeville assez plat & digne de la canaille qui le chante. Pour mieux associer ces deux personnages, on a mis le couplet concernant le dernier sur le même air que celui relatif au premier: il ne mériteroit pas plus d'être conservé, s'il ne servoit à constater la filiation des anecdotes du jour:

Chacun le pense, le pense,
L'Abbé *Terrai* est en transe,
L'Abbé *Terrai* est aux abois:
Chacun le pense, le pense,
Il ne peut plus en France
Piller comme autrefois.
Chacun le pen.... le pen... se
L'Abbé *Terrai* est en transe, &c.

A la page 248. Le 24 *Septembre* 1774. On sait que l'archevêque de Cambray, frere du Duc de *Choiseul*, vient de passer subitement en revenant des eaux. Ce Prélat, peu digne d'être regretté, est un scandale de moins pour le monde & pour l'église; en outre il meurt en digne Prélat, c'est-à-dire banqueroutier d'une somme assez forte. On en parloit derniérement devant le Roi & l'on s'en étonnoit d'autant plus qu'il étoit fort riche,

vui, *mais*, s'écria S. M. *tout ce qui est Choiseul, est mangeur*. Réflexion qui fait baisser les actions du Ministre & ne semble pas présager son retour à la faveur; comme s'en flattoient & l'annonçoient ses partisans.

A la page 248. Le 25 *Septembre* 1774. Le Sieur *le Kain*, dont le retour fait toujours époque au théâtre françois & y attire un monde prodigieux, a reparu pour la premiere fois samedi dernier dans l'*Orphelin de la Chine*. Cet acteur admirable continue à exciter la plus vive sensation au moyen de son attention à ne se montrer que rarement & dans de certains tems, ce qui est très abusif.

A la page 248. Le 26 *Septembre* 1774. Les lapins sont une engeance qui pullule prodigieusement & dévaste les campagnes de la maniere la plus cruelle. Les cantons des Princes, gardés pour la chasse, comme l'on fait, avec une exactitude rigoureuse, sont par-là très incommodes pour les voisins qui ne peuvent exterminer ce fléau. Sur les représentations faites par le Sieur *Michel* dans le Conseil du Prince de *Condé*, S. A. S. a donné l'ordre qu'on détruisît tous les lapins de ses domaines : bel exemple d'humanité & de bienfaisance à suivre par les autres Princes : d'ailleurs le Sieur *Michel* a travaillé en cela pour le Prince même, puisque ses propres domaines étoient ainsi devenus d'un revenu presque nul en certaines parties. Les dains, dont la dent ronge & flétrit les bois, est encore une autre espece de gibier très malfaisante.

A la page 249. Le 28 *Septembre* 1774. On travaille, ainsi qu'on l'a rapporté, à la destruction des lapins sur les terres du Prince de *Condé*. Suivant le calcul de Mr. *Michel*, cet animal qu'on vend tout au plus douze à quinze sols, avant d'être mangé revient au moins à un louis.

A la page 250. Le 1 *Octobre* 1774. *Voyage d'une Françoise à Londres*, ou *la Calomnie détruite par la vérité des faits*: tel est le titre d'une brochure venue de Londres qui, sous cette annonce piquante, ne contient qu'un bavardage de femme très long & très insipide. Cette françoise est Madame de *Godeville*, dont on avoit annoncé depuis longtems les *Mémoires*; on les attendoit avec impatience, comptant y rencontrer des anecdotes curieuses & du moins beaucoup d'esprit. On est tout surpris, quand on a lu cette rapsodie de se trouver la tête, le cœur & la mémoire également vuides. Tout ce qui en résulte, c'est que l'héroïne est sortie de France pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, & qu'en ayant fait de nouveaux à Londres, elle quitte ce pays-là encore pour la même raison: du reste, aucuns détails sur les libelles qu'on l'accusoit d'avoir composés, sur ses liaisons avec les libellistes, sur les exempts envoyés, &c. Il y a quelque facilité dans le style, quelque tournure heureuse; du reste rien, mais rien du tout, c'est une véritable attrape.

A la page 250. Le 1 *Octobre* 1774. Un bon

mot du Comte d'*Aranda* mérite, quoiqu'ancien, d'être recueilli; d'autant qu'il est peu connu & ne se cite que dans le moment. Il remonte à la fin d'Août, où le Chancelier & l'Abbé *Terrai* ont été disgraciés: quelqu'un disoit devant ce Seigneur, *voilà une belle Saint Barthelemy de Ministres*, par allusion au jour de St. *Barthelemy*, que leur a été signifiée la lettre de cachet: *oui*, répondit en souriant malignement la flegmatique Excellence, *ce n'est pas le massacre des Innocens.*

A la page 250. Le 2 *Octobre* 1774. Les comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation d'une piece nouvelle intitulée *le retour de tendresse*, en un acte & en vers, mêlée d'ariettes. Quant au drame, c'est moins que rien; il roule sur des tracasseries domestiques d'une espece très commune. La musique a eu quelque succès: elle est du Sieur *Mero*, organiste. A la fin on a demandé l'auteur; un acteur a dit que celui des paroles étoit feu *Poinsinet*; ensuite celui de la musique s'est montré & par un geste de modestie a paru renvoyer à l'orchestre les applaudissemens dont on le combloit; ce qui lui en a valu de nouveaux.

A la page 250. Le 2 *Octobre* 1774. Mr. l'Evêque de Vannes, frere de Mr. *Bertin* le Ministre, vient de mourir. On a trouvé chez ce Prélat une grande quantité d'or; mais en même tems il a laissé un testament, contenant beaucoup de legs & de fondations qui font hon-

neur à sa piété & à son humanité. C'étoit un Prélat très attaché aux Jésuites; il leur devoit son élévation & en avoit conservé une grande reconnoissance.

A la page 250. Le 3 *Octobre* 1774. Les François annoncent une comédie nouvelle en cinq actes, en prose, imitée de l'Allemand. Elle a pour titre *les amans généreux*. Elle est de Mr. *Rochon de Chabannes*, qui, après s'être fait connoître par plusieurs petites pieces restées au théâtre, s'étoit jetté dans la politique, avoit passé plusieurs années à Dresde, chargé des affaires du Roi, & revient aujourd'hui aux Muses qu'il n'avoit jamais quittées qu'à regret.

A la page 250. Le 4 *Octobre* 1774. Un courier arrivé de Rome avant-hier a apporté la nouvelle de la mort du Pape. Depuis quelque tems Sa Sainteté éprouvoit des accidens qui indiquoient un grand délabrement dans la machine; elle avoit des ulceres aux jambes, qui lui avoient fait annoncer à son exaltation, qu'elle n'avoit pas plus de six ans à vivre: la pierre lui étoit survenue, & l'on prétend que le frere *Côme* devoit partir pour aller tailler le Saint Pere. Malgré toutes ces causes connues de mort, ou du moins que font connoître les partisans des Jésuites, des Jansenistes charitables assurent que ces derniers ont accéléré les jours du Pontife.

Si les prétentions du Cardinal de *Bernis* pouvoient se réaliser, ce seroit dans ce moment-

ci, où devenu noble Vénitien, il ne semble plus susceptible d'exclusion & où il pourroit réunir le vœu du plus grand nombre des cours pour son exaltation au trône pontifical; les gens de lettres, les philosophes le desirent; mais les plus fins politiques ne regardent cette belle spéculation que comme une chimere. Il seroit trop plaisant de voir l'auteur de *l'Acte d'Anacréon*, & d'autres poésies galantes, nous donner des *Agnus* & des bénédictions.

A la page 250. Le 5 *Octobre* 1774. Quoique *le retour de tendresse* ne roule effectivement que sur une pure tracasserie de ménage, il y a cependant quelque art dans la maniere dont l'intrigue est soutenue & conduite jusques au bout, le fond semblant ne pouvoir y fournir. Un mari & une femme ouvrent la scene d'abord pour marier leur fille à un amoureux qui lui convient, ainsi qu'à tout le monde; on est d'accord, lorsque peu à peu l'aigreur se met entre les deux époux à raison de l'autorité que chacun voudroit avoir & il en résulte une brouillerie complette qui, poussée à l'extrême, s'affoiblit à son tour & laisse le tems de renaître aux vrais sentimens que les deux époux ont l'un pour l'autre. Cette image naturelle de ce qui se passe tous les jours dans la vie, a un point de vue très philosophique. La musique est pittoresque & brillante en beaucoup d'endroits. Le rôle de *Nainville*, faisant le pere, est surtout d'une

grande énergie pour les effets de l'harmonie, & donne lieu à cet acteur de déployer son organe beau & volumineux.

A la page 250. Le 6 *Octobre* 1774. On avoit mis sur les almanachs une imposition médiocre, mais qui étoit fort gênante pour les auteurs & les libraires. Sur les représentations de Mr. *le Noir*, Mr. le Garde des Sceaux vient de la supprimer. Ce Lieutenant de Police commence ainsi à déployer sa bonne volonté pour les gens de lettres & l'on espere qu'il étendra sa protection à des objets plus essentiels.

A la page 251. Le 7 *Octobre* 1774. On a parlé du discours de Mr. *Gresset* à l'Académie & de l'étrange sensation qu'y avoit causée cet orateur qu'on n'avoit pas vu depuis quinze ans à Paris. On sait que certains membres de la Secte Encyclopédique avoient réuni leurs efforts pour l'empêcher de faire imprimer son discours. Il se plaint aujourd'hui lui-même de cette impression & il en fait faire une autre à Amiens où il est de retour. Ce discours doit être précédé d'une lettre en date du 10 Septembre à Mr. * * *, où il rend compte de son ouvrage, de ce qui s'est passé le jour qu'il l'a prononcé, & des raisons qui l'engagent à en publier une seconde édition. On voit que non-seulement il ne se répent pas de l'avoir fait; mais qu'il y a ajouté plus de choses & lui donne encore un supplément par cette lettre, roulant principalement sur la

même matière. Il y a joint des vers qui contiennent une critique surabondante du persifflage, du néologisme & d'autres ridicules du langage moderne. Il faut convenir que le tout est bien inférieur aux Poésies de cet auteur dans son printems.

A la page 251. Le 8 *Octobre* 1774. Ces jours derniers, le Roi est allé passer cinq jours à Choisy. Mr. le Duc d'*Aumont*, Gentilhomme de la chambre de service, lui a demandé, suivant l'étiquette, quels Seigneurs S. M. désiroit nommer pour être du voyage? „ Mettez sur la liste ceux qu'il vous plaira," a répondu le Monarque: „ tous me sont „ égaux, pourvu qu'ils soient au-dessus de „ trente ans; je suis las de voir de jeunes „ gens." Ce qui annonce une singulière maturité de raison dans un Prince qui n'a que vingt ans lui-même.

A la page 251. Le 8 *Octobre* 1774. Il n'est point de moyens que n'invente la cupidité pour s'assouvir. Depuis quelque tems il s'étoit établi plusieurs tripots où l'on jouoit *la belle*; nouveau jeu très propre à escroquer les dupes: par les calculs faits & démontrés, les seuls gains du banquier devoient être énormes. Cette *belle* vient, par cette raison, d'être défendue dans toutes les maisons-de-jeu. C'est un des premiers actes de police de M. *le Noir*. Mais il est bien à craindre que des créatures protégées n'éludent encore sa vigilance & son zèle.

A la page 251. Le 10 *Octobre* 1774. Quoi qu'il n'y ait pas encore de spectacles à la cour, à cause du deuil, Leurs Majestés semblent n'en avoir pas perdu le goût. Elles ont établi une regle qui annonce combien Elles veillent à cette partie des plaisirs publics. Il est ordonné aux comédiens d'envoyer chaque semaine à la cour le repertoire des pieces qu'ils se proposent de jouer dans cet espace de tems. On présume que, lorsque le tems le permettra, la Reine viendra souvent au spectacle *incognito*, c'est-à-dire sans cérémonial.

A la page 252. Le 11 *Octobre* 1774. Les filles du haut style de cette capitale sont très partagées sur le genre de leurs plaisirs & se divisent en deux sectes. Mlle. *Arnoux* est à la tête de l'une, & Mlle. *Raucourt* est à la tête de l'autre. On sait le goût que celle-ci a introduit. Ce vice est ancien sans doute, mais restoit enveloppé jusques à présent des ombres du mystere. Celles qui en étoient infectées, le cachoient avec soin, ou moins n'osoient l'avouer, Mlle. *Raucourt* a encore raffiné; elle admet des hommes à sa couche, & par une mitigation qui lui concilie le sexe mâle, le plus opposé aux femmes, elle ne tolere que l'introduction qu'aime celui-ci. C'est cet accord que proscrit Mlle. *Arnoux*, elle veut qu'on soit Putain ou Tribade parfaitement, & qu'on ne fasse aucune treve avec les non-conformistes. Le Marquis de *Villette*, très renommé entre ceux-ci, a trouvé l'expé-

dient de l'actrice françoise délicieux; il s'est réuni à elle & tous deux prêchent la nouvelle doctrine avec un zele qui fait quantité de prosélytes. Les partisans de la chanteuse se sont rassemblés de leur côté, hommes & femmes: il s'en est suivi un schisme ouvert entre les deux sectes; de-là des vers, des épigrammes; &c. ce qui amuse singuliérement les coulisses & la multitude de gens frivoles pour qui ces querelles sont des objets très importans.

A la page 252. Le 12 *Octobre* 1774. Le Marquis de *Poyanne*, Commandant en second les carabiniers, ayant une maison de plaisance appellée *Petit-bourg*, sur la route de Fontainebleau, a imaginé d'y faire camper son régiment & d'en proposer la revue à *Monsieur*, qui le commande en chef, comme l'on sait, ainsi qu'à S. M., lors de leur passage pour le voyage ordinaire d'automne: ensorte qu'il y a eu plusieurs fêtes à ce sujet. La Revue du Roi s'est passée surtout avec un concours de monde prodigieux: *Monsieur* a commandé le corps avec beaucoup de justesse, de grace & de noblesse. Il a fait faire les évolutions & les manœuvres, soit à pied, soit à cheval, d'une maniere à recevoir les applaudissemens de tous les connoisseurs. S. M. a dîné ensuite chez Mr. de *Poyanne*. Mais c'est *Monsieur* qui a fait les frais du repas; le Roi ne mangeant chez personne par étiquette. Ce spectacle avoit attiré beaucoup de gens de Paris.

A la page 257. Le 16 *Octobre* 1774. Le bruit assez vague jusques à présent de l'empoisonnement du Pape, se soutient & acquiert plus de créance. Il paroît que S. S. n'avoit ni la pierre, ni les ulceres aux jambes dont on a parlé. Il n'est nullement question de ces accidens dans les lettres détaillées, venues de Rome, & l'on a remarqué même que c'étoient des Jésuites ou leurs partisans qui sémoient ces bruits: on assure encore que la maladie du Pontife a été très violente, qu'il est mort dans des douleurs aigues & tellement enragé, que dans son desespoir, ne se souciant plus de rien, il n'a pas même voulu nommer les Cardinaux *in petto* qu'il avoit réservés. On ajoute que le Cardinal de *Bernis* ayant desiré visiter le souverain Pontife dans ces derniers momens, avoit été forcé de parler haut & avoit trouvé le Pape agonisant entre les bras de ses ennemis.

On s'apperçoit déja combien étoit chimérique le projet du Cardinal de *Bernis* de devenir Pape, d'autant que la faction françoise dans le Conclave sera très foible, puisque tous nos Cardinaux sont hypothéqués, hors d'état de s'y rendre, & que le seul Cardinal de *Luynes* pourra entreprendre le voyage. D'ailleurs l'exemple de *Ganganelli* l'effraye & il craint, dit-on, le boucon: il aime mieux vivre en particulier avec sa maîtresse dans une douce quiétude, que de se voir envi-

tonné sur la chaire de St. Pierre de soupçons & d'alarmes.

A la page 258. Le 17 *Octobre* 1774. Le Sieur *Pankoucke*, Libraire très avide, avoit établi un *Journal de Politique*, commencé il y a environ deux ans, sous les auspices du Duc d'*Aiguillon* : il se flattoit de faire tomber celui de Bouillon, ce qui n'a pas réussi. Il avoit travesti un autre ouvrage périodique intitulé l'*Avant-coureur* sous le nouveau titre de *Gazette de Littérature*, & cette métamorphose exécutée depuis peu n'a pas eu plus de succès. Il fait une troisieme refonte aujourd'hui & réunit ensemble ces deux ouvrages périodiques sous la dénomination de *Journal de politique & de littérature*. C'est le 25 de ce mois que l'ouvrage commencera, & c'est Me. *Linguet* qui doit principalement tenir la plume. On annonce avec affectation ce journaliste dans l'espoir qu'il attirera des souscripteurs : on en conclut plus douloureusement pour lui qu'il se regarde comme anéanti au barreau, & qu'il n'a pas plus d'espoir d'y reparoître sous l'ancien Parlement que sous le nouveau, par le secret qu'il a eu de se brouiller avec tous les partis.

A la page 258. Le 17 *Octobre* 1774. L'opéra se dispose à donner après *Orphée & Euridice* un opéra nouveau du Sieur *Floquet*.

A la page 258. Le 19 *Octobre* 1774. Il est question de régénerer le *Journal étranger*, que l'abbé *Arnaud*, après l'avoir transformé

en *Gazette de Littérature*, avoit absolument anéanti. C'est aujourd'hui le Sieur *Mathon de la Cour* qui en a le privilege, & la Demoiselle *Matné de Morville*, fameuse par sa connoissance de différentes langues, a l'entreprise. Le journal doit reprendre au mois de Janvier 1775.

A la page 259. Le 21 *Octobre* 1774. On peut se rappeller *les Principes du Droit Public* en deux gros volumes, qui ont paru entre les brochures répandues par le patriotisme. On y trouvoit d'excellentes choses, mais quelques propositions erronées. On a supprimé les endroits de cette espece, on en a développé d'autres; on y a fait sans doute beaucoup d'additions, puisqu'il se publie aujourd'hui en *Hollande* une édition de cet ouvrage en six volumes. Il étoit déja d'une longueur très ennuyeuse; il est bien à craindre qu'elle n'aille qu'en augmentant.

A la page 260. Le 23 *Octobre* 1774. On doit se rappeller les Ordonnances rendues en 1765 & 1772, concernant l'Artillerie. Cette derniere n'ayant pas répondu à son attente, on a institué des conférences tenues sur cette partie par les militaires les plus distingués, que présidoient des Maréchaux de France. C'est d'après leurs observations & les discussions les plus motivées sur cet objet important, mis par le Ministere sous les yeux du Roi, que S. M. vient de signer une nouvelle Ordonnance en date du 3 de ce mois, concernant

le corps royal de l'Artillerie. Elle statue dans le plus grand détail sur toutes les parties de ce service essentiel & forme un Code immuable sur la composition & le service de l'Artillerie. Suivant un examen réfléchi des membres de ce corps, il paroît que le Systême de Mr. de *Valiere* est rejetté en très grande partie, & que celui de Mr. de *Gribeauval* prévaut. Cette Ordonnance a 149 pages in 4°.

A la page 260. Le 23 *Octobre* 1774. On apprend de Rome que le Conclave est commencé du six de ce mois, que les Jésuites font des menées extraordinaires, contre lesquelles le Cardinal de *Bernis* est obligé d'employer toute son adresse & que le Saint Esprit aura bien de la peine à se faire entendre au milieu de cette assemblée tumultueuse. Que du reste on n'y doute pas que le Pape n'ait été empoisonné & que son fort intimide beaucoup d'aspirans du parti contraire aux Ignaciens.

A la page 260. Le 23 *Octobre* 1774. Apparemment qu'on a fait regarder à Me. *Linguet* comme peu noble de s'être fait annoncer avec emphase pour être à la tête du *Journal de Politique & de Littérature*. En conséquence dans la seconde édition son nom est supprimé.

Fin du vingt-septieme Volume.

B'D MAR 25 1914